
U d'/of OTTAWA
39003001443943

# LES ILLUSTRATIONS

ET LES CÉLÉBRITÉS

DU XIX[e] SIÈCLE

---

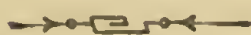
DOUZIÈME SÉRIE

# LES ILLUSTRATIONS

ET LES CÉLÉBRITÉS



# DU XIX^E SIÈCLE



DOUZIÈME SÉRIE

Le Père Lacordaire, *par J. Guillermin.* — François II, roi des Deux-Siciles, *par Ch. de Montrevel.* — Le maréchal Soult, *par le général Ambert.* — Le duc de Berry, *par Ch. de Négrondes.* — Berryer, *par Albert Lepître.* — L'amiral de Mackau, *par Jacques de la Faye.* — Ampère, *par J.-B. Jeannin.* — Frayssinous, *par J. Nicolas.* — Guizot, *par Ch. Barthélemy.* — Félicité de Lamennais, *par Ant. Ricard.* — Le pape Léon XII, *par dom Piolin.*



PARIS

LIBRAIRIE BLOUD ET BARRAL

59, RUE MADAME ET RUE DE RENNES, 59

# LE PÈRE LACORDAIRE

**(1802-1861)**



## I

« Est-ce trop de dire, a écrit Montalembert, que le Père Lacordaire fut un des plus grands orateurs, des plus grands religieux, des plus grands serviteurs de Dieu en ce siècle? Non certes, et j'ajoute que parmi les morts et les vivants de notre temps, l'histoire ne saura pas découvrir un personnage plus singulier et plus attrayant. »

Lacordaire, c'est à la fois Démosthènes et Bossuet, O'Connell et saint Dominique. Les dons suprêmes les plus resplendissants, les plus divers, dont un seul suffit à marquer un front du sceau de la gloire, se réunissent pour lui composer une auréole unique. En même temps que de ses lèvres, sublimement inspirées, l'éloquence coule mélodieuse, triomphante, sa plume d'or écrit des œuvres immortelles; son cœur, « fort

comme le diamant, est plus tendre qu'une mère » ; son caractère s'impose comme le plus noble qui fût jamais ; sa vie religieuse renouvelle les austérités antiques des grands jours du cloître. L'Eglise rencontra-t-elle jamais fils plus soumis, plus dévoué, plus vaillant que cet « ami passionné de son siècle, né au plus profond de ses entrailles ? » Nous ne connaissons personne qui ait exercé une influence plus puissante, plus heureuse que la sienne sur les intérêts religieux de notre temps ; personne qui ait fait davantage pour orienter la France contemporaine vers le pôle divin de la vérité catholique. L'illustre orateur a été vraiment une colonne du temple de Dieu, un de ces hommes providentiels que le ciel envoie aux peuples qu'il veut sauver. Dans les jours sombres qui menacent l'Eglise, que n'avons-nous encore, pour défendre la justice, les accents de sa grande voix ! Mais, on l'a dit, Dieu n'est pas plus accoutumé à donner deux tels hommes à un même siècle que deux soleils à la même journée.

Des monuments biographiques dignes de lui ont été élevés à l'immortel Conférencier de Notre-Dame. Les pages éloquentes du Père Chocarne, de MM. Foisset, Montalembert, feront à jamais le charme des esprits d'élite et des cœurs élevés.

Dans l'esquisse rapide que nous traçons ici, c'est surtout d'après lui-même que nous tâcherons de peindre le grand Dominicain français du XIXe siècle.

« Parle, pour que je te voie ! » disait un jour un aveugle. Citer les paroles intimes d'un homme, c'est le grand secret pour le révéler. Et Mme Swetchine a dit excellemment du Père Lacordaire : « On ne le connaîtra bien que par ses lettres. »

## II

Jean-Baptiste-Henri Lacordaire naquit à Recey-sur-Ource (Côte-d'Or), dans l'année où les églises fermées par la Révolution se rouvraient au culte (12 mai 1802).

Son père était médecin. Il le perdit à quatre ans. « Elevé, a-t-il écrit dans ses *Mémoires*, par une mère chrétienne, courageuse et forte, la Religion passa de son sein dans le mien comme un lait vierge et sans amertume. »

Petit enfant, le bonheur de Henri était d'imiter à la maison les cérémonies de l'église, de réunir ses frères, ses jeunes camarades, sa bonne surtout, pour les prêcher.

« – Asseyez-vous, Colette, le sermon sera long aujourd'hui. »

Et il prêchait avec tant de véhémence que souvent Colette, épouvantée, les mains jointes :

« — Assez ! assez ! monsieur Henri, disait-elle, vous allez vous faire mal.

« — Non, non, il se commet trop de péchés ; la fatigue n'est rien, je veux prêcher toujours. »

« Ma mère, l'église Saint-Michel et ma religion

naissante, écrivait le Père Lacordaire peu de jours avant sa mort, font dans mon âme une sorte d'édifice, le premier, le plus touchant et le plus durable de tous. »

A dix ans Henri obtint une demi-bourse au lycée de Dijon. Dans ce milieu impie, indifférent au moins en religion, comme les établissements universitaires d'alors, la foi fervente de ses jeunes années s'éteignit peu à peu. « Une nuit froide m'entoura de toutes parts et je ne reçus plus de Dieu dans ma conscience aucun signe de vie..... Je sortis du collège à l'âge de dix-sept ans avec une religion détruite, mais honnête, ouvert, impétueux, sensible à l'honneur, ami des belles-lettres et des belles choses, ayant devant moi, comme le flambeau de ma vie, l'idéal humain de la gloire (1). »

A l'école de droit de Dijon, Lacordaire se lia avec quelques étudiants qui « voulaient être autre chose que des avocats de mur mitoyen, et pour qui la patrie, la gloire, les vertus civiques étaient un mobile plus actif que les chances d'une fortune vulgaire... Des réunions intimes, de longues promenades nous mirent en présence des plus hauts problèmes de la philosophie, de la politique, de l'histoire et de la religion. »

De prime abord, H. Lacordaire se révéla hors de pair comme orateur et comme écrivain. « Je n'ai rencontré nulle part ailleurs, dit un de ses

(1) *Mémoires*.

compagnons des Conférences de Dijon, M. Foisset, une pareille soudaineté, une pareille impétuosité, une pareille richesse d'improvisation. C'était une fertilité d'arguments, une chaleur d'âme, un imprévu, un bonheur d'expression et un éclat de coloris incomparables. »

Son droit terminé, Lacordaire vint faire son stage d'avocat à Paris (1). Il plaida devant le tribunal de la Seine et à la cour d'assises.

« Je me suis amusé ce matin à plaider, écrit-il à un ami. Je voulais m'assurer que je parlerais sans crainte devant un tribunal et que ma voix serait assez forte. Je me suis convaincu par cette épreuve que le sénat romain ne serait pas capable de m'effrayer. »

Après un de ses discours, le premier président Séguier se tourna vers les juges ses collègues :

« — Messieurs, ce n'est pas Patru, c'est Bossuet. »

Ayant eu la bonne fortune de se faire entendre devant Berryer :

« — Vous pourrez vous placer au premier rang du barreau », dit le grand avocat au débutant.

Cependant, malgré ses brillants succès, ses radieuses espérances d'avenir, Lacordaire vivait, « faible, découragé, solitaire au milieu de huit cent mille hommes, rassasié de tout sans avoir rien connu. »

L'absence de croyances religieuses laissait

(1) Novembre 1822.

dans son âme un vide douloureux; les questions qui l'agitaient étaient plus hautes que les questions du temps. Dans le tourment de sa conscience, il cherchait la lumière. Peu à peu la foi de ses premières années reprit possession de son cœur altéré d'infini. Il écrit à un ami :

« Je n'ai plus que des jouissances d'amour-propre! je vis de cela et encore je commence à m'en dégoûter. J'éprouve chaque jour que tout est vain. Je ne veux pas laisser mon cœur dans ce tas de boue... Oui, je crois! »

Et à un autre :

« Croirais-tu que je deviens chrétien tous les jours? C'est une chose singulière que le changement progressif qui se fait dans mes opinions; j'en suis à croire et je n'ai jamais été plus philosophe. »

Sans savoir comment cela s'était fait, il se trouva transformé : « On peut arriver au christianisme par tous les chemins, parce qu'il est le centre de toutes les vérités. »

Il laissa cependant couler six mois avant d'annoncer sa conversion à sa mère. Une fois converti, du reste, Lacordaire, comme saint Augustin, ne le fut point à demi. Etre chrétien, pour lui, c'était être prêtre et se dévouer aux âmes. « Une fois chrétien, le monde ne s'évanouit point à mes yeux, il s'agrandit avec moi-même. Au lieu du théâtre vain et passager d'ambitions trompées ou satisfaites, je vis en lui un grand malade qui avait besoin qu'on lui portât secours

et ne vis rien de comparable au bonheur de le servir, sous l'œil de Dieu, avec l'Evangile et la Croix de son Fils. »

Il alla solliciter de l'Archevêque de Paris son admission dans son diocèse et son entrée au séminaire de Saint-Sulpice.

« — Soyez le bienvenu, dit Mgr de Quélen avec sa bonté gracieuse ; vous défendiez au barreau des causes d'un intérêt périssable, vous allez en défendre une dont la justice est éternelle. »

Sur le conseil de M. Borderies, vicaire général, Henri Lacordaire écrivit dans les termes les plus simples une supplique à l'évêque de Dijon, sollicitant son incorporation dans le diocèse de Paris. Le prélat crut qu'il s'agissait de quelque clerc obscur et s'empressa de répondre favorablement à la demande.

« — Que voulez-vous ! disait-il plus tard en s'excusant : il m'avait écrit une lettre où il ne manquait que les fautes d'orthographe ; je l'avais pris pour le plus grand nigaud de mon diocèse. »

## III

Le 12 mai 1824, anniversaire de sa naissance, à l'âge de vingt-deux ans, Lacordaire entra au séminaire de Saint-Sulpice. Au fond de cet asile de silence, d'étude, de paix, dans la sainte affection de Dieu et de ses frères, il lui sembla recom-

mencer sa jeunesse et ressentir un nouveau printemps. Ecoutons-le épancher, à cette époque, ses impressions intimes :

« Un soir, j'étais à ma fenêtre et je regardais la lune dont les rayons tombaient doucement sur la maison ; une seule étoile commençait à briller dans le ciel, à une profondeur qui me paraissait incroyable. Je ne sais pourquoi je vins à comparer la petitesse et la pauvreté de notre habitation à l'immensité de cette voûte et, en songeant qu'il y avait là, au fond de quelques cellules, un petit nombre de serviteurs du Dieu qui a fait ces merveilles, traités de fous par le reste des hommes, il me prit une envie de pleurer sur ce pauvre monde, qui ne sait pas même regarder au-dessus de sa tête. »

Captivé par la beauté inénarrable du Dieu qui s'est révélé à lui, aux amis qui lui peignent le bonheur du siècle il répond :

« — J'ai une fiancée belle, chaste, immortelle, et notre mariage célébré sur la terre se consommera dans les cieux. Je ne dirai jamais : *Linquenda domus et placens uxor.* »

Enfin le 22 septembre 1827 il put s'écrier :

« — Ce que je voulais faire est fait ! je suis prêtre : *Sacerdos in æternum secundum ordinem Melchisedech.* »

M. Boyer, un des directeurs de Saint-Sulpice, le fit alors appeler.

« — Asseyez-vous là, mon très cher, je veux vous faire cardinal.

« — Vous voulez rire.

« — Non pas, non pas. »

Et il lui raconte comment le poste d'auditeur de rote pour la France étant vacant à Rome, il l'a proposé à Mgr Frayssinous, ministre des affaires ecclésiastiques, pour cette charge qui, selon les usages de la cour romaine, conduit toujours à l'épiscopat.

L'abbé Lacordaire ne fut point ébloui :

« — Lorsque je suis entré dans le sacerdoce, dit-il, je n'ai eu en vue qu'une seule chose : servir l'Eglise par la parole. Si j'avais désiré les honneurs, je serais resté dans le monde. Ainsi veuillez ne plus penser à moi ; je serai simple prêtre et probablement un jour je serai religieux. »

Quelques jours après, il accepta joyeusement de l'archevêque de Paris les fonctions d'aumônier du couvent de la Visitation. Faire le catéchisme à trente pensionnaires et les confesser était toute sa mission. Restaient donc au jeune prêtre d'immenses loisirs, comme il l'avait toujours désiré. Il se plongea avec délices dans l'étude de l'apologétique chrétienne, se préparant ainsi inconsciemment à sa vocation providentielle. « La force est aux sources », disait il. Et il amassait dans l'Ecriture, la patrologie, l'histoire, la philosophie, les nombreux matériaux qui devinrent la base de son enseignement futur.

A la fin de 1828, il fut nommé aumônier-adjoint du collège Henri IV, mais sa vie n'en fut pas

modifiée. Saint Augustin, Platon, La Mennais continuaient à être ses maîtres quotidiens.

« Qu'est-ce que je fais donc ? écrit-il : je rêve, je pense, je lis, je prie le bon Dieu, je ris deux ou trois fois par semaine, je pleure une fois ou deux. Je m'échauffe de temps en temps contre l'Université qui est bien la fille des rois la plus insupportable que je connaisse. Ajoutez à cela quelques instructions improvisées à des élèves de troisième ou de quatrième : voilà ma vie. »

Par le fait de l'asservissement de l'Eglise dans l'organisation universitaire en France, son ministère demeurait impuissant. Cette stérilité d'action lui fut bientôt insupportable. A son cœur ardent. l'apostolat dans les pays étrangers apparut comme la vraie existence sacerdotale : il voulut être missionnaire aux Etats-Unis. A ce moment-là même, l'évêque de New-York, qu'il eut l'occasion de voir, offrit à l'abbé Lacordaire le titre de vicaire général et de directeur de son séminaire. L'appel de la Providence lui sembla indubitable. Muni du consentement de sa mère, de l'autorisation de son archevêque, il s'apprêta à partir. Il se trouvait en Bourgogne où il s'était rendu pour faire ses adieux, lorsqu'il y reçut une lettre de l'abbé Gerbet. Au nom de l'abbé de La Mennais, que Lacordaire avait visité naguères à la Chesnaie, l'abbé Gerbet priait son ami de ne point quitter la France. Le Maître le conviait à collaborer avec lui à une œuvre à la fois catholique et nationale

d'où l'on pouvait attendre l'affranchissement de la religion, la rénovation de la société : il allait fonder l'*Avenir*.

La Mennais n'avait inspiré d'abord à Lacordaire qu'une admiration restreinte. « Je n'aime, écrivait ce dernier le 17 juin 1825, ni le système de M. de La Mennais que je crois faux, ni ses opinions politiques que je trouve exagérées. » Mais la révolution de juillet 1830 était survenue, et la nouvelle de la fondation de l'*Avenir* causa au jeune prêtre une sorte d'enivrement. Le même élan qui entraînait son âme généreuse vers une terre affranchie et libre le retint alors dans sa patrie. Ce fut avec un ardent enthousiasme, une joie indicible qu'il se rangea sous le drapeau de celui qui promettait d'être l'O'Connell français.

Avec le charme inimitable de sa plume, Montalembert a tracé le portrait de Lacordaire à cette époque :

« Que ne m'est-il donné de le peindre tel qu'il m'apparut alors dans tout l'éclat et le charme de la jeunesse ! Il avait vingt-huit ans ; sa taille élancée, ses traits fins et réguliers, son front sculptural, le port déjà souverain de sa tête, son œil noir et étincelant, je ne sais quoi de fier et d'élégant en même temps que de modeste dans toute sa personne, tout cela n'était que l'enveloppe d'une âme qui semblait prête à déborder. La flamme de son regard lançait à la fois des trésors de colère et de tendresse. Sa voix, déjà si nerveuse et si vibrante, prenait souvent des

accents d'une infinie douceur. Né pour combattre et pour aimer, il portait déjà le sceau de la double royauté de l'âme et du talent. Il m'apparut charmant et terrible, comme le type de l'enthousiasme du bien, de la vertu armée pour la vérité. Je vis en lui un élu prédestiné à tout ce que la jeunesse adore et désire le plus : le génie et la gloire. »

## IV

L'*Avenir* parut le 15 octobre 1830 avec l'épigraphe : « Dieu et la liberté ! » et causa dans toute l'Europe une sensation inouïe.

Ses principaux rédacteurs étaient, avec M. de La Mennais, les abbés Lacordaire, Gerbet, de Salinis, et cinq laïques parmi lesquels M. de Coux. A la lecture des premiers numéros, Charles de Montalembert accourut d'Irlande, offrant l'ardent concours de ses vingt ans.

Le journal publia le 18 décembre, deux mois après sa fondation, les statuts d'une association sous le titre d'*Agence générale pour la défense de la liberté religieuse*.

L'*Avenir* passait de la parole à l'action. Sur un point quelconque de la France, le clergé subissait-il une attaque ? un acte arbitraire ou contraire à la liberté religieuse était-il accompli par les agents de l'Etat ? Quel qu'il fût, petit ou grand, l'oppresseur se sentait arrêté au passage, trouvant à qui parler ; quel qu'il fût aussi, l'opprimé

avait un défenseur devant l'opinion publique. les Chambres, devant tous les tribunaux et jusqu'au Conseil d'Etat.

Sous le souffle de l'*Avenir*, le clergé s'anima bientôt à la revendication de ses droits, le gallicanisme fut combattu ; de toutes parts s'allumèrent des foyers de résistance, de zèle : il fallut respecter ceux qui portaient « ce beau nom grand comme le monde, le nom de catholiques. »

L'*Avenir* crut qu'en France, comme en Amérique et en Angleterre, les grandes causes gagneraient à être débattues par des procès retentissants devant l'autorité judiciaire. Lacordaire parut maintes fois à la barre des tribunaux soit comme prévenu, soit comme avocat. Un procureur du Roi ayant eu le malheur de lui objecter un jour que les prêtres étaient les ministres d'un pouvoir étranger :

« — Nous sommes, répliqua Lacordaire, les ministres de quelqu'un qui n'est étranger nulle part, de Dieu. »

Sur quoi, l'auditoire composé du peuple de Juillet si hostile au clergé se mit à applaudir à tout rompre ; on lui criait :

« — Mon prêtre, mon curé, comment vous nommez-vous? vous êtes un brave homme ! »

Accusés d'excitation à la haine et au mépris du Gouvernement, de provocation à la désobéissance aux lois, La Mennais et Lacordaire comparurent le 31 janvier 1831 devant la cour d'assises. Le procès passionna étonnamment l'opinion pu-

blique. Lacordaire se défendit lui-même avec une hardiesse, une éloquence et une modestie admirables. Il était près de minuit lorsqu'il termina ainsi son discours :

« Je vous propose donc d'acquitter Jean-Baptiste Lacordaire, attendu qu'il s'est conduit en bon citoyen, qu'il a défendu son Dieu et sa liberté, — et je le ferai toute ma vie, messieurs. »

Une foule immense attendait la proclamation de l'arrêt : les deux accusés étaient acquittés. Des salves d'acclamation sans fin saluèrent les vainqueurs de la journée.

« Quand la foule se fut écoulée, dit Montalembert, nous revînmes seuls dans l'obscurité, le long des quais ; l'abbé Lacordaire n'était ni enivré, ni accablé de son triomphe ; je vis que, pour lui, les petites vanités de succès étaient moins que rien, de la poussière dans la nuit. »

Une nouvelle campagne fut entreprise sur la question de la liberté d'enseignement.

« Attendu que la liberté se prend et ne se donne pas », les rédacteurs de l'*Avenir* annoncèrent que trois d'entre eux allaient ouvrir une école libre et gratuite, sans autorisation, en vertu de la Charte. L'école s'ouvrit le 9 mai 1831 dans un local loué par Lacordaire. MM. de Coux et Montalembert en étaient avec lui les professeurs. Ils firent la classe à une vingtaine d'écoliers. Le second jour un commissaire de police se présenta et somma les enfants de se retirer :

« — Au nom de la loi, je vous somme de sortir.

« — Au nom de vos parents, dont j'ai l'autorité, dit Lacordaire, je vous ordonne de rester.

« — Nous resterons ! » s'écrient unanimement les enfants.

Sur quoi, des sergents de ville en armes font sortir maîtres et élèves, excepté Lacordaire qui proteste que, l'école étant son domicile, il n'en sortira que par la violence.

« — Laissez-moi, dit-il en s'asseyant sur un lit de sangle qu'il a fait apporter, je reste ici avec la loi et mon droit. »

Un agent de la force publique touche alors au bras le directeur de l'école, qui sort en protestant. Les scellés furent apposés et l'instruction judiciaire commença.

Lacordaire fut admirable dans les plaidoiries en première instance aussi bien qu'en appel. Mais avant qu'il n'y eût chose jugée, la mort du père de Montalembert revêtit son fils de la pairie héréditaire, et, l'action contre les personnes étant indivisible, les trois accusés devinrent justiciables de la cour des Pairs.

Ils parurent à sa barre le 15 septembre. Un frémissement parcourut tous les sièges lorsque, au chancelier lui adressant les questions d'usage, le jeune pair répondit :

« — Charles, comte de Montalembert, âgé de vingt-un ans, maître d'école et pair de France. »

Les juges entendirent le jeune orphelin avec une émotion paternelle et les plus hostiles « souriaient à cette éloquence pleine de verdeur,

comme un aïeul à la vivacité généreuse et mutine du dernier enfant de sa race (1). »

Lacordaire parla à son tour et laissa l'assemblée sous le charme de la brillante et heureuse audace de son improvisation.

Les trois maîtres d'école furent condamnés au *minimum* de la peine, à cent francs d'amende. C'était la première victoire dans une lutte héroïque qui, vingt ans après, aboutit au triomphe.

Cependant l'*Avenir* n'était pas seulement belliqueux ; chaque matin, ouvrant le feu sur toute la ligne, il manquait souvent de justice envers les personnes et de justesse dans les thèses. Ses catilinaires ardentes, passionnées, défendaient des idées non seulement nouvelles, mais aventureuses, exagérées, fausses. Ainsi il revendiquait à grands cris la séparation totale de l'Eglise et de l'Etat, l'abolition de tous les concordats, la suppression des indemnités stipulées par le Saint-Siège pour l'usurpation des biens ecclésiastiques. Sans doute, loin de parler au point de vue de nos persécuteurs sectaires d'aujourd'hui, l'*Avenir* était au pôle opposé, mais néanmoins à l'encontre des vrais principes sur l'union utile et désirable entre l'Eglise et l'Etat.

Pour l'*Avenir*, la liberté des cultes, la liberté illimitée de la presse étaient de droit divin. Dans un supplément du journal, du 2 février, il est dit : « Depuis quinze ans M. de La Mennais

(1) A. de Broglie.

travaille à régénérer le catholicisme et à lui rendre, sous une forme nouvelle et avec des progrès nouveaux, la force et la vie qui l'avaient abandonné. »

Les évêques protestèrent non sans raison contre ces doctrines plus que dangereuses; plusieurs interdirent l'*Avenir* dans leurs diocèses. Un orage formidable et général se forma peu à peu sur la tête du journal suspect d'hétérodoxie. Avec la sincérité et l'ardeur de son caractère, Lacordaire demanda alors et obtint, à force d'instances, que l'*Avenir* fût suspendu. Un dernier numéro annonça que les trois principaux rédacteurs allaient à Rome, pèlerins de Dieu et de la liberté, soumettre leurs doctrines au Saint-Siège.

## V

Lacordaire rédigea un mémoire qui fut présenté au Saint-Père. Mais, d'un côté, Grégoire XVI ne pouvait approuver les enseignements, les tendances de l'*Avenir;* d'autre part, le dévouement à l'Eglise, la science, le talent de ses rédacteurs étaient hors de doute. Pour ne point les condamner publiquement, le Pape leur fit écrire qu'on examinerait leurs doctrines, que cet examen pourrait être long, et qu'en attendant ils pouvaient regagner leur pays. « C'était laisser le temps couvrir de ses plis les écrivains, leurs doctrines et leur actes. » Lacordaire com-

prit : « Ou il ne fallait pas venir, ou il faut nous soumettre et nous taire », s'écria-t-il. « O Rome ! je ne t'ai point méconnue pour n'avoir point rencontré de rois prosternés à tes portes ; j'ai baisé ta poussière avec une joie et un respect indicibles ; tu m'as apparue ce que tu es véritablement, la bienfaitrice du genre humain dans le passé, l'espérance de son avenir... Voyageur suppliant, j'ai rapporté de toi, non de l'or et des parfums, ou des pierres précieuses, mais un bien plus rare, plus inconnu : la vérité (1). »

Autres étaient les sentiments du Maître. « La blessure de l'orgueil irrité était vivante à son cœur ; le glaive s'y retournait chaque jour ; des paroles entrecoupées et menaçantes sortaient de cette bouche qui avait exprimé l'onction de l'Evangile (2). »

Il s'obstinait à vouloir attendre à Rome et à provoquer une décision. Sous le poids d'accablantes angoisses, Lacordaire se décida alors à quitter Rome et La Mennais. C'était la séparation, sans être encore la rupture.

Cependant, au bout de six mois d'attente, La Mennais perdit patience ; déjà à demi révolté, il annonça qu'il rentrait en France, pour reprendre l'*Avenir*. A cette nouvelle, Lacordaire partit pour l'Allemagne.

Il venait d'arriver à Munich et de s'installer dans une hôtellerie, lorsqu'on frappa à sa porte ;

(1) *Considérations sur le syst. phil. de M. de La Mennais.*
(2) *Mémoires.*

c'était M. de Montalembert. La Mennais et lui revenaient en France par la Bavière. C'est l'habitude des journaux allemands de publier le nom et l'adresse des étrangers arrivés la veille : un journal avait appris à Montalembert l'arrivée et la demeure de son ami.

Lacordaire descendit chez La Mennais qui se laissa décider par lui à ne point ressusciter le journal. Le lendemain les écrivains et les artistes les plus distingués de Munich leur donnèrent un banquet aux portes de la ville. Vers la fin du repas, on vint prier M. de La Mennais de sortir et un envoyé du nonce apostolique lui remit une lettre encyclique de Grégoire XVI : c'était la condamnation de l'*Avenir*.

Les trois écrivains signèrent aussitôt un acte de soumission dont le Pape fut satisfait, et ils rentrèrent en France « en vaincus victorieux d'eux-mêmes. »

La Mennais réunit ses disciples à la Chesnaie : mais le grand apologiste de la religion que Lacordaire avait admiré, aimé, n'était plus lui-même. Dans ce cœur bouillonnait une lave montante de haine contre l'Eglise ; l'explosion volcanique menaçait. Dès lors, entre eux, la scission était profonde : la rupture s'imposait à Lacordaire.

Le 4 septembre (1832) il écrivit à M. de La Mennais : « Je quitterai la Chesnaie ce soir. Je la quitte pour un motif d'honneur, ayant la conviction que ma vie vous serait désormais

inutile, à cause de la différence de nos pensées sur l'Eglise et sur la société, différence qui ne fait que s'accroître tous les jours, malgré mes sincères efforts pour suivre le développement de vos opinions..... »

Puis, pendant que M. de La Mennais était à la promenade, seul, à pied, « sans savoir ce qu'il allait devenir et ce que lui vaudrait l'acte qu'il accomplissait », il s'éloigna du grand infortuné dont il prévoyait, a dit Montalembert, et ne voulait pas partager le naufrage.

« J'ai préféré l'Eglise à un homme... J'ai abandonné M. de La Mennais, parce que j'ai cru que l'Eglise avait plus d'esprit que lui, plus de droits à la soumission des intelligences. Je n'ai pas voulu élever une école à la place de la sienne, mais rentrer dans l'école universelle. »

L'avenir ne justifia que trop les prévisions de l'abbé Lacordaire. A la suite de diverses soumissions et rétractations équivoques, l'apôtre de l'infaillibilité absolue, universelle de l'autorité pontificale en vint à la révolte ouverte, à la guerre. En 1834 parurent les *Paroles d'un Croyant.* Par cet ouvrage, a dit Guizot, M. de La Mennais tomba parmi les malfaiteurs intellectuels de son temps. Dans ce pastiche du style biblique, « apocalypse toute bariolée de blasphèmes et de prières », les rois sont des monstres et les prêtres les séides des rois. L'éclat du scandale fut énorme.

Lacordaire crut de son devoir alors d'élever

la voix et publia ses *Considérations sur le système philosophique de M. de La Mennais*, réfutation toute philosophique de ses doctrines.

L'encyclique du 7 juillet 1834 condamna les *Paroles d'un Croyant*, « comme une œuvre d'un petit format et d'une immense perversité.

Presque tous les disciples de La Mennais s'étaient déjà séparés de lui. Emu à son tour par les sollicitations touchantes de Lacordaire, Montalembert, après de longues et sincères hésitations, écrivit au cardinal Pacca qu'il adhérait purement et simplement aux encycliques du Saint-Père. « C'est de Lacordaire, a écrit Montalembert, que j'ai appris à comprendre et à vénérer le seul pouvoir devant lequel on grandit en s'inclinant. Captif de l'erreur et de l'orgueil, j'ai été racheté par celui qui m'apparut alors l'idéal du prêtre, tel qu'il l'a lui-même défini : « Fort comme le diamant, et plus tendre qu'une mère. »

« L'Eglise ne te dit pas : *Vois!* lui écrivait Lacordaire, ce pouvoir ne lui appartient pas. Elle te dit : *Crois!* Elle te dit, à vingt-trois ans, attaché que tu es à certaines pensées, ce qu'elle te disait à ta première communion : Reçois le Dieu caché et incompréhensible; abaisse ta raison devant celle de Dieu et de l'Eglise qui est son organe! Eh! pourquoi l'Eglise nous a-t-elle été donnée, sinon pour nous ramener à la vérité quand nous prenons l'erreur pour elle? »

En s'enfonçant dans le gouffre de la révolte,

M. de La Mennais n'y entraîna personne, absolument personne; premier exemple peut-être, dans l'histoire de l'Eglise, d'un hérésiarque de talent sans acolyte dans sa chute.

## VI

Lacordaire, au sortir de la Chesnaie, avait été reçu à bras ouverts par Mgr de Quélen, comme un enfant qui a couru quelque aventure périlleuse et qui revient meurtri au logis paternel.

« — Vous avez besoin d'un baptême, dit le prélat, et je vous le donnerai. »

Il lui rendit sa première aumônerie de la Visitation.

Le nouvel aumônier se retrouva avec délices dans la solitude. « Adieu les grands travaux ! écrit-il à Montalembert; adieu le renom et les grands hommes ! J'en ai connu la vanité, et je ne veux plus que vivre obscur et bon. »

Un hôpital temporaire était établi aux Greniers d'abondance; Lacordaire allait y passer de longues heures à consoler et à fortifier les cœurs dans l'angoisse.

Cependant, au commencement de 1834, l'abbé Buquet, préfet des études au collège Stanislas, vint le prier de donner des conférences religieuses à ses élèves. Parler à des jeunes gens ! Lacordaire accepta avec bonheur.

Les conférences s'ouvrirent le 19 janvier et le

succès fut prodigieux : un nouveau Bossuet venait de se révéler à lui-même et à la France. Bientôt tout Paris afflua pour l'entendre. Les élèves durent céder leurs places. En vain agrandit-on la chapelle par la construction d'une tribune, elle fut toujours trop petite. Et ceux qui se pressaient là, c'étaient les membres les plus éminents des Chambres, du barreau, de la presse. Cette chapelle d'enfants vit un jour réunis MM. de Chateaubriand, Lamartine, Odilon Barrot. Victor Hugo. Berryer, arrivé en retard, afin de pouvoir pénétrer dans la tribune bondée déjà, dut se faire apporter une échelle et y entrer par une fenêtre. Chacun voulait entendre cette parole nouvelle d'un enfant du siècle, soudaine, vibrante, passionnée, mêlée de coups de tonnerre et d'éclairs d'éloquence qui remuaient jusqu'aux plus profondes des fibres humaines.

De la forme antique des prédications, rien n'y était conservé : on se sentait en plein XIX^e^ siècle. « C'est quelque chose d'inouï que cette éloquence, cette inspiration, écrivait à cette époque Maurice de Guérin ; il n'est bruit que de cela dans le monde religieux et philosophique. »

L'entraînement, l'admiration, l'enthousiasme n'eurent pas de bornes ; mais bientôt non plus les contradictions et les critiques. Lacordaire fut dénoncé à l'Archevêque, au Pape, au Gouvernement. L'agitation allant croissant, Mgr de Quélen, sans donner d'ordre absolu, engagea

l'orateur à suspendre spontanément ses conférences. Elles avaient duré trois mois.

L'année suivante, l'abbé Lacordaire songea à les reprendre. Après avoir d'abord donné son autorisation, l'Archevêque en vint à la retirer. « L'obéissance coûte, écrivit Lacordaire à Montalembert, mais j'ai appris de l'expérience qu'elle est tôt ou tard récompensée, et que Dieu seul sait ce qui nous convient..... Un homme a toujours son heure; il suffit qu'il l'attende, et qu'il ne fasse rien contre la Providence. »

Au mois de janvier suivant (1835), l'Archevêque demanda soudainement à Lacordaire de prêcher les conférences du Carême dans la chaire de Notre-Dame.

Le jour où le jeune orateur monta pour la première fois dans cette chaire qu'il a immortalisée et à laquelle son nom restera attaché, la vaste nef de Notre-Dame se remplit d'une multitude qu'elle n'avait point encore vue. « La jeunesse libérale et la jeunesse absolutiste, les amis et les ennemis, et cette foule curieuse qu'une grande capitale tient toujours prête pour tout ce qui est nouveau, s'étaient rendus, à flots pressés, dans la vieille basilique. Je montai en chaire, dit Lacordaire, non sans émotion mais avec fermeté, et je commençai mon discours, l'œil fixé sur l'Archevêque... Quand j'eus pris pied dans mon sujet et mon auditoire, que ma poitrine se fut dilatée sous la nécessité de saisir une si vaste

assemblée d'hommes, il m'échappa un de ces cris dont l'accent, lorsqu'il est sincère et profond, ne manque jamais d'émouvoir. L'Archevêque tressaillit visiblement... Je compris que la bataille était gagnée dans son esprit; elle l'était aussi dans l'auditoire. Rentré chez lui, il annonça qu'il allait me nommer chanoine honoraire de sa métropole. On eut beaucoup de peine à le retenir et à le faire attendre jusqu'à la fin de la station. »

Les conférences suivantes ne furent pas moins triomphantes. Qui chantera ces fêtes de Notre-Dame ? Qui dira l'immense basilique envahie dès le matin par six milliers d'hommes de tout âge, de toute religion, de tout drapeau : étudiants, jurisconsultes, médecins, savants, orateurs, militaires, croyants et fils de Voltaire, athées, saint-simoniens ; tous attendant de longues heures, une demi-journée, pour se procurer la joie d'être un instant remués, éblouis, réchauffés par la parole toute-puissante d'un prêtre catholique ?

Et le grand orateur, qui peindra l'éclair de son regard, la magie de sa voix, musique si exquise et si céleste ? qui dira la puissance de son geste « qui achève la parole ? » « Qui nous rendra ses surprises, ses hardiesses, ses familiarités, ses élans aventureux où semblait se jouer un génie aussi audacieux que sûr de lui-même, côtoyant le précipice sans y tomber jamais, puis planant au plus haut des cieux

d'un essor que Bossuet seul a surpassé dans la chaire française, qui enlevait littéralement ses auditeurs et les laissait en proie à une émotion qu'un seul mot peut rendre, ce mot de *ravissement* dont on a fait un si vulgaire abus, mais qui rappelle dans la langue chrétienne les visions miraculeuses de saint Paul : *Quoniam raptus est in paradisum* (1) ? »

Pour définir ses émotions ineffables, un homme du monde s'écriait : « Après Dieu, il n'y a que cela ! »

Devant les plus incrédules et les plus sceptiques, le christianisme avait conquis non seulement le respect, mais l'admiration. Ainsi, comme on l'a dit, le mur de séparation élevé par des siècles de calomnie entre l'Eglise et la société, entre la patrie du ciel et la patrie de la terre tombait chaque jour aux puissants éclats de cette voix, comme les murs de Jéricho au son des trompettes de Josué.

« La vieille société a péri, parce que Dieu en avait été chassé ; la nouvelle est souffrante parce que Dieu n'y est pas entré (2). »

Cependant, après deux années de Notre-Dame, le *prophète nouveau*, comme l'appela solennellement Mgr de Quélen, ne se crut pas « assez mûr pour fournir la carrière d'un trait et résolut de se retirer quelque temps devant sa faiblesse et devant Dieu. »

(1) Montalembert.
(2) *Eloge de Mgr Forbin-Janson.*

Il alla chercher à Rome un asile de recueillement et d'étude.

Le malheureux pamphlet de La Mennais : *Les Affaires de Rome*, parut quelques mois après. « Il n'y a qu'un ange ou qu'un prêtre qui puisse tomber si bas », écrivit Mme Swetchine. Lacordaire, mêlé dans le procès, crut devoir y répondre par sa *Lettre sur le Saint-Siège*, où, toutefois, le nom de La Mennais ne figure pas. Grégoire XVI s'écria après la lecture de l'écrit de Lacordaire : « Quand ceci aura paru, l'auteur sera encore bien plus célèbre. »

## VII

Cependant, en se promenant dans Rome et en priant dans ses basiliques, le Conférencier de Notre-Dame était poursuivi par une pensée : le plus grand service à rendre à la chrétienté ne serait-il point de faire quelque chose pour la résurrection des ordres religieux ? Mais « en descendant en moi, dit-il, je n'y trouvais rien qui me parût répondre à l'idée d'un fondateur ou d'un restaurateur d'Ordre. Dès que je regardais ces colosses de la piété et de la force chrétienne, mon âme tombait sous moi comme un cavalier sous son cheval... Fils d'un siècle qui ne sait guère obéir, l'indépendance avait été ma couche et mon guide. Comment pourrais-je me transformer subitement en un cœur docile et ne plus

chercher que dans la soumission la lumière de mes actes ? » De plus, en France, les obstacles légaux se dressaient comme des montagnes.

Une voix irrésistible cependant appelait Lacordaire à la vie religieuse. Il laissa le temps couler et mûrir son projet. Enfin, en juin 1838, à la suite d'une retraite à Solesmes, « sollicité par une grâce plus forte que moi, dit-il, je pris mon parti, mais le sacrifice fut sanglant. Tandis qu'il ne m'en avait rien coûté de quitter le monde pour le sacerdoce, il m'en coûta tout d'ajouter au sacerdoce le poids de la vie religieuse. Toutefois, dans le second cas comme dans le premier, une fois mon consentement donné, je n'eus ni faiblesse ni repentir (1). »

Lacordaire entrait dans l'Ordre de saint Dominique avec le dessein de ramener en France les Frères Prêcheurs.

Grégoire XVI et les cardinaux l'accueillirent avec une extrême bonté ; quant au Maître Général des Frères Prêcheurs, il lui ouvrit les bras comme à un envoyé du ciel.

Le 11 septembre 1838, l'*Univers* publia la note suivante : « M. l'abbé Lacordaire est, en ce moment, à Rome. Il s'y occupe du rétablissement de l'Ordre de saint Dominique en France... Il se propose d'y revenir incessamment pour réunir quelques hommes d'une foi profonde et généreuse, et retourner avec eux à Rome, où

(1) *Mémoires.*

ils feront une année de noviciat dans le couvent de Sainte-Sabine, au mont Aventin, qui est mis exclusivement à leur disposition. »

Lacordaire voulait rallier à son projet l'opinion publique : « Sans l'opinion publique, on ne fait rien ; avec elle et de la patience, on finit par obtenir du gouvernement le concours nécessaire. » Le *Mémoire pour le rétablissement en France de l'Ordre des Frères Prêcheurs* obtint dans cet ordre d'idées un succès absolu.

« *Mon Pays*, s'écrie-t-il fièrement ;

« Pendant que vous poursuivez avec joie et douleur la formation de la société moderne, un de vos enfants nouveaux, chrétien par la foi, prêtre par l'onction traditionnelle de l'Eglise catholique, vient réclamer de vous sa part des libertés que vous avez conquises et que lui-même a payées...

« Nous vivons dans un temps où un homme qui veut devenir pauvre et le serviteur de tous a plus de peine à accomplir sa volonté qu'à se bâtir une fortune et à se faire un nom... Jamais dans le monde on n'a eu tant de peur d'un homme allant pieds nus et le dos couvert d'une casaque de méchante laine... Quoi ! quand, ami passionné de ce siècle, né au plus profond de ses entrailles, nous lui avons demandé la liberté de ne croire à rien, il nous l'a permis. Quand nous lui avons demandé la liberté d'aspirer à toutes les charges et à tous les honneurs, il nous l'a permis..... Mais aujourd'hui que, pénétré des éléments

divins qui remuent aussi ce siècle, nous lui demandons la liberté de suivre les inspirations de notre foi, de ne plus prétendre à rien, de vivre pauvrement avec quelques amis touchés des mêmes désirs que nous, aujourd'hui nous nous sentons arrêté tout court, mis au ban de je ne sais combien de lois, et l'Europe presque entière se réunirait pour nous accabler, s'il le fallait !... C'est à l'opinion publique que je demande protection et je la lui demande contre elle-même, s'il en est besoin. »

Le Français aime l'audace, et l'autorité à laquelle Lacordaire en appelait se sentit inclinée vers cet homme singulier qui avait « le don de lui plaire, en ayant le courage de tout oser. » Nulle protestation ne s'éleva dans la presse ni à la tribune.

Lacordaire revêtit l'habit de saint Dominique à Rome avec deux Français, ses premiers disciples, le 9 avril 1839. Il fit son noviciat au couvent de la Quercia, près de Viterbe. Dans cet asile dont le nom rappelle la Chesnaie, tout ce que l'illustre orateur de Notre-Dame rechercha fut l'oubli de lui-même. Il se tient pour le dernier des novices, balaie les corridors, puise l'eau, entretient les lampes, recherche les offices les plus vils comme lui étant destinés. Le Maître Général lui offre une dispense de six mois de noviciat : il la refuse. « Les moines et les chênes sont immortels », a-t-il écrit ; mais les moines, comme les chênes, croissent lentement et fortement.

A la fin de son année de probation, il prononça ses vœux solennels (12 avril 1840) : « saint Dominique revoyait enfin la France au banquet de sa famille. »

Des jeunes gens d'élite demandaient à Lacordaire de concourir à son œuvre. Le 15 mai suivant, six novices français furent installés au couvent de Sainte-Sabine : Requédat, l'abbé Jandel, depuis général de l'Ordre, Piel, Besson, Hernsheim, et un polonais nommé Torouski.

La France était toujours l'objectif de Lacordaire. Pour la préparer à son retour, il avait, durant son noviciat, écrit la *Vie de saint Dominique*. Elle parut dans les derniers mois de 1840. « Ce n'est pas seulement un talent hors ligne, s'écria M. de Chateaubriand, c'est un talent unique. C'est immense comme beauté, comme éclat ; je ne sais pas un plus beau style. » — « C'est le plus beau livre que je connaisse », a écrit M^me^ Swetchine. La *Vie de saint Dominique* redressa de nombreux préjugés ; elle consacra l'heureuse révolution hagiographique accomplie à l'encontre des historiens jansénistes par la *Vie de sainte Elisabeth* de M. de Montalembert.

Le nouveau Dominicain partit pour Paris peu après l'apparition de son livre, voulant montrer à la France étonnée ce costume qu'elle n'avait plus revu depuis un demi-siècle. Quel accueil allait-il rencontrer ? A tout hasard, Lacordaire s'était muni d'un vêtement ecclésiastique. Mais, une fois sur le sol de la patrie, il se reprocha

cette timidité et donna sa soutane à un pauvre prêtre espagnol. A Paris, la curiosité publique fut vivement surexcitée : chacun voulait voir le revenant d'un autre âge, le fils de Dominique l'inquisiteur, et savoir ce qu'il allait dire. Mais ni le public ni le gouvernement ne s'émurent.

A peine arrivé, Lacordaire dîna en froc chez le garde des sceaux, M. Martin (du Nord), avec l'archevêque de Paris, l'archevêque de Bordeaux et plus de quarante convives. Pendant le repas, M. Bourdeau, ministre de la justice sous Charles X, se pencha vers son voisin et lui dit : « Quel étrange retour des choses de ce monde ! Si, quand j'étais garde des sceaux, j'avais invité un Dominicain à ma table, le lendemain la Chancellerie eût été brûlée ! »

Mais Lacordaire visait surtout à reconquérir à son habit du moyen âge le droit de cité dans la première chaire de France.

On annonça qu'il prêcherait un sermon de charité à Notre-Dame, le 14 février.

Le jour venu, quand le Frère Prêcheur, avec sa tête rasée, sa tunique blanche et son manteau noir, apparut en chaire, dix mille personnes attendaient frémissantes.

Voulant couvrir de la popularité des idées l'audace de sa présence, il prit pour sujet de son discours : *la Vocation de la nation française*.

« Un tel usage de l'histoire, dit M. Foisset, était une grande nouveauté dans la chaire. Le succès

fut éclatant : c'était l'inauguration triomphale d'une liberté : les ordres religieux avaient gagné leur cause au tribunal suprême de l'opinion. »

## VIII

En 1843, Mgr Affre offrit au Père Lacordaire la station de l'Avent à Notre-Dame. Le P. de Ravignan y prêchait le Carême. Il parut beau au P. Lacordaire de montrer deux apôtres partageant, sans ombre de rivalité, le fraternel empire de la parole de Dieu.

Le roi Louis-Philippe, toutefois, fut effrayé. Il manda l'Archevèque aux Tuileries, lui demandant, sous prétexte d'émeute à craindre, de ne point laisser prêcher Lacordaire. Mgr Affre tint ferme.

« — Le P. Lacordaire est un bon prêtre, dit-il; il appartient à mon diocèse. Je lui ai donné ma parole publique. Je ne pourrais maintenant la lui retirer sans me déshonorer aux yeux de mon diocèse et de toute la France.

« — Eh bien! monsieur l'archevêque, s'il arrive un malheur, sachez que vous n'aurez ni un soldat ni un garde national pour vous protéger. »

Un peu plus tard le Directeur des Cultes déclara à l'Archevêque que si le nouveau Dominicain se présentait en froc à Notre-Dame, il y trouverait un agent de police pour l'empoigner au pied de la chaire.

« — Quel pays que le nôtre ! s'écrie Lacordaire. Bientôt on ne pourra plus parler, au nom de la liberté. Du reste, cela est heureux. Il faut que les catholiques demeurent seuls à défendre les libertés humaines, et que leurs adversaires arrivent peu à peu au délire du despotisme. »

Il consentit à voiler la robe de saint Dominique du manteau de chanoine de Notre-Dame. Mais le vieux roi s'était trompé : il n'y eut pas de trouble ; dès que l'orateur parut, un grand silence se fit, et à la troisième phrase il s'était conquis dans le cœur de ses auditeurs un asile sacré.

Le moine courageux poursuivit ses conférences jusqu'en 1851 ; en 1848, le lendemain du jour où la Révolution renversa le trône de Louis-Philippe, les voûtes de Notre-Dame reten tirent d'applaudissements enthousiastes à l'adresse de l'éloquence vibrante du Prêcheur.

« — N'applaudissons pas la parole de Dieu, dit alors l'orateur ; croyons-la, aimons-la, pratiquons-la : c'est la seule acclamation qui monte jusqu'au ciel et qui soit digne d'elle. »

L'enseignement du P. Lacordaire dura dix ans. Après avoir traité de l'Eglise, des effets de sa doctrine sur l'esprit, sur l'âme, sur la société, il s'éleva au-dessus de lui-même dans les immortelles conférences sur Jésus-Christ. Dieu, la Chute, la Réparation : tels furent les sujets de ses autres discours.

Il publia plus tard ses *Conférences*. Elles

resteront un des plus splendides monuments de l'éloquence en notre siècle et le meilleur arsenal de l'apologétique contemporaine. Sans doute, c'est de la lave refroidie ; mais quel feu encore ! elles ont la vie et elles la donnent. « Mes paroles, dit Lacordaire dans sa préface, arriveront au lecteur froides et décolorées ; mais quand, au soir de l'automne, les feuilles tombent et gisent à terre, plus d'un regard et plus d'une main les cherchent encore, et fussent-elles dédaignées de tous, le vent peut les emporter et en préparer une couche à quelque pauvre dont la Providence se souvient au haut du ciel. »

Le Père n'évangélisa pas seulement Paris ; ses succès en province dépassèrent peut-être ceux de la capitale.

A Bordeaux (1840), quatre mois durant, l'enthousiasme fut tel que, vingt ans après, l'archevêque qui avait invité Lacordaire à prêcher dans sa métropole, disait : « Les effets produits par cette parole ont été immenses et durables. L'esprit public de Bordeaux est changé depuis cette époque. »

Même succès à Nancy en 1843. Au printemps de 1844, Lacordaire prêcha à Grenoble. « Aucune ville ne m'a ému comme Grenoble, écrit-il. Evidemment cette nature touche à la mienne... J'ai ici beaucoup de consolations ; ce peuple est ouvert, bon, généreux, point hostile à la Religion et en entend parler avec plaisir. » A l'issue de la dernière conférence, quatre cents auditeurs

ayant à leur tête M. Casimir de Ventavon, l'éloquent bâtonnier de l'ordre des avocats, depuis sénateur, vinrent remercier le prédicateur.

C'est pendant la station de Grenoble que le Père Lacordaire acheta secrètement l'ancienne chartreuse de Chalais, pour en faire une maison de son Ordre. Avant que le Gouvernement n'eût pu prendre des mesures préventives, il y était installé avec deux religieux venus incognito de Bosco. Le ministre protesta, fulmina des menaces, mais il recula devant l'odieux d'une expulsion.

La station de Lyon (1845) excita une sorte de frénésie. Dès cinq heures du matin, quoique le Père ne parlât qu'à une heure du soir, l'église était comble; les dames demandèrent à faire construire à leurs frais une immense tribune. L'admiration alla croissant jusqu'à la clôture, et le prédicateur fut reconduit comme en triomphe à sa demeure.

Il évangélisa ensuite Strasbourg, Liège, Toulon, se fit entendre à Marseille, partout acclamé comme le roi de la chaire.

## IX

Les préférences de Lacordaire furent toujours pour la monarchie tempérée. Sa *Lettre sur le Saint-Siège* définit la République « la guillotine entre deux monarchies. » « Jamais, écrivait-il en

1842, la démocratie ou le gouvernement par le peuple n'est entrée un instant dans mon esprit... Toutes mes idées politiques se réduisent à ceci : En dehors du christianisme, il n'y a pas de société possible, si ce n'est une société haletante entre le despotisme d'un seul et le despotisme de tous. » Ni oppresseur, ni opprimé, voilà ce qu'il veut être.

Il se rallia à la république de 1848, comme à une nécessité d'un moment. « Elle croit, elle espère en nous (catholiques); faut-il la décourager? » Sollicité par de nombreux amis de reprendre sa plume de journaliste comme en 1830, il finit par accepter, dans une pensée de devoir, la direction de l'*Ere nouvelle*. (1er mars 1848.) « J'arborai avec ceux qui s'étaient offerts à moi un drapeau où la religion, la république et la liberté s'entrelaçaient dans les mêmes plis (1). » Crucifions nous à notre plume! écrivait-il un jour à Ozanam. Ces mots révèlent son but suprême.

Sa rentrée dans la vie politique lui attira de nombreuses offres de candidatures électorales. Sept collèges le portèrent spontanément comme candidat. A Paris, le Comité de son arrondissement l'invita à des réunions publiques. Il parut au grand amphithéâtre de l'Ecole de médecine et dans la grande salle de la Sorbonne, et, dans l'une et l'autre de ces assemblées orageuses, on admira l'extrême noblesse de son attitude.

(1) *Mémoires.*

Quoique combattu à outrance par les Rouges, il obtint à Paris une minorité de 62.000 voix; il fut élu à Marseille, où il n'avait pas posé sa candidature.

Le moine représentant du peuple parut en froc à l'Assemblée nationale qui comptait du reste trois évêques et vingt prêtres. Le 4 mai, lors de la proclamation solennelle de la République, le Dominicain en robe blanche reçut une ovation du peuple et fut presque porté en triomphe.

Lacordaire, à l'Assemblée constituante, s'assit au plus haut rang de la Montagne. « C'était une faute assurément, a-t-il dit dans ses *Mémoires*. J'étais un républicain trop jeune encore pour prendre une place aussi tranchée, et la République était trop jeune elle-même pour que je lui donnasse un gage aussi éclatant de mon adhésion. »

Si l'illusion était grande, elle fut courte. Le 15 mai, le Père était à l'Assemblée, désigné aux menaces des émeutiers par son habit religieux, lorsque la salle des séances fut envahie par les clubs. « Nous demeurâmes trois heures sans défense contre l'opprobre d'un spectacle où le sang ne fut pas versé, où le péril peut-être n'était pas grand, mais où l'honneur eut d'autant plus à souffrir. » Le peuple avait été outragé dans ses représentants, sans autre but que de leur faire comprendre qu'ils étaient à sa merci. Lacordaire dès lors comprit que *la République était perdue*.

Le 17 mai, il donna sa démission de représen-

tant du peuple : « Il faut savoir descendre devant les hommes pour s'élever devant Dieu. »

Il ne tarda guère également d'abandonner la direction de l'*Ere nouvelle :* « En me jetant dans le feu, je me suis bien un peu brûlé ; mais si je m'étais abstenu tout à fait, c'eût été une prudence voisine de l'égoïsme (1). »

Au coup d'Etat du 2 décembre 1851, le Père ne put retenir un cri d'effroi : « Si la France s'y habitue, c'en est fait, nous courons au Bas-Empire. La violation par la force militaire de la constitution d'un pays est toujours une grande calamité publique qui prépare pour l'avenir de nouveaux coups de fortune et l'avilissement progressif de l'ordre civil.... Je blâme le passé, je crains l'avenir et je n'attends le salut que de Dieu. »

La dignité humaine semblait compromise au Père Lacordaire, et pour lui elle était une seconde religion. Il renonça à remonter dans la chaire de Notre-Dame. « L'oppression du temps eût été pour moi une occasion incessante de donner çà et là des coups d'épée au despotisme, et on les eût faits encore plus grands qu'ils n'eussent été. J'ai mieux aimé me taire ; c'est, à sa façon, un deuil de nos libertés péries. »

Il accepta cependant de donner, le 10 février 1853, un sermon de charité dans l'église Saint-Roch. Deux archevêques présidaient la grande assemblée. Prenant pour texte la parole

(1) Lettre à Mme Swetchine.

suprême de David à Salomon : *Esto vir!* Sois un homme! l'orateur déclara l'Evangile incompatible avec la bassesse du caractère. « On peut avoir un grand esprit et une âme vulgaire, on peut être un grand homme par l'esprit et un misérable par le cœur. Celui qui emploie des moyens misérables, même pour faire le bien, même pour sauver son pays, celui-là demeure toujours un misérable. » Quand il parla de Napoléon Ier, avec une noble hardiesse et comme le fera l'histoire, l'auditoire tressaillit. L'orateur vit l'étonnement de la foule. Et répondant fièrement à la secrète pensée de tous : « Oh! il ne faut pas une armée pour arrêter ici ma parole; il ne faut qu'un soldat. Mais Dieu m'a donné pour défendre ma parole et la vérité qui vit en elle, quelque chose qui peut résister à tous les empires. »

Lacordaire rentra dans son cloître, heureux d'avoir réalisé un vœu de son cœur : « Maintenant, ce que ma parole a dit, mon silence le dira encore plus haut. »

Contre toute attente, le gouvernement impérial tint à honneur de ne pas se croire offensé. La parole de Guizot était juste : « Il y a plus de servilité en France, en ce moment, que de servitude. »

## X

A l'occasion de la translation du chef de saint Thomas d'Aquin dans un magnifique reliquaire,

une fête d'un éclat incomparable eut lieu à Toulouse le 18 juillet 1852.

Appelé à prononcer le panégyrique du Docteur angélique, le Père Lacordaire développa avec un éclat merveilleux ces questions : Qu'est-ce qu'un docteur de l'Eglise ? Quelle est la place que la théologie occupe dans le monde ? Quelle est la place que saint Thomas occupe dans la théologie ?

Son panégyrique eut cette première bénédiction qu'il détermina la fondation d'un couvent de Dominicains à Toulouse, berceau de l'Ordre.

Il en eut une seconde : Lacordaire, sur l'invitation de l'archevèque de Toulouse, consentit à reprendre dans sa cathédrale la suite des conférences de Notre-Dame de Paris, en faveur de la nombreuse jeunesse de la « métropole intellectuelle du midi. » Il y donna, en 1854, six conférences, qui sont les dernières, les plus éloquentes, les plus irréprochables de toutes, a dit Montalembert. Il traita de la *Vie* en général, de la vie des passions, de la vie morale, de la vie surnaturelle et de l'influence de celle-ci sur la vie privée et la vie publique.

« Deux fois, peut-être, écrivait alors Lacordaire, j'ai trouvé des accents plus élevés qu'en aucun temps de ma carrière. »

Il devait, l'année suivante, traiter des Sacrements. Mais, dans sa dernière conférence sur la misère des nations réduites à la vie privée,

avaient jailli de son âme des accents enflammés qui avaient porté ombrage au pouvoir.

« Je compris que dans ma pensée, dans mon langage, dans mon passé, dans ce qui me restait d'avenir, j'étais aussi une liberté, et que mon heure était venue de disparaître comme les autres (1). »

Il renonça à la parole publique. Deux cents jeunes gens des Facultés de Toulouse vinrent en vain lui demander de reparaître en chaire :

« — Dieu m'impose des devoirs obscurs, dit-il ; il faut que je les aime et que j'oublie le passé. »

Il donna son dévouement à un autre apostolat : celui de l'éducation de la jeunesse.

Dès 1852, il avait songé à appliquer les Frères Prêcheurs à l'œuvre sacrée de l'enseignement. Mais la règle du grand Ordre, avec ses jeûnes, son abstinence perpétuelle, son office canonique, ne pouvait convenir au ministère dévorant du professeur. Le Père Lacordaire s'était alors résolu à faire une innovation dans la famille dominicaine, à y créer une branche nouvelle, à laquelle il donna la règle plus accommodante du Tiers-Ordre de saint Dominique. La fondation prit le nom de *Tiers-Ordre enseignant*. Des quatre premiers novices, l'un fut l'immortel Père Captier, que la Commune devait massacrer pendant qu'il jetait à ses frères ce cri héroïque : « Allons, mes amis, pour le bon Dieu ! »

(1) *Mémoires.*

Le premier collège dirigé par le Tiers-Ordre enseignant de saint Dominique fut celui d'Oullins, aux portes de Lyon.

Le 8 août 1854, le Père Lacordaire prit possession du célèbre collège de Sorèze. Il y vint avec le désir d'y vivre et d'y mourir.

VIVENTI SEPULCRUM,
MORIENTI HOSPITIUM,
UTRIQUE BENEFICIUM.

« Il sera le tombeau de ma vie, l'asile de ma mort : à l'un et l'autre, un bienfait. »

Comme jadis Bossuet et Fénelon, le grand orateur du XIX[e] siècle se fit éducateur, et une fois de plus on put constater que le génie qui aime fait des merveilles. « Ces enfants, nous les aimons..... Ah ! nous n'avons pas de mérite à aimer. L'amour est à lui-même sa récompense, sa joie, sa fortune et sa bénédiction. »

Son principe était que ce qui forme le caractère et enracine la foi, c'est la persuasion, non la contrainte. Aussi laissa-t-il l'accomplissement des devoirs religieux parfaitement libre. La conséquence fut qu'il fallait modérer l'attrait des élèves pour la confession. Le conférencier de Notre-Dame prêchait à ses jeunes gens tous les quinze jours et mettait une semaine à préparer ses discours de collège, comme ceux de l'illustre métropole de Paris.

Il savait se faire tout à tous. Sa chambre et

son temps étaient à ses élèves. On frappait, raconte un Frère Prêcheur, son collaborateur ; c'était un élève : l'œil du Père s'illuminait à son insu : nous savions tous qu'il fallait céder la place. L'enfant s'agenouillait ; le Père lui demandait s'il était bon, quelles étaient ses pensées, levait devant ses yeux, d'une main grave et pure, les premiers voiles de la vie, élevait par l'échange de ses pensées les pensées du jeune homme et ne le laissait pas aller sans la promesse, au moins, d'un effort vers le bien jusqu'au retour. Rien ne primait, à ses yeux, ce droit de ses élèves sur sa personne. J'ai vu mille fois la gloire et l'amitié faire, pour ainsi dire, antichambre, tandis qu'il posait, à chaque mot, la plume qui écrivait *Ozanam*, pour être tout entier à un enfant.

Quand ils le quittaient pour rentrer dans le monde :

« — Messieurs, soyez-y des hommes, leur disait solennellement Lacordaire. Ayez une opinion surtout, ayez-en une... De grâce, comptez-vous pour quelque chose, sachez vouloir et vouloir fièrement. Ce n'est pas d'orgueil qu'il sagit, c'est de dignité. Dans notre siècle, presque personne ne sait vouloir. Pour moi, si je pouvais contribuer en quelque chose à former des hommes qui sauraient vouloir, je croirais avoir beaucoup fait pour ma patrie et pour mon Dieu. Vous donc, les premiers jeunes gens que je mène dans le monde, je vous prie de garder cette

parole : « Ayez une opinion ! » Si vous le faites. vous serez de grands citoyens. Sinon, vous déshonorerez votre pays, peut-être le vendrez-vous ? »

« — Si un homme, leur disait-il encore, ne rend pas le son du sacrifice, quelle que soit la pourpre qui le couvre, détournez la tête et passez : ce n'est pas un homme. »

« — Que dites-vous de Sorèze ? que pensez-vous de son plan d'études ? demandait-on à un inspecteur d'académie de Toulouse, universitaire de grand mérite, M. Roger.

« — Vous me demandez mon opinion, la voici : A Sorèze on récrée les enfants, en les instruisant ; et nous, nous les ennuyons. »

C'est pour les anciens élèves de Sorèze que Lacordaire écrivit les magnifiques *Lettres à un jeune homme sur la vie chrétienne.*

Sa brochure sur *La liberté de l'Eglise et de l'Italie* parut le 25 février 1860. A ses vues optimistes du commencement de la guerre d'Italie avaient succédé d'amères tristesses : « Italiens, votre cause est belle, mais vous ne savez pas l'honorer et vous la servez plus mal encore..... Pour un vain système d'unité absolue qui n'intéresse en rien votre nationalité et votre liberté, vous avez élevé entre vous et deux cents millions de catholiques une barrière qui grandit chaque jour. Vous avez mis contre vos plus légitimes espérances, plus que des hommes, vous y avez mis le christianisme, c'est-à-dire le plus grand ouvrage de Dieu sur la terre. Sa-

chez-le bien, c'est Dieu qui a fait Rome pour son Eglise. Vous avez donc mis contre vous une volonté éternelle de Dieu. Vous la trouverez, n'en doutez pas. »

## XI

Ce qu'il y a de plus admirable dans Lacordaire, ce n'est pas l'écrivain, ni l'orateur. « Il faut que l'on sache, a écrit Montalembert, que la plus grande âme de ce siècle en a été une des plus saintes. »

Etre un saint! voilà à quoi, par-dessus tout, Lacordaire vise, voilà le secret de sa vie intime. « Quand nous nous faisons moines, nous autres Français, c'est avec l'intention de l'être jusqu'au cou », dit-il.

Nous n'insisterons pas sur le point qu'il fut, dans son cloître, un religieux d'une exactitude parfaite, esclave du devoir, de la règle, accordant des dispenses aux autres pour se les refuser à lui-même. Montons plus haut : le Père Lacordaire pratiqua, jusqu'à l'héroïsme, des vertus dont notre siècle rationaliste et sensuel a de la peine à saisir le sens sublime. « Nous avons deux grands vices à combattre et à détruire, disait-il : l'orgueil et la volupté ; et deux grandes vertus à acquérir : l'humilité et la pénitence. »

Il eut, a écrit son disciple et ami du cloître, le Père Chocarne, il eut pour la croix, pour la mortification, un amour exclusif, passionné,

extraordinaire. Oui, en plein dix-neuvième siècle, au lendemain des conquêtes de 89, cet avocat, ce journaliste, cet orateur au souffle si puissant, si électrique, ce représentant du peuple, ce grand homme, si plein de l'esprit moderne, Lacordaire se donnait la discipline tous les jours, souvent plusieurs fois par jour! Au nom de la sainte obéissance, il obligeait ses Frères à le fixer à un poteau, les épaules nues, à le flageller, à lui cracher au visage, à l'injurier, à le fouler aux pieds. La salle du chapitre du couvent de Flavigny était soutenue par une colonne de bois. Il en fit sa colonne de la flagellation. Un jour de vendredi saint, il se fabriqua lui-même une croix, la fit dresser dans une chapelle souterraine, s'y fit attacher avec des cordes et y resta suspendu pendant trois heures. Tous les genres de macération, aimés des saints : haires, disciplines, fouets de toute espèce et de toute forme, il les a connus et pratiqués, au point de se meurtrir et de se briser tout le corps, témoigne le Père Chocarne. Et ce don surnaturel de la recherche de la souffrance, reçu au premier jour de sa conversion, ne l'a pas quitté jusqu'à son dernier souffle.

Qu'aurait pensé la foule enthousiaste qui s'enivrait de son éloquence, si elle avait soupçonné, sous l'orateur qui la ravissait, le religieux affamé du martyre ? Disons, avec le Père Chocarne, comment se passaient les dimanches des conférences, les grandes, triomphales journées de Notre-Dame.

« Lacordaire demeurait la matinée dans une profonde méditation. Personne n'entrait dans sa chambre, si ce n'est un ou deux de ses plus intimes amis, qui venaient s'assurer si rien ne lui manquait; on entrait et sortait en silence... Il déjeunait seul à neuf heures. Par exception, il faisait gras, ce jour-là; mais son repas était encore fort modeste. Si le temps était beau. il descendait au jardin, se promenait lentement, s'arrêtait devant une fleur, souriait à toute cette verdure inondée de lumière, et reposait son esprit dans une douce contemplation des belles et pures œuvres de Dieu; c'était comme un prélude où son inspiration se plaisait à monter par degrés à des harmonies d'un ordre plus élevé. Il partait à onze heures, accompagné de son ami M. Cartier. Vers trois heures il rentrait accablé de fatigue, mais le front transfiguré, le visage en feu, l'âme toute chaude encore et débordant de foi, d'éloquence, d'amour. Pour réparer ses forces épuisées, parfois il se mettait au lit, et, faisant entrer un de ses amis, jeune laïque, qui avait toute sa confiance, il s'entretenait familièrement avec lui de l'amour de Notre-Seigneur et du bonheur de la vie religieuse. A l'heure du souper, on lui apportait son repas, exactement le même que celui de la Communauté : deux œufs et une salade. Puis il reprenait l'entretien où il l'avait laissé : c'était toujours l'amour de Notre-Seigneur, l'amour des souffrances et ce qui s'y rapportait... Sa journée se terminait toujours par une

sévère flagellation, qu'il fallait lui donner malgré son extrême fatigue. Voilà ce qu'étaient ces journées de Notre-Dame, si éclatantes au dehors, mais au dedans si simples, si calmes, si saintement religieuses. Voilà par quelle énergique réaction de la volonté il se retenait sur la pente glissante de ses enivrants succès. »

Un soir, après une de ses plus belles conférences, l'heure à laquelle il descendait pour dîner étant passée, un ami monte dans sa chambre. Il frappe, personne ne répond. Il entre et voit le Père Lacordaire au pied de son crucifix, la tête dans ses mains, absorbé dans une prière entrecoupée de sanglots.

« — Mon Père, qu'avez-vous?

« — J'ai peur, répond-il, le visage en larmes.

« — Peur! mon Père, et de quoi donc?

« — J'ai peur de ce succès. »

Après avoir aimé « la gloire et rien autre chose », il finit par craindre la gloire et rien autre chose.

A l'époque où il se trouvait au couvent de Bosco, un ecclésiastique vint de très loin pour le voir et lui offrir l'hommage de son admiration. A peine arrivé, il se fait conduire au Supérieur et lui expose le motif qui l'amène. Le Supérieur l'invite à dîner, et, pour satisfaire plus pleinement son désir, il le place, sans lui rien dire, à côté du Père Lacordaire, qui était lui-même à la tête d'une table. L'ecclésiastique, impatient de connaître l'homme qu'il cherchait, se penche

vers son voisin, et, à voix basse, le prie de lui indiquer le Père Lacordaire.

« — C'est, répondit le Père avec cette finesse dont il avait le secret, celui qui se trouve à la tête de la table. »

L'ecclésiastique ne pouvant soupçonner son voisin, crut qu'on lui indiquait un religieux placé à la tête de la table en face de lui. Il se prit donc à observer ce dernier, et, autant que la politesse le lui permit, il étudia avec soin tous ses mouvements. Le repas terminé, il court à sa rencontre et lui exprima sa joie de pouvoir révérer un homme si grand par son mérite et sa renommée. Le religieux vit l'erreur, et lui répondit en souriant :

« — Je ne suis pas le Père Lacordaire ; il était auprès de vous pendant le repas. »

Le Père Lacordaire s'était déjà dérobé.

Il aimait à s'abaisser devant ses Frères. A Lyon, par un jour de pluie, il invita quelques membres du Tiers-Ordre à l'accompagner à Notre-Dame de Fourvière. Au retour, il les fit monter chez lui, les pria de s'asseoir et leur dit :

« — Mes Frères, si vous avez les pieds en si mauvais état, c'est moi qui en suis cause ; il est donc juste que je répare les dégâts. »

Il s'arme aussitôt de brosses, de cirage et, se mettant à genoux devant eux, se fait gaiement leur décrotteur.

Nul plus serein que lui contre la critique et l'injure qu'il eut souvent à subir. Quand l'Arabe,

passant au pied des Pyramides, leur jette un coup de sa lance, les Pyramides se taisent, a-t-on dit. Lacordaire se taisait, se souvenant du silence de Notre-Seigneur pendant sa passion. « Quand un homme met un quart de lieue entre lui et moi, j'en mets dix mille, et je n'y pense plus. » — « Le silence est, après la parole, la première puissance du monde. »

Qui dira son détachement, son esprit de pauvreté ! « Un grand cœur dans une petite maison », c'est tout ce qui le touche ici-bas ; il n'y tient qu'à deux choses : faire aimer Jésus-Christ et sauver les âmes. Je lui dois ce témoignage, a dit Montalembert, que, un jour où je voulais le retenir à Paris pour un motif important et délicat, il me répondit : « Non, je ne puis, cela ferait peut-être manquer la confession de quelques-uns de mes élèves. Et on ne peut calculer l'effet d'une communion de plus dans la vie d'un chrétien. » Et à l'instant, il fit deux cents lieues, pour ne pas priver ses enfants des secours de sa paternité spirituelle.

Qui dira le nombre des jeunes gens qu'il attira à Dieu, qu'il fixa dans le bien, dont il fut l'ami, pour les gagner à l'amitié de Jésus-Christ ! Un monument éloquent en témoigne ; c'est le volume exquis des *Lettres du R. P. Lacordaire à des jeunes gens* publiées par l'abbé Perreyve. « Ce livre manquait à la littérature chrétienne, a dit M. Foisset. Les lettres spirituelles des Pères de l'Eglise, celles de Bossuet, celles de Fénelon ne

s'adressent point à des jeunes gens... Les lettres de Lacordaire sont jeunes; ce n'est pas dire assez, elles sont virginales ; elles ont une incomparable fraîcheur d'idées, d'imagination, de langage ; enfin, elles sont essentiellement de ce temps-ci... Elles ont fait du bien, elles en feront longtemps. »

Dès qu'il parle de l'amitié, l'enthousiasme saisit Lacordaire. Ecoutons ce *Magnificat:* « L'amitié est le plus parfait des sentiments de l'homme, parce qu'il en est le plus libre, le plus pur et le plus profond... C'est une rare et divine chose que l'amitié, le signe assuré d'une grande âme et la plus haute des récompenses visibles attachées à la vertu. Je dis à un homme : Je vous estime... Je vous admire... Je vous vénère. Ne puis-je pas lui dire autre chose encore ? Ai-je épuisé dans ce mot la parole humaine tout entière ? Non, j'ai encore une chose à lui dire, une seule, la dernière de toutes ; je puis lui dire : Je vous aime. Dix mille mots précèdent celui-là ; mais aucun autre ne vient après dans aucune langue, et, quand on l'a dit une fois à un homme, il n'y a plus qu'une ressource, c'est de le lui répéter à jamais. »

« Qui aime sait, qui aime vit, qui aime se dévoue, qui aime est content, et une goutte d'amour mise dans la balance avec tout l'univers, l'emporterait, comme la tempête ferait d'un brin de paille. »

Aussi, qui fut aimé comme lui ? Qui compta de si nombreux, si illustres, si tendres amis ?

Mais qui aima comme lui ?

« Combien je me réjouis de me retrouver avec vous ! écrit-il un jour à ses religieux. J'en ai faim et soif ! Je voudrais pouvoir ne plus sortir de Chalais. En être éloigné, c'est toujours là mon plus grand sacrifice dans la vie que je mène. Mon plus grand bonheur, après celui de mourir pour Jésus-Christ, serait de mourir pour vous. »

## XII

A l'instigation de MM. Cousin et Guizot, le Père Lacordaire fut élu membre de l'Académie française le 2 février 1860. Le Père y vit un hommage à l'Eglise, une victoire sur le voltairianisme et une consécration donnée à son habit religieux.

La séance de réception eut lieu le 24 janvier 1861. L'Impératrice et une foule de personnages considérables avaient voulu y assister. La fête fut unique. Le froc monastique pour la première fois apparaissait à l'Académie, et l'académicien chargé de complimenter le grand orateur de Notre-Dame était le représentant le plus éminent du protestantisme français, M. Guizot.

« — Messieurs, j'ai à remercier l'Académie de deux choses, dit le récipiendaire : la première, de m'avoir appelé dans son sein ; la seconde, de m'avoir donné pour successeur à M. de Tocqueville. » Cette première phrase d'une exquise simplicité conquit immédiatement l'auditoire. Le Père

Lacordaire se présentait comme « le symbole de la liberté acceptée et fortifiée par la Religion. » De nombreuses salves d'applaudissements soulignèrent et maintes fois interrompirent le discours.

« On le regarda et on l'écouta », dit Prévost-Paradol. C'était le chant du cygne.

Déjà une maladie implacable minait le Père. A son retour à Sorèze, on lui fit une ovation enthousiaste :

« — Me voici, mes enfants, dit-il, et je ne vous quitterai plus, car je rentre comme Œdipe à Colonne, tenant d'une main un fragile laurier, de l'autre, une branche de cyprès. »

Il se remit toutefois au travail, ainsi que de coutume. Il était souffrant déjà lorsqu'il composa ce petit poème, ce divin cantique qui est peut-être son chef-d'œuvre : *Sainte Marie-Madeleine*. Depuis longtemps Lacordaire s'était révélé comme une âme forte ; la surprise égala l'admiration à la lecture de ces pages onctueuses et tendres.

Pendant cinq siècles, les Frères Prêcheurs avaient été, au couvent de Saint-Maximin, les gardiens du tombeau et des reliques de sainte Marie-Madeleine. Le Père Lacordaire eut la joie de rendre à ses Frères ce poste sacré, le 27 septembre 1859. Déjà, il avait fondé de nombreux couvents de son ordre : Nancy, 1843 ; Chalais, 1844 ; Flavigny, 1848 , Paris, 1849 ; Toulouse, 1853 ; il en ouvrit un dernier à Dijon, 1860. Mais le cœur a ses préférences, et le Père s'écriait :

« Saint-Maximin et la Sainte-Baume, c'est ma dernière pensée. » Puissè-je écrire ici ma dernière ligne ! dit-il en terminant ses pages sur la Pénitente de l'Evangile, et, comme Marie-Madeleine, l'avant-veille de la Passion, briser aux pieds de Jésus-Christ le frêle et fidèle vase de mes pensées ! »

La mort pouvait venir : le saint religieux ne voyait en elle que l'introductrice dans la patrie des vrais et éternels triomphes. Comprenant que ses forces diminuaient progressivement, il envoya sa démission de Provincial au Maître général de l'Ordre, le 27 septembre 1861. Son dernier désir était de ne plus s'occuper que de Dieu : « Ni naissance, ni fortune, ni talent, ni génie, rien n'est au-dessus d'un cœur détaché », s'écriait-il, et il attendait serein et en paix l'heure de Dieu.

De nombreux amis : l'abbé Perreyve, MM. de Montalembert, Foisset, Cartier, etc., accoururent le visiter une dernière fois. A la demande de Montalembert, il dicta une *Notice sur le rétablissement en France des Frères Prêcheurs*, pages testamentaires merveilleuses de netteté, d'éclat, de coloris, que la mort ne laissa point achever.

A un moment où le malade tenait son crucifix à la main :

« — Pouvez-vous le prier ? » lui dit l'abbé Perreyve.

« — Non, mais je le regarde ! »

Le 20 novembre au soir, le Père Lacordaire s'écria d'une voix forte, les bras élevés : « Mon

Dieu ! mon Dieu ! ouvrez-moi ! ouvrez-moi ! » Ce fut sa dernière parole. Son âme s'envola vers le ciel le lendemain, fête de la Présentation de Notre-Dame.

Vingt mille personnes assistèrent à ses funérailles présidées par Mgr Desprez archevêque de Toulouse. Son corps attend la résurrection des justes dans la chapelle du collège de Sorèze, à la place qu'il avait désignée lui-même sous l'autel.

Au service solennel qu'il fit célébrer pour le Père dans la basilique de Notre-Dame de Paris, le cardinal Morlot eut une inspiration touchante : la chaire de Notre-Dame était recouverte d'un voile noir ! Elle portait le deuil de son grand orateur.

Sans le savoir, elle parlait au nom de la France, cette paysanne naïve de l'Albigeois qui s'écriait aux funérailles du Père Lacordaire, dans son simple langage : « *Abion un rey, l'abon perdut!* Nous avions un roi, nous l'avons perdu ! »

J. Guillermin.

# FRANÇOIS II

## ROI DES DEUX-SICILES



Le prince qui va être l'objet de cette étude est une des plus belles figures royales de ce siècle. Sans la conduite ambitieuse et déloyale du gouvernement piémontais et l'attitude hostile des cabinets de Paris et de Londres, l'histoire compterait un grand monarque de plus au lieu d'avoir à enregistrer une des plus monstrueuses iniquités des temps modernes.

François-d'Assise-Marie-Léopold, roi des Deux-Siciles et de Jérusalem, est né le 16 janvier 1836. Comme prince héritier, il porta le titre de duc de Calabre. Sa mère, la bienheureuse Marie-Christine de Savoie, mourut quelques heures après sa naissance. Son père, le roi Ferdinand II, était un prince d'une haute intelligence; il fit beaucoup pour améliorer le sort de son peuple, et cependant il eut à lutter toute sa vie contre la marée montante de l'esprit

révolutionnaire. En 1848 Ferdinand II fut contraint de céder au courant et de donner à ses sujets une constitution très libérale. En 1849, l'effervescence populaire s'étant calmée, le roi retira la constitution, et, comme il arrive souvent, la réaction fut peut-être excessive. Marie-Christine n'était plus là pour intervenir entre le roi irrité et les populations grisées par les doctrines révolutionnaires.

Héritier de l'intelligence et de l'énergie de son père, François II tient de Marie-Christine une exquise bonté de cœur et un profond sentiment de ses devoirs de roi. Le seul reproche qu'on puisse adresser à ce souverain de vingt-trois ans, c'est de n'avoir pas pressenti la trahison qui creusait un abîme sous ses pas. Mais, depuis le Christ, combien de nobles âmes ont trouvé des Judas sur leur route !

En 1859, Ferdinand II conclut le mariage du duc de Calabre avec la duchesse Marie-Sophie, la seconde fille de Maximilien-Joseph, duc en Bavière (1). Le mariage contracté par procuration à Munich fut solennellement célébré à Bari le 3 février. La future reine de Naples avait alors dix-huit ans. Elle était dans tout l'éclat d'une radieuse beauté ; aussi « le Lazzarone...
« devint fou d'enthousiasme quand il vit passer
« à cheval dans les rues de Naples la jeune

(1) L'aînée est l'impératrice d'Autriche. Les deux plus jeunes ont épousé : l'une le duc d'Alençon, l'autre le prince de Turn et Taxis.

« épouse de son Franceschiello (1) », comme il appelait le prince-roi.

Peu de temps après cette alliance Ferdinand II mourut (2), laissant à son fils un trône battu en brèche par toutes les forces révolutionnaires excitées et payées par le comte de Cavour (3). Le premier acte de François II fut d'accorder une amnistie plénière pour tous les délits politiques. C'était une imprudence, les émigrés rentrèrent en masse en Sicile où ils préparèrent par des journaux et de l'argent le mouvement annexioniste. On sait maintenant que l'expédition garibaldienne en Sicile coûta 3.000.000 de ducats au gourrvernement sarde et qu'avant l'entrée à Naples des « *Chemises rouges* (4) » on avait dépensé 6.000.000 de ducats. La guerre d'Italie, en surexcitant les esprits, avait aggravé la situation déjà si difficile du Pape et du roi des Deux-Siciles. L'Autriche chassée de la Lombardie ne pouvait plus contrebalancer le mouvement expansif du Piémont qui se servait des Mazziniens et du carbonarisme comme d'un levier pour arriver à l'unité italienne, le rêve

(1) Ignotus. *La reine de Naples.* 17 décembre 1879.

(2) 22 mai 1859.

(3) Cavour, né à Turin en 1810, fut d'abord soldat, puis journaliste. Nommé député en 1849, il devint ministre des finances en 1850. Président du Conseil en 1852, il resta à la tête du gouvernement sarde jusqu'à sa mort, en 1861. C'est lui qui inaugura la politique extérieure entreprenante de la Maison de Savoie. Il mourut au moment où il essayait d'entrer à Rome.

(4) C'est ainsi que l'on appelait les Garibaldiens.

du comte de Cavour. Napoléon III, qui était alors l'arbitre de l'Europe, était condamné à être l'allié de ses anciens coreligionnaires (1). Lord Russell, le chef du gouvernement anglais, était aussi le complice de Garibaldi et de Cavour. Il y avait à Londres et à Glascow des comités révolutionnaires qui agissaient ouvertement.

Quant aux autres puissances elles assistaient indifférentes aux événements de la Péninsule. « Il neigeait alors sur l'Europe », a dit un auteur contemporain.

Le Pape et le roi de Naples se trouvaient donc isolés au milieu d'ennemis qui avaient pour eux l'habileté, le nombre et l'appui occulte de la France et de l'Angleterre. Ni l'un ni l'autre n'avaient d'armée. Pie IX fit appel au dévouement du général de Lamoricière. François II essaya de réorganiser l'armée napolitaine que le mauvais état des finances avait obligé d'affaiblir peu à peu (2). Il n'était encore que duc de Calabre lorsqu'il fit, par anticipation, la levée de 1860, rappela sous les drapeaux les classes arriérées et augmenta l'effectif par des primes d'enrôlement données aux volontaires. « Je puis mourir en paix, disait le vieux roi, mon fils fera mieux que moi. » Mais il oubliait qu'une armée ne s'improvise pas, qu'il lui faut des cadres, de

(1) Napoléon III avait été carbonaro. Il avait fait partie de l'insurrection des Romagnes. Les bombes Orsini furent le sinistre rappel des serments de sa jeunesse.

(2) En 1859 chaque régiment n'avait que l'effectif d'un bataillon. (Abbé Bottala.)

l'instruction, et que l'énergie et l'intelligence sont souvent impuissantes en face de la trahison et de la déloyauté.

Dès le 6 mai, Garibaldi et sa petite troupe s'embarquèrent à Gênes; le 11, ils arrivèrent à Marsala; le 14, le chef des Chemises rouges datait de Salerne une pompeuse proclamation, dans laquelle il assumait la dictature de Sicile, au nom de Victor-Emmanuel. L'ambassadeur de Naples auprès de la cour de Turin remit alors à Cavour une note très vive accusant le gouvernement sarde de complicité avec les aventuriers. En même temps, les agents diplomatiques accrédités auprès des autres puissances protestaient avec énergie contre une semblable violation des traités. Les cabinets de Pétersbourg (1), de Vienne, de Berlin et de Madrid firent des remontrances au gouvernement piémontais qui répondit « qu'il n'était « pour rien dans les projets insensés d'un chef « de bandits qui, probablement, se ferait tuer « en Sicile (2). »

Quant au roi de Naples on lui écrivit que jamais Victor-Emmanuel ne reconnaîtrait cette œuvre usurpatrice « et ne laisserait proclamer la déchéance de la Maison de Bourbon. »

Pendant qu'on négociait à Turin, Garibaldi

(1) Le prince Gortschakoff télégraphia à Turin « l'indignation de l'empereur » demandant « si Garibaldi porte encore l'uniforme de Sa Majesté Sarde. »

(2) Circulaire de Cavour.

recevait secrètement des renforts et de l'argent pour acheter les troupes napolitaines. Un des généraux envoyés pour le combattre, le général Landi, avoua plus tard avoir reçu de Garibaldi 16.000 ducats.

François II essaya de faire tête à l'orage. Il entra dans la voie des concessions, en reprenant la constitution de 1848 et en changeant de ministère. Mais en même temps il supprima les journaux effrontément hostiles à son gouvernement et rappela l'armée des Abruzzes pour la concentrer autour de Naples. L'incapacité et la trahison de ses nouveaux ministres, les dissensions des généraux allaient paralyser son énergie et faire échouer toute résistance.

Par un inconcevable aveuglement François II donna toute sa confiance au plus actif agent révolutionnaire, l'avocat Libario Romano, « la plus rare figure de traître de ce siècle (1). » Le départ de Morino pour la cour de Turin permit à Libario d'accomplir en toute liberté son œuvre de trahison. Tandis qu'il soudoyait Muratori (2), favorisait les désertions dans l'armée et cherchait à exciter les Lazzaroni contre les princes, il usait de son influence auprès du roi pour l'engager « à s'éloigner pour quelque « temps de la terre et du palais de ses aïeux (3). » « Que Votre Majesté, ajoutait le traître, investisse

(1) Ignotus. *La reine de Naples.*
(2) Emigré sicilien.
(3) C'est le texte d'une longue lettre adressée au roi le 20 août.

« d'une régence temporaire un ministère qui « lui inspire toute confiance. Qu'elle mette à la « tête de ce ministère non un prince de la famille « royale..., mais un homme honoré, méritant la « confiance publique et celle de Votre Majesté. »

L'amiral sarde Persano qui eut connaissance de cette lettre machiavélique en informa immédiatement le comte de Cavour en ajoutant : « Si « le roi de Naples après cette lettre du ministre « ne renvoie pas son conseil, il est irrévocable- « ment perdu. »

Les âmes élevées ont peine à soupçonner la trahison; François II ne vit pas le piège que lui tendait Romano, et le 6 septembre, à huit heures du soir, un bâtiment espagnol emmenait à Gaëte « le dernier descendant régnant de Henri IV et de saint Louis (1).

« Un matin, raconte le colonel Pianciani (2), Naples en s'éveillant vit un vapeur qui prenait le large... C'est François II qui s'éloigne de la capitale, avec la famille royale. Mais qui donc le force à abandonner son trône? Serait-ce son peuple? Non, certes. Ce sont ses proches parents, ceux qui avaient été les premiers à lui jurer fidélité; ses généraux qu'il avait le plus aimés et comblés de faveurs; les grands dignitaires de ses ordres, en un mot tous ceux qui lui devaient leurs positions et leur fortunes. »

Avant de quitter Naples le roi fit une procla-

(1) Alexandre Dumas. *Les Garibaldiens.*
(2) Page 177

mation qui fut communiquée aux puissances, par laquelle il déclarait que, voulant épargner à Naples les horreurs de la guerre, il se retirait à Gaëte « dans une position que l'insurrection ne pourrait forcer, pour attendre la fin de l'effervescence populaire. » En s'éloignant le roi chargeait Libario Romano de veiller sur sa fortune privée et celle de sa famille. Moins de vingt jours après Romano contresignait un décret confisquant les biens des Bourbons (1). Le 23 octobre il recevait sur ces biens la somme de vingt millions de francs.

Le roi avait aussi donné à la flotte l'ordre de le suivre à Gaëte, mais la plupart des officiers étaient vendus à la Révolution et toute l'escadre, sauf un bâtiment, resta dans le port.

Deux ministres seulement accompagnèrent le roi à Gaëte : Spinelli et Martino; les autres restèrent à Naples pour se constituer en gouvernement provisoire et proclamer la dictature de Garibaldi (7 septembre 1859). Le roi était encore à Naples quand Libario Romano écrivait à Garibaldi : « Naples attend avec impatience l'invincible dictateur des Deux-Siciles et lui confie ses destinées (2). » En vérité cette histoire de la chute de François II est l'épopée de la trahison !

Les représentants des puissances se rendirent à Gaëte, à l'exception de Sir Elliott, l'ambassa-

(1) Ces biens s'élevaient à 11.000.000 de ducats environ, 50.000.000 de francs.
(2) 5 septembre.

deur d'Angleterre, qui affirmait ainsi l'appui moral que son gouvernement donnait aux garibaldiens.

Le 10, Garibaldi entra dans Naples. Malgré les efforts des comités révolutionnaires, la ville semblait frappée de stupeur. Les Chemises rouges inspiraient bien plus l'effroi que l'enthousiasme. La noblesse s'était enfuie. La cathédrale était fermée. Les sanctuaires étaient dépouillés comme le jour du Vendredi Saint. Dans les rues il n'y avait que quelques curieux et le *Times*, malgré ses sympathies garibaldiennes, fut obligé de l'avouer (1). Jusqu'à l'entrée de Garibaldi en Calabre, François II avait espéré que les souverains lui garantiraient au moins l'intégrité de son territoire continental. Il avait envoyé le marquis Della Rocca plaider sa cause près des cabinets de Londres et de Paris. Mais Lord Russel était absolument acquis aux révolutionnaires; quant à Napoléon III, il avait eu à Chambéry une entrevue avec Cavour, et il s'était engagé non seulement à ne pas intervenir en faveur du roi de Naples, mais encore à laisser les Piémontais entrer sur le territoire pontifical afin de poursuivre l'œuvre de l'unité italienne. Cependant, jusqu'au 6 octobre, Cavour affirmait au baron Winspeare, ambassadeur de François II, sa non-complicité dans les événements napolitains. Ce jour-là la négation ne fut plus possible.

(1) The crowil consisted of the Cowest raffie with a princh'il ng ofmen und women of the middie orders.

Le gouvernement sarde, effrayé des progrès de Garibaldi, envoyait l'amiral Persano avec des troupes piémontaises pour soutenir les Garibaldiens et en même temps paralyser les tentatives dictatoriales du vieil aventurier.

Une grande partie des troupes royales avait refusé de pactiser avec les envahisseurs et, abandonnant Naples et les forts, était venue se réfugier à Capoue. Mais c'était une masse sans discipline, hésitante et inquiète. François II se rendit à Capoue pour réorganiser cette dernière armée et réfuter les calomnies piémontaises qui l'accusaient de vouloir abandonner ses soldats. Sa présence, ses paroles électrisèrent les troupes qui à plusieurs reprises repoussèrent les attaques des Garibaldiens.

C'est alors qu'on apprit l'envahissement des Etats de l'Eglise par les Piémontais. François II proposa à Lamoricière de se joindre à lui pour faire face à l'ennemi commun. Le général accepta et Pimodan reçut l'ordre d'opérer sa jonction avec l'armée napolitaine. Ce pouvait être le salut des deux monarchies, mais Cialdini eut connaissance de ce plan, il envahit à la fois plusieurs points du territoire pontifical et la petite armée de Pie IX fut écrasée par le nombre.

Lamoricière vaincu à Castelfidardo et à Ancône se trouva dans l'impossibilité de venir au secours de François II. Ce fut une grande déception pour le roi qui dut changer tous ses

plans. Au lieu d'aller au-devant des Piémontais il résolut d'attaquer les Garibaldiens. Il partagea son armée en deux corps; l'un placé sous les ordres du général Von Mechel devait traverser le Volturne et se rabattre sur Caserte pour rejoindre le gros de l'armée qui devait sortir de Capoue pour attaquer les Garibaldiens de front; enfin une réserve devait rester dans la place pour se porter au besoin sur les points menacés. Ce plan était très sagement combiné, il échoua par le fait même de l'enthousiasme de l'armée napolitaine (1). Le gros de l'armée, au lieu de se borner à des escarmouches afin d'occuper l'ennemi en donnant à Von Mechel le temps d'opérer son mouvement, enleva à la baïonnette les positions de Sante Angelo, de San Tammaro et de Trifisco. Ce qui ne devait être qu'un engagement d'avant-garde devenait une vraie bataille. La panique se répandit dans les bandes garibaldiennes; si le corps de Von Mechel avait pu arriver à ce moment, leur déroute était complète. Ce fut la réserve garibaldienne qui arriva sur le champ de bataille et avec elle les matelots du *Renon* (2) qui, au mépris des lois internationales, aidèrent vaillamment les Chemises rouges. L'armée napolitaine plia à son tour. Le roi la ramena au feu; à dix heures du soir on se battait encore. Le champ de bataille resta aux Napolitains. C'était une victoire. François II

(1) 1er octobre.
(2) Bâtiment anglais dans le port de Naples.

voulait bivaquer sur le lieu du combat et reprendre l'offensive le lendemain. Ses généraux objectèrent la fatigue de l'armée, les pertes qu'elle avait subies, prétendant qu'il valait mieux rentrer dans Capoue et ne reprendre l'offensive qu'après quelques jours de repos. Le jeune roi se rendit à ces conseils et retourna à Gaëte. Il était resté onze heures à cheval!

Jusqu'au 12 le général en chef hésita à reprendre l'offensive et ce jour-là il était trop tard. Victor-Emmanuel et Cialdini entraient sur le territoire napolitain. L'armée de François II était menacée au nord et au sud. La ligne du Volturne n'était plus défendable, il fallut reculer jusqu'au Garialiano. L'escadre française était dans les eaux de Gaëte (1) et l'amiral Barbier de Tinan s'engagea à protéger le fleuve contre la flotte piémontaise. Le 1er novembre, l'amiral reçut des Tuileries l'ordre de s'abstenir de toutes démonstrations hostiles et de se borner à défendre la ville et le port de Gaëte.

La connivence de Napoléon III était flagrante. La défense de la rive droite du fleuve était désormais impossible. L'armée dut se retirer sur Mola (2) et Capoue : abandonnée à elle-même elle capitula. Dans ces conjonctures, le duc de Lauria proposa au roi de se jeter dans les Abruzzes. « L'armée royale, disait-il, aura facilement raison des trois ou quatre cents soldats

(1) 17 octobre.
(2) Petite ville près de Gaëte.

piémontais qui occupent Aquila. Elle descendra dans les Pouilles où elle excitera et soutiendra l'insurrection des paysans royalistes. »

Le roi adopta immédiatement le plan du duc de Lauria et lui-même le soumit au général en chef Salgano; mais celui-ci le repoussa avec hauteur, en disant que se porter vers les Abruzzes « c'était faire une guerre de brigands » et qu'il refusait de compromettre sa réputation militaire. Les autres commandants de l'armée furent de son avis, et malgré les instances de François II et du vieux général Castella, ils s'obstinèrent à rester à Mola. C'était une faute irréparable.

Peu de jours après, Mola était bombardée par l'escadre piémontaise et ses faubourgs assaillis par les bersagliers. Après un combat acharné on les repoussa, mais une division napolitaine avait été obligée d'entrer dans les Etats de l'Eglise et de remettre ses armes aux troupes françaises de l'occupation de Rome.

La situation devenait de plus en plus grave. Les généraux ne s'entendaient pas. L'armée souffrait des intempéries, du manque de vivres. Les agents piémontais aidaient à la démoralisation et des bataillons entiers passaient à l'ennemi. C'est alors que François II fit un suprême appel aux souverains d'Europe au nom « du lien fraternel qui devait exister entre tous (1). » Pour toute réponse les rois envoyèrent à leur frère

(1) Circulaire du 10 novembre.

de Naples des vœux stériles et de froides sympathies. Dans le courant de décembre, François II fit encore une tentative auprès de Napoléon III. Il envoya le duc de Lauria pour remontrer à l'empereur que favoriser les idées d'unitarisme c'était créer à la France une situation grosse de revendications et de périls; que la politique ambitieuse de la cour de Turin lui ferait vite oublier sa dette de reconnaissance, et que soutenir François II c'était faire non seulement œuvre de justice, mais aussi d'habileté gouvernementale en attachant un fidèle allié au pays et à la dynastie. « M. Maquart, M. Thou-« venel, M. le duc de Morny, dit le duc de « Lauria, étaient trop polis pour me dire que « j'étais fou, mais leur sourire me prouvait assez « qu'ils le pensaient. » Une seule voix s'éleva aux Tuileries pour la défense de la justice et du droit, ce fut celle de l'Impératrice. Elle ne fut pas écoutée et l'envoyé napolitain n'emporta que des protestations glaciales et l'adieu ému de Berryer.

Pendant ces inutiles négociations on préparait à Naples les élections annexionistes. « Ou Victor-Emmanuel ou le poignard ! » était le mot d'ordre dans tout le royaume (1). Les Napolitains suspectés d'attachement aux Bourbons furent emprisonnés ou transportés à Gênes et à Turin. Des villages royalistes furent brûlés.

« Jamais à aucune époque de l'histoire, écrivait

(1) Abbé Bottala. *Histoire de la Révolution de 1860.*

« Sir Elliott, dont les sympathies garibaldiennes « ne peuvent être mises en doute, le mécontentement et l'oppression n'ont été si loin. » Il aurait pu ajouter que jamais la liberté humaine n'avait été plus outrageusement violentée. En effet, le vote se fit à bulletin ouvert et les salles étaient remplies de garibaldiens qui menaçaient les non-annexionistes. Dans un quartier de Naples, au Mont-Calvaire, un individu ayant essayé de voter *non* fut frappé d'un coup de stylet (1).

Après ce succès électoral Garibaldi fit frapper une médaille commémorative. Le vieux héros révolutionnaire prenait sa dictature au sérieux. Cavour s'en effraya et il décida Victor-Emmanuel à faire à Naples une entrée solennelle avec Garibaldi à ses côtés. Malgré les efforts du ministre piémontais, la réception du roi fut encore plus froide que n'avait été celle de Garibaldi au mois de septembre. L'archevêque, s'abritant derrière l'excommunication qui frappait Victor-Emmanuel, refusa de chanter un *Te Deum* à la cathédrale et on eut beaucoup de peine à trouver un évêque assez faible pour consentir à présider cette cérémonie dérisoire.

Victor-Emmanuel resta peu de temps dans sa nouvelle province. Il redoutait à la fois les Napolitains fidèles aux Bourbons et les Mazziniens. Le 28 décembre il repartit pour Turin,

(1) Abbé Bottala.

laissant la lieutenance de Naples au général Cialdini.

Le système de non-intervention des cabinets européens livrait François II aux Piémontais. La cause royale était perdue. Cependant le jeune roi ne désespéra pas. Il était menacé à la fois par terre et par mer, il partagea la défense en deux commandements. Le front de mer fut confié au général Sigrist ; le front de terre au lieutenant général Riedmatter, « tout à Dieu et au roi (1). » L'artillerie royale se composait de trois cent quarante pièces, dont une batterie étrangère de vingt-quatre pièces qui était directement sous les ordres du comte de Caserte. Dans la nuit du 11 novembre, les Piémontais se rapprochèrent de Mola et envoyèrent dans le camp une volée d'obus qui, pour la plupart, tombèrent dans la mer. Le 12, les bersagliers attaquèrent les chasseurs royaux afin d'absorber l'attention de la place, pendant que les artilleurs piémontais installaient leurs batteries. Les chasseurs, soutenus par l'artillerie de Gaëte, repoussèrent énergiquement les Piémontais, mais vers le soir de nouveaux renforts arrivèrent aux assaillants et les soldats royaux écrasés par le nombre durent reculer jusque sous les murs de la place. Pendant tout le combat le roi était resté sur le rempart.

Le cercle se rétrécissait autour de Gaëte. Le

(1) Charles Garnier. *Journal du siège de Gaëte.*

bombardement était prochain. François II ne voulut pas y exposer les représentants des puissances, et il les engagea à se retirer à Rome « où ils seraient regardés comme résidents auprès de sa personne royale (1). » Tous partirent, à l'exception du ministre d'Espagne, le marquis de Léma, qui refusa d'abandonner le roi.

La reine douairière (2), les princesses, les jeunes frères de François II quittèrent aussi Gaëte, accompagnés par le comte de Trapani, chargé d'une dernière mission diplomatique.

La sollicitude royale n'oublia pas non plus la population pauvre de Gaëte. Afin de lui épargner les souffrances d'un siège, dès les premiers jours de l'investissement on la transporta dans les îles voisines.

Seule, la jeune reine resta auprès du roi, « pour être la clef de voûte de cette citadelle ébranlée (3) et... symboliser le génie de la résistance. D'elle, on peut dire ce qu'on a dit de Marie-Antoinette : « Elle a lutté tant qu'il y a eu parmi ses amis une arme qui ne fût pas brisée. »

Le 8 décembre, François II publia un mani-

(1) Note du 19 novembre. Dans le même document le ministre des affaires étrangères remerciait au nom du roi les divers agents diplomatiques, de la preuve de sympathie et de dévouement qu'ils lui avaient donnée en le suivant à Gaëte.

(2) La seconde femme de Ferdinand II.

(3) Ignotus. *La reine de Naples.*

feste au peuple napolitain, où il disait : « ... J'ai combattu, non pour moi, mais pour l'honneur du nom que nous portons... Quand je vois mes sujets bien-aimés en proie à tous les maux de la domination étrangère, mon cœur bat d'indignation dans ma poitrine... Au lieu des libres institutions que je vous avais données, vous avez la plus entière dictature et la loi martiale remplace la constitution... Les Deux-Siciles ont été déclarées provinces d'un royaume lointain. » Le roi terminait en adjurant le peuple de revenir à la monarchie de Roger de Sicile et de Charles III, promettant l'amnistie complète « *por tutti i fatti politici.* »

Malgré la surveillance rigoureuse de la police piémontaise, ce manifeste fut affiché et distribué par tout le royaume (1). Il y eut bien quelques tentatives de soulèvement, mais elles furent vite réprimées par le poignard, la prison ou l'exil.

Le 19 janvier 1861, la flotte française reçut l'ordre de quitter Gaëte. Comme le roi de France à Pavie, François II pouvait dire : « Tout est perdu, fors l'honneur ! »

Le 22, le bombardement commença. La place répondit si vigoureusement à cette première attaque que les Piémontais durent reculer leur ligne d'investissement. Et il fallut vingt-trois jours de combats, sans trêve ni merci, pour

(1) *Chronique des événements de Sicile*, page 281,

avoir raison de cette forteresse défendue par une poignée d'hommes qui luttaient sans espérance pour la justice et le droit!

L'heure du découragement et de la trahison était passée. François II et Marie Sophie n'avaient plus autour d'eux que des défenseurs enthousiastes et dévoués. Une sorte d'héroïque vertige s'était emparé de tous ces hommes qui ne comptaient plus avec la vie. Ils allaient à la mort comme à une fète. Le premier jour du bombardement le capitaine Henry de Maucourt courut chercher du champagne à travers les bombes et les obus et, au milieu des décharges de l'artillerie, les officiers buvaient à la santé du roi.

Trois maisons du bourg de Borgo gènaient le tir de la place. La bonté du roi s'opposait à faire brûler le village. Une nuit (1), le futur général des zouaves, Athanase de Charette, partit avec quarante hommes, et, sous le feu de l'ennemi, fit sauter les maisons. Malgré le bombardement et le typhus, les assiégés fètèrent le carnaval. Les soldats dansaient la tarentelle, chantaient et criaient : Vive le roi! Parfois un obus tombait au milieu de la foule, on se garait en riant, et les danses et les cris recommençaient. Vraie danse macabre, plus lugubre que celle d'Holbein.

Il faudrait un volume pour raconter tous les traits de bravoure de la petite garnison de Gaëte.

Le courage de François II et de ses frères était

(1) 4 décembre 1860.

pour beaucoup dans l'exaltation de leurs défenseurs. On les voyait se mêler aux soldats, courir aux endroits les plus menacés, payer de leur personne comme les princes des vieux temps chevaleresques. Quant à la reine, son nom est encore, après vingt-cinq ans, l'évocation la plus sublime de cette résistance surhumaine. Elle était partout, au bastion comme dans les ambulances, soignant les blessés, encourageant les soldats. Insouciante du danger, elle affrontait les bombes et le typhus, et la petite armée, électrisée par son dévouement, sa beauté et sa jeunesse, ne songeait plus qu'à l'acclamer et à mourir pour la défendre.

Jusqu'au 4 février 1861 le bombardement continua sans interruption, les remparts étaient endommagés, l'intérieur des batteries si encombré de débris de pierre et d'éclats que le service des pièces devenait très difficle. Le 4, la réserve de la batterie *Bianco Basso Capelletti* sauta, ébranlant le bastion dont une partie s'écroula. Mais la brèche fut réparée de suite, grâce au dévouement du vieux général Traversa (1) et d'un bataillon de chasseurs.

Le 5, une seconde explosion se fit entendre. C'était un magasin à poudre qui sautait et avec lui le bastion *Dente di Sego* et toutes les maisons avoisinantes. Plus de trois cents personnes, sol-

(1) Le doyen de l'armée napolitaine. Il avait été au siège de Gaëte en 1806.

dats ou habitants, furent ensevelies sous les décombres. Le général Traversa et le colonel Paul de Sangro étaient parmi les victimes. Plusieurs batteries demeurèrent hors de service. Les soixante-huit pièces de l'escadre ennemie dirigeaient leur feu sur le lieu du désastre, espérant en finir avec les assiégés. Mais ceux-ci étaient affolés d'héroïsme et sous la grêle de boulets et d'obus ils réparèrent les dégâts.

Les Piémontais tiraient continuellement sur la casemate royale. Dans la nuit du 5 février un éclat de bombe tomba dans la chambre du roi. François II eut un triste sourire et dit aux officiers qui l'entouraient : « Si j'avais été là, tout serait fini ! »

Les assaillants allaient avoir dans Gaëte le plus terrible des alliés. Le typhus avait éclaté et pris en peu de jours des proportions épouvantables. Les hôpitaux étaient encombrés de malades, et les blessés qu'on apportait dans cette atmosphère contaminée mouraient presque tous. Les cadavres ensevelis sous les ruines, les mulets et les chevaux morts de faim qu'on jetait dans les anfractuosités des rochers augmentaient l'intensité de l'épidémie.

Malgré les représentations des médecins, la reine ne quittait plus les hôpitaux, aidant les Sœurs de charité à soigner les malades et les blessés, apportant à tous ces moribonds le réconfort de son irrésistible regard et de ses douces paroles. On l'appelait l'Ange de Gaëte, et c'est

avec cette radieuse auréole que le nom de Marie-Sophie passera à l'histoire.

Un cri de pitié retentit en Europe. On réunit des médicaments, du linge pour ces victimes de la fidélité, et une courageuse femme s'offrit pour apporter ce compatissant tribut aux assiégés. C'était Mme Jurien de la Gravière (1). La situation de l'amiral, les relations de Mme de la Gravière auprès de l'impératrice lui obtinrent la permission de traverser les lignes piémontaises. Elle entra dans Gaëte comme une envoyée providentielle — car on commençait à manquer de tout matériel hospitalier — et resta plusieurs jours dans la place, aidant la reine et les religieuses à soigner blessés et malades. Puis elle partit, emportant les bénédictions de tous et l'inoubliable souvenir d'un héroïsme surhumain. A sa voix, il y eut un courant d'enthousiasme pour les victimes du siège ; mais rien ne pouvait vaincre la froide indifférence des souverains et pas une main ne se tendit pour secourir le roi de Naples.

Alors François II, songeant à capituler pour mettre un terme aux souffrances de ses défenseurs, réunit en conseil de guerre les généraux et les ministres. Entraînés par le brave Riedmatter, tous furent d'avis de résister encore et de ne pas céder devant les aventuriers de la révolution. « Peut-être, ajoutèrent-ils, les troupes

(1) La femme de l'amiral de ce nom.

royales seront-elles écrasées, peut-être périrons-nous tous... mais, comme le disait Votre Majesté dans sa circulaire d'octobre, avec nous périront aussi tous les droits, tous les principes sur lesquels reposent l'indépendance et la sûreté des nations (1). »

Avec la simplicité d'un fils de saint Louis, le roi répondit : « Si tel est votre avis, messieurs, eh bien ! continuons. »

Cependant les décombres s'amoncelaient : on manquait de tout pour réparer les brèches; quinze cents hommes étaient atteints du typhus; les médicaments apportés par Mme Jurien de la Gravière touchaient à leur fin ; les vivres et les munitions étaient presque épuisés. Un nouveau conseil de guerre est assemblé; mais les soldats crient : « Pas de capitulation ! nous n'en voulons pas ! » Et les dernières pièces en état sont braquées sur les Piémontais. Le roi, les princes sont aux endroits les plus périlleux. Le comte de Caserte, noir de poudre, dirige le feu de la citadelle avec la précision d'un vieux général. Alors les assaillants reculent leur ligne de bataille, ils sont hors de portée de l'artillerie napolitaine, et avec des pièces de marine ils foudroient la petite forteresse, n'épargnant même pas les églises au-dessus desquelles flotte le drapeau noir des ambulances.

(1) De Barbon Fort-Rion. *François II, roi des Deux-Siciles*, publié dans la *Civilisation* de novembre 1879.

Le 9 au soir, de nombreuses détonations se font entendre. Le cri « l'ennemi monte à l'assaut ! » retentit dans la ville. Le roi était à table; avec beaucoup de sang-froid il saisit ses armes et s'élance dans la rue, suivi de tout son entourage. Chacun est à son poste, résolu à se défendre jusqu'à la mort. Mais ce n'était qu'une alerte, causée par une frégate qui avait tiré quelques bordées sur une brèche qu'on essayait de réparer.

Le 10, les Piémontais offrirent la capitulation. La résistance n'était plus possible. Les remparts étaient en ruines, l'artillerie hors de service, il n'y avait plus ni munitions ni vivres, il fallait bien accepter.

Les négociations commencèrent.

Pour les activer les Piémontais reprirent le bombardement avec une extrême violence. « Ils semblaient, dit don José Ribo, désirer achever leur œuvre de destruction d'une manière indigne de nations civilisées. »

Pendant toute la journée du 12, les assaillants continuèrent à tirer sur la ville, mettant le feu aux derniers magasins à poudre qui sautaient en faisant d'innombrables victimes. Massés à Mola, ils assistaient à ces désastres comme à un spectacle, et la dernière explosion fut saluée par des applaudissements.

Le 13 février 1861, François II signa la capitulation. Il l'annonça à ses troupes par une proclamation pleine de noblesse. « Généraux, officiers et soldats, la fortune de la guerre nous sépare après

cinq mois de souffrances pour l'indépendance de la patrie... Je crois devoir mettre un terme à vos héroïques sacrifices.... Mon amour de père m'impose l'obligation d'éviter l'effusion du sang qui, dans les circonstances actuelles, ne serait plus que la preuve d'un inutile héroïsme.

« Soldats de la garnison, depuis plusieurs mois nous avons combattu avec une vaillance sans égale. Ni les trahisons intérieures, ni les attaques des hordes révolutionnaires, ni les agressions d'une puissance qui se disait amie, rien n'a pu diminuer votre bravoure ni ébranler votre constance.....

« Généraux, officiers et soldats, à tous je serre la main avec gratitude. Gardez toujours intacte votre loyauté, comme se conservera la reconnaissance et l'amitié de votre roi. »

Le même jour, Gasellof adressait aux agents diplomatiques des Deux-Siciles une note expliquant les motifs qui avaient obligé le roi à abandonner le dernier rempart de ses droits.

Le 14, à huit heures du matin, un vapeur français mouillait dans le port de Gaëte. C'était à son bord que François II allait prendre le chemin de l'exil. La mer était calme, le ciel radieux. La nature a souvent de ces poignantes ironies !

Les troupes s'échelonnèrent de la casemate royale à la porte de Mer pour saluer une dernière fois celui qu'elles avaient si vaillamment défendu.

Quand François II parut en uniforme d'officier général, accompagné de la reine, des princes et

des ministres, les tambours battirent aux champs, les drapeaux déchirés, maculés de sang, s'inclinèrent et les musiques entonnèrent la marche royale. Sur le passage des nobles exilés se pressaient les rares survivants de Gaëte qui voulaient leur dire adieu et leur baiser les mains.

Marie-Sophie, amaigrie, pâlie, s'arrêtait à chaque pas pour répondre à ces braves gens, embrasser les enfants et remercier les officiers et les soldats avec cette voix doucement vibrante qui les avait si souvent électrisés.

Lorsque les illustres vaincus franchirent la porte de Mer, une immense acclamation retentit: « Vivent les Bourbons ! Dieu nous les rende ! » Quelques instants après ils abordaient la *Mouette*. Le bâtiment français portait à son grand mât le drapeau royal napolitain.

Dans la courte traversée de Gaëte à Terracine, François II montra beaucoup de calme et d'affabilité ; la reine était silencieuse. Debout à la proue du bateau, elle regardait s'éloigner la côte et la brise lui apportait les cris de « Vive le roi ! » poussés par ses derniers défenseurs.

Le 15, les voyageurs arrivèrent à Rome. Ils trouvèrent à la porte San-Giovanni Mgr Assé, grand majordome du Pape, Mgr Pacéa, maître de la Camara, et une suite nombreuse. On les conduisit solennellement au Quirinal où les reçut le cardinal Antonelli. Le 16, Pie IX vint lui-même bénir et consoler les hôtes que la révolution lui envoyait.

En quittant son royaume, François II adressa aux souverains d'Europe une protestation très noble et très fière; disant qu'il descendait du trône sans avoir failli à aucun de ses devoirs de roi et qu'en ne s'opposant pas à la marche de la révolution les gouvernements avaient déchiré les anciens traités et consacré un droit nouveau. En même temps il répétait à Napoléon III qu'il ne trouverait dans Victor-Emmanuel qu'un allié ingrat qui l'abandonnerait à l'heure du péril.

Les événements de 1870 ont tristement réalisé la prophétie du roi de Naples !

Cependant le maréchal Fergola tenait encore dans Messine. Après la chute de Gaëte le général Cialdini lui fit offirir de capituler, mais il refusa, ne voulant rendre la citadelle que sur un écrit du roi. François II, espérant encore l'intervention des puissances, lui envoya un de ses lieutenants avec de l'argent pour payer les arriérés de solde et un messager remerciant la garnison de Messine et faisant appel à son dévouement pour tenir encore.

Cette situation se prolongea pendant quinze jours et pas une main royale ne se tendit vers le souverain vaincu. Alors il comprit que toute résistance était inutile et il envoya (1) le général Clary au maréchal Fergola avec l'ordre de capituler dans les meilleures conditions possible. « Je veux épargner le sang de mes soldats, mais

(1) 10 mars 1861.

en même temps je veux sauver leur honneur et assurer leur avenir », écrivait François II au brave commandant de Messine.

Deux jours après, Casella écrivait au maréchal : « La volonté de Sa Majesté est de concéder à tous les généraux, officiers et soldats qui ont défendu la citadelle de Messine une distinction particulière... Sa Majesté vous autorise à conférer les commanderies, les croix de chevalier, les médailles d'or et d'argent des ordres de Saint-Georges, de la Réunion et de François Ier, selon leur grade.

« Vous devez en même temps annoncer à toute la garnison qu'en commémoration de sa valeur, une médaille sera spécialement frappée... Par décret royal de ce jour, Sa Majesté a daigné vous conférer sa grande croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Georges. »

Le roi fit aussi adresser un ordre du jour aux troupes : « Mon plus grand chagrin, disait-il, est de ne pouvoir vous remercier tous personnellement. Mais un temps viendra qui me permettra d'appeler autour de moi mes braves vétérans pour reconquérir l'indépendance de la patrie et secouer le joug des envahisseurs. Alors je n'oublierai pas les vaillants soldats de Messine dont la fidélité m'inspire les sentiments d'une éternelle reconnaissance. »

Le généreux espoir du roi de Naples ne devait pas se réaliser. Le privilégié de la souffrance ne devait connaître de la vie que les amertumes et les deuils.

Il n'a jamais eu qu'un enfant, une fille, qui mourut presque au sortir du berceau. Elle fut si rapidement enlevée que le bruit d'un empoisonnement se répandit à Rome. Le roi et la reine ensevelirent eux-mêmes la pauvre petite créature.

Puis survinrent les événements de 1870. Les troupes d'occupation furent rappelées en France. Quelques jours après, Victor-Emmanuel, fidèle aux idées de Cavour, mettait le siège devant Rome; la petite armée pontificale se disposait à se faire tuer sur les remparts. Pie IX ne voulut pas d'un sacrifice inutile. La Ville éternelle ouvrit ses portes au fils de la Maison de Savoie, qui prit au Quirinal la place de François II. Le Pape s'enferma au Vatican.

C'était un second exil pour le roi et la reine de Naples. Ils avaient trouvé à Rome une hospitalité digne d'eux, et un nombreux entourage d'enthousiastes et de fidèles. La proximité du territoire napolitain amenait souvent auprès du roi d'anciens serviteurs qui lui apportaient des adresses couvertes de signatures, des protestations dévouées qui avivaient ses espérances. L'entrée des Piémontais à Rome les annéantissait. C'était comme un de ces brûlants siroccos des plages italiennes qui brisent tout sur leur passage !...

François II se rendit en Bavière près de son beau-père ; puis, après la guerre, il vint en France, et c'est là qu'il passe la plus grande

partie d'une existence consacrée tout entière à la charité et au travail.

« François II, disait le roi Georges de Hanovre, est l'esprit royal le plus complet. »

La reine vit dans le passé. Les pauvres seuls savent que la légendaire héroïne de Gaëte n'est pas morte, tant ces rois en exil ont pris soin de s'envelopper d'ombre et de silence. Dieu lui réserve-t-il un dédommagement ? Ce prince, qui porte avec un si fier courage la dure couronne de l'adversité, aura-t-il un rayon de soleil à la fin de sa vie ? C'est le secret providentiel. Devant ces Majestés grandies par l'épreuve, les âmes droites et les cœurs généreux s'inclinent pour saluer avec respect et émotion la plus imméritée et la plus noble des infortunes.

Ch. de Montrevel.

# LE MARÉCHAL SOULT

## DUC DE DALMATIE

(1769-1851)



### I

Peu d'hommes illustres ont été jugés, par leurs contemporains, aussi sévèrement que le maréchal Soult. Les historiens, les publicistes et les salons se sont montrés injustes envers le glorieux vétéran qui, au terme de sa vie, était le représentant et le dernier survivant des armées impériales.

Cette sévérité tenait au caractère du maréchal bien plus qu'à ses défauts. Habitué depuis sa jeunesse aux grands commandements, Soult avait les allures impératives. Sa froideur silencieuse, son regard hautain cachaient une grande bonté. Mais cette bonté n'était jamais familière, et sa maison seule en connaissait l'étendue.

Entré un peu tard dans le gouvernement parlementaire, il y était mal à l'aise. Les déchi-

rements de l'artillerie au plus fort des batailles, les charges de la cavalerie, les feux de l'infanterie n'auraient pu troubler son cœur, tandis que les murmures d'une assemblée politique, les discours passionnés, les violentes apostrophes portaient dans son esprit une sorte de désordre.

Il était vraiment pénible de considérer cet homme, que les grandes armées avaient vu à leur tête, qui avait présidé au sort des Etats, arriver, un portefeuille sous le bras, au milieu de cette mêlée des partis, pour y subir un contrôle souvent cruel.

Mais le maréchal Soult se soumettait à de douloureuses épreuves pour le service de la France. Il prenait place autour d'une table recouverte d'un tapis vert, et sous la présidence de M. Thiers ou de quelqu'autre robin, on discutait en sa présence des questions militaires que lui seul n'ignorait pas.

Tel a éte le maréchal que nous avons connu. Le théâtre parlementaire avait pour lui trop d'échos. La tribune et la presse se plaisaient à fausser sa parole, à lui ôter sa gravité, son sérieux et ce qu'elle avait de respectable. La grande qualité du maréchal Soult était une autorité dont nul autre que lui ne jouissait pleinement. Son attitude, son regard, l'accent de sa voix respiraient le commandement. Sa vieille et haute expérience lui rendait facile la solution des difficultés. Grand organisateur, il voyait de très haut les questions militaires, et les tran-

chait pour le bien du service Mais chaque jour, et pour ainsi dire à chaque heure, son ministère était livré aux discussions puériles de députés. de commissions, de bureaux qui mettaient leur plaisir à créer des difficultés au ministre de la guerre.

M. Thiers refusait au glorieux soldat du premier Empire les talents militaires que lui avait reconnus Napoléon I^er ; l'historien, ministre et collègue du maréchal. éprouvait une singulière satisfaction à amoindrir cet homme de guerre égaré dans les coulisses du théâtre parlementaire.

Né dans le midi. Soult en avait l'accent et conservait à la lettre *s* sa prononciation même au commencement d'un mot : il disait donc *les armes espéciales*. Les jeunes journalistes trouvèrent dans ce défaut de prononciation une charmante occasion de gaité; une fois sur ce terrain, l'esprit qui court les rues fit irruption dans le logis du maréchal qui fut accusé de ne savoir ni parler ni écrire.

Nous avons eu l'honneur de faire partie de l'état-major particulier du maréchal Soult. par conséquent de vivre près de lui. de le voir, de l'entendre, d'assister à ses travaux et de les partager quelquefois; la vérité nous oblige à dire que le maréchal. dans sa vie privée. était un père de famille modèle, plein de tendresse pour ses petits-enfants; constamment préoccupé de leur bonheur, ce grand capitaine devenait tremblant près d'un berceau comme la plus tendre des

mères. Quant à son savoir, Soult, fils d'un notaire, avait reçu l'instruction de la bourgeoisie; mais la haute situation qu'il occupa, ses voyages, ses relations, en un mot sa vie publique, firent de lui un homme très remarquable. A part ses connaissances spéciales, il possédait admirablement la géographie, l'histoire moderne et la diplomatie. Son style était simple, énergique, sobre d'épithètes, et son écriture eût fait honneur aux vieux maîtres.

Les relations de service ne pouvaient être plus douces, plus agréables qu'auprès du maréchal Soult. Quelqu'impératif que fût son caractère, jamais il ne cessait d'être bienveillant envers ses officiers. Avare de son temps, il ne fallait jamais en abuser; aller droit au but était son système.

Jamais il ne parlait de ses campagnes et ne prononçait de jugements sur les hommes qui avaient joué des rôles importants. Il aimait les silencieux, et pour lui plaire le secret était d'attendre modestement.

Ce qui précède n'explique peut-être pas la sévérité des jugements portés sur le maréchal Soult par ses contemporains qui sont surtout les hommes de 1830.

A-t-on oublié que Sully devenu vieux et survivant trente ans au roi Henri IV fut l'objet des railleries et des calomnies du monde nouveau? On lui reprocha ses richesses, les commérages d'antichambre lui prêtèrent des ridicules et des

fautes. Pourquoi cette envie? pourquoi ces colères? ces calomnies?

La seule présence de Sully dans cette société nouvelle, son attitude froidement digne au milieu d'un monde agité par les intrigues étaient une protestation vivante du passé contre le présent.

Soult eut le tort de Sully. Tous deux ont prolongé leurs jours au delà du terme, et ces figures graves, hautaines, ont fait l'effet de reproches. Tallemant des Réaux s'est chargé de blesser Sully d'une plume impitoyable, et M. Thiers a tenté d'affaiblir la grande réputation du maréchal Soult, qui s'en est vengé en infligeant à son ennemi le surnom de *foutriquet*.

## II

Nicolas-Jean-de-Dieu Soult était né à Saint-Amans (département du Tarn) en 1769, la même année que Napoléon et que Chateaubriand. Le père de Jean-de-Dieu Soult exerçait la profession de notaire.

Le fils, d'un caractère énergique, fuyait trop souvent l'étude paternelle et le notaire dut, à son grand regret, renoncer à voir le jeune homme lui succéder. Jean-de-Dieu voulait être soldat.

Ainsi naissent les vocations : le hasard y préside parfois, le doigt de Dieu n'y est peut-être pas étranger, et le plus souvent le goût de l'inconnu attire les pas du jeune homme.

A peine âgé de seize ans, Soult contracta un engagement dans Royal-infanterie.

Devenu maréchal de France il ne parlait jamais de ses débuts. Cependant ils furent heureux et honorables. Excellent sous-officier, le sergent Soult était un remarquable instructeur, tellement remarquable que le régiment royal prêtait son instructeur à d'autres régiments pour y imprimer les bonnes méthodes.

Soult était entré au service en 1785 avec la protection de la famille du marquis Dulac, cliente de l'étude de maître Soult, le notaire de Saint-Amans. Employé dans un bataillon de volontaires du Bas-Rhin, le jeune Soult se fit connaître par son attitude fière, son ton de commandement énergique et le succès de ses leçons. En ce temps-là on allait vite dans les grades et Soult était déjà général de brigade le 14 octobre 1794. Il fut nommé général de division le 21 avril 1799.

A la bataille de Fleurus (1) les soldats reculaient. Marceau, découragé, se précipitait pourtant aux premiers rangs; Soult courut à lui et fit passer dans son âme l'énergie qui l'animait.

Soult se distingua tout particulièrement aux journées d'Altenkirchen, de Lahn et de Friedberg (2). Il attira l'attention de l'armée dans une circonstance grave : détaché avec trois bataillons et 150 cavaliers pour couvrir la gauche de l'armée à Herborn, il fut enveloppé par mille

(1) 26 juin 1794 (8 messidor an II).
(2) 1796.

hommes de cavalerie, et soutint pendant une demi-journée un terrible combat. Sept charges de l'ennemi furent successivement repoussées, et, sommé de se rendre, Soult répondit que les Français ne capitulaient jamais en rase campagne.

L'armée du Rhin goûta quelque repos à la paix de Campo-Formio (1). Mais l'assassinat des plénipotentiaires français arrêta les négociations de Rastadt ; la guerre recommença. Le 22 mars 1798, Soult partait du village d'Ostrach à la tête de l'avant-garde forte de six mille hommes ; il fut attaqué par l'archiduc Charles qui commandait 25.000 Autrichiens. Ce fut une véritable bataille, des plus meurtrières et des plus disputées. Voyant son premier bataillon faiblir, Soult saisit un drapeau, s'élance en avant, ranime les courages, et parvient à traverser les rangs ennemis.

Placé sous les ordres de Masséna pour la campagne de Suisse, le général de division Soult soumet les petits cantons et livre les combats d'Altorf, du Saint-Gothard, de Winterthur et lutte pendant trois jours pour contribuer à la victoire de Zurich (2). Il fut ensuite chargé d'une importante mission qui consistait à empêcher la jonction de l'armée autrichienne et de l'armée russe. Celle-ci venait par l'Italie sous les ordres du célèbre Souvarow. Le général Soult marcha

(1) 17 octobre 1797.
(2) 26 août 1799.

d'abord vers les Autrichiens qui étaient campés sur la Linth, entre les lacs de Zurich et de Wallenstadt, dans une position admirable. Afin de rendre possible le passage de son artillerie, il dut faire combler cent cinquante toises de marais, puis former un bataillon de nageurs qui, tout armé, traversa la rivière et attaqua l'ennemi au milieu de la nuit. Surpris, ne pouvant se former, les Autrichiens se débandent, prennent la fuite et ne sont arrêtés que par le Rhin. Leur général reste mort sur le champ de bataille avec quatre mille de ses soldats.

Après avoir battu les Autrichiens, Soult ne perd pas un instant; il court aux Russes, les attaque à Schwytz, les met en pièces et les chasse de la rive gauche du Rhin jusqu'au lac de Constance.

Souvarow était considéré comme une sorte de génie de la guerre et la réputation de ses soldats répandait la terreur. Cette victoire de Soult le plaça au premier rang des généraux français.

A cette époque le nom de Bonaparte retentissait dans toute l'Europe. Le jeune et glorieux capitaine revenait d'Egypte et renversait le Directoire (1). Tout d'abord il fut frappé de l'abandon dans lequel le gouvernement avait laissé l'armée d'Italie. Pour la réorganiser, l'instruire, la discipliner, le premier Consul envoya Masséna. Celui-ci demanda instamment que

(1) 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799).

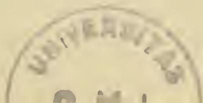
Soult lui fût adjoint comme lieutenant-général. Le premier Consul y consentit.

Soult ravitaille Savone et livre sur les hauteurs de Montenotte un mémorable combat. Assiégé dans la ville de Gênes par des forces considérables, il fait, le 5 avril, une sortie avec cinq mille hommes, traverse les assiégeants, se porte sur Sacello, bat deux divisions autrichiennes, les disperse, et rentre dans Gênes avec huit mille prisonniers. Il fait une nouvelle sortie le 10 mai, à la tête de trois mille hommes, perce l'armée assiégeante, l'attaque sur ses derrières à Monte-Facio et lui enlève une division de quatre mille hommes.

Voilà comment on manœuvrait à cette époque. Le chef ne renonçait pas à toute initiative ; le soldat, se sentant dominé par une ferme volonté, était alerte, dévoué, préparé aux entreprises les plus hardies. Le bon général fait les bons soldats, mais à leur tour les bons soldats font les bons généraux.

Soult était infatigable. A Monte-Creto, au milieu du combat, un orage éclate et les chemins deviennent impraticables. Dans l'impossibilité de marcher, les troupes se battent à l'arme blanche. Quelques coups de fusil sont tirés à bout portant. Le général reçoit une balle qui lui brise une jambe. Il tombe. Ses soldats le croient mort et l'ennemi s'empare du blessé et de son frère qui était chef d'escadrons.

Le prisonnier fut transporté à Alexandrie.



Sa guérison était incomplète lorsque se livra la bataille de Marengo (1). Elle rendit la liberté au général.

Masséna voulut le présenter lui-même au premier Consul. Celui-ci jeta un profond regard sur Soult et dans ce regard jugea l'homme. Il lui tendit silencieusement la main et dans une étreinte fit connaître sa pensée.

Nommé commandant supérieur du Piémont, le général dissipa l'insurrection de la vallée d'Aoste, battit partout les barbets et parvint même à faire entrer un grand nombre de ces bandits au service de la France.

A la paix d'Amiens (2) Soult revint en France. Bonaparte le nomma colonel-général de la garde des consuls et lui donna le commandement du camp de Saint-Omer.

Enfin, lorsqu'il fut sur le trône, Napoléon éleva les grands généraux à la suprême dignité militaire. Soult devint maréchal de France le 21 mai 1804, à l'âge de trente-cinq ans.

## III

Soult commanda l'armée réunie à Boulogne et destinée à opérer une descente en Angleterre. Il fit de cette armée le modèle des manœuvres, de la discipline et de l'esprit militaire. Après la

(1) 14 juin 1800.
(2) 27 mars 1802.

journée de Trafalgar (1) et la ruine de l'escadre franco-espagnole, le camp de Boulogne fut dirigé sur l'Allemagne. Le maréchal commanda l'un des corps d'armée. Il franchit le Rhin à Spire, le 28 octobre 1805, entra dans la Souabe, passa le Danube à Donawerth, se dirigea sur Augsbourg dont il s'empara, se porta sur Ulm et de là sur Memmingen.

Quatre vingt mille Russes et trente mille Autrichiens allaient combattre soixante mille Français. Cette grande bataille devait porter, dans l'histoire, le nom de victoire d'Austerlitz (2). Soult commandait la droite des Français. A la tête de deux divisions, il s'élance sur les hauteurs de Pratzen occupées par les Russes. Malgré leur formidable artillerie, il les attaque, et le combat sur ce terrain dure trois heures. Inébranlable dans sa volonté, Soult s'empare de l'artillerie ennemie. Les Russes se retirent d'abord en assez bon ordre. Le maréchal les suit, côtoyant leurs colonnes, puis il opère une attaque de flanc, brise les lignes et en jette plus de la moitié dans le lac de Monitz. Ce lac était gelé. Soult, avec ses canons, casse la glace et des masses d'hommes et de chevaux s'engloutissent dans les eaux. Cette opération audacieuse décide de la journée. Napoléon faisait le reste. Le soir, l'Empereur, sur le champ de bataille, devant l'armée française et ses généraux, dit à Soult :

(1) 21 octobre 1805.
(2) 2 décembre 1805.

« Maréchal, vous êtes le premier manœuvrier de l'Europe. »

Si, quarante ans après, ces paroles sont revenues à la mémoire du maréchal, elles ont dû le consoler des calomnies des modernes historiens.

La qualité qui dominait en lui était une énergie prodigieuse. Il réfléchissait avant de prendre un parti, embrassait d'un rapide coup d'œil le pour et le contre, prenait sa résolution, et marchait en avant sans se préoccuper des obstacles. Nul plus que lui n'avait le fluide autoritaire. Une seule personne sut lutter contre sa volonté de fer. Nous dirons quelle fut cette personne.

Le 14 octobre 1806 le maréchal se montra à Iéna ce qu'il avait été à Austerlitz, énergique au suprême degré. Son mouvement sur le centre de l'armée ennemie fut admirable, puis il s'empara d'un bois qui contribua au gain de la bataille. Soult avait une précieuse qualité tactique, c'était de poursuivre les troupes vaincues. Ainsi, après Iéna, il ne quitta les fuyards qu'aux environs de Lubeck. Il emporta cette ville d'assaut et détruisit tous les débris de l'armée prussienne.

Plus habitué à l'offensive qu'à la défensive, Soult à la bataille d'Eylau (1) tient en échec le corps d'armée du général russe Beningsen, puis s'empare de Kœnigsberg et ne cesse, pendant ces trois glorieuses campagnes, de mériter l'admiration

(1) 7 et 8 février 1807.

de l'armée française. Aussi, après la paix de Tilsitt (1), l'empereur Napoléon lui accorde-t-il le titre de duc de Dalmatie.

La France est en paix avec la Russie, l'Autriche et la Prusse, mais la guerre est furieuse au delà des Pyrénées. L'Angleterre vient au secours de l'Espagne, le roi Joseph abandonne Madrid, et nos armées éprouvent de graves échecs. Napoléon lui-même prend la route des Pyrénées et donne à Soult le commandement du deuxième corps.

Le maréchal s'empare de Burgos et de Santander, bat l'armée espagnole de l'Estramadure, attaque l'armée anglaise, la poursuit jusqu'à la Corogne et l'oblige à se rembarquer.

Il entre en Portugal en supportant des fatigues inouïes et parvient jusqu'à Oporto. Ses forces sont insuffisantes, il demande du secours, mais l'Empereur ne peut lui en envoyer. L'armée anglaise pénètre en Portugal, et les têtes de colonne de Wellington attaquent les remparts d'Oporto. Soult est dans une terrible situation, ses troupes sont à peine de 20.000 hommes. Il prend une résolution héroïque, fait brûler tous les équipages de l'armée, en donnant l'exemple, vide les sacs de la troupe pour les remplir de munitions, et se met en marche à travers les montagnes. Attaqué de tous côtés, il repousse l'ennemi ; enfin il est en Espagne. Cette retraite

(1) 1807.

fait grand honneur au maréchal et doit être considérée comme l'une des plus belles opérations militaires du premier Empire.

Cependant les généraux français qui exerçaient des commandements en Espagne ne cessaient de s'abandonner à de déplorables rivalités nuisibles au bien du service. L'Empereur, pour mettre un terme à ce désordre, rendit un décret qui nommait le maréchal Soult major-général des armées françaises de l'autre côté des Pyrénées. Par ce décret, Soult était autorisé à prendre le commandement en chef partout où il se trouverait.

La victoire d'Ocagna, remportée le 10 novembre 1809, permit aux Français d'entrer en Andalousie et grandit encore la réputation du maréchal. Les bienfaits de son administration cicatrisaient les plaies de la guerre, lorsque la défaite de Marmont aux Arapiles permit aux Anglais de marcher sur Madrid. Forcé d'abandonner l'Andalousie, Soult se dirige sur le royaume de Valence à travers les royaumes de Grenade et de Murcie.

Après avoir rallié l'armée du centre, le maréchal rejoint les Anglais à Salamanque, les bat et les rejette en Portugal. Il fallait opérer des marches à travers les provinces espagnoles soulevées. Soult se montra à la hauteur des plus belles combinaisons stratégiques.

L'Empereur opérait la désastreuse retraite de Russie, laissant dans la neige près de 600.000 hommes. Les grands capitaines commençaient à lui

manquer, aussi appela-t-il le général en chef de nos armées en Espagne auprès de sa personne, pour lui confier le commandement de la Garde impériale. A Lutzen et à Bautzen (1), le maréchal prouva de nouveau ses talents en conduisant des conscrits qui savaient à peine charger leurs fusils.

L'absence de Soult se faisait cruellement sentir au delà des Pyrénées. Nous sommes battus à Vittoria par les Anglais qui s'approchent de nos frontières. L'Empereur, alors à Dresde, s'effraye des progrès de Wellington et donne au maréchal l'ordre de repartir pour l'Espagne. En une semaine, il rejoint son nouveau poste, et ne trouve que 50.000 hommes pour résister à l'armée anglaise forte de 120.000 soldats. Soult fortifie Bayonne et ne cesse de combattre à Saint-Palais, à Sauveterre, à Orthez, à Aire, à Tarbes, jusqu'à ce qu'enfin il prend position à Toulouse. Là ses forces n'étaient plus que de 26.000 hommes, tandis que Wellington commandait à 86.000 vieux soldats aguerris.

Il faut se rappeler cette année 1814. L'ennemi franchissait toutes nos frontières ; Paris capitulait ; les Bourbons remontaient sur le trône de leurs ancêtres ; la France vaincue, épuisée, ne pouvait plus combattre. Seul le maréchal Soult tentait un suprême effort et donnait à la patrie sa dernière victoire.

(1) 2 et 21 mai 1813.

Napoléon a dit à Sainte-Hélène : « La campagne de Soult dans le midi de la France a été très belle. » Mais nous étions les vaincus, et le glorieux maréchal eut le sort de l'armée nationale sacrifiée à l'étranger. On alla jusqu'à répéter qu'il n'avait pas remporté de victoire à Toulouse, comme s'il n'était pas resté dans la ville !

Nous avons dit que le trait caractéristique de la physionomie de Soult était une énergie prodigieuse. Son tempérament d'abord, puis l'habitude de la domination avaient imprimé à sa personne une force de volonté devant laquelle tout cédait ; sa femme seule le dominait. Napoléon écrit dans ses Mémoires : « Ce qu'on aura de la peine à croire, c'est que cet homme dont l'attitude et la tenue indiquent un grand caractère était esclave dans son ménage. Quand j'appris à Dresde la défaite de Vittoria, je cherchai quelqu'un propre à réparer tant de désastres ; je jetai les yeux sur Soult, qui était auprès de moi. Il était tout prêt, me disait-il, mais il me suppliait de parler à sa femme dont il allait avoir beaucoup à souffrir. »

Cette opinion mériterait d'autres expressions. Soult n'était pas *esclave* dans son ménage, et il ne risquait jamais de *souffrir* de sa femme. La duchesse de Dalmatie ne pouvait que donner d'utiles conseils ; son dévouement au maréchal fut la consolation de celui-ci aux heures des disgrâces. Elle cicatrisa plus d'une plaie, elle consola de grandes infortunes, empêcha des

fautes et se montra toujours bonne. Elle fut la providence du maréchal qui mourut en bénissant cette digne compagne de sa vie.

## IV

Soult, dernier commandant des forces de la France, reçut des avances du parti royaliste, mais il les repoussa dignement. Le lendemain de la bataille de Toulouse, aux dépêches expédiées de Paris par le gouvernement provisoire, le maréchal opposa un refus énergique de mettre bas les armes. Il ne voulut pas céder aux instances de Wellington, et ne se crut dégagé qu'après la réception d'une dépêche de Fontainebleau. Un si noble attachement à l'infortune aurait dû le mettre à l'abri des calomnies qui n'ont cessé de l'accabler.

Louis XVIII lui donna (1814) le portefeuille de la guerre en remplacement du général Dupont qui avait capitulé à Baylen (1).

Pendant son ministère, le maréchal Soult se soumit trop complètement peut-être au parti de l'émigration toujours hostile aux hommes qui avaient servi l'Empire, c'est-à-dire la France, de 1804 à 1814. Par exemple il fit traduire devant un conseil de guerre le brave et loyal général Excelmans coupable d'avoir adressé à l'ex-roi

(1) Ville d'Espagne. La capitulation est du 22 juillet 1808.

de Naples, Murat, une lettre chaleureuse de dévouement. Il fallait toutes les passions politiques aveugles pour accuser et poursuivre un chef de la cavalerie française, écrivant à son ancien commandant le plus illustre de nos cavaliers.

Excelmans fut acquitté par le conseil de guerre, il vécut longtemps honoré de tous et mourut (1) maréchal de France sous le règne de Napoléon III.

Quoique Soult se fût loyalement rallié à la maison de Bourbon, le Roi, en apprenant que Napoléon avait quitté l'île d'Elbe, enleva au maréchal le ministère de la guerre. Peut-être cette mesure, qui pouvait être considérée comme un manque de confiance, eut-elle une fâcheuse influence sur l'esprit du maréchal qui devait avoir un penchant instinctif pour Bonaparte. Cependant un ordre du jour du 8 mars 1815 est peu bienveillant pour Napoléon.

Les Bourbons reprennent le chemin de l'exil et l'Empereur rentre aux Tuileries. Le 24 mars le maréchal se présente à l'audience de Napoléon qui dit plus tard à Sainte-Hélène : « Soult est innocent de toute trahison, il m'a même confessé qu'il avait pris un penchant réel pour le Roi. L'autorité dont il jouissait sous celui-ci, si différente de celle de mes ministres, était quelque chose de fort doux et l'avait tout à fait subjugué. »

(1) En 1852. Il était né à Bar-le-Duc (Meuse) en 1775

L'Empereur le nomme major-général de l'armée et pair de France. On pourrait s'étonner qu'au moment de combattre toute l'Europe, Napoléon n'ait point fait de Soult son ministre de la guerre, car il dit dans ses Mémoires : « Chez Soult les talents de général ne sont pas précisément la partie la plus forte ; il est bien plus encore un excellent ordonnateur, un bon ministre de la guerre. » L'Empereur a cependant reconnu au maréchal de grands talents de manœuvrier, et s'il place encore au-dessus ses qualités de ministre de la guerre, cela prouve combien Soult eût été précieux, s'il n'avait été emprisonné dans les pièges du gouvernement parlementaire.

La conduite du major-général pendant cette désastreuse campagne de Waterloo a été digne d'éloges. Il y eut un moment où Napoléon désespéré voulut se jeter dans les rangs ennemis pour y trouver la mort; Soult saisit les rênes du cheval qui portait l'Empereur et l'entraîna sur la route de Charleroi.

Lorsque la paix fut signée, le maréchal eut le tort de faire paraître un mémoire justificatif où Napoléon ne trouve pas le respect qui lui est dû. L'ordonnance du 24 juillet 1815 condamna Soult à l'exil. Il se rendit à Dusseldorf, patrie de sa femme, et y vécut dans l'obscurité. En 1819, il put rentrer en France ; l'année suivante, le 9 janvier 1820, le Roi lui rendit son bâton de maréchal qui lui avait été retiré au moment de l'exil. Le 5 novembre 1829, Charles X lui con-

féra le collier du Saint-Esprit et le nomma pair de France.

En vérité les Bourbons se montrèrent généreux et chevaleresques envers le glorieux soldat.

Cette époque de la vie du maréchal est étrangère à la politique et au service militaire. Quoique dans la force de l'âge, il n'occupe aucun ministère et n'exerce aucun commandement; il écrit beaucoup, cherche la solitude et ne se dissimule pas les difficultés qui naissent chaque jour autour du gouvernement.

La révolution de 1830 s'accomplit. L'opposition s'empara du pouvoir, mais le lendemain elle eut peur de sa victoire.

Elle redouta la révolution et l'étranger. L'armée était fort belle, mais peu nombreuse. Il fallut donc l'augmenter, améliorer certaines parties et donner au ministère de la guerre une plus grande importance. Au mois de novembre 1830 Soult fut appelé à la direction de ce département.

Grâce au régime parlementaire, le pays avait à sa tête des hommes aussi audacieux en paroles que timides dans leurs actes. L'énergie du maréchal se brisait sans cesse contre l'irrésolution de ses collègues. Fatigué de cette politique sans principes, Soult s'enferma dans sa spécialité et ne prit aucune part aux mesures imprudentes qui favorisaient, outre mesure, les instincts démocratiques. En quelques mois la France eut une armée de 410.000 hommes, ins-

truits et disciplinés. La guerre n'était plus à craindre.

Le ministère Lafitte disparut (1) et Casimir Périer fut appelé au pouvoir. Ce ministre était autoritaire et comprit l'importance du maréchal Soult. Un moment l'armée sembla appelée à jouer un rôle politique : on vit l'état de siège, les conseils de guerre; malgré toutes les libertés données à pleines mains, l'opposition continua à lutter et le sang coula dans les rues. Casimir Périer mourut à la peine (2), sans avoir accompli son œuvre, qui consistait à arrêter la révolution dans sa marche. Après Casimir Périer les regards se portèrent sur le maréchal Soult qui, lui aussi, voulait sauver la société. Le Roi le nomma président du Conseil le 11 novembre 1831. Parmi les ministres se trouvait M. Thiers, qui était à l'intérieur.

## V

La situation ne pouvait être plus alarmante. La Vendée se révoltait et l'irritation des esprits était à son comble. L'arrestation de la duchesse de Berry met fin à la guerre civile ; l'expédition d'Anvers prouve à l'Europe que l'épée de la France sait, au besoin, sortir du fourreau ; les forts détachés sont l'objet d'une loi que soutient

(1) 3 mars 1831.
(2) 1832.

le maréchal; enfin le parti républicain est vaincu à Paris et à Lyon en avril 1834.

Après cette victoire, le gouvernement du roi Louis-Philippe pensa que le principe d'autorité pouvait se montrer moins ferme, et vers la fin de 1834 les députés adoptèrent une politique empreinte de faiblesse. La Chambre fut dissoute et le maréchal cessa d'être ministre.

Abandonné par M. Thiers, Soult se retira devant la majorité qui se forma contre lui.

Le Roi eut l'heureuse pensée de l'envoyer à Londres, comme ambassadeur extraordinaire, lors du couronnement de la reine Victoria. L'ancien adversaire de Wellington fut reçu par les Anglais avec un enthousiasme inconnu jusqu'alors. Cet accueil si sympathique rendit au maréchal toute sa popularité. L'émeute du 12 mai 1839 amena la formation du cabinet Soult-Passy. Soult était ministre des affaires étrangères et président du Conseil. Ce ministère fit place au cabinet du 1er mars 1840.

La guerre semblait alors imminente et le Roi, que l'Angleterre effrayait, voulait l'éviter à tout prix. Guizot et Soult furent chargés de former l'administration pacifique du 20 octobre de la même année. Soult eut la présidence du Conseil et le ministère de la guerre.

Fatigué des intrigues politiques, ne pouvant jamais exécuter ses vastes projets, ne comprenant pas les manœuvres de couloir, ignorant le langage étudié de la tribune, le maréchal voulut

se retirer. Nous lui avons entendu dire que l'homme, avant de mourir, doit se recueillir.

Il résigna ses fonctions de ministre de la guerre le 10 novembre 1845 et celles de président du Conseil le 10 septembre 1847.

Afin d'honorer ses vieux et brillants services, le Roi renouvela pour lui le titre honorifique de maréchal-général, qui n'avait été porté que par Turenne, Villars et le comte de Saxe.

Soult se retira dans sa magnifique terre de Soult-Berg ; il y mourut plus qu'octogénaire le 16 novembre 1851, peu de temps avant le coup d'Etat de décembre.

Son corps repose aux lieux où il était né.

Sa statue de marbre, œuvre de Pradier, se voit au musée de Versailles.

Le maréchal était un grand homme de guerre. Les révolutions avaient porté le trouble dans son esprit et le parlementarisme acheva de l'égarer. Il eut des incertitudes, des erreurs et même des faiblesses, tant il est vrai que la vie publique, dans les gouvernements incertains, échappe complètement aux règles de la sagesse.

Que Soult ait éprouvé des malaises à la chute de Napoléon, à son retour de l'île d'Elbe, au départ des Bourbons pour l'exil, à ses propres infortunes, nous ne saurions le démentir; mais sa gloire militaire n'en est pas moins éclatante et pure. Son souvenir appartient désormais à l'histoire, car ceux que le maréchal a daigné

distinguer sont des vieillards qui ne peuvent que bénir sa mémoire.

## VI

Soult a publié ses *Mémoires* (1). Ils contiennent un récit animé et savant des guerres de la Révolution, depuis la campagne de 1792 jusqu'à la bataille de Hohenlinden, le 3 décembre 1800. Ces documents sont tout entiers, à l'exception du dernier chapitre du 3e volume, écrits de la main du maréchal, remplis de ses souvenirs personnels, empreints de son esprit, marqués de sa pensée caractéristique et originale.

C'est une œuvre complète, qui embrasse une période de plus de dix ans, période féconde et instructive, qui va de la chute de la monarchie à la naissance du XIXe siècle.

Le fils du maréchal, le marquis de Dalmatie, se proposait de continuer cette publication. Les matériaux en étaient prêts. On sait, en effet, que Soult mettait en ordre, analysait et annotait de sa main toutes les pièces destinées au travail de son fils. Il n'admettait pas que ses souvenirs pussent être suffisants pour écrire l'histoire où il avait été acteur ou spectateur. Il s'était imposé deux règles, la première d'établir rigoureusement les faits par les recherches

(1) *Mémoires* du maréchal-général Soult, duc de Dalmatie, 3 volumes, 1854.

les plus scrupuleuses, la seconde de se dépouiller de toute passion. Aussi, lorsqu'il avait à porter un jugement sur certains hommes ou sur certains événements, se condamnait-il à une très grande réserve. On retrouve donc partout, dans ses *Mémoires* écrits de sa main, l'authenticité indiscutable et la plus grande impartialité.

Si l'on étudie la vie du maréchal, on est frappé de trouver en lui une sorte de personnification de l'histoire contemporaine. Il est jeune lorsqu'une jeune France combat la vieille Europe. C'est lorsque le peuple apparaît que lui-même sort des rangs. Lorsque la France est grande. sous l'Empire, le soldat devient duc de Dalmatie et prend en main le bâton de maréchal qu'avait porté Turenne. Un jour la France vaincue se rallie à ses vieilles institutions. Soult ne se sépare pas de son pays, et il le suit si bien que le jour où il voit la plume de l'historien remplacer l'épée du capitaine, il écrit ses *Mémoires*. Au moins parle-t-il de ce qu'il a vu, de ce qu'il a fait.

Peut-être a-t-on mal jugé le maréchal en enfermant sa réputation dans le cercle militaire. Sans doute, il fut brave soldat et général habile, mais depuis la révolution de juillet 1830, il a pris une part plus considérable qu'on ne le croit au sort de notre France.

Pendant dix huit ans, il ne cessa de lutter. La Belgique devient un royaume ami, et les traités de 1815 ne sont plus une menace ; nos

finances retrouvent leur ancienne prospérité; notre armée est magnifique. Animée du meilleur esprit, elle fait la conquête de l'Algérie. On n'a pas assez remarqué que les ministères du maréchal ont été les époques les plus fécondes en améliorations de tout genre. Son administration se distinguait par une régularité admirable.

Les gouvernements parlementaires, a dit Royer-Collard, ne sont pas des tentes dressées pour le sommeil. Cette parole pouvait s'appliquer à plus d'un homme politique, mais devait faire sourire le maréchal qui avait connu et servi un gouvernement bien autrement actif que celui de la parole.

## VII

En publiant ses *Mémoires* au terme de sa carrière, Soult a jeté sur sa vie un faisceau de lumière. On le considérait comme un bon général, et il était plus que cela. On ne lui connaissait pas ces vues profondes sur la guerre qui donnent à son œuvre un mérite si rare ; nul ne s'avisait de chercher dans les écrits d'un chef de combattants les leçons stratégiques ou tactiques, les savantes comparaisons, les études brillantes des maîtres. Après avoir lu telle page de ces *Mémoires*, l'homme d'épée, surpris, ferme le livre et se dit : « Voilà donc celui que les gens de lettres ont présenté au public comme un ignorant effrayé d'un discours ! »

Il faut lire dans les chapitres XIV et XV du second volume le récit de la campagne sur la Linth ; peu de gens de guerre ont écrit des pages aussi remarquables à tous les points de vue ; on en peut dire autant du combat de Lambusart qui précéda la bataille de Fleurus en 1794. Le maréchal a parlé du siège de Gênes avec une véritable éloquence.

C'est sur la Linth que Soult fait pour la première fois la grande guerre. C'est celle qu'il aime et pour laquelle il est né. Cependant, Masséna commande en chef, mais il connaît son lieutenant et compte sur lui. Soult est donc détaché à quinze lieues du champ de bataille. Masséna est en face des Russes et Soult a devant lui les Autrichiens bien supérieurs en nombre. Après avoir décrit la formidable position de ses adversaires, le maréchal poursuit : « Telles étaient les célèbres positions au pied desquelles les ennemis ne doutaient pas de voir échouer nos efforts, si nous avions la témérité de les y diriger. Séparées par toute la longueur du lac de Zurich, elles ne pouvaient avoir entre elles que des rapports fort éloignés, qui les laissaient complètement indépendantes. Elles ne pouvaient, ni pour l'attaque, ni pour la défense, se porter aucun secours, aucun appui, aucune influence ; elles n'avaient en un mot rien de commun entre elles, si ce n'était d'appartenir au même plan d'ensemble, de telle sorte que les succès obtenus ou les revers essuyés, sur l'une comme sur l'autre, devaient produire

un effet égal sur l'ensemble du résultat. Aussi les ennemis avaient-ils affecté des corps d'armée tout à fait distincts à ces deux positions : les Russes à la position de la Limmath et de Zurich, les Autrichiens à celle de la Linth.

« Je sentais la marque de confiance que me donnait le général en chef, en me chargeant seul de l'attaque de cette seconde position ; mais j'avoue qu'après l'avoir examinée, je fus effrayé des difficultés de l'entreprise, surtout de la faiblesse des moyens qui m'étaient accordés pour la faire réussir. Je me voyais combattant, sur un terrain presque inabordable, un général distingué, dont les troupes, du double plus nombreuses que ma division, étaient soutenues par une artillerie formidable, et avaient en outre une division russe en réserve. Jaloux cependant de justifier le choix du général Masséna, et d'ajouter, si je le pouvais, quelque chose à l'honneur des armes françaises, j'acceptai avec empressement le devoir qui m'était tracé, et avec la résolution de tenter, pour le remplir, tout ce qui était uniquement possible. »

N'est-ce pas le style énergique des Mémoires militaires ?

C'est surtout en lisant ces pages écrites de la main même du maréchal que l'on comprend sa méthode de guerre. Avec ce caractère entier, cette attitude ferme, il était d'une extrême prudence. Il observait tout avec un sérieux inébranlable afin de ne rien donner au hasard, car il

ne croyait pas aux inspirations qu'il nomme des calculs faits très rapidement.

## VIII

Le jour de la bataille de Marengo (1), Soult est retenu au lit dans le palais épiscopal d'Alexandrie: «... De mon lit j'entendais très bien la bataille, et d'après l'éloignement ou le rapprochement du feu, je pouvais juger quel était celui des deux partis qui faisait des progrès. C'était une cruelle position..... J'eus de la crainte jusqu'à quatre heures du soir environ, lorsque les grenadiers de la garde purent, au milieu de la plaine, former le carré et arrêter l'élan de la cavalerie ennemie. Un instant après, on me dit que le combat était vivement engagé à Castel-Cèriso. J'en tirai la conséquence que le premier consul avait changé son ordre de formation, et qu'avec des troupes fraîches il tâchait de ressaisir la victoire. Mon espoir augmentait d'heure en heure lorsque, vers sept heures, un vieux chirurgien-major qui venait souvent me voir entra dans ma chambre et me parut plus gai que je ne croyais le trouver.

« — Eh bien, docteur, lui dis-je, comment vont les affaires ?

« — Ah ! général, quelle bataille ! nous ne savons où placer les blessés, déjà nous en avons

(1) 14 juin 1800.

plus de cinq mille, et quoique *l'affaire soit finie,* à tout instant ils arrivent encore par centaines...

« — Mais de quel côté est la victoire ?

« — Du nôtre, général, et elle nous console du prix qu'elle nous a coûté.

« — En êtes-vous bien sûr, docteur ?

« — Sans aucun doute. Le général Mélas vient de rentrer, et vous avez pu entendre, il n'y a qu'un instant, son état-major passer dans la rue. (C'était vrai.)

« — Cependant j'entends encore le canon.

« — Ce ne peut être qu'une arrière-garde française que le général Zach poursuit.

« — Mais pourtant le canon ne s'éloigne pas, il se rapproche, et s'il y a une arrière-garde d'engagée, il me paraît que ce doit être la vôtre.....

« En effet, pendant notre conversation, le feu augmentait toujours en se rapprochant. Mon docteur commence à être inquiet ; il sort. On avait cru la bataille gagnée et, comme je vous l'ai dit, le général Mélas rentrait à Alexandrie, quand on vient lui annoncer tout à coup que notre armée faisait une nouvelle attaque. Il y retourne en toute hâte, mais il n'était plus temps, tout était changé ; le général Zach était pris..... Il n'est plus resté au général Mélas qu'à couvrir la retraite.

« — Je ne sais pas ce que nous deviendrons, ajouta le docteur, et comment le général Mélas nous tirera de là.

« Ce fut à mon tour de consoler le docteur,

je le fis de mon mieux, et je passai le restant de la nuit bien joyeux. »

Ce récit est vraiment vivant, et, de son lit de blessé à Alexandrie, le général Soult se réjouit de la victoire de Marengo. Mais longtemps après, dans l'exil, lorsqu'il revient sur cette journée il ajoute :

« Revenons à l'armée d'Allemagne ; nous n'y verrons pas de grands coups de fortune, de ces actions éblouissantes, difficiles à imiter, *et qui peuvent même quelquefois être de dangereux modèles.* Nous y verrons une guerre régulière, conduite avec méthode et dont les progrès sont assurés par la solidité des bases. Sous ces divers rapports elle rentre dans la classe des guerres ordinaires et qui sont les plus pratiquées ; elle nous fournit aussi un grand nombre de leçons propres à nous instruire et que leur utilité doit nous engager à recueillir. »

Il est évident que le maréchal Soult se prononce pour les méthodes de guerre des armées du Rhin représentées par le général Moreau contre les méthodes de l'armée d'Italie qui sont celles du général Bonaparte. En un mot, Soult croit que la guerre doit être faite avec calcul et non par inspiration ; il préfère l'étude, l'expérience à l'audace. Le beau, l'idéal de la guerre est pour Soult la lutte de Turenne et de Montecuculli, ou bien cette belle campagne de Moreau et de Kray qui se termine par une magnifique victoire. Mais plus tard, le maréchal de l'Empire

est lui-même entraîné hors du calcul. Il le sait et s'en accuse dans ses *Mémoires*, à propos de l'affaire de Monte-Creto. Il dit : « Rien n'est plus pernicieux à la guerre que d'obtenir l'apparence d'un succès par de mauvaises dispositions ; car on y persiste, et très souvent on est cruellement puni... » Le maréchal dit encore à propos de la journée où Pichegru se fit battre volontairement devant Manheim : « Ce jour-là, les règles, les plans élémentaires de la guerre avaient été méconnus... »

Qu'on ne croie pas cependant qu'il soit un adversaire des méthodes de Napoléon, mais il semble peut-être que ces méthodes sont un don du génie et que les bons généraux doivent avoir la modestie de se contenter des méthodes étudiées.

Voici comme il parle des victoires de Bonaparte : « En Italie, le général Bonaparte avait livré la célèbre bataille de Rivoli, ou plutôt une bataille qui dura trois jours, commençant à Rivoli pour finir à Mantoue, et dans laquelle fut déployé *tout ce que la science du mouvement, l'emploi des troupes, l'audace, le calcul de la chance, le génie militaire enfin, peuvent offrir de plus surprenant.....* » — « Il fallait, dit-il ailleurs, parlant des fâcheux résultats de la bataille de Liebtingen (1799), il fallait, au lieu d'éparpiller l'armée sur une étendue de douze milles d'Allemagne, imiter l'exemple que le général Bonaparte avait donné en Italie deux ans

auparavant lorsque, avec une armée constamment inférieure à celle des ennemis, mais qu'il avait soin de tenir toujours réunie, on le vit prendre et conserver sans cesse l'initiative des opérations et parvenir à détruire cinq armées autrichiennes. C'est un grand défaut à la guerre de vouloir trop embrasser ; on énerve ses forces... on complique les opérations, et on fournit aux généraux subordonnés et qui sont livrés à eux-mêmes l'occasion de s'abandonner à leur penchant pour l'indépendance. *Nos revers furent dus à l'oubli de ces règles.* »

Le maréchal Soult écrivant ses *Mémoires* dans le calme du cabinet donne sa préférence à la guerre méthodique, aux calculs, et semble avoir oublié que souvent, à la guerre, il a dû se lancer sur des terrains imparfaitement éclairés. Après avoir fait la théorie de la prudence, Soult fait celle de l'inspiration, qu'il avait connue : « Tous les conquérants, dit-il, dont la mémoire est conservée, étaient doués d'un génie transcendant *qui leur faisait quitter les routes pratiquées* pour aller à la gloire par des chemins nouveaux. Devant eux le talent était insuffisant ; il était pris en défaut, il devait succomber, *heureux s'il évitait d'orner le triomphe d'une éclatante témérité.* Aussi nous voyons que les entreprises dont la grandeur et la vaste conception nous étonnent ont toujours mené à des résultats encore plus étonnants, et qu'elles ont réussi parce que, d'une part, on s'y livrait soudainement, et que, de

l'autre, on n'avait rien fait pour s'en garantir. *Elles étaient imprévues.* »

Après avoir lu les premiers volumes des *Mémoires* du maréchal, on se prend à regretter qu'au lieu de perdre un temps précieux dans la politique, il n'ait pas composé un ouvrage concis sur la grande guerre. A chaque précepte, il eût pu facilement joindre un exemple emprunté à notre histoire moderne. Les quelques leçons que nous offre son livre se gravent dans l'esprit du lecteur, parce que le maréchal écrit simplement et n'exprime que des vérités à la portée de tous.

Les historiens qui, à la fin du vingtième siècle, retraceront les événements de la guerre de 1870 déploreront l'absence de ces hommes que la mort avait emportés et qui seuls possédaient le secret de la véritable guerre. Ils avaient eu les leçons des revers et du succès, des gloires infinies et des chutes épouvantables. Rien ne leur manquait. Leurs fils, éblouis par ces grands souvenirs, ont cru posséder comme héritage le secret des victoires remportées, et, dédaignant les méthodes studieuses de Soult, ils ont mis leur confiance dans les inspirations du général Bonaparte.

Les compagnons d'armes du premier Napoléon avaient emporté avec eux le génie de la guerre, et la France avait oublié Waterloo, tandis que la Prusse se souvenait d'Iéna.

Le maréchal Soult a été le dernier survivant de l'époque impériale; seul il avait vu les

guerres de la Révolution et celles de l'Empire; il avait assisté aux règnes de Louis XVIII et de Charles X; plusieurs générations de généraux étaient passées devant lui; il connaissait l'état des armées de l'Europe, et lorsque nous voyions ce vieillard marcher lentement par suite d'une blessure, et redresser son front chauve avec une fierté mêlée de tristesse, nous pensions involontairement que la connaissance du passé lui faisait deviner l'avenir.

Général Ambert.

# LE DUC DE BERRY

**(1778-1820)**



Charles-Ferdinand, duc de Berry, naquit à Versailles, le 24 janvier 1778. Son père était le comte d'Artois (1), qui, d'après l'usage du temps, prit le titre de *Monsieur* pendant le règne de Louis XVIII, et le porta jusqu'au jour où il devint roi lui-même (2) sous le nom de Charles X. Le comte d'Artois avait déjà un fils, Louis-Antoine de France, duc d'Angoulême, quand son épouse, Marie-Thérèse de Savoie, mit au monde le prince dont nous esquissons la vie. Les deux frères passèrent à la cour de Louis XVI les premières années de leur enfance. Ils étaient encore jeunes quand la révolution de 1789 força leur père à sortir de France. A peine âgé de quinze ans, le duc de Berry obtint la permission de prendre les armes, suivit son père à l'armée

(1) Frère de Louis XVI et de Louis XVIII.
(2) En 1824.

de Condé et assista aux premiers combats de cette campagne de France qui semblait devoir se terminer par la délivrance du Roi, et dont les hésitations de la diplomatie interrompirent les succès. Les généraux étrangers ordonnèrent la retraite, suivie, après quelques semaines, du licenciement de l'armée.

Bientôt cependant une nouvelle campagne contre la Convention fut résolue, mais cette fois, les frères du Roi durent renoncer à y prendre part. Les souverains alliés l'exigèrent absolument. Le prince de Condé avec son fils et son petit-fils obtinrent seuls la permission de représenter la maison royale à la tête des gentilshommes français. Le duc de Berry cependant ne put se résigner à cette inaction, et il dut à son extrême jeunesse la permission de combattre que son père et son oncle n'avaient pu obtenir. A peine âgé de seize ans, quelle importance pouvait avoir sa présence à cette armée? Ce n'était qu'un soldat de plus!

Les alliés ne s'opposèrent pas à son désir. Il arriva donc, en 1794, au quartier général du prince de Condé (1). Dès qu'il aperçut ce noble vieillard, vrai type de l'antique honneur, qui

(1) Louis-Joseph, prince de Condé (1736-1818), 4e descendant du Grand Condé. Il forma, dès 1789, sur les bords du Rhin, cette armée d'émigrés connue sous le nom d'*armée de Condé* qu'il fut obligé de congédier en 1800. Il se retira alor en Angleterre, rentra en France à la Restauration et mourut à Chantilly.

*(Note des éditeurs.)*

venait à sa rencontre, il descendit de cheval et se précipita dans ses bras en lui disant :

« — Je suis trop heureux, mon cousin, de combattre sous vos ordres.

« — Monseigneur, répondit le chef de l'émigration, je crains bien que nous n'ayons pas de si bonnes occasions que l'année dernière ; mais, je vous le jure, ce ne sera pas ma faute.

« — Ni la mienne », répondit vivement le duc de Berry.

Sous le même drapeau se trouvait alors un autre prince, à peu près du même âge que le nôtre et destiné, lui aussi, à être une des victimes les plus illustres de la Révolution : c'était Henri de Bourbon-Condé, duc d'Enghien, celui-là qu'on fusilla dans les fossés de Vincennes, en 1804, par les ordres de Napoléon. Il était alors âgé de vingt-deux ans ; sa bravoure et sa bonté faisaient l'admiration de l'armée, et semblaient lui assurer le plus heureux avenir. Le duc de Berry s'unit avec lui par les liens de la plus étroite amitié. Ils s'aimaient comme deux frères, et dans les dangers, dans les combats que cette petite armée dut affronter pendant cinq ans, on ne les vit jamais séparés.

Elle est chère au cœur du soldat l'amitié contractée sous le drapeau. Le souvenir des jours heureux comme celui des revers et des souffrances, la consacre et l'embellit. On se quitte plus tard quand l'heure est venue de rentrer dans ses foyers, chacun suit le chemin que la Providence

lui a tracé, mais on ne se retrouve jamais dans la suite sans émotion et sans bonheur.

Nos deux princes ne se séparèrent qu'au licenciement de l'armée. Le jeune Condé s'établit tout près de la frontière française, dans ce château d'Ettenheim, d'où Bonaparte le fit enlever contre tous les droits pour l'assassiner. Charles-Ferdinand alla vivre en Angleterre auprès du roi Louis XVIII, jusqu'au jour de la Restauration.

C'est par Cherbourg que le duc de Berry rentra en France dans les premiers jours d'avril 1814. Il était âgé de trente-six ans. Sa taille était médiocre, mais forte et bien prise. Il avait une physionomie heureuse, beaucoup de franchise et de gaîté dans le regard, avec des allures militaires très prononcées. Son éducation classique avait été fort négligée, mais il parlait plusieurs langues avec une facilité rare, connaissait fort bien la science de la guerre, et joignait à une grande vivacité dans l'esprit l'amour éclairé des arts et une étonnante mémoire de tout ce qu'il avait vu, principalement des belles actions de tous ceux qui avaient été ses compagnons d'armes.

« — Serais-je assez heureux pour être reconnu de Votre Altesse ? » lui dit à Cherbourg un ancien soldat de Condé.

« — Si je te connais ! » répondit le prince.

Et écartant les cheveux qui couvraient son front :

« — Tiens, dit-il, tu fus blessé là, à la bataille d'Offembourg. Crois-tu que je l'aie oublié ? »

Sa franchise n'était pas exempte d'une certaine brusquerie. Il était vif, comme le sont souvent les bons cœurs, et même un peu emporté ; mais sa colère n'était qu'un éclair, il tendait la main en s'excusant à celui qu'il avait blessé, et lui offrait dans le secret tous les genres de réparation qu'un soldat peut désirer. D'un caractère chevaleresque, il était adoré de tous ceux qui avaient le bonheur de le connaître et qui se seraient fait tuer pour lui.

La sincérité de son admiration pour l'armée française allait en 1814 jusqu'à une confiance excessive et qui le fit même tourner en ridicule par les ennemis des Bourbons. Charmé de la prompte soumission des généraux de l'Empire, il leur en témoignait ouvertement sa joie, leur tendait la main avec cordialité et les traitait comme des amis. Cette âme loyale ne pouvait imaginer une fausseté ; aussi quand, au retour de l'île d'Elbe, les chefs de l'armée oublièrent si facilement les serments prêtés au Roi, il éprouva une indignation qu'il ne sut pas toujours assez contenir. Plus il avait été confiant dans leur parole, plus il eut du mépris pour ceux qui l'avaient violée ; et comme il n'avait pas la douceur des autres princes de sa famille et leurs formes pleines de grâce, il laissa échapper des mots sévères qui ne lui furent jamais pardonnés.

Avec beaucoup des qualités d'Henri IV, le duc de Berry avait malheureusement ses défauts, et surtout la malheureuse passion qui fit commettre

plus d'une faute grave à son aïeul. Les mœurs du prince pendant sa jeunesse ne furent pas toujours irréprochables.

Pressé d'assurer la perpétuité de son auguste maison, Louis XVIII, dès les premiers jours qui suivirent sa rentrée en France, avait songé à chercher une épouse pour le duc de Berry, et son choix tomba sur la princesse Caroline de Bourbon (1), petite-fille du roi de Naples, que recommandaient les plus aimables vertus. Annoncé depuis le mois d'avril, le mariage n'eut lieu que dans le mois de juin 1816. La cérémonie fut des plus solennelles. Un grand nombre d'évêques y assistaient. Le cardinal de Périgord, compagnon d'exil de tous nos princes, bénit les époux en présence du Roi et de sa famille, de tous les grands corps de l'Etat et de la plus brillante assistance. Ce fut lui aussi qui prononça le discours d'usage où il célébra cette union comme le gage des miséricordes divines et l'œuvre de la haute sagesse de Louis XVIII. A la tête du corps diplomatique le nonce du Pape prononça lui aussi des paroles de bénédiction.

Depuis son mariage, le duc de Berry habitait l'Elysée-Bourbon. Il vivait étranger à la poli-

(1) Marie-Caroline-Ferdinande-Louise de Bourbon était née à Naples, le 5 novembre 1798, de François I[er], roi des Deux-Siciles, et de Marie-Clémentine, archiduchesse d'Autriche. Elle appartenait, par conséquent, à la branche aînée des Bourbons. La duchesse de Berry était on ne peut plus gracieuse. Elle eut bien vite gagné tous les cœurs par la franchise et la simplicité de ses manières. Elle est morte à Brunsée (Styrie) le 17 avril 1870. (*Note des éditeurs.*)

tique, mais il n'y était pas indifférent. Homme d'intelligence et de cœur, comment aurait-il vu sans intérêt les graves événements qui se succédaient ? Il ne cachait point son opposition à la politique du ministère du duc Decazes, et ses opinions exprimées dans l'intimité, mais répétées dans le public par plus d'un écho, lui faisaient beaucoup d'ennemis. L'espoir de la France royaliste, qui reposait sur lui seul, lui en faisait encore davantage. La Révolution le haïssait de toute la haine qu'elle portait aux Bourbons, mais elle le haïssait sans qu'il y prît garde. Tout entier aux affections de famille, au culte des arts, à la charité pour les malheureux, il semblait ignorer les calomnies qu'on débitait sur son caractère et la malveillance acharnée de ses ennemis. Il n'en parlait jamais, il n'en témoignait aucun souci. L'amour des gens de bien le dédommageait. La reconnaissance des artistes et des gens de lettres, les bénédictions des pauvres, le dévouement exalté de tous ses amis, et par-dessus tout la tendresse de sa jeune épouse mettaient le comble à son bonheur. Il vivait dans une atmosphère de paix, d'affection, de joies intimes que rien ne semblait troubler.

Les anciens soldats de l'armée royale étaient l'objet particulier de son affection. Il s'intéressait à toutes leurs peines, recommandait leurs demandes, et se privait, dans l'occasion, pour les secourir. La mort du vieux prince de Condé lui causa un douloureux chagrin.

Fière et heureuse des destinées que lui promettait son mariage, Mme la duchesse de Berry s'était donnée à la France et à son mari avec un véritable transport. Son arrivée jeta d'abord une teinte de joie sur la famille royale et sur la cour. Mme la duchesse d'Angoulême (1), la seule femme de cet auguste intérieur, était d'une admirable bonté ; on comprend toutefois qu'elle fût peu propre à réjouir les fêtes du château. Elle avait souffert tant de maux ! Elle portait tant de deuils ! Sa vue seule rappelait tant de crimes, tant de douleurs ! Sa haute piété d'ailleurs l'éloignait du monde, et, bien qu'elle fît avec un rare discernement les concessions nécessaires à sa position, les Parisiens la trouvaient sévère et se plaignaient que les fêtes de la cour s'en ressentissent un peu. Elle avait d'ailleurs plus de quarante ans, les ducs d'Angoulême et de Berry étaient à peu près de son âge. Louis XVIII et le comte d'Artois étaient deux vieillards. Par leur esprit, par leur grâce et leur bonté, ces princes, il est vrai, faisaient le charme de tous ceux qui les approchaient. La conversation du Roi était séduisante de souvenirs, d'anecdotes, de citations, de portraits, où une spirituelle ironie ne nuisait pas trop à la bienveillance. La santé robuste de *Monsieur* (2), l'élégance de ses formes auraient pu tromper sur son âge ; sa distinction, sa bonté faisaient le

(1) Fille de Louis XVI et nièce de Louis XVIII.
(2) Plus tard le roi Charles X (frère de Louis XVIII).

bonheur des réunions qu'il présidait. Il souriait aux plaisirs et aux fêtes comme s'il les avait aimés; mais tant d'années et tant d'exils n'avaient pu passer sur son âme sans y laisser une empreinte profonde. Le duc de Berry était un peu moins âgé que les autres membres de la famille, il était aussi d'une piété moins assidue; il aimait vraiment les plaisirs, donnait des fêtes et y prenait pour lui-même une grande part de joie. Cependant quelque chose manquait à ce royal intérieur, à cette cour si brillante et si polie, quelque chose que rien ne peut remplacer, dont le charme réjouit et embellit tout: la jeunesse.

Ce charme, Marie-Caroline l'apportait. Elle n'avait pas dix-sept ans. Cet avantage était relevé par d'aimables et solides qualités. Douée d'un esprit alerte et facile, la princesse avait été élevée avec le plus grand soin. Son instruction dépassait celle de la plupart des personnes de son rang, son cœur et son caractère étaient charmants; vive sans brusquerie, prompte sans pétulance, elle avait une simplicité et une obligeance qui séduisaient. C'était un contraste avec la gravité douce, il est vrai, mais surtout digne de sa belle-sœur; on eût dit plutôt la mère et la fille. Comme toutes les femmes de sa race, Marie-Caroline était très religieuse; mais elle avait aussi le goût du monde, l'amour des amusements et des fêtes. Ce n'était pas seulement par convenance, par position, qu'elle y

prenait part, comme la duchesse d'Angoulême, mais pour elle-même et spontanément. Au sortir de la cour de Naples, dont la simplicité et l'austérité avaient quelque chose d'antique, elle n'en revenait pas d'étonnement au milieu des merveilles de la capitale et des splendeurs des Tuileries. C'était pour elle de perpétuels enchantements; aussi fut-elle bientôt l'idole des Parisiens, toujours amis des réjouissances et du plaisir.

On ne voyait encore en ces premiers temps qu'une partie des qualités de la princesse, celles qui la rendaient aimable. Sous ces dehors frêles et gracieux, qui pouvait deviner dès lors la femme énergique, l'héroïne que l'avenir devait révéler?

Ennemis du faste et des honneurs officiels, le duc et la duchesse de Berry parcouraient souvent Paris sans aucune des marques de leur rang. Ils aimaient à se confondre dans les foules, pour voir, entendre et causer en liberté. Plusieurs fois ils furent l'objet de singulières méprises qui les réjouissaient. Souvent aussi quelqu'un les reconnaissait, les dénonçait, et ils échappaient avec peine aux applaudissements du peuple charmé de leur modestie et de leur bonté. Comme Louis XVI et Marie-Antoinette, ils allaient en *bonne fortune*, c'est-à-dire en parties de charité, visitant sans se faire connaître les quartiers pauvres et les établissements hospitaliers. Leur signalement, moins remar-

quable que celui du Roi et de la Reine, leur permettait mieux qu'à eux ces équipées. Ils passaient pour des bourgeois bienfaisants et pouvaient jouir du bonheur de faire le bien sans attirer les regards. A Rosny, près Paris, où ils passaient une partie de l'été dans une délicieuse villa, l'incognito n'était pas possible, le peuple les connaissait et les adorait, le pauvre surtout portait jusqu'au ciel sa reconnaissance et leurs aimables vertus. Ainsi le prince et la princesse virent s'écouler dans la plus charmante paix les courtes années que Dieu accordait à leur union. La perte d'un enfant mort en naissant troubla un instant leur bonheur ; mais, en 1819, Dieu leur accorda une fille, qui reçut le nom de Louise et fut plus tard cette grande et sainte duchesse de Parme (1) dont l'Europe a célébré les vertus. On espérait de la Providence une bénédiction encore plus précieuse, qui devait assurer la perpétuité de la maison royale et l'avenir de la France.

Cependant les serviteurs et les amis du prince n'étaient pas sans inquiétude. Le bruit de sa mort s'était maintes fois répandu d'une manière

(1) Louise-Marie-Thérèse de Bourbon fut mariée à Ferdinand-Charles III de Bourbon, duc de Parme. Demeurée veuve, le 27 mars 1854, la jeune duchesse prit immédiatement le gouvernement de ses Etats, au nom de son fils mineur, Robert Ier. En 1859, le Piémont la dépouilla de sa couronne, mais ne put effacer son souvenir du cœur de ses sujets, qui se plaisaient et se plaisent encore à la considérer comme la personnification de la bonté et le modèle des souveraines.

(*Note des éditeurs.*)

mystérieuse. Lui-même il avait reçu plusieurs lettres qui renfermaient d'effroyables menaces. Dans les premiers jours de février 1820, ces sinistres avis devinrent plus fréquents encore. L'alarme grandissait à l'Elysée et le prince, tout courageux qu'il était, éprouvait parfois une sorte de saisissement.

« — Que ferai-je ? répondait-il à un de ses serviteurs qui lui conseillait des précautions. Si quelqu'un a fait le sacrifice de sa vie pour avoir la mienne, je ne lui échapperai pas. »

Mais cette impression lui durait peu ; il reprenait bien vite le calme joyeux qui faisait la force de son caractère.

A l'occasion du carnaval il donna plusieurs fêtes à l'Elysée, et il honora de sa présence celles qui furent organisées par la ville ou qui lui furent offertes à lui-même par des personnages considérables. Le samedi 12 février 1820 il assista au bal donné par le comte de Greffulhe. Sa joie fut entière et il fit, avec la grâce et l'amabilité de sa jeune femme, tout le charme de cette soirée. Les deux époux rentrèrent fort tard, laissant tous les invités dans l'admiration. Cependant, au milieu même de la fête, le comte de Greffulhe avait reçu un avis terrible. On l'avertissait que le prince allait périr. Il cacha soigneusement ses alarmes, mais l'impression qu'il en ressentit, le soin qu'il prit de veiller sur la personne du prince furent tels qu'il mourut trois jours après.

Le 13 février, le prince dîna avec le Roi et

toute sa famille. On évita soigneusement les sujets de politique. Le duc de Berry raconta certains incidents du bal. Il dépeignit d'une manière très amusante les travestissements des dames. Le Roi et *Monsieur* souriaient à ces récits pleins d'entrain. Après le dîner, le prince se plaignit gaiement de n'avoir aucune fête où il pourrait assister, point d'invitation. Quelqu'un ayant fait observer qu'il y avait représentation à l'Opéra, aussitôt il résolut d'y conduire la duchesse de Berry.

Ils arrivèrent un peu après le commencement du spectacle ; leur entrée fut très applaudie. Au premier entr'acte, ils quittèrent leur loge et allèrent près de la famille d'Orléans qui était réunie dans la sienne. Le public remarqua cette visite et témoigna sa joie de la cordialité qui régnait entre les deux familles. Avant la fin du spectacle, la princesse éprouva quelque fatigue ; son mari lui conseilla de se retirer, lui-même il l'accompagna jusqu'à sa voiture qui était restée devant la porte. Sa dame d'honneur, la comtesse de Béthisy, partit avec elle. Le prince d'un côté, M. le comte de Mesnard de l'autre, lui donnèrent la main pour l'aider à monter en voiture. Le duc de Choiseul et le comte de Clermont-Tonnerre étaient un peu en arrière du duc de Berry qui, après avoir aidé la duchesse, revint se placer au milieu d'eux.

« — Adieu, Caroline, dit-il à sa femme, à bientôt ! »

Au même instant un homme, venant du côté de la rue de Richelieu, s'avance rapidement entre le factionnaire et un valet de pied qui s'apprêtait à refermer le carrosse ; il pousse le duc de Choiseul, s'approche du prince, lui met une main sur l'épaule gauche, et, de l'autre, il lui enfonce un couteau dans le cœur. Le duc de Choiseul crut avoir affaire à un étourdi qui courait après quelqu'un.

« — Prenez garde à ce que vous faites ! » lui dit-il.

Ce qu'il avait fait était fait !

Poussé par M. de Mesnard, le prince croyait n'avoir été que heurté par le bras de l'inconnu ; il porta la main à son cœur et sentant le poignard qui était resté dans la plaie :

« — Ah ! s'écria-t-il tout à coup, je suis assassiné ; cet homme m'a tué.

« — Seriez-vous blessé ? s'écrie le comte de Mesnard.

« — Je suis mort, reprend le prince, je tiens le poignard. »

Qu'on juge de cette scène ! La princesse a entendu le cri de son mari, elle veut se précipiter par la portière. On s'efforce vainement de la retenir :

« — Laissez-moi, dit-elle, je vous ordonne de me laisser ! »

Et, pendant que le blessé lui crie d'une voix déjà affaiblie : Ne descendez pas ! elle a sauté à terre, elle est près de lui et toute couverte de

son sang. Le duc de Berry avait retiré le couteau et l'avait donné à M. de Mesnard. Il dit de nouveau :

« — Je suis mort ! »

Puis il ajouta :

« — Venez, ma femme, que je meure dans vos bras. »

La princesse était près de lui.

« — Un prêtre ! dit-il, amenez un prêtre et ma fille. »

L'assassin (1) avait pris la fuite, mais le factionnaire et plusieurs autres personnes couraient après et l'eurent bientôt arrêté. Les soldats l'entouraient ; il était à craindre qu'ils ne le missent en pièces. M. de Mesnard les en empêcha en leur représentant qu'il pouvait avoir des complices.

Le prince était assis sur un banc dans le passage où se tenait la garde. On ouvrit ses habits pour découvrir sa blessure ; elle rendait beaucoup de sang. Pendant qu'on le portait dans le petit

(1) L'assassin était un ouvrier sellier nommé Louvel ; poursuivi et arrêté, il déclara qu'il n'avait point de complices, qu'il avait juré la mort des Bourbons depuis 1814 et qu'il avait commencé par celui d'entre eux qui semblait devoir perpétuer leur race. Le frère aîné du duc de Berry, le duc d'Angoulême, n'avait pas d'enfant de la fille de Louis XVI et le duc de Berry avait déjà deux filles de la princesse Caroline de Naples. Le duc de Bordeaux ou comte de Chambord, mort le 24 août 1883, fut un fils posthume du duc de Berry, et naquit le 29 septembre 1820, sept mois et treize jours après la mort de son père. (*Note des éditeurs.*)

(2) M. l'abbé de Latil (1761-1839), évêque *in partibus* d'Amyclée (1816), puis évêque de Chartres (1817), archevêque de Reims (1824) et cardinal (1826).

(*Note des éditeurs.*)

salon de sa loge, deux médecins étaient arrivés, ils firent les premiers pansements. Le duc de Berry revint d'un évanouissement.

« — Je suis bien sensible à vos soins, dit-il, mais ils sont inutiles; je sens que je suis perdu. »

Il demandait sa fille et l'évêque d'Amyclée (2), premier aumônier de son père. D'autres médecins arrivèrent; les secours se multipliaient. Le malade disait de temps à autre :

« — Merci, je suis frappé à mort. »

Et il demandait son confesseur. Cependant peu de personnes savaient la catastrophe. Le spectacle continuait, et, chaque fois que la porte s'entr'ouvrait, l'on entendait l'orchestre ou les applaudissements des spectateurs. Ces contrastes étaient navrants. Les serviteurs effarés, les médecins, les prêtres coudoyaient les masques dans les rues ou même étaient l'objet de leurs plaisanteries ou de leurs injures.

A minuit et quelques minutes, M. de Clermont-Tonnerre amena l'évêque d'Amyclée, qui trouva le duc dans un cabinet de sa loge, assis sur un fauteuil, entouré par les médecins et ses serviteurs. Aussitôt qu'il le vit entrer, le blessé lui tendit la main et lui demanda les secours de la religion ; il n'avait pas cessé, dès le premier instant, de les réclamer. Le prélat l'exhorta à la confiance en Dieu, au repentir de ses fautes, et lui donna l'absolution, en attendant qu'il fût possible de faire une confession détaillée.

Comme ses premiers devoirs étaient accomplis, le duc d'Angoulême entra. L'entrevue des deux frères fut déchirante. L'aîné tomba aux genoux de la victime en l'inondant de ses larmes. Les sanglots l'étouffaient ; il ne pouvait proférer aucune parole. Ce fut le blessé qui, le premier, rompit le silence.

« — Vous, mon frère, dit-il, qui avez vécu comme un ange, pensez-vous que Dieu me pardonne (1)?

« — En doutez-vous? répondit le duc d'Angoulême, il fait de vous un martyr ! »

Le prince sourit, un éclair d'espérance passa sur son visage déjà terni par la mort.

A partir de ce moment, le duc de Berry, plus tranquille sur lui-même, reporta sur les autres ses pensées et ses inquiétudes. Sa femme et sa fille, ses parents, ses serviteurs et surtout l'assassin l'occupèrent tout entier. Cette dernière pensée lui revenait sans cesse à l'esprit.

« — Qu'ai-je fait à cet homme? » disait-il avec l'accent de l'excuse.

Il demanda s'il était français ; il ne pouvait le croire.

« — C'est pénible, dit-il, de mourir de la main d'un français ! »

Il voulait le voir, on lui fit comprendre que cette entrevue n'était pas possible.

(1) Le duc de Berry était depuis longtemps revenu de ses erreurs de jeunesse et, malgré son amour des plaisirs, avait une foi très vive.

« — Au moins qu'on obtienne sa grâce! » dit-il.

Craignant de mourir avant l'arrivée du Roi, il recommandait son désir au duc et à la duchesse d'Angoulême. Il embrassait sa femme, consolait ses serviteurs, et mêlait à tous ses discours les expressions de sa résignation et de sa foi.

Après le souper du Roi, *Monsieur* s'était retiré dans ses appartements où il avait passé la soirée avec ses amis. Il dormait son premier sommeil quand la main du crime frappa son fils. La nouvelle arriva vers minuit aux Tuileries, M. le comte de Clermont l'y apporta. On avait d'abord éveillé le prêtre, puis le frère et la sœur de la victime qui, tous, étaient aussitôt partis. On s'arrêta un moment devant le sommeil du père; les serviteurs hésitaient à le troubler par cette épouvantable nouvelle. Cependant l'incertitude dura peu, et bientôt le comte d'Artois fut averti. Sa surprise et sa douleur étaient extrêmes, son visage se couvrit de pleurs; et pourtant la piété soutenait son âme; il y avait dans ses larmes la résignation du chrétien toujours soumis aux décrets du ciel, mais il y avait aussi un peu de cette espérance que la mort seule anéantit entièrement. On avait d'ailleurs ménagé sa sensibilité en lui dissimulant l'extrême gravité de la blessure. Il partit; ses serviteurs voulaient qu'il fût suivi d'un détachement de la garde, mais il craignit que cela n'entraînât quelque retard et

il ne voulut prendre avec lui qu'un ou deux amis.

Cependant l'épouvante était au château, l'on croyait à un complot pour assassiner tous les Bourbons. M. le duc de Maillé, que le prince n'avait pas pris avec lui dans sa voiture, se hissa derrière et l'accompagna sans être aperçu, pour veiller de près à sa sûreté.

A la vue de son fils, *Monsieur* comprit d'abord toute l'étendue de son malheur ; son courage fut près de l'abandonner. Il tomba à genoux près du lit et ne put retenir ses larmes ; mais ce premier moment dura peu. Le comte d'Artois se remit et surmonta son émotion pour ne pas troubler le blessé. Il était père, il accomplit tous les devoirs d'un père, moins fort peut-être en sa douleur que Mme la duchesse d'Angoulême dont l'âme s'élevait au-dessus de tous les maux, mais calme et doux, plein de dignité et de bienveillance. Ce fut lui qui présida à tous les soins, qui ordonna tous les secours et fit observer tous les devoirs ; il y mit une présence d'esprit, une tendresse vraiment admirables. Il y avait plus que du père, il y avait de la mère dans cette affection si délicate et si attentive. Le mourant souriait ou donnait la main en signe de reconnaissance. Mme la duchesse de Berry se jeta plusieurs fois dans les bras de *Monsieur* en s'écriant :

« — O mon père ! »

Elle exprimait ainsi au noble vieillard son amour et sa gratitude.

A une heure et demie M. Dupuytren arriva. C'était le premier chirurgien de la capitale et de la France. Il examina la blessure, et, après avoir conféré avec ses collègues, il fut d'avis de l'élargir pour donner une issue au sang épanché dans la poitrine. C'était un terrible surcroît de souffrance, mais que ne devait-on pas tenter pour sauver une vie si précieuse ? Le malade demandait grâce :

« — Laissez-moi, disait-il, puisque je dois mourir. »

Les médecins hésitaient.

« — Mon ami, dit la princesse en pleurs, souffrez, je vous en prie, pour l'amour de moi. »

L'infortuné se soumit. Alors *Monsieur* voulut éloigner l'épouse, mais il ne put vaincre sa résistance. A genoux près du malade, elle le tenait par la main, elle l'encourageait de son mieux. *Monsieur* se tenait de l'autre côté. Quoique l'opération fût très douloureuse, le prince la souffrit avec une rare intrépidité ; elle lui donna un instant de soulagement ; mais, en révélant aux médecins la profondeur de la plaie, elle leur ôta toute espérance.

On amena *Mademoiselle,* le duc l'embrassa :

« — Pauvre enfant ! lui dit son père, sois plus heureuse que ceux de notre famille ! »

Et il la bénit.

Alors, le prince voulut faire sa confession. On l'étendit sur un matelas pour pouvoir remuer sa couche et Mgr l'évêque d'Amyclée demeura seul

avec lui ; puis, tout le monde étant rentré, il répeta devant tous l'aveu de ses fautes. On aurait cru voir saint Louis mourant sur son lit de cendres. Il demanda pardon à son père des peines qu'il avait pu lui causer ; puis il le pria de le bénir. Le doux vieillard s'efforça de cacher les douleurs de son âme. Le curé de Saint-Roch étant venu lui administrer les derniers sacrements, le mourant répondait lui-même à toutes les prières.

C'est au milieu de ces circonstances terribles et saintes que M. le duc de Berry, ramassant le peu de forces qui lui restaient, pria sa femme, dont la douleur était navrante, de se ménager pour l'enfant qu'elle portait dans son sein. A cette révélation un frisson courut dans la petite assistance. C'était un éclair de joie qui tombait sur l'horreur de cette nuit, un rayon d'espoir qui brillait tout à coup sur le deuil de cette famille et de la France. Tous les yeux s'élevèrent au ciel avec l'accent de la reconnaissance et de la supplication. « O Dieu ! s'écrie Chateaubriand, témoin de cette grande scène, est-ce notre salut que vous annoncez et doit-il sortir de nos larmes ? » L'émotion de *Monsieur* surtout ne peut s'exprimer ; il suffoquait. M[me] la duchesse de Berry se jeta sur son cœur, l'embrassa et pleura sur lui.

La vue du moribond se troublait ; on lui nommait ses serviteurs et ses amis ; il leur souriait sans presque les voir, il leur disait quelques

paroles de remerciement et d'affection. C'était le comte de Chabot, le marquis de Coigny, le comte de Brissac, le vicomte de Montlégier, le prince de Bauffremont, le comte Eugène d'Astorg. Ils se pressaient autour du prince comme ils l'auraient environné au champ d'honneur. Quand on lui annonça M. de Mantouillet :

« — Viens, dit-il, mon vieil ami, que je t'embrasse encore une fois. »

Tous étaient dans la consternation, tous auraient donné leur vie pour sauver la sienne. Les maréchaux entrèrent ; serviteurs d'un autre maître, ils purent voir comment les Bourbons savent mourir.

« — Messieurs, leur dit-il, j'espérais combattre au milieu de vous. »

Une foule d'autres personnes attendaient aux portes de l'édifice ou pénétraient dans les couloirs jusqu'auprès de l'appartement sans oser entrer. C'étaient d'anciens émigrés, des chevaliers de Saint-Louis, compagnons de tous les exils, amis des mauvais jours qui se glissaient, pleins d'anxiété, jusqu'à la porte de la loge, guettant le moment où elle s'entr'ouvrirait pour y plonger leurs regards. Les nouvelles plus ou moins exactes allaient de la loge à la rue, transmises de bouche en bouche et portant tour à tour un peu de confiance ou le désespoir.

Chaque minute voyait baisser la vie du prince. Il s'informait si le Roi n'arrivait point, il demandait « la grâce de la vie de l'homme », et à tout

moment appelait son père qu'il ne voyait presque plus, quoiqu'il fût tout près de lui.

« — Je suis là, mon fils », disait le père que ses sanglots étouffaient.

Le mourant souriait un peu et s'informait toujours du Roi.

« — Oh ! disait-il, j'aurais tant voulu obtenir la grâce de l'homme !... Mon père, vous la demanderez au Roi. »

A cinq heures, on entendit le bruit des chevaux ; c'était la garde, le Roi venait. On l'avait jusqu'alors rassuré sur l'état du prince héritier que sa présence parut un moment ranimer.

« — Mon oncle, dit-il, donnez-moi votre main, que je la baise encore une fois. »

Le Roi donna sa main, et, à son tour, baisa celle du prince. Alors le duc de Berry dit au Roi :

« — Sire, je demande grâce pour la vie de l'homme. »

Certes le Roi dut être cruellement embarrassé ; évidemment la grâce n'était pas possible ; mais quelle prière ! quel moment ! quel intercesseur !

« — Vous n'êtes pas si mal que vous le pensez, dit Louis XVIII ; nous en parlerons.

« — Ah ! dit le prince, Sa Majesté n'a pas dit : *oui.* »

Il n'eut plus qu'une pensée, la « grâce de l'homme », il la demandait à tout moment, jusqu'à la mort. Quand ses yeux étaient vitrés et qu'il ne disait plus que des mots sans suite, on

l'entendait murmurer la même parole : grâce! grâce! Il mourut le 13 février 1820 en la répétant et parut ainsi devant le Dieu des miséricordes.

CH. DE NÉGRONDES.

# BERRYER

**(1790-1868)**



S'il est de nos jours un spectacle attristant pour l'homme de cœur, c'est celui de l'ambition malsaine et des âpres convoitises avec lesquelles on court après la fortune et les dignités, en faisant bon marché des convictions les plus chères et les plus sacrées. Combien maintenant font comme le Sicambre baptisé par saint Remy, brûlant ce qu'ils avaient adoré, et adorant ce qu'ils avaient brûlé, avec cette différence toutefois que Clovis abandonnait les faux dieux pour le Christ Rédempteur, tandis que nos contemporains abandonnent leurs croyances les plus saintes pour sacrifier aux idoles du jour! La vie de Berryer a ceci de consolant, qu'il n'a jamais rien renié, rien sacrifié, rien trahi, et qu'il n'en a pas moins été admiré de tous; qu'il est resté du parti des vaincus, et qu'il s'est toujours imposé à l'estime et au respect des vain-

queurs ; qu'il n'a jamais redouté les puissants du jour, et qu'ainsi il est parvenu à devenir pour eux l'adversaire le plus redouté. Sa gloire et son ascendant, il les devait sans doute à son beau talent ; mais il en était redevable autant et plus encore à son grand caractère. Chapu l'a bien compris, quand, chargé de reproduire avec le ciseau les traits de l'illustre orateur, il a voulu accompagner sa statue de deux figures allégoriques, la Fidélité et l'Eloquence. S'il avait été éloquent sans être fidèle, il aurait pu, sans doute, trouver encore de beaux accents et émouvoir les masses par la puissance de son incomparable parole ; mais il aurait perdu le plus beau fleuron de sa couronne : il ne serait pas le Berryer que nous avons connu, c'est-à-dire l'une des plus nobles figures de notre France au XIX[e] siècle.

## I

Antoine-Pierre Berryer naquit à Paris, au Cloître-Saint-Merry, le 4 janvier 1790. Son père, Pierre-Nicolas Berryer, appartenait à une famille d'hommes de loi, qui s'étaient toujours distingués par leur aptitude aux affaires et leur sagacité dans la solution des questions les plus compliquées. Parmi eux, il importe surtout de citer Louis Berryer, comte de la Ferrière, qui avait occupé sous Louis XIV des charges impor-

tantes ; il avait été conseiller du Roi en ses conseils d'Etat et privé, secrétaire de son conseil, contrôleur général des titres et offices de France, directeur de la Compagnie des Indes Orientales. Mais la fortune n'avait pas également favorisé son petit-fils, Pierre-Michel, qui exerçait à Sainte-Menehould la profession de verrier, et qui fut le grand-père de notre héros. Il eut pour fils Pierre-Nicolas, qui voulut reprendre les traditions de la famille en embrassant la carrière d'avocat. Son opiniâtreté au travail et sa connaissance approfondie du droit le firent de bonne heure remarquer. Nul doute qu'il n'eût acquis une fortune honorable en même temps qu'une réputation incontestée, si la Révolution française n'était venue compromettre son avenir et arrêter l'essor de son activité infatigable. C'est l'année même où les fondements de la vieille société française furent sapés par la base, qu'il songea à se créer un foyer. Au mois de janvier 1789, il épousa Anne Gorneau, fille d'un procureur aux conseils, qui plus tard concourut à la rédaction du Code de commerce, et devint sous la Restauration conseiller à la Cour d'appel de Paris. Un an après venait au monde l'enfant qui devait un jour éclipser son père et jeter un éclat incomparable à la tribune et au barreau.

Un des premiers actes de l'Assemblée constituante fut de supprimer les corporations, et l'ordre des avocats n'échappa point à la proscription générale. Néanmoins plusieurs de ses membres

jugèrent qu'ils ne devaient pas abandonner leurs fonctions, et ils continuaient à plaider sous le titre de *défenseurs officieux*. Pierre-Nicolas Berryer fut de ce nombre : il resta sur la brèche comme un soldat courageux, sans s'inquiéter du danger qu'il y avait à vouloir arracher des victimes à la Révolution.

Le moment vint cependant où il crut nécessaire de quitter Paris : ce fut pendant les massacres de septembre (1). Il saisit l'occasion d'un procès qu'il devait plaider à Blois, pour se rendre dans cette ville avec sa femme et son fils ; de là, il gagna la Sologne, où il vécut retiré pendant quelque temps chez son parent, M. de la Tour.

On raconte, à propos de ce procès, une anecdote dont le héros fut le petit Berryer, âgé seulement de deux ans et demi. Les avocats des deux parties avaient plaidé tout à leur aise, et le président du tribunal allait clore les débats, quand l'adversaire de M. Berryer objecta qu'il n'avait pas tout dit. Il reprit alors son argumentation avec un ton si nasillard et des phrases si embarrassées, qu'il eut bientôt lassé la patience de l'auditoire. Toutefois personne n'osait rien dire, quand Pierre Berryer éleva la voix en s'écriant :

« — Maman, allons-nous-en. En voilà assez ! »

Une hilarité générale accueillit cette réflexion si juste, et le président lui-même ne put réprimer un sourire :

(1) Journées du 2 au 5 septembre 1792.

« — C'est bien, dit-il au malencontreux avocat, la cause est entendue : remettez-nous vos pièces. »

Quand les massacres eurent cessé et que Paris présenta un peu de sécurité, M. Berryer s'empressa d'y revenir. Mais en ce moment se préparait un nouveau forfait, qui lui donna l'occasion de montrer le courage avec lequel il savait remplir les devoirs de sa profession. La Convention avait résolu de juger le Roi, et personne ne doutait de l'issue de ce procès une fois qu'il serait engagé. A cette occasion, plusieurs défenseurs officieux, au nombre desquels était M. Berryer, se réunirent pour délibérer sur la conduite qu'ils tiendraient, dans le cas où Louis XVI ferait appel au dévouement de l'un d'entre eux. Ils décidèrent que tous s'uniraient pour encourir les mêmes responsabilités, et pour aider de leurs conseils celui que le Roi aurait choisi. Mais ils n'eurent pas l'occasion d'exécuter leur généreux projet, Louis XVI prit des défenseurs en dehors de ce petit groupe.

Quand le crime du 21 janvier 1793 eut été accompli, on comprit que l'avenir appartenait désormais aux plus forts et aux plus osés, et la France se résigna à leur obéir. Pierre Berryer était encore un enfant, et il ne pouvait concevoir toute la grande pitié qu'il y avait dans notre malheureuse patrie. Ce ne fut que plus tard qu'il sut les périls auxquels son père avait échappé à grand'peine, et les deuils que la Révolution avait occasionnés dans sa famille. Ainsi il accom-

pagna un jour sa mère, qui allait demander à Fouquier-Tinville (1) la grâce d'un accusé, et il parut sans trop de frayeur devant le farouche pourvoyeur de la guillotine. Et quand son oncle maternel, le jeune Gorneau, et l'un de ses aïeuls paternels, Pierre Varroquier, eurent porté leur tête sur l'échafaud, il n'en sut rien, ou il ne comprit pas toute l'horreur de cette mort tragique. Mais plus tard il apprit ce que la prudence de ses parents n'avait pas osé alors lui révéler, et l'indignation dont son âme fut alors pénétrée lui inspira la haine de tous les despotismes, surtout du despotisme des foules.

Sous le Directoire (2), la France commença à respirer un peu. Le P. Prioleau, un des oratoriens qui avaient autrefois professé au collège de Juilly (3), saisit l'occasion de rouvrir cet établissement, sous le titre modeste d'Ecole secondaire. La maison n'était pas riche : on voyait le supérieur, vêtu d'une blouse, bêcher lui-même la terre, faute de pouvoir payer un jardinier. Le personnel était très restreint ; mais les maîtres suppléaient par le dévouement à ce qui manquait du côté du nombre. Les familles eurent vite accordé leur confiance à la nouvelle institution, qui comptait cent élèves en 1797. C'est cette

(1) Accusateur public au tribunal révolutionnaire en 1793 ; condamné à mort et exécuté le 8 mai 1795.

(2) Du 27 octobre 1795 au 9 novembre 1799 (18 brumaire an VIII).

(3) Fondé par les Oratoriens en 1638 dans l'abbaye de Juilly (arrondissement de Meaux).

année-là que M. Berryer y fit entrer son fils aîné (1).

Tout d'abord, Pierre se montra un élève très médiocre. Il était d'une paresse rare et semblait incapable d'une application soutenue. Il négligeait volontiers les études imposées par le règlement de la maison, pour se livrer à celles qui étaient considérées comme de pure surérogation. C'est ainsi qu'il voulut apprendre le grec, placé alors au rang des matières facultatives, et dont l'enseignement était confié à un des élèves les plus anciens. Il aimait aussi la lecture de certains livres qui étaient de nature à enflammer sa jeune imagination, et qui ne provoquaient pas la réflexion, dont l'écolier avait horreur. Parmi ces ouvrages préférés, il faut citer la *Vie de Du Guesclin*, la *Vie de Duguay-Trouin* et les *Enfants célèbres*.

Il paraît aussi que son occupation favorite était d'élever des lézards, pour lesquels il avait les attentions les plus délicates : il les portait dans les poches de son habit, les rentrait au dortoir pour les soustraire à la fraîcheur des nuits, et, malgré les avertissements et les pensums, allait leur acheter du lait dans une métairie voisine.

« — Ah ! les jolis animaux ! disait-il à ses

(1) Il eut trois fils : Antoine-Pierre, celui même dont j'esquisse la biographie ; Hippolyte-Nicolas, qui devint général de brigade, et Ludovic, jurisconsulte peu connu. Il eut aussi une fille qui fut mariée d'abord à M. Janson de Sailly, et plus tard au duc de Riario Sforza.

amis. Ce sont les êtres les mieux organisés de la création : ils aiment la musique et le soleil ! »

Malgré tout, l'écolier n'était pas de ces élèves qui semblent destinés à ne jamais sortir de la médiocrité. Il avait une facilité prodigieuse à tout saisir, quand il le voulait, et à s'assimiler les connaissances les plus variées. Un de ses maîtres disait à ses condisciples :

« — Vous êtes heureux qu'il ne travaille pas : s'il le faisait, il vous dépasserait tous. »

Un écho humiliant suffisait à réveiller l'émulation endormie de Pierre, et il travaillait avec ardeur jusqu'au moment où la légèreté reprenait le dessus.

« — Ah ! Dulac ! disait-il un jour à l'un de ses camarades, tu as été avant moi dans cette composition ; mais je t'attends à la prochaine : je serai le premier ! »

Et on raconte qu'il le fut en effet.

Mais ce qui le distinguait par-dessus tout et qui le faisait aimer de ses maîtres et de ses condisciples, c'étaient les qualités du cœur qu'on remarquait en lui. Deux traits montreront combien il était heureusement doué sous ce rapport. Pendant toute une année, il avait travaillé avec beaucoup d'application, et il comptait remporter au moins une couronne. Mais, quand le moment de la distribution fut venu, il entendit appeler plusieurs élèves de sa classe, tandis que lui-même restait tristement à son banc. On dit que ses maîtres avaient résolu de le priver de sa

récompense, pour le punir d'une escapade commise quelques jours auparavant. Il ne put retenir ses larmes, et il pleurait encore, quand il entendit appeler son frère Hippolyte. Alors la vue du triomphe de ce petit frère fit évanouir son chagrin, et il l'embrassa tendrement, montrant ainsi qu'il savait s'oublier lui-même pour ne songer qu'aux autres.

L'autre trait nous reporte à la première communion de Pierre. Quand le moment fut venu pour lui de se disposer à cet acte si important, le directeur du catéchisme lui annonça que sa préparation n'avait pas été suffisante, et qu'il ne serait pas admis cette fois au banquet eucharistique. Larmes, prières, supplications, rien ne put désarmer le directeur inflexible. Tout ce qu'il accorda à l'enfant, ce fut de suivre les exercices de la retraite, afin de s'accoutumer aux idées sérieuses et de mieux profiter à l'avenir des recommandations qui lui seraient faites. Or, pendant ces exercices, il fut désigné par hasard pour réciter les actes qui précèdent et suivent la communion. Les sentiments dont son cœur était rempli firent alors explosion. Il se mit à pleurer, et son émotion gagna bientôt ses condisciples, qui ne purent retenir leurs larmes. Après l'exercice, le directeur le fit venir et lui dit :

« — Mon enfant, vous ferez votre première communion. Vous ne saviez pas votre catéchisme, mais vous le comprenez, et cela vaut mieux. Je pardonne donc à votre tête à cause de votre cœur. »

Parmi ses condisciples, Pierre rechercha ceux dont il avait le plus apprécié les vertus et la piété. Il se lia étroitement avec Louis et Christian de Chateaubriand, les neveux du célèbre écrivain auquel nous devons le *Génie du Christianisme*. Christian surtout eut sur l'adolescent une influence particulièrement heureuse. Doué d'une piété angélique, il avait en même temps une aimable indulgence pour les camarades qui étaient moins réguliers que lui. Grâce à ces deux qualités, il put saisir Pierre Berryer et lui inspirer le désir de mieux faire. Il l'entretenait souvent des graves problèmes de la destinée humaine, et un jour il l'enflamma à un tel point, que celui-ci s'écria avec enthousiasme :

« — Il faut nous faire prêtres ! »

Il est vrai qu'il ne donna pas suite à ce projet : mais plus tard il y revint à plusieurs reprises, comme j'aurai l'occasion de le faire remarquer.

Parmi les condisciples qu'il connut encore à Juilly et qu'il devait retrouver plus tard sur les chemins de la vie, je citerai encore Jérôme Bonaparte, frère du premier consul. En 1847, Jérôme, dépouillé de tout ce qu'il avait autrefois possédé et réduit à la gêne, désirait obtenir du gouvernement une pension avec laquelle il pût vivre honorablement. Il s'adressa à son ancien camarade, en faisant appel aux souvenirs de Juilly. Deux ans plus tard, la fortune commençait à sourire de nouveau à l'ex-roi de Westphalie,

dont le neveu était devenu président de la République, et c'est dans les salons de l'Elysée que les deux anciens condisciples se retrouvèrent.

Le général Bonaparte vint à Juilly visiter son frère, et l'auréole de gloire qui l'entourait donna à cette visite un caractère particulier de solennité. Berryer invoquait plus tard à la tribune le souvenir de cet événement, dans une réponse qu'il faisait aux détracteurs de l'enseignement congréganiste.

« — Il m'en souvient, disait-il avec émotion ; je vous demande pardon : je ne pensais pas m'abandonner ici. C'est un des touchants, des nobles souvenirs de mes premières années... Le vainqueur d'Italie vint à nos portes, à Dammartin, à une lieue de Juilly. Deux cent cinquante enfants, rassemblés par douze ou quinze Pères de l'Oratoire, furent au-devant du premier consul. Je vois encore la belle figure du P. Auboin, ses longs cheveux blancs, sa longue robe noire, quand, s'approchant de Bonaparte, il lui dit : « Général, les maîtres qui ont formé Desaix, Casabianca et Muiron, ont l'honneur de vous présenter leurs élèves. — Ils sont en bonnes mains », répondit le vainqueur d'Italie. Et, en disant cela, il nous regardait comme pour nous recommander de respecter les religieux qui nous avaient amenés auprès de lui.

Toutefois, malgré l'attachement qu'il avait voué à ses maîtres, il dut les quitter à la fin de

1806. Son père voulait l'avoir près de lui pour surveiller la fin de ses études et examiner à quelle carrière le jeune homme semblait destiné. Il le plaça alors à la pension Pinel, dont les élèves suivaient les cours du lycée Bonaparte. A cette époque, soit que la surveillance paternelle eût sur lui une influence plus efficace, soit qu'il connût mieux le prix du travail, soit qu'il sentît la nécessité de se rendre apte à quelque chose dans la vie, il devint un élève sérieux, et il vit son nom figurer avec honneur dans les palmarès. Une étude sur Pascal, rédigée à cette époque et conservée depuis avec soin, nous révèle le talent naissant du futur orateur. Le style en est grave et solennel, sans être cependant empoulé. On y rencontre les apostrophes et les invocations que les rhéteurs du siècle précédent avaient mises à la mode ; mais les règles du bon goût n'y sont jamais violées.

« Religion ! religion ! s'écrie-t-il après avoir vanté les mérites de Pascal, ce sont là tes prodiges ! Ainsi éclate ta puissance. Voix céleste qui sans cesse nous rappelles à Dieu, tu triomphes à la fois de la faiblesse du cœur humain et de la fougue des passions. Sans toi, religion sainte, abandonné à de désolants systèmes qui ne versent au cœur qu'un stérile amour de soi-même, l'homme, attaché à la terre, ne voit que le néant autour de lui, et s'y voue tout entier avec les plus abjectes créatures. Mais, animé de ta céleste ardeur, l'homme surpasse l'homme; affranchi du

joug de la nature, il s'élève libre et fort au sein de Dieu. »

Personne ne s'étonnera de l'attrait qu'il avait en ce moment pour les idées sérieuses, quand on saura qu'il fréquentait assidûment les conférences de Mgr Frayssinous (1). Il éprouva le plus vif regret quand elles furent interrompues, en 1809, par ordre de Napoléon. Lorsqu'elles reprirent leur cours, après le retour des Bourbons, il les suivit de nouveau très fidèlement. Dans les agendas où l'avocat marquait chaque jour l'emploi de ses journées, on voit que chaque dimanche il se retrouvait au pied de la chaire de Notre-Dame. Son goût pour l'éloquence sacrée était si vif, qu'il crut y voir une marque de vocation à l'état ecclésiastique. D'ailleurs ses relations avec Christian de Chateaubriand n'avaient pas cessé, et il trouvait dans les lettres de son ami des encouragements à se donner tout à Dieu. Il résolut donc de se faire prêtre, et, sans consulter sa famille, il demanda à être reçu à Saint-Sulpice. Mais l'éminent supérieur du séminaire, M. Emery, voulut d'abord éprouver une vocation qui lui paraissait composée surtout d'enthousiasme. Il imposa des délais au jeune homme, et ces délais suffirent pour que sa mobile nature se portât d'un autre côté.

(1) Frayssinous, évêque *in partibus* d'Hermopolis (1765-1841), célèbre par ses conférences dans l'église Saint-Sulpice à Paris, grand-maître de l'Université et ministre des affaires ecclésiastiques (1824-1828).

Puisqu'il se décidait à rester dans le monde, le moment était venu pour lui de choisir une profession qui lui permît d'y tenir un rang honorable. Son père avait autrefois rendu des services à Cambacérès et à Regnault de Saint-Jean-d'Angély (1), et ni l'un ni l'autre ne l'avaient oublié. Ils conseillèrent à M. Berryer de faire entrer son fils au Conseil d'Etat, et ils lui promirent leurs bons offices à cette occasion. La famille tout entière était enchantée d'une pareille offre, car le poste proposé était de ceux qui conduisaient aux plus hauts emplois. Mais le jeune homme n'éprouvait aucun attrait pour les fonctions publiques, et il répondit qu'il voulait être avocat comme son père. Celui-ci n'insista point et prit immédiatement des mesures pour que son fils pût faire bonne figure au barreau (1809).

L'enseignement du droit, surtout tel qu'il était donné à cette époque, ne lui paraissait pas suffisant pour faire un avocat. Il comportait des programmes très peu chargés, et permettait l'étude simultanée de plusieurs matières complètement étrangères à la jurisprudence. Pierre Berryer, avec la facilité qu'il avait à tout s'assimiler, ne resta pas confiné dans l'étude du Code et des Institutes. Il fit une revue générale des

(1) Cambacérès, second consul (1799), puis archichancelier et président du Sénat sous le premier Empire ; jurisconsulte (1754-1824). — Regnault de Saint-Jean-d'Angély, homme politique, dévoué à Napoléon Ier, défendit les droits de Napoléon II dans la Chambre des Cent-Jours (1762-1819).

auteurs classiques, sous la direction de M. de Guerle, son ancien professeur du lycée Bonaparte, et il fréquenta en même temps les cours du Collège de France. Enfin il eut, pendant dix-huit mois, pour répétiteur de droit M. Bonnemant, ancien député aux Etats-généraux, qui l'initia à la vie politique en lui faisant lire les procès-verbaux de l'Assemblée constituante. Je ne parle que pour mémoire des cours de botanique et de minéralogie que Desfontaines et Hairig professaient alors au Jardin des Plantes, et qu'il suivit pendant quelque temps : il ne m'a pas été possible de constater en quoi ses connaissances en histoire naturelle avaient influé sur son avenir.

Pour la pratique des affaires, M. Berryer aurait pu se charger de l'enseigner lui-même à son fils. Il avait une clientèle nombreuse, qui comprenait tous les rangs et toutes les conditions. Quand la Convention lui avait créé des loisirs forcés, il avait approfondi certaines questions, dans lesquelles il avait acquis une compétence toute particulière. Ainsi il avait combattu la course maritime dans une brochure sur le *Droit des neutres,* ce qui lui avait amené beaucoup d'armateurs et de capitaines de la marine marchande. D'autres clients étaient venus à la suite de ceux-ci, en sorte que ses bons offices étaient réclamés de toutes parts. Néanmoins, il crut meilleur de ne pas faire travailler tout d'abord son fils auprès de lui, et il le fit entrer dans

l'étude de Mᵉ Normand, avoué près le tribunal de la Seine.

Le jeune homme logeait chez son patron, dans une mansarde du sixième étage, éclairée par une modeste lucarne. Il compulsait avec ardeur les dossiers les plus volumineux, s'acharnait à la solution des affaires les plus embrouillées, et, dit-on, valait à lui seul trois ou quatre clercs. De cette manière, il eut bientôt fait de se mettre au courant de la procédure. Il avait hâte de sortir de ce travail ingrat, car son attrait pour les plaisirs et les distractions ne l'avait jamais complètement quitté et revenait de temps à autre le solliciter. Sa plus grande joie était d'échapper aux clients et aux procès pour aller se reposer dans la maison de campagne de son père, à Epinay-sous-Sénart (Seine-et-Oise), où il trouvait souvent une société très gaie de parents et d'invités. Parmi ces derniers, il faut compter Talma, le grand acteur tragique. Quelques biographes ont insinué qu'il avait enseigné au futur avocat les secrets de l'action oratoire; mais c'est une pure conjecture, à l'appui de laquelle ils n'ont pu apporter aucune preuve. Pierre prenait une part très active aux distractions imaginées pour récréer les hôtes de sa famille. On possède encore une comédie, écrite tout entière de sa main, et peut-être composée par lui, qui date de 1810: on voit qu'il y tenait un rôle dans lequel sa sœur lui donnait la répartie.

Il paraît que l'ardeur avec laquelle il recher-

chait les distractions le faisait mal juger à cette époque par ceux qui ne le connaissaient qu'imparfaitement. Un soir, il assistait à une représentation à la Comédie-Française, et il se trouvait placé devant deux graves avocats, qui parlaient des gloires du passé et qui voyaient l'avenir sous les plus noires couleurs :

« — Le barreau s'en va, disaient-ils, il n'y a plus de jeunes avocats ; Berryer lui-même ne sera pas remplacé par son fils, qui est un étourdi, fait des vaudevilles et gaspille son temps. C'est dommage, car il était bien doué. »

Ces paroles, saisies à la volée, piquèrent au vif le jeune homme et le déterminèrent à travailler, non pas sans doute avec plus d'ardeur, mais avec plus de constance.

C'est vers cette époque qu'il songea à se marier. Il avait rencontré chez son père Mlle Gauthier, fille de M. Gauthier, directeur de l'Administration des vivres de la première division militaire. Les deux jeunes gens s'étaient plu, et avaient résolu de s'épouser. Leurs familles ne souriaient pas trop à ce projet, par la raison que Pierre Berryer n'avait pas encore de position sociale ni des ressources suffisantes pour tenir une maison ; mais elles ne purent résister aux supplications des deux fiancés, et le mariage fut résolu. Le jeune homme n'avait pas encore achevé ses études de droit ; mais, en ce temps-là, on pouvait les terminer d'une manière plus expéditive qu'à notre époque. Le 7 mai 1811, il fut reçu bache-

lier en droit ; le 3 septembre de la même année, il était licencié. Le 16 novembre suivant, il était inscrit au tableau de la Cour de Paris. Le 10 décembre, il épousait enfin Marie-Louise-Caroline Gauthier, celle qui fut si fière plus tard de s'appeler Mme Berryer.

## II

Il semblait que la fortune et les honneurs s'obstinassent à le poursuivre, et à le détourner d'une carrière où il devait jeter un si vif éclat. Quelques jours après son admission parmi les stagiaires, on lui offrait la charge d'avocat général, position bien brillante pour un débutant et bien capable de séduire un jeune homme ambitieux. Berryer refusa cette nouvelle proposition et se prépara à plaider sa première cause.

Son père l'avait choisie à dessein, pour qu'elle ne présentât pas trop de difficultés. L'avocat novice composa et apprit par cœur son plaidoyer. Mais, quand il fut arrivé devant les juges, il se troubla et le récita à peu près comme un écolier débite sa leçon. Il ne distinguait plus guère ni l'auditoire, ni les juges, ni même le président du tribunal, qui avait une attitude des plus bienveillantes et témoignait de temps en temps son approbation par un signe de tête amical. Plus tard, Berryer rappelait avec reconnaissance la bonté de ce président, et il ajoutait que sans sa

bienveillance il n'aurait pu achever la plaidoirie : de ce fait il tirait la conclusion que les jeunes gens doivent être traités avec la plus grande indulgence. C'est d'ailleurs la seule cause que nous lui voyons soutenir à cette époque, soit que les occasions ne se soient pas présentées, soit que ce premier début lui ait fait craindre de porter de nouveau la parole devant les juges.

C'est peut-être le moment de rechercher quelles furent les convictions de Berryer, et comment elles se formèrent ou se consolidèrent : car c'est à l'âge où l'on entre dans la vie d'homme, qu'elles se dessinent pour l'ordinaire.

Il est à peine utile de rappeler quelles furent ses convictions religieuses, qu'il garda comme un précieux trésor pendant toute sa vie. Il les devait d'abord à l'éducation qu'il avait reçue dans sa famille, et aux leçons de ses maîtres de Juilly ; puis il les avait affermies par la lecture, par la réflexion, et par son assiduité à ces conférences de Notre-Dame, où l'évêque d'Hermopolis faisait tant de bien aux âmes.

Quant à ses convictions politiques, elles ne furent pas d'abord celles que nous lui avons connues plus tard. En 1810, il était franchement impérialiste, au point qu'au mois d'avril de cette année, il dédia au comte Frochot, préfet de la Seine, une pièce de vers où était célébrée l'entrée de Napoléon et de Marie-Louise à Paris. C'était une composition dans le goût de l'époque, avec des épithètes à la manière des poètes du

XVIII^e siècle et des souvenirs mythologiques comme les aimait Delille.

Deux courts fragments pourront nous donner une idée du morceau tout entier. Il débutait ainsi :

Mille cris jusqu'aux cieux montent de toutes parts,
L'organe des combats gronde sur nos remparts.
Il gronde... Ce n'est plus cette voix meurtrière
Qui renverse des camps la sanglante barrière,
Quand deux peuples rivaux, précipitant leurs coups,
Arment l'un contre l'autre un funeste courroux;
C'est le chant du triomphe et le cri de l'ivresse !
Au milieu des transports d'une vive allégresse,
Nos frères, nos amis, à nos vœux sont rendus !
Une fille des rois, belle de ses vertus,
Brillante des attraits qui parent Cythérée,
Nous ramène la paix longtemps si désirée ;
Sa main de tous les yeux vient d'essuyer les pleurs ;
Sa voix concilîra les esprits et les cœurs.

La pièce se terminait par ce souhait à l'adresse de Napoléon :

Vivez, prince, vivez pour faire des heureux.
Tige en héros féconde, arbre majestueux,
Déployez vos rameaux, et, croissant d'âge en âge,
Protégez l'univers sous votre auguste ombrage.

Elle était signée : BERRYER fils, *élève du Collège de Juilly.*

Ces sentiments ne nous étonneront pas, si nous nous rappelons qu'à Juilly Pierre Berryer s'était lié d'amitié avec Jérôme Bonaparte; que personne ne lui avait parlé des représentants de la monarchie légitime et de la possibilité de leur

retour; que toute la France avait salué avec enthousiasme l'avènement d'un règne qui mettait fin à l'anarchie, et plus tard des victoires qui s'imposaient à l'admiration de l'Europe. Mais sous l'influence de diverses causes, ses idées opérèrent une évolution complète pendant les quatre années qui s'écoulèrent entre le mariage de Napoléon et son abdication à Fontainebleau.

Son père avait toujours gardé à l'égard du pouvoir une noble indépendance. Ainsi, quand on avait soumis aux votes populaires le plébiscite qui établissait l'Empire, M. Berryer avait été du nombre des deux cents avocats parisiens qui avaient répondu : *Non* (1). C'est pourquoi il avait toujours été regardé comme suspect par le gouvernement impérial, et quand Lucien Bonaparte, ministre de l'intérieur, avait inscrit son nom parmi ceux des candidats au tribunat, Napoléon l'avait fait rayer.

Plus d'une fois aussi il avait prêté son appui à ceux que poursuivait la vengeance de l'autocrate : ainsi il avait défendu devant la cour d'assises d'Anvers le maire de cette ville, que l'Empereur avait voulu faire condamner. Toutefois il n'avait jamais cherché à inculquer à son fils la haine du régime impérial, et, s'il ne lui cachait pas absolument ses sentiments, la légèreté du jeune homme ne lui avait pas permis d'y prêter beaucoup d'attention.

(1) Trois avocats seulement avaient émis un vote favorable.

Mais, après 1810, le joug devint si pesant, la lassitude et le mécontentement se manifestèrent sourdement chez tant d'esprits indépendants, que Pierre Berryer en fut frappé. Dans le salon de son père, il entendit discuter les chances de durée que présentait l'Empire, et souhaiter l'avènement d'un règne réparateur. Reçu avec bienveillance par Delille (1), il rencontra chez lui des écrivains qui n'admiraient guère le régime actuel : citons Michaud, le futur historien des Croisades, et Chateaubriand, auquel il avait été présenté par son ancien condisciple, son ami de cœur, Christian. Enfin les réflexions qu'il fit sur les leçons de M. Bonnemant achevèrent d'éteindre ses enthousiasmes de jeunesse.

Plus tard, en 1851, il racontait en ces termes l'influence que l'ancien membre de la Constituante avait exercée sur son esprit :

« — J'étais bien jeune alors... Je suis sorti du collège au bruit du canon d'Iéna, et quelle tête n'eût pas été enivrée ! Mais, j'ai réfléchi... Oui, j'ai senti le despotisme, et pour moi il a gâté la gloire. Et puis j'ai vu l'infidélité de la victoire; j'ai vu l'étranger amené par nos revers jusqu'ici. J'ai vu tout un grand gouvernement, qui reposait sur un seul homme, disparaître, disparaître en un jour, disparaître parce que son épée était abattue, et qu'un jour, un seul jour, il n'était pas

(1) L'abbé Jacques Delille (1738-1813), poète, traducteur de Virgile, auteur des poèmes des *Jardins*, de l'*Imagination*, etc.

triomphant. Plus de gouvernement, plus de lois : tout s'anéantissait, tout partait avec un seul homme. Oh ! alors, j'ai compris que malheur aux nations dont l'existence, dont le gouvernement, dont la constitution a pour base, ou la mobilité des passions populaires, qui conduit aux hontes du Directoire, ou l'autorité du génie d'un grand homme, qui conduit à d'éclatantes victoires, à d'immenses succès, mais aussi à d'affreux revers, à un anéantissement complet, à un effacement de tout ce qui constitue la société ! Faire reposer la destinée d'un peuple sur la tête d'un homme, c'est le plus grand de tous les crimes. Ah ! j'ai compris alors la nécessité d'un principe !... »

Détaché de l'Empire, il sentait le besoin de manifester son indépendance. Il en trouva bientôt l'occasion, et il en profita de manière à montrer toute la fermeté de son caractère et toute la loyauté de son âme.

C'était après la conspiration du général Mallet (22-23 octobre 1812). Bien que tout le monde connaisse les détails de cette échauffourée, il ne sera peut-être pas inutile de les rappeler brièvement. Détenu depuis plusieurs années dans une maison de santé, Mallet échappa à la surveillance de ses gardiens ; puis, de concert avec d'obscurs complices, il fit annoncer la mort de l'Empereur, proclama la déchéance de sa dynastie, institua un gouvernement provisoire, et fit jeter en prison le ministre de la police, Savary, en même temps que le préfet de police, Desmarets. Tout le monde

était dans la stupeur, et personne ne songeait à lui résister. Mais il fut reconnu par le général Hulin, passa en conseil de guerre avec treize de ses complices et fut fusillé avec eux dans la plaine de Grenelle (1).

Ceux-ci n'étaient pas encore jugés, et l'on se demandait quel serait leur sort, quand Berryer rencontra chez son beau-père le préfet de police, qui naturellement était tout honteux de s'être laissé arrêter.

« — Eh bien ! lui demanda quelqu'un de la société, qu'avez-vous pensé quand vous vous êtes vu à la Force ?

« — Mais, répondit-il, j'ai cru que c'était arrivé, que Bernadotte l'avait fait assassiner.

« — Oh ! mais vous n'avez pas cru que le Sénat avait prononcé la déchéance ?

« — Bah ! répliqua Desmarets, il en était bien capable ! »

« — J'étais dans un coin, racontait plus tard Berryer ; j'avais vingt-deux ans. Impétueux, ardent, je m'élance vers Desmarets, et lui dis : « J'espère, Monsieur, que vous répéterez devant « le conseil de guerre ce que vous venez de dire. « — Comment ! comment ! — Oui, il y a là de « malheureux officiers qui n'ont pas commis « d'autre crime que de croire comme vous que ce « qu'on leur disait était vrai. Si vous, dignitaire « de la police, vous avez pu vous laisser tromper,

(1) 29 octobre 1812.

« comment n'excuserait-on pas leur erreur ! Vous « leur devez de parler et de les arracher à la mort « par votre témoignage. »

Le jeune avocat ne se possédait plus, et on dut l'emmener du salon pour l'arrêter dans son apostrophe. Sa conduite nous paraît sans doute maintenant toute naturelle : mais sous le règne de Napoléon Ier, il fallait un certain courage pour parler ainsi aux hommes en place.

Cependant les événements marchaient. Berryer s'apercevait de plus en plus que l'Empereur était en proie à

..... cet esprit d'inconstance et d'erreur
De la chute des rois funeste avant-coureur.

Mais, comme il redoutait le règne de l'anarchie plus encore que celui du despotisme, il se demandait quel gouvernement régulier on pourrait mettre à la place de Napoléon. Mme de Colbert lui révéla, en 1813, l'existence des princes de la maison de Bourbon, et dès lors il appela de tous ses vœux l'avènement du comte de Provence, que les royalistes appelaient déjà Louis XVIII. Il ne tarda pas à manifester publiquement les sentiments dont il était animé.

Il se trouvait à Rennes, en 1814, au moment même où la France se défendait seule contre les efforts de l'Europe coalisée. Il résolut de protester publiquement contre la politique impériale ; avec quelques jeunes gens qu'il s'était adjoints, il prit une cocarde blanche et parcourut la ville

en criant: « Vive le Roi! » Un officier de hussards, décoré de la Légion d'honneur, proposa de s'unir à eux, et ils y consentirent, comptant sur l'effet que son uniforme produirait sur la foule. Chemin faisant, ils rencontrèrent un adjudant qui venait du champ de manœuvres avec des recrues. L'officier s'avança vers ce groupe, et somma le vieux grognard de crier: « Vive le Roi! » Il lui fut naturellement répondu par un refus. Alors, pour montrer à quel point il détestait le régime établi, il arracha sa croix et la foula aux pieds. Mais ce trait indigna ses compagnons. Berryer se baissa, ramassa la croix et la rattacha lui-même aux brandebourgs de l'officier. Puis les manifestants se dispersèrent: ils ne voulaient plus marcher avec un soldat qui avait ainsi traité le symbole de l'honneur et du courage. Berryer se réfugia ensuite à Nantes pour éviter les poursuites du préfet de l'Ille-et-Vilaine, auquel il avait été dénoncé. C'est dans cette ville qu'il apprit la chute de l'Empire.

Pendant les Cent-Jours (1), il suivit l'exemple de son père et continua à exercer la profession d'avocat. Il était très assidu au Palais, et se chargeait des causes que M. Berryer père ne pouvait plaider lui-même. La première de celles qui eurent du retentissement fut celle de Louis Serres de Saint-Clair, jeune officier d'une famille honorable, accusé d'avoir assassiné Cornélie

(1) 20 mars-8 juillet 1815.

Kaersmakers pour s'approprier son argent. Saint-Clair, défendu par un avocat violent et maladroit, avait été condamné dans un premier jugement. Il s'adressa alors au jeune avocat, dans le but de faire annuler la sentence. Berryer en vint à bout, après une plaidoirie qui attira sur lui l'attention du public. Le principal motif qu'il invoqua devant le conseil de guerre, c'est que les juges qui avaient condamné le capitaine Saint-Clair avaient omis de le dégrader comme chevalier de la Légion d'honneur.

« — Si M. Saint-Clair, dit-il, n'avait pas demandé la révision, il aurait été conduit à la mort couvert de sa décoration : ce qui est absolument impossible. Un chevalier français est invulnérable sous sa croix : noble disposition, qui fait un rempart de la gloire !... »

Quand le jugement eut été cassé pour vice de forme, l'affaire revint devant un nouveau conseil de guerre, et cette fois encore Berryer porta la parole pour Saint-Clair. Il réussit à écarter l'accusation de préméditation ; mais les charges étaient tellement accablantes, qu'il ne put démontrer l'innocence de son client : Saint-Clair fut condamné aux travaux forcés à perpétuité et dégradé.

On commença à parler du jeune avocat, dont la défense annonçait les qualités les plus remarquables. Tous avaient admiré l'art avec lequel il avait rapproché et fait valoir les témoignages favorables à son client, l'habileté avec laquelle

il avait essayé de réfuter les preuves à charge, la chaleur d'âme avec laquelle il s'était adressé aux juges, pour écarter d'un soldat le soupçon d'un crime si horrible.

Les Cent-Jours passèrent, et, après la bataille de Waterloo, Louis XVIII remonta sur le trône (1) d'où une révolution militaire l'avait précipité. La France accueillit avec enthousiasme le souverain dont le règne était synonyme de paix, et elle combla de ses malédictions ceux qui avaient secondé l'Empereur dans cette funeste aventure. Le Roi aurait voulu tout oublier, tout pardonner ; mais l'opinion réclamait la mise en jugement de ceux qui l'avaient trahi pour suivre Napoléon. Parmi ceux qui étaient devenus le plus impopulaires, il faut citer le maréchal Ney. Louis XVIII eût bien voulu qu'on l'aidât à s'évader, et il laissa un jour échapper ce mot, qui renfermait tout le secret de sa pensée : « Le maréchal nous a fait plus de mal en se laissant prendre, que le jour où il nous a trahis. » Mais Ney fut arrêté (2) dans le département du Lot par les soins d'un préfet trop zélé, puis traduit devant un conseil de guerre.

Il s'agissait de lui donner un défenseur, et on crut d'abord l'avoir trouvé dans M. Bellart. Mais celui-ci répondit sans détour qu'il ne pouvait

(1) Juillet 1815.
(2) 5 août 1815.

défendre le maréchal, dont la culpabilité lui paraissait trop évidente. La famille s'adressa alors à M. Berryer père, auquel elle adjoignit M. Dupin ; Pierre Berryer fut aussi appelé à faire partie du conseil de défense. Ney voulait avant tout obtenir d'être soustrait à la juridiction du conseil de guerre, pour être soumis à d'autres juges. En vain lui montrait-on l'avantage qu'il aurait à être jugé par d'anciens compagnons d'armes, tels que Jourdan, Masséna, Augereau et Mortier. Ni lui ni sa famille ne voulaient se rendre à ce raisonnement. Les défenseurs eurent donc à plaider tout d'abord l'incompétence du tribunal militaire, et, à la grande joie de l'accusé, ils obtinrent gain de cause. Le maréchal fut renvoyé devant la Chambre des Pairs, dont il avait fait partie avant les Cent-Jours, et à laquelle d'ailleurs était réservée la connaissance des crimes de haute trahison.

Il s'agissait maintenant de lui sauver la vie, et, à vrai dire, l'entreprise était difficile, tous les partis s'accordant pour l'accabler de malédictions. Les royalistes l'accusaient de s'être conduit en traître, et il leur était facile d'en faire la preuve. N'était-ce pas lui qui avait remercié Louis XVIII d'avoir été appelé à l'honneur de commander la 6e division militaire, qui s'était chargé de repousser l'usurpateur, et qui avait même promis de l'amener dans une cage de fer ? N'était-il pas passé à la cause de Napoléon, et d'une manière si subite, qu'on était autorisé à

suspecter sa bonne foi au moment où il avait marché contre lui ? Les bonapartistes auraient pu le défendre comme on le fait maintenant, en rappelant la faiblesse humaine, l'amitié qui l'attachait à l'Empereur, la gloire qu'il s'était acquise dans ses campagnes si glorieuses. Mais alors ils ne songeaient qu'à sa conduite à Waterloo. Ils disaient que ses incertitudes n'avaient pas permis d'enlever la position des Quatre-Bras, dont dépendait le sort de la bataille, et ils répétaient le mot de Napoléon : « Ney s'est conduit comme un insensé ; il m'a fait massacrer ma cavalerie. » Ajoutons que les hauts faits du maréchal en 1812 n'ont été bien connus que par l'ouvrage du comte de Ségur sur la campagne de Russie, et que ce livre a été publié en 1824.

Ces détails étaient nécessaires pour faire comprendre l'impopularité du maréchal, et le courage qu'il fallait avoir pour braver l'opinion en se chargeant de le défendre. Mais, ce qui le prouvera mieux encore, c'est le passage suivant, extrait d'une lettre adressée par un avocat à M. Berryer père :

« ... Que vous vous disposiez à défendre le maréchal du crime de haute trahison, dont il est forcé de s'accuser lui-même, c'est ce que personne ne veut croire, c'est, mon cher Berryer, ce que je vous défends de faire, au nom de l'hon neur, au nom de votre famille, au nom de notre ordre, que notre adoré monarque vient de combler presque sans mesure de ses faveurs et de

ses bienfaits... Interrogez votre conscience et la renommée, et toutes deux vous diront que vous laisseriez à vos enfants une mémoire flétrie et à votre ordre un bien affreux souvenir de vous, si, par un prompt retour à la vraie vertu, vous n'échappiez pas, quand il en est temps encore, au péril qui vous menace de voir votre nom, glorieux jusqu'ici, former un chiffre ineffaçable avec celui d'un guerrier féroce et sans foi, que ses contemporains nomment un traître régicide, et que la postérité mettra, n'en doutez pas, à côté de Ravaillac et de Damiens... »

Cette lettre n'ébranla pas les deux Berryer dans leur résolution ; mais elle les attrista. C'est alors que, sur le conseil de son fils, M. Berryer père écrivit à Louis XVIII pour lui exprimer jusqu'à quel point il craignait de déplaire à Sa Majesté, et combien il désirait d'être assuré qu'Elle approuvait sa conduite. Pierre Berryer se chargea de la lettre, alla se poster sur le passage du Roi et la lui présenta. Celui-ci la lut rapidement et répondit aussitôt : « Dites à votre père d'être sans crainte et de remplir son devoir d'avocat. » Sûrs maintenant de l'agrément du Roi, les deux Berryer préparèrent la défense de concert avec M. Dupin.

Il n'est pas dans mon dessein de rappeler tous les détails de ce procès, et ce que j'en rapporterai est uniquement destiné à montrer le rôle de Pierre Berryer dans l'affaire. Parmi les titres que le maréchal invoquait pour échapper à la vin-

dicte des lois, il s'en trouvait un qui semblait avoir une importance toute particulière. C'était l'article 12 d'un armistice conclu, le 3 juillet 1815, entre les commissaires nommés par le maréchal Davout, commandant l'armée française, d'une part, et, de l'autre, le prince Blücher et le duc Wellington, chargés de pouvoirs des armées alliées. Cet article garantissait la vie et la sécurité de tous ceux qui portaient les armes à cette date.

Malheureusement l'acte visé n'était qu'une convention militaire, destinée à mettre fin aux hostilités, et propre à lier seulement les chefs des deux armées belligérantes. La Chambre des Pairs statua que la valeur de cette capitulation ne pouvait être alléguée, et qu'il ne serait pas permis aux avocats de la discuter.

En apprenant cette décision, Berryer eut une illumination subite. Il alla trouver le maréchal dans la chambre où il était enfermé, et lui conseilla de déclarer, aussitôt que l'on aurait empêché la discussion de l'article 12, que la défense cessait d'être libre, et qu'il s'opposait à ce qu'elle fût poursuivie. Le maréchal objecta qu'il n'était pas assez maître de lui-même pour être sûr de faire cette protestation comme il convenait. Berryer lui remit alors une note qui renfermait la déclaration suivante :

« Jusqu'ici, ma défense a paru libre. Je m'aperçois qu'on l'entrave à l'instant. Je remercie mes généreux défenseurs de ce qu'ils ont fait et de ce qu'ils sont prêts à faire ; mais je les prie de

cesser plutôt de me défendre tout à fait, que de me défendre imparfaitement. J'aime mieux n'être pas du tout défendu que de n'avoir qu'un simulacre de défense. Je suis accusé contre la foi des traités, et on ne veut pas que je les invoque. Je fais comme Moreau ; j'en appelle à l'Europe et à la postérité. »

Cette déclaration était bien pour impressionner les pairs appelés à décider du sort de l'accusé. Mais quand le maréchal l'eut récitée, plusieurs virent le papier sur lequel il l'avait lue, et dirent à leurs collègues :

« — Mais c'est une comédie d'avocat ! »

Le moyen imaginé par Berryer n'eut pas de succès. Michel Ney fut déclaré coupable de haute trahison, et condamné à mort par cent trente-neuf voix, contre dix-sept qui avaient voté la déportation.

Le jeune avocat n'avait joué dans cette affaire qu'un rôle fort secondaire. Mais il plaida seul pour les généraux Debelle et Cambronne, compromis, eux aussi, par leur attachement à Napoléon Ier. Le premier avait été disgracié à la fin de l'Empire et mis en disponibilité. Il avait demandé à entrer dans l'armée après le retour des Bourbons ; mais il n'avait pas encore eu le temps de prêter serment au Roi, quand Napoléon revint de l'île d'Elbe. Le général Bertrand ordonna à Debelle, au nom de l'Empereur, de prendre le commandement militaire du département de la Drôme, et il n'eut pas le courage de refuser. Il

demanda même des renforts contre les « insurgés », c'est-à-dire contre ceux qui étaient restés fidèles à Louis XVIII. Mais il agit toujours avec modération, et il ne fit fusiller personne, malgré des ordres formels qui lui avaient été envoyés. Le 22 mars 1816, il était traduit devant le conseil de guerre de la Seine. Le crime dont il était accusé entraînant la peine capitale, Berryer se leva pour le défendre. Il commença par attribuer la faute du général aux temps troublés que l'on venait de traverser :

« ... Douloureuses pensées ! s'écria-t-il. Etrange fatalité, qui amène devant vous le maréchal de camp Debelle ! Longtemps haï et persécuté par Bonaparte, privé de toute activité de service, il s'était vu arrêté par lui au milieu de sa carrière et condamné à une sorte d'exil ; cependant le voilà accusé aujourd'hui d'être son zélé partisan, d'avoir fait tout ce qui était en son pouvoir pour remettre l'Empire aux mains de son constant oppresseur ! Admirez, Messieurs, les bizarreries du sort ! Le général Debelle est dénoncé à la sévérité des tribunaux comme auteur, comme instigateur d'attentats qu'il eût voulu repousser et prévenir au prix de tout son sang ; le général Debelle est accusé pour avoir exercé des fonctions dont il a été dépouillé avec outrage par l'usurpateur lui-même !... »

D'ailleurs, le général n'était pas rebelle, puisqu'il n'avait violé aucun serment et qu'il ne tenait du Roi aucun commandement. Puis, ce

qui militait puissamment en sa faveur, c'est qu'il avait rendu de grands services à des Français qu'il savait être royalistes. Berryer ne pouvait manquer de faire valoir cette idée, et il la développait en ces termes :

« Il est au milieu de ces loyaux citoyens dont il a conservé les jours pour le Roi. C'est environné de ce cortège que le général Debelle se présente à ses juges. Ah ! je n'en doute pas, au milieu de cette glorieuse cohorte, il est invulnérable. Non, ce malheureux et vertueux général, dont la famille fournit, depuis plus de cinq cents ans, de fidèles appuis au trône, ne sera point condamné sous le règne de notre bon Roi. Non, les dignes officiers français qui exercent la justice de ce prince. dont la clémence n'a été vaincue que par la nécessité de venger les malheurs de l'Etat, ne condamneront pas celui qui n'a fait que du bien, qui a prévenu tant de maux, et qui s'est présenté volontairement à votre tribunal. »

Cependant Berryer ne put empêcher que son client ne fût condamné à mort. Mais, après la sentence, il alla le trouver et lui promit d'obtenir sa grâce. Dans ce but, il s'adressa au duc d'Angoulême, précisément parce que les troupes commandées par Debelle avaient combattu contre lui. Le prince courut chez le Roi, qui accorda la grâce sur-le-champ.

Berryer fut plus heureux dans la défense du général Cambronne, car il parvint à le faire ac-

quitter. Cambronne avait suivi Napoléon à l'île d'Elbe, était revenu avec lui, et avait combattu à ses côtés jusqu'à Waterloo inclusivement. Il était tombé les armes à la main dans ce suprême et dernier combat : laissé pour mort, il avait été emmené en Angleterre comme prisonnier. De là, il avait écrit à Louis XVIII pour lui demander du service, ou bien une pension, dans le cas où les cadres de l'armée seraient au complet. Quelques jours après, il apprit qu'il était poursuivi pour avoir servi Napoléon pendant les Cent-Jours. Il demanda aussitôt une feuille de route au ministre de la guerre, et se hâta de revenir à Paris. Le 26 avril 1816, il comparaissait devant un conseil de guerre sous la triple prévention : d'avoir trahi le Roi avant le 23 mars ; d'avoir attaqué la France et son gouvernement à main armée ; de s'être emparé du pouvoir par violence.

Il pouvait présenter pour sa défense des excuses de la plus haute valeur. Il avait suivi l'Empereur à l'île d'Elbe ; mais un traité (11 avril 1814) permettait à Napoléon d'emmener avec lui quatre cents hommes, et, depuis que le général avait accepté ce commandement, il s'était cru libre de tout devoir envers Louis XVIII.

« — J'ai cru, disait-il à ses juges, que les liens qui m'attachaient à la France étaient entièrement rompus ; que je devais aveugle obéissance au souverain que je servais depuis si longtemps, et que j'avais cru ne pas devoir abandonner, par cela même qu'il était malheureux. »

On lui objectait qu'en arrivant en France, Bonaparte avait pris le titre d'empereur, et qu'il l'avait aidé à soutenir ses prétentions. Il répondait, avec la brusquerie d'un soldat :

« — Je ne me suis jamais mêlé de cela ; c'était l'Empereur. J'allais à l'ordre, et je demandais s'il y avait quelque chose de nouveau ; on me disait que non, et je m'en allais. Je n'aime pas la cour... »

On le voit, la défense avait des chances de réussite, soutenue qu'elle était par un avocat comme Berryer. Il la présenta d'une manière inattendue; sans se donner la peine de disculper le général, il fit de lui un éloge sans restriction.

« — Vous le connaissez, disait-il, vous le connaissez, cet homme qu'on vient de tirer d'une obscure prison pour le faire asseoir devant vous sur le banc des accusés ! Toutes les fois qu'une ardeur française vous emporte au fort du péril, au foyer des combats, vous avez rencontré, vous avez admiré le général Cambronne : soit que, dans les rues de Zurich, à la tête d'une seule compagnie de grenadiers, il enlève à l'ennemi plusieurs pièces de canon et douze cents prisonniers; soit qu'à Paris, avec quatre-vingts hommes, il parvienne à culbuter trois mille Russes ; soit enfin que, dans les plaines d'Iéna, voulant raffermir contre le danger ses gens qui chancelaient, il s'élance seul sur le plateau, sous un feu effroyable d'artillerie et de mousqueterie, et rallie la troupe par ce froid courage ; partout

éclatent à la fois et sa bravoure et sa volonté ferme de remplir les ordres de ses chefs. Le voici pourtant traduit devant vous comme traître et rebelle. Ah ! si jamais des magistrats ont été appelés à protéger le sort d'un homme de bien ; si jamais ils ont pu faire connaître, par une sentence solennelle, à quel degré ils savent placer la vaillance, le désintéressement et la loyauté, certes, c'est aujourd'hui que l'occasion leur en est offerte. »

Puis, abordant le fond de la question, il se demande : Le général Cambronne est-il coupable ? Et il répond hardiment : Non.

« — Car la loi qui venge l'attaque à main armée du territoire, n'envisage comme coupables et ne frappe que des Français. Or, Cambronne était-il Français en mars 1815 ? On peut le nier. Un traité le fit passer avec son chef militaire dans une souveraineté nouvelle et indépendante : là, il vécut sous un nouveau drapeau que les puissances, par le traité du 11 avril, avaient promis de respecter. A la vérité, il avait la faculté pendant trois ans de rentrer dans son pays ; mais il était libre d'user ou de ne pas user de cette faculté. Toutefois, *dès ce jour*, il perdit l'exercice des droits civils et pratiques attachés à la qualité de Français ; il fut rayé des états militaires ; il ne toucha aucun traitement... »

Et il concluait :

« ... Cambronne, ayant dû obéissance à un souverain qui avait reçu ses serments, fut con-

traint de lui obéir et de le suivre dans son expédition contre la France ; sa volonté n'ayant pas été libre, ses actions n'ont pu avoir aucun caractère de criminalité ; il ignorait, lorsqu'il partit de l'île d'Elbe, la nature et le but de l'expédition à laquelle il lui était ordonné de prendre part. Il résulte de tous ces faits positifs que, suivant les lois de tous les peuples policés, le général Cambronne ne fut point coupable... »

Le Conseil de guerre admit les raisons si habilement développées par le défenseur de Cambronne, et, à l'unanimité moins une voix, déclara le général non coupable. Le commissaire du Roi se pourvut en révision contre ce verdict. Berryer plaida encore une fois pour son client, et la décision des premiers juges fut confirmée. Le succès de cette affaire contribua à mettre en relief le jeune avocat, et lui amena de nombreux clients.

Toutefois, la joie de son triomphe fut troublée par des attaques et des désagréments auxquels il ne s'était pas attendu. Ainsi, le *Journal général de France* osa mettre en doute son désintéressement. Mais il fut prouvé qu'il n'avait rien voulu accepter de Cambronne, et qu'il lui avait dit : « Pour toute récompense de mes services, j'exige de vous la promesse que, dans aucune circonstance, vous ne prendrez part à rien de ce qui pourrait nuire aux intérêts du Roi, et qu'au contraire vous serez toujours prêt à le servir aussi bien que vous le pouvez faire encore » ; ce que

le général lui avait promis d'ailleurs bien volontiers.

Plusieurs journaux discutèrent aussi les arguments au moyen desquels l'avocat avait défendu son client, et les présentèrent sous un jour faux, en les montrant comme opposés à la doctrine de la légitimité. Le procureur général Bellart s'en émut. Le 4 mai, il écrivit une lettre au bâtonnier des avocats, pour lui signaler les opinions que les journaux avaient prêtées au défenseur de Cambronne, et l'inviter, lui et le conseil de l'Ordre, « à se faire rendre compte des faits, pour prendre ensuite, dans leur sagesse commune, le parti que pourrait leur suggérer leur attachement au Roi et au pays. »

Le bâtonnier, Me Fournel, était très perplexe : il voulait obtempérer à l'invitation du procureur général, et il désirait en même temps ne pas frapper un avocat qui lui était cher à plus d'un titre. De concert avec le conseil de l'Ordre, il résolut d'amener Berryer à une rétractation ou à une déclaration de principes qui permettrait de l'absoudre. Mais le jeune avocat fut intraitable.

Voici les passages les plus caractéristiques de sa réponse au bâtonnier :

« — Dans le procès du général Cambronne, j'ai dû me croire à l'abri de toute recherche, puisque M. le président du conseil de guerre et le procureur du Roi, qui avaient seuls la discipline de l'audience et le droit de faire respecter les principes, s'ils étaient outragés en leur présence,

n'ont interrompu par aucune observation le cours de ma plaidoirie..... Si l'on voulait m'obliger aujourd'hui à reconnaître et à proclamer que son système de défense (du général) est erroné, criminel, condamnable, ce serait renverser toutes les idées ; ce serait censurer les deux jugements que j'ai dû provoquer ; ce serait condamner les juges qui ont absous le général Cambronne ; ce serait m'obliger à lui ravir ce qu'il a reconquis. Un avocat ne peut jamais être contraint à trahir, à ce point, celui qui lui confia à la fois sa vie et son honneur... »

Cette lettre était insuffisante aux yeux du conseil, qui tenta deux nouvelles démarches pour provoquer des explications plus développées. Elles n'eurent d'autre résultat que deux lettres où Berryer répétait ce qu'il avait dit déjà, en ajoutant :

« — Toutefois, M. le procureur général ayant vu dans les journaux que l'on m'accusait d'avoir présenté comme une action louable et glorieuse celle d'attaquer le roi de France, du moment que l'on avait renoncé à la qualité de citoyen français, et d'avoir prétendu qu'un Français qui n'a pas individuellement prêté serment de fidélité au Roi, n'est tenu à aucune obéissance envers Sa Majesté, je déclare hautement que je n'ai jamais émis de semblables propositions, et que je les regarde comme absurdes. »

La Chambre de discipline, présidée par Me Fournel, déclara les principes émis par M. Berryer

« condamnables et subversifs de toute autorité légitime », mais le renvoya de la plainte, « se fondant sur ce que M. Berryer ayant, dans des circonstances difficiles, donné tant de preuves qu'il était animé des meilleurs et des plus nobles sentiments, la Chambre restait convaincue que la doctrine à lui reprochée n'était pas la sienne, et qu'il la désavouerait. »

Les attaques et les mesures dont il venait d'être l'objet auraient pu irriter un esprit autre que Berryer, et refroidir ses sentiments à l'égard de la royauté. Mais il n'était pas de ces hommes dont les convictions cèdent devant l'intérêt personnel, ou s'affaiblissent à propos d'une question d'amour-propre. Il voyait dans le principe de la légitimité la sauvegarde d'une autorité indispensable et de libertés absolument nécessaires, et il sacrifia tout à la défense de ce principe.

De 1816 à la Révolution de Juillet (1830), il plaida plusieurs causes, dont il importe de signaler les principales. Ainsi, il défendit et fit acquitter M. Bergasse, qui était accusé d'avoir, dans son *Essai sur la propriété*, attaqué des droits garantis par l'article 9 de la Charte, et l'éditeur du *Drapeau blanc*, incriminé pour un article qui, disait-on, inspirait le mépris et la haine du gouvernement (1821 et 1823). Il prit la défense du Dr Castaing, accusé d'empoisonnement et de destruction de testament ; mais les preuves contre son client étaient si accablantes, qu'il ne put lui sauver la vie (1823).

L'affaire La Chalotais, dans laquelle il porta la parole en 1826, présentait des difficultés toutes particulières. La Chalotais, comme on le sait, s'était montré l'adversaire acharné des Jésuites, et avait été la cause première de leur bannissement en 1762. Un journal royaliste, l'*Etoile,* répondant aux attaques violentes qui s'autorisaient, contre les Jésuites, des exemples et des travaux de La Chalotais, avait cru pouvoir incriminer l'ancien procureur général au Parlement de Bretagne. Les héritiers de ce dernier poursuivirent le journal pour diffamation, et l'un d'eux, M. de la Fruglaye, choisit Berryer comme avocat. En défendant La Chalotais, l'avocat pouvait être porté à censurer les Jésuites. Mais il aurait rougi de céder à l'entraînement de l'époque, et d'attaquer un Ordre contre lequel les plus mauvaises passions étaient déchaînées. Il soutint que l'*Etoile* avait dépassé la mesure en parlant de M. de la Chalotais. Mais il fit en même temps l'éloge de la Compagnie, et il cita les témoignages rendus en sa faveur, principalement le suivant, qui est de Châteaubriand : « L'Europe savante a fait une perte irréparable dans les Jésuites. »

Berryer défendit encore M. de la Mennais, poursuivi pour son livre sur *la Religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil.* Cet ouvrage renfermait de vives attaques contre les prétentions de l'Eglise gallicane, et montrait, ce que tous les vrais catholiques re-

connaissent aujourd'hui, que la déclaration de 1682 sapait les bases du catholicisme et constituait un vrai schisme dans l'Eglise. Mais alors il n'était pas permis d'enseigner les vraies doctrines romaines. Le vieux levain gallican fermentait encore, et les magistrats, fidèles aux usages des parlements d'autrefois, intervenaient trop souvent dans des questions qui n'étaient pas de leur ressort. M. de la Mennais fut donc traduit en police correctionnelle pour un ouvrage qui méritait tous les éloges, et il pria Berryer de l'assister en cette occurrence.

Le plaidoyer que notre avocat prononça pour sa défense est l'un des plus remarquables qu'il ait donnés, si l'on considère le soin avec lequel il avait approfondi le sujet, la sûreté qu'il montra dans la doctrine, l'habileté avec laquelle il présenta ses arguments, l'éloquence qu'il atteignit dans beaucoup de passages.

Il commença par montrer ce qu'il y avait d'étrange dans les poursuites dirigées contre le théologien.

« —... Une discussion théologique, s'écriait-il, une controverse sur des points de doctrine et de discipline religieuse vont être agitées dans l'enceinte de la police correctionnelle ! Un prêtre de l'Eglise catholique est amené à cette barre ! Un écrivain que l'Europe littéraire honore de ses suffrages, dont la religion applaudit et bénit les travaux, est poursuivi et confondu avec les libellistes et les pamphlétaires ! Est-ce donc que

de nos jours on veut mettre en oubli et la majesté de la loi chrétienne, et la vénération due à un ministère sacré, et jusqu'au respect qu'inspira toujours la dignité du talent?... »

D'ailleurs, disait il, M. l'avocat du Roi n'avait pas jugé à propos de justifier ses accusations par une analyse grave et approfondie du livre qu'il dénonçait. Il avait mieux aimé citer quelques passages, morcelés, mutilés, séparés de ce qui les modifie ou les explique, sans montrer en quoi ils expriment des « opinions factieuses » ou renferment des « propositions séditieuses. » Il reprit ensuite ces fragments, les rapprocha d'autres citations qui les mettaient en pleine lumière, et prouva que M. de la Mennais n'avait pas dit tout ce que le ministère public lui attribuait. Il montra que les doctrines incriminées avaient été enseignées par Bossuet, par Fénelon, par la Faculté de théologie de Paris ; que plusieurs avaient été admises ou traitées avec une grande considération par Leibniz et même par Hobbes ; que toutes avaient été tirées des écrits des Pères, des canons des conciles, des décisions des Papes, et même des Livres saints ; et il ajouta :

« — Pour repousser l'accusation, il me faudrait donc théologiquement et dogmatiquement disputer sur le véritable sens des Livres saints, et la lutte serait engagée entre l'avocat du Roi et l'avocat du prévenu à qui expliquera le mieux le texte de l'Evangile !

« Quant à moi. messieurs, je n'hésite point à

déclarer que je ne me sens ni la force ni le courage d'entrer dans une pareille discussion, au péril du scandale qu'elle ferait naître. Je dirai plus, je n'en ai pas le droit. Quand un prêtre de ma religion enseigne la doctrine, il ne m'appartient ni de la justifier, ni de l'examiner ; si ce prêtre est accusé d'erreur dans ses enseignements, je ne peux le défendre, et vous, il vous est interdit de le juger. Depuis quand, en effet, les questions qui intéressent la doctrine de l'Eglise sont-elles tombées au pouvoir des juges laïques ? Cause étrange ! où la religion et la conscience ne permettent pas l'examen à l'avocat, lui ravissent même l'exercice de la défense, et laisseraient au juge la liberté de prononcer ! Un spectacle nouveau pour le monde serait offert à la génération présente. Sans doute un nouvel ordre de choses nous gouverne ; mais, placées au-dessus du mouvement destructeur des institutions humaines, les lois de l'Eglise de Dieu ne sont point emportées par ces révolutions passagères, et vos lois elles-mêmes proclament encore que nous sommes et que nous devons être fidèles à cette Eglise gardienne de la religion de nos aïeux. »

Il faisait ensuite l'histoire de la Déclaration de 1682 pour en contester la valeur ; il rappelait que Napoléon I^er^ avait fait revivre les Quatre Articles précisément au moment où il venait de réduire Pie VII en captivité et de lui voler ses Etats ; puis il ajoutait :

« — ... Et nous, qui goûtons en paix les bien-

faits de la religion de saint Louis, nous qui lui devons et les progrès heureux de la civilisation de nos pères, et la sagesse de leurs lois, et les douceurs de notre liberté, égarés désormais dans d'inutiles et téméraires querelles, aurons-nous l'ingratitude, à notre tour, de déchirer encore une fois le sein de l'Eglise, de troubler son ordre et sa paix en lui disputant ses droits, en attaquant ses ministres, en calomniant son chef ?

« Est-il donc vrai qu'un décret de persécution et de moquerie, qui fut un crime de l'Empire, sera invoqué de nos jours comme loi fondamentale du royaume ?

« Hélas ! il le faut avouer, presque toujours les injustes entreprises des puissances civiles signalèrent les époques où parurent ces protestations solennelles contre les envahissements imputés à la puissance ecclésiastique !... »

Il concluait son plaidoyer par cette belle péroraison :

« — ... Avant de faire un premier pas, avant de donner le premier exemple d'une usurpation si dangereuse, mesurez l'effrayante carrière que vous allez ouvrir, si vous faites aujourd'hui triompher une accusation qui semble n'être qu'un lâche sacrifice offert à des opinions ennemies, à des passions d'autant plus haineuses qu'elles sont moins raisonnables. C'est à vous qu'il est donné, en ce moment, de protéger et d'unir les antiques libertés de l'Eglise et les nouvelles libertés de l'Etat. Ne respecterons-nous

pas l'indépendance de cette sainte religion catholique, à qui seule est due la noble indépendance des nations modernes ? Pouvons-nous oublier, dans nos injustes défiances, que l'esclavage a disparu partout où elle a porté ses lois, et que l'Europe lui doit l'heureux tempérament de ces institutions monarchiques, dont l'antiquité ne nous laissa point d'exemple ? A qui osera-t-on faire un crime de vénérer, dans son cœur et dans ses paroles, cette grande puissance spirituelle, qui, toujours vigilante pour les rois et pour les peuples, leur fait sans cesse entendre ces nobles enseignements, fondements sacrés de tout ordre, de toute dignité, de toute liberté dans les Etats : Peuple, obéis à ton roi, il est l'image de Dieu sur la terre ; roi, garde-toi d'oublier dans les pompes de ta grandeur que le dernier de tes sujets est ton frère ?... »

Cette admirable défense, présentée devant des juges imbus de préjugés gallicans, ne parvint pas à faire acquitter le prévenu. M. de la Mennais fut condamné à trente francs d'amende. Mais l'arrêt était conçu dans des termes qui faisaient de cette condamnation un triomphe pour l'accusé et pour son défenseur. D'ailleurs, le jugement eût-il été plus rigoureux, ce serait toujours pour Berryer un honneur incomparable d'avoir défendu avec tant de conviction et d'éloquence, malgré les opinions courantes et au péril de sa popularité, la liberté de l'Eglise dans ses rapports avec le pouvoir civil.

## III

A la fin du règne de Charles X, Berryer jouissait d'une réputation incontestée comme avocat; mais il n'avait pu encore montrer sa puissance d'orateur politique. Pour arriver à la Chambre des députés, il fallait un minimum d'âge qu'il n'avait pas encore atteint. Enfin, le 4 janvier 1830, sa quarantième année étant révolue, il put se présenter.

Charles X eut alors pour lui un mot charmant :

« — Oh ! ces quarante ans, dit-il, je les guettais. »

Le 26 du même mois, Berryer s'adressa aux électeurs de la Haute-Loire pour leur demander le siège laissé vacant par la mort de M. Chabron de Solliac, et il fut élu. Mais personne ne soupçonnait encore de quelle manière brillante il allait remplir son mandat de député. C'est pourquoi M. Thiers, à propos de cette élection, écrivait dans le *National* du 31 janvier 1830 :

« — Voilà M. Berryer nommé. Maintenant, ce point obtenu, il reste encore à en obtenir un, c'est que M. Berryer soit éloquent. Quelques plaidoyers fort riches en invectives ne sont pas une garantie d'éloquence politique. En vérité, si l'on ne devait avoir qu'un génie oratoire à la façon de M. de Courvoisier, ce qui est déjà beaucoup accorder à M. Berryer, il ne vau-

drait pas la peine d'avoir tant travaillé cette élection. »

Il ne fut pas longtemps à s'apercevoir qu'il avait mal jugé le nouvel élu. On était à une époque critique. Le ministère de Polignac, formé depuis moins d'un an, était attaqué, même avant d'avoir parlé, par une coalition composée d'éléments très divers, mais qui formait la majorité de la nouvelle Chambre. Une commission d'adresse avait rédigé un projet dans lequel la Chambre déclarait, avant même qu'une loi eût été présentée et que le ministère eût été en demeure d'agir, que le concert avait cessé d'exister entre le gouvernement et les députés. C'est alors que Berryer se dirigea vers la tribune et prononça un discours qui fit sensation :

« — Vous accusez personnellement le Roi d'avoir formé un nouveau ministère, s'écria-t-il. Autant vaudrait lui faire dire par votre grande députation : « Sire, l'usage que vous avez fait « de votre prérogative trouble notre sécurité, « atteint notre prospérité et peut devenir funeste « à notre repos... »

Alors on entendit venir de la gauche de vives exclamations, et le cri mille fois répété : « A l'ordre !... »

Berryer reprit avec autorité :

« — Vos interruptions ne me troublent pas ; elles me satisfont. L'horreur que la Chambre exprime contre la rédaction du projet doit faire espérer le rejet du projet. Il y a irrévérence dans

la rédaction et inconstitutionnalité dans l'alternative où l'on veut placer la couronne. La Chambre n'a pas le droit de demander sa dissolution. Il y a quelque chose d'effrayant et qui contriste le cœur, dans cette résolution d'une assemblée qui demande sa propre ruine; qui, trahissant la confiance de ses électeurs, veut se soustraire aux devoirs qu'elle a à remplir envers le Roi, envers le pays, envers elle-même. Et c'est au moment où ces devoirs sont le plus impérieux, que, par une étrange inconséquence, elle voudrait délaisser le poste qui lui est confié!

« Qu'importent maintenant, quand les droits du Roi sont blessés, quand la couronne est outragée, que votre adresse soit remplie de protestations de dévouement, de respect, d'amour! Qu'importe que vous disiez : « Les prérogatives « du Roi sont sacrées », si, en même temps, vous prétendez le contraire dans l'usage qu'il en doit faire! Ce triste contraste n'a d'autre effet que de reporter la pensée vers des temps de funeste mémoire. Il rappelle par quel chemin un roi malheureux fut conduit, au milieu des serments d'obéissance et des protestations d'amour, à changer contre la palme du martyre le sceptre qu'il laissa choir de ses mains.

« Je ne m'étonne pas que, dans leur pénible travail, les rédacteurs de l'adresse aient dit qu'ils se sentaient *condamnés à tenir au Roi un pareil langage*. Et moi aussi, plus occupé des soins de l'avenir que des sentiments du passé,

je sens que, si j'adhérais à une telle adresse, mon vote pèserait à jamais sur ma conscience comme une désolante condamnation ! »

L'adresse fut votée quand même par une majorité de 221 voix contre 181. Mais cette défaite était pour Berryer un vrai triomphe. Il fut entouré et félicité par tous les membres de la droite, et Royer-Collard eut à son adresse un mot bien significatif. Un assistant venait de s'écrier.

« — Mais c'est un talent !... »

« — Ne dites pas un talent, dites une puissance !... » répondit Royer-Collard.

A l'issue de la séance, Berryer fut mandé par le prince de Polignac, qui lui offrit le titre de sous-secrétaire d'Etat. Mais il répondit, avec cette conscience de son propre mérite qui n'était pas pour déplaire en lui :

« — A l'heure qu'il est, il est au-dessus de mes prétentions ; dans la session prochaine, il sera peut-être au-dessous de mes services... »

Il s'agissait pour Berryer d'orienter sa vie au milieu de ces temps troublés. Il ne pouvait, il ne voulait pas se rallier à une royauté issue d'une révolution, assise sur des bases incertaines et appuyée sur des principes qu'il réprouvait. D'un autre côté, il ne songeait pas à se retirer de la lutte ; car il ne pensait pas que toutes ses obligations envers sa patrie eussent cessé, par là même que la dynastie à laquelle il était tout dévoué était partie pour

« les terres de l'exil. » Il désapprouvait nettement ce qu'il appelait « l'émigration à l'intérieur », c'est-à-dire, ce système d'abstention et d'isolement que pratiquaient trop de membres du parti vaincu. Il résolut donc de faire taire ses répugnances et de rester dans l'arène politique, persuadé qu'il y pourrait toujours servir la France et même la dynastie exilée.

Mais, pour éviter tout malentendu, il eut soin, à plusieurs reprises, de déclarer dans quels sentiments il restait à la Chambre, et dans quelle mesure il entendait adhérer au nouveau gouvernement. Le 11 août 1830, quand on eut lu la formule du serment des députés, et quand son tour fut venu de la jurer, il motiva son adhésion en ces termes :

« — La force ne détruit pas le droit ; la légitimité des races royales est un droit plus précieux pour les peuples que pour les races royales. Mais, quand la force domine dans un Etat, les particuliers ne peuvent que se soumettre, et les gens de bien doivent encore à la société le tribut de leurs efforts pour détourner de plus grands maux. Dans cette seule pensée, je crois de mon devoir de rester uni aux hommes honorables en qui je reconnais des intentions salutaires à mon pays, et je me soumets à prêter le serment qui est exigé de moi... »

Mais, il n'est pas possible de nous le dissimuler, sa position à la Chambre était difficile. Il était le porte-drapeau d'un parti vaincu, en

face d'une révolution qui venait de remporter une victoire complète. Il lui fallait reprendre la campagne au lendemain d'une déroute, et cela. presque sans auxiliaires, avec la seule puissance de son talent. Il fut cependant à la hauteur de sa tâche, grâce à la loyauté de son caractère, qui imposait à tous, grâce aussi à son éloquence entraînante et aux ressources infiniment variées de son esprit. Il put toujours tenir la tête haute, et bien des fois il insinua aux vainqueurs que c'était à eux de baisser le front, parce que leur victoire n'était pas à leur honneur.

Il garda pendant deux ans, de 1830 à 1832, cette position de défensive armée, avec des retours offensifs d'une impétuosité redoutable, quand on osait attaquer les principes dont il s'était constitué le champion. Ainsi, lorsqu'on mit en accusation les ministres qui avaient signé les Ordonnances, il monta à la tribune et fit entendre un discours très fier, dont je citerai le passage suivant :

« — On veut que vous accusiez les ex-ministres de trahison. Envers qui ? Envers le Roi qui a été précipité du trône, ou envers celui que vous venez d'y appeler ? Contre l'ordre de choses que le peuple a détruit, ou contre celui que vous venez de fonder ? Contre la Charte dont vous-mêmes avez renversé le principe fondamental, changé le caractère et modifié les dispositions ? La Charte dit que la personne du Roi est invio-

lable et sacrée, que les ministres seuls sont responsables. Ces deux principes sont corrélatifs, inséparables ; l'inviolabilité du Roi est le fondement de la responsabilité de ses agents. Je suis loin de regarder les ministres comme exempts de reproches. La plus belle couronne de l'univers tombée du front de l'héritier de tant de rois, la longue paix et l'immense prospérité d'un grand peuple menacées de si désolants désastres !..... Oui, ils sont coupables, mais je ne leur vois plus de juges sur la terre de France !..... »

Une autre fois, un ministre osa dire que les légitimistes étaient des vaincus. Berryer releva avec vivacité cette expression, et il s'écria :

« — Dans cette Chambre, d'un côté à l'autre, quelle que puisse être la chaleur des discussions, nous nous présentons, non pas comme des ennemis (je ne consens pas à accepter cette qualification odieuse), nous nous regardons comme des dissidents ; comme partagés d'opinions, mais sans doute n'ayant tous qu'un but, l'intérêt du pays.

« Que, dans l'ardeur du combat, nous nous traitions de parti qui a succombé et de parti victorieux, je le conçois ; mais au nom du chef de l'Etat, de la part du ministère, réduire un parti à jouer le rôle de vaincu ! Sont-ce là les promesses qu'on nous a faites ? Est-ce que les vérités qui ont été jurées ne seraient que déceptions ? Tous ne sommes-nous pas appelés en France à jouir de la même liberté d'opinion, de

discussion ? Ne devons-nous pas tous marcher avec une égale fierté au milieu de nos villes ? A quelle classe destine-t-on cette existence de vaincus ? Elle serait intolérable, et je sens en moi une âme française qui ne se résigne pas à accepter une vie si humiliante..... »

Il fit preuve aussi d'une grande fermeté quand on discuta la proposition de M. Baude, relative au bannissement de Charles X et de sa famille.

« — On vous a fait entendre, dit-il, qu'il fallait mettre de l'harmonie dans notre législation. Je ne crois pas qu'il faille rechercher de l'harmonie entre des lois dont le principe est mauvais.....

« Permettez-moi, Messieurs, de demander, avec les convenances qu'une telle discussion réclame, avec la discrétion que le respect à la loi établie doit toujours imposer, permettez-moi de demander si l'on a bien réfléchi quand on a pensé aujourd'hui à réclamer une loi sur une pareille proposition ? Et qui la sanctionnera, cette loi ? qui ? Il y a quelques jours, j'accusais les ministres à cette tribune d'avoir porté atteinte à l'autorité royale en provoquant des concessions fâcheuses ; mais que serait-ce donc, si la Chambre allait exiger du prince un sacrifice qui ne serait pas commandé par la plus impérieuse nécessité ? Un sacrifice de sentiments, sentiments humains sans doute ; mais sacrifice, après tout, qui ne peut être exigé que dans la farouche austérité des mœurs républicaines.

(*Murmures à gauche.*) Oui, Messieurs, malgré les murmures que ces réflexions paraissent susciter, je suis convaincu que vous devez craindre de porter atteinte à la dignité morale du trône, toujours si nécessaire. Et vous le feriez en exigeant que le prince sanctionne une telle loi, prononce un bannissement perpétuel contre un enfant, contre un vieillard, contre la propre nièce de celle qui est assise sur le trône..... »

Malheureusement le gouvernement songeait moins alors à sauvegarder sa dignité morale qu'à apaiser les passions populaires en leur livrant une proie ; Louis-Philippe laissa voter la loi et y apposa sa signature.

Berryer gardait cet attachement à la dynastie tombée, sans se laisser aller aux illusions qui aveuglaient tant d'hommes de son parti. Il ne croyait pas, comme eux, que la branche aînée des Bourbons pût de longtemps remonter sur le trône, et qu'un soulèvement tenté en faveur du comte de Chambord dût avoir un heureux résultat. Aussi, quand la duchesse de Berry, après avoir inutilement tenté de soulever le Midi de la France, se rendit dans la Vendée pour la gagner à la cause de son fils, il partagea les craintes et les regrets du comité royaliste de Paris. Et quand les principaux membres de ce comité, Chateaubriand, le duc de Fitz-James, Hyde de Neuville, lui proposèrent d'aller trouver la princesse pour la faire renoncer à son entreprise, il accepta immédiatement.

La mission n'était pas cependant sans péril. La police était aux aguets, et il fallait éviter de lui donner l'éveil. Mais, dans la première quinzaine de juin, on offrit à Berryer de plaider une cause devant les assises de Vannes, et il saisit ce prétexte pour gagner la Bretagne. Arrivé à Nantes, il se rendit de là au château de la Grange, chez M. de Goulaine; puis, guidé par M. de Goyon, il put atteindre la métairie des Mesliers, qui donnait asile à la duchesse de Berry. Il arriva le 23 mai, à minuit, et fut immédiatement introduit. Les seuls témoins de l'entrevue étaient le baron de Charette et le comte de Ménars.

Berryer présenta la note envoyée par le comité, et la princesse la lut avec attention. Pendant cette lecture, elle s'anima peu à peu, et son visage, si pâle d'ordinaire, commença à rougir. Berryer s'en aperçut.

« — Madame, lui dit-il pour la calmer, ce n'est pas moi qui ai écrit la lettre. »

Marie-Caroline éclata alors, et lui dit avec plus d'humeur que de réflexion :

« — Celui qui ose l'apporter était bien capable de l'écrire. »

Le mot était cruel pour un serviteur si dévoué de la royauté légitime. Berryer se tut. Puis, quand il vit la princesse revenue à son sang-froid, il essaya de lui faire entendre raison. Pendant trois heures, il plaida la cause de ses amis avec cette éloquence persuasive qui n'appartenait

qu'à lui. Il réussit enfin à lui faire abandonner ses projets, et elle lui dit :

« — Eh bien! oui, je vais quitter la France; mais je n'y reviendrai pas, faites-y attention : car je ne veux pas revenir avec les étrangers. Ils n'attendent qu'un instant, vous le savez bien, et, le moment arrivé, ils viendront me demander mon fils. Non pas qu'ils s'inquiètent beaucoup plus de lui qu'ils ne s'occupaient de Louis XVIII en 1813, mais ce sera un moyen pour eux d'avoir un parti à Paris. Eh bien! alors, ils ne l'auront pas, mon fils; ils ne l'auront pour rien au monde : je l'emporterai plutôt dans les montagnes de la Calabre. Voyez-vous, monsieur Berryer, s'il faut qu'il achète le trône de France par la cession d'une province, d'une ville, d'une forteresse, d'une maison, d'une chaumière comme celle dans laquelle je suis, je vous donne ma parole de régente et de mère qu'il ne sera jamais roi! »

Berryer s'inclina, lui offrit deux passeports, et ajouta :

« — Si Madame se décide à partir, je l'attendrai à Nantes jusqu'au 2, et ensuite à la Rochelle jusqu'au 8. »

Puis il quitta les Mesliers pour regagner le château de la Grange, en compagnie du baron de Charette. Chemin faisant, il ne put s'empêcher d'exprimer l'admiration que lui inspirait la duchesse.

« — Dans la tête de cette femme, disait-il, il y a de quoi faire vingt rois. »

Mais, bien que le jour et l'heure eussent été fixés pour son départ, Marie-Caroline ne put se résigner à quitter ainsi la France. Le matin même qui suivit son entrevue avec Berryer, elle écrivait ce billet à Charette :

« — ... Je reste parmi vous; j'écris à Berryer ma détermination... Je reste, attendu que ma présence a compromis un grand nombre de mes fidèles serviteurs. Il y aurait lâcheté à moi de les abandonner. D'ailleurs j'espère que, malgré le malheureux contre-ordre, Dieu nous donnera la victoire..... »

Le mouvement éclata quelques jours après, dans la nuit du 3 au 4 juin. Le gouvernement, qui n'avait pas connaissance de la mission acceptée par Berryer, crut qu'il était allé fomenter la guerre dans l'ouest; il le fit arrêter à Angoulême, à l'instant même où il partait pour Aix en Savoie, où il devait faire une cure d'eaux. Puis il le fit ramener de brigade en brigade jusqu'à Nantes.

Alarmées par la perspective d'une guerre civile, exaspérées contre ceux à qui elles en attribuaient la responsabilité, les populations de l'Ouest menacèrent le prisonnier sur sa route. A Saint-Mathurin, il eût été assassiné, si un gendarme ne lui eût fait un rempart de son corps.

On parlait de l'envoyer devant un conseil de guerre, quand un arrêt de la Cour de cassation le fit déférer à un tribunal civil. Il fut décidé qu'il comparaîtrait devant la cour d'assises de

Loir-et-Cher (16 octobre). Mais ce procès ne pouvait tourner qu'à sa plus grande gloire. Quand il entra dans la salle d'audience, tous les avocats se découvrirent; le public les imita, et les jurés eux-mêmes se levèrent pour saluer le grand orateur. Il était assisté par MM. Fontaine, Fayol, Delmas, du barreau de Paris, et M. Maigran, bâtonnier des avocats de Blois. Plusieurs autres avocats vinrent en robe s'asseoir sur le banc des accusés. Comme le président des assises, M. Bergevin, leur fit observer que cette place ne leur convenait pas, l'un d'eux répondit :

« — Elle est si honorée aujourd'hui, que nous avons regardé comme une gloire de pouvoir l'occuper... »

Un seul témoin vint charger l'accusé. Il se disait ancien lieutenant-colonel des volontaires de Charette, et il affirmait avoir reçu de Berryer 500 francs destinés aux entrepreneurs de barricades, puis deux brevets de colonel signés de la duchesse de Berry. Mais il parut, par les réponses de ce misérable, que sa déposition était fausse, et il fut ignominieusement chassé de l'audience. Il fut prouvé en outre que le rapport du procureur royal de V., sur lequel était basé l'acte d'accusation, était l'œuvre d'un zèle coupable.

Restait à interroger le prévenu. Il exposa le but qu'il s'était proposé en allant jusqu'en Vendée trouver la duchesse de Berry, mais il refusa de raconter l'entretien qu'il avait eu avec elle :

« — Vous me trouverez fort désireux, dit-il,

d'expliquer complètement tout ce qui m'est personnel ; mais je ne peux aller au delà. Je ne dois aucun compte de ce que S. A. R. a pu me dire. Il ne m'appartient pas d'en parler sans son aveu. Comment pourrais-je rapporter une telle conversation ? Voudrait-on me contraindre à m'accuser moi-même ? Ou bien, pour me défendre, consentirais-je à me mettre en opposition, qui ? moi ! de système, d'idées, de volonté, avec une personne dont les malheurs, le courage, la grandeur sont tels que les malheurs, le courage, la grandeur de Madame la duchesse de Berry ? C'est ce que je ne puis, ce que je ne veux pas faire. Quelque péril qu'il y ait pour moi, je ne dirai pas ce qui s'est passé dans cet entretien... »

Le lendemain, M. Vilnau, premier avocat général, prit la parole au milieu de l'anxieuse attente du public, et fit la déclaration suivante :

« — Messieurs les jurés, en acceptant la mission de venir accuser devant vous un député de la France, l'un des membres les plus distingués du barreau, une homme placé dans une haute position sociale, protégé par l'intérêt qui s'attache naturellement à un grand talent ; en acceptant cette mission, nous avons moins consulté nos forces qu'obéi au sentiment du droit, à l'amour du bien public. L'accusation nous présentait M. Berryer comme complice des ennemis qui conspirent contre la liberté et le gouvernement. Notre zèle n'a pu nous faire oublier le devoir qu'imposent aux magistrats la conscience et

l'honneur ; c'est un de ces devoirs sacrés que nous venons remplir en ce moment devant vous, en déclarant que nous ne pouvons soutenir l'accusation... »

Les avocats renoncèrent à plaider, et Berryer dit qu'il n'avait rien à ajouter pour sa défense, puisqu'un magistrat aussi loyal qu'éclairé abandonnait les poursuites. M. Bergevin résuma les débats en rendant hommage au caractère du prévenu. Le jury prit à peine le temps de délibérer, et proclama M. Berryer non coupable.

La ville de Blois tout entière fit une ovation au grand orateur. De leur côté, les légitimistes frappèrent à son effigie une médaille qui portait cette inscription : *Défense des droits légitimes et des franchises nationales*. 1832. On pouvait bien dire alors qu'après avoir été à la peine, il était à l'honneur.

## V

Berryer alla ensuite passer quelque temps en Suisse pour s'y reposer et y refaire sa santé. Mais il reparut bientôt à la Chambre, à l'ouverture de la session de 1833, pour continuer d'y défendre cette cause pour laquelle il avait déjà tant sacrifié.

A partir de cette époque jusqu'en 1839, il adopta une tactique toute particulière, de concert avec le petit groupe dont il était le chef. Le gouvernement de Juillet avait été proclamé à la

fois par des hommes très avancés, et par les membres de l'ancienne opposition, qui ne voulaient voir dans la révolution de 1830 qu'un changement de dynastie. Une scission devait se produire tôt ou tard entre ces deux groupes si différents d'opinions et de sentiments, qui s'étaient trouvés un moment réunis pour renverser Charles X. Elle eut lieu quand le gouvernement refusa d'accorder les larges libertés qu'il avait promises à son avènement. Les libéraux firent de l'opposition à outrance ; les orléanistes s'obstinèrent à approuver le gouvernement dans tout ce qu'il faisait. Quoique ami de la paix et convaincu de la nécessité d'une autorité, Berryer combattit avec les premiers contre les seconds. Toutes les fois que l'occasion s'en présenta, il eut soin de rappeler au gouvernement qu'il était en contradiction avec son origine révolutionnaire, et que, s'étant engagé à donner la liberté, il ne pouvait manquer à ses promesses. Son dessein n'était pas, certes, d'établir la république, but suprême des aspirations de la gauche : il n'avait ni goût ni faiblesse pour cette forme de gouvernement (1). Mais, constatant le mauvais vouloir du gouvernement à l'égard des légitimistes, il

(1) « Il est beaucoup d'hommes qui disent, et je dis avec eux, que la réalisation de cette forme de gouvernement serait l'événement le plus funeste dans l'état de notre vieille société française, avec nos habitudes d'action individuelle ; cette réalisation, je le répète, je la regarderais comme un événement funeste et à jamais déplorable pour la tranquillité intérieure de notre pays... » (Discours de Berryer dans la discussion du projet d'adresse en 1834.)

voulait assurer du moins à son parti toutes les libertés essentielles, et entraver le pouvoir dans l'abus qu'il pourrait faire de ses prérogatives. D'ailleurs, si la chaleur du combat l'a parfois aveuglé, je n'essaierai pas de l'excuser en cela : mon but est de faire une étude impartiale, non un panégyrique.

Cette tactique qu'il avait adoptée, jamais il ne la pratiqua mieux que dans la discussion du projet d'adresse, le 4 janvier 1834. Un débat avait eu lieu, au commencement de la séance, entre MM. Voyer d'Argenson et Audry de Puyraveau, d'une part, et M. Barthe, garde des sceaux, de l'autre. Les deux députés avaient été interpellés par le général Bugeaud, qui leur avait reproché de s'être fait agréger à la *Société des droits de l'homme*, et ils s'étaient défendus en invoquant le principe de la souveraineté du peuple, ce qui avait amené des protestations de la part du ministre. Berryer intervint alors. Il faudrait pouvoir reproduire en entier son discours, chef-d'œuvre de sagacité clairvoyante, de logique irrésistible, de véritable éloquence parlementaire.

« — ... Dans votre adresse, disait-il aux députés, j'ai remarqué une protestation de votre inébranlable résolution de conserver nos institutions pures et intactes, et de les préserver contre tous les efforts qui pourraient ou les altérer ou les détruire : ce sont à peu près là les termes. L'adresse ne dit pas quel est le principe auquel

elle rattache ces institutions qu'elle veut maintenir si vigoureusement et faire demeurer intactes et pures : elle ne signale pas clairement les efforts qu'elle redoute comme pouvant ou les altérer ou les détruire... »

La Chambre avait cependant entendu deux ministres : M. Guizot, qui avait le portefeuille de l'instruction publique, et M. Thiers, qui était préposé au commerce. Mais ni l'un ni l'autre n'avaient affirmé nettement et sans détours au nom de quel principe le ministre voulait gouverner. Il est vrai que M. Guizot semblait en avoir indiqué un, quand il disait :

« — Le gouvernement actuel est une œuvre de raison politique et de *nécessité;* c'est le seul gouvernement qu'il fût possible de proposer, le seul qu'il fût possible de faire, c'est le gouvernement le plus légitime pour la France. »

Berryer ne laissa pas échapper cette explication embarrassée, et il continua :

« — M. le ministre présentait le gouvernement du 7 août comme un gouvernement qui n'avait eu d'autre base que la *nécessité.* (Dénégations.) Oui, la *nécessité!* Messieurs, ma mémoire est fidèle. La *nécessité!* quelle ressource pour un gouvernement qui veut échapper aux conséquences du principe qui l'a fondé! La nécessité! loi toujours funeste à ceux qui l'invoquent, loi toujours menaçante! Car peut-on savoir quand, comment, dans quelle occasion on cessera de l'invoquer?... »

Il montra ensuite que le gouvernement voulait supprimer les libertés promises, en particulier le droit de discussion et de manifestation des opinions politiques. M. Guizot lui répondit qu'avec le principe de libre discussion, il n'y avait plus de gouvernement possible.

« — Eh ! qui vous dit le contraire ? répliqua Berryer... Oui, sans doute, avec de telles formes, il n'y a pas de gouvernement possible. Plus que vous, je suis convaincu de la réalité de vos embarras ; je comprends vos efforts, je le répète. Je les ai prévus, et c'est pourquoi j'ai protesté contre ce que vous faisiez et contre le principe que vous adoptiez. Mais il est adopté, ce principe, adopté malgré moi, adopté pour être la loi du pays. Je vis sous la loi que vous m'avez faite, et il serait étrange que vous vinssiez me disputer les conséquences les plus naturelles, les plus immédiates des lois que vous m'avez imposées... »

Il repoussa en passant un reproche qui avait déjà été fait à son parti, et qui allait bientôt renaître, il le prévoyait, sur les lèvres de ses adversaires :

« — ... Et ici, Messieurs, je m'attends bien que, lorsque j'aurai achevé mon discours, complété ma pensée, le sourire d'un grand nombre d'entre vous va me répondre. Les têtes ministérielles vont s'agiter, et j'entendrai retentir à mon oreille le mot d'*alliance*, d'alliance *carlo-républicaine*. Que je me rencontre sur quelques points d'accord avec les hommes dont je ne

partage pas les opinions, puisque je repousse le principe qui est la base de tous leurs dogmes politiques, cela ne tient pas à une alliance,... à une alliance monstrueuse, impossible, alliance qui serait criminelle si elle était concertée, car il ne pourrait pas y avoir de bonne foi entre nous. Non, il n'y a point alliance, mais il y a lutte collective... »

Poursuivant son argumentation, il prouva que le gouvernement n'avait pas le droit d'invoquer en sa faveur le principe monarchique et de se montrer autoritaire.

« — ... Recueillez vos souvenirs, Messieurs, et dites ce que rappellent les noms seuls des hommes à qui le pouvoir est aujourd'hui confié ! Excitent-ils à la monarchie ou à la république ? Demandez-vous ce qu'ont laissé dans les esprits les actes qui ont signalé les premiers jours de la monarchie nouvelle. Les chants répétés tous les jours dans nos rues, un prince brisant à la voix du peuple les armoiries de sa noble famille, était-ce là marcher à la royauté, ou se jeter vers la république ? Et la loi pour récompenser les vainqueurs de la Bastille, et cette loi qui, par une destination nouvelle, a en quelque sorte ressuscité un monument profane consacré à la gloire de l'antiquité républicaine, le Panthéon, ces lois sont-elles destinées à fortifier la pensée, la doctrine, le sentiment monarchiques ? Et la loi qui a aboli la commémoration du 21 janvier, quel est son effet sur la masse du peuple ? Et

quand, il y a quelques jours encore, on saluait les survivants des gardes françaises, quand on les félicitait d'avoir violé le commandement de leurs chefs pour se mêler dans la Bastille à l'insurrection du peuple, favorisait-on encore une fois la monarchie ou la république? Et vous demandez maintenant que l'on vous soutienne contre des réalités que vous avez faites !... »

Il terminait par cette péroraison :

« — Dans un pays où la souveraineté du peuple a été consacrée par les uns et imposée aux autres, au milieu d'une nation où vivent deux opinions enracinées par ses mœurs, ses souvenirs, sa gloire, ses intérêts antiques ou récents, ses lois anciennes ou nouvelles, venir, comme l'essaient MM. les ministres, venir dans un tel pays se placer entre ces deux opinions, et, du haut de la force matérielle, du haut de ces bataillons et de ces budgets, dont, par aventure, on dispose, s'écrier : *Ni l'une ni l'autre!* cela peut s'appeler *juste-milieu*, mais cela n'est pas un gouvernement, cela n'est ni justice, ni sagesse, ni loyauté !... »

S'il savait porter des coups au ministère avec tant de force et d'habileté, il savait aussi parer avec beaucoup d'à-propos et de présence d'esprit ceux qui lui étaient adressés.

Quelque temps après, dans la discussion du projet de loi sur les associations, M. Barthe, garde des sceaux, osa dire que « la Restauration avait pris une tache à jamais ineffaçable en pas-

sant sur le champ de bataille de Waterloo. »
C'est alors que Berryer demanda la parole. Répondant à la fois au ministre qui avait lancé le trait et aux députés qui l'avaient applaudi, il s'écria :

« — Mais je m'étonne, Messieurs, je m'étonne de vos exclamations irréfléchies, et je voulais n'inspirer qu'une simple réflexion au ministre imprudent qui a osé tenir ce langage. Je voulais lui demander s'il a oublié aujourd'hui les noms de tous ceux qui ne sont rentrés en France qu'à la suite des événements qu'il signale... »

Et en même temps son regard s'abaissait vers M. Guizot, assis alors au banc des ministres

Ce ne fut pas d'ailleurs la seule flèche qu'il décocha contre le ministère. Faisant allusion au passé de M. Barthe, qui avait été carbonaro, et qui maintenant combattait le droit d'association, il lui disait :

« — Si l'on veut entrer franchement dans la question, si l'on ne veut pas de sociétés secrètes, qu'on établisse les peines les plus sévères contre quiconque a la bassesse, la lâcheté de s'enfermer dans un club, dans des sociétés secrètes, pour y fomenter des complots et prêter d'affreux serments incendiaires contre son pays... »

Pendant la même discussion, M. Guizot avait dit :

« — Je ne connais rien de plus ignoble que le cynisme révolutionnaire. »

Berryer termina son discours par ces paroles,

où il rappelait le passé à un ministre qui semblait trop l'avoir oublié :

« — Voilà l'état où vous nous avez réduits (en nous enlevant toutes nos libertés); et cela ne prouve qu'une chose, c'est qu'il y a quelque chose de plus déplorable, de plus dangereux que le cynisme révolutionnaire : c'est le cynisme des apostasies... »

On sait ce qui arriva après le vote de l'adresse : la dissolution de la Chambre et l'élection de nouveaux députés aussi hostiles au ministère, la publication des fameuses Ordonnances, l'insurrection de Paris, l'abdication de Charles X et la proclamation du duc d'Orléans comme roi des Français.

A partir de 1839, commence une nouvelle phase pour l'action parlementaire de Berryer. Le ministère essayait du gouvernement personnel ; il voulait tout faire sans le concours de la Chambre, et il tentait d'enlever à celle-ci ce qui lui restait d'initiative et d'indépendance. Berryer combattit naturellement cette politique nouvelle, parce qu'il lui répugnait de livrer les libertés du pays à un gouvernement dont il n'approuvait ni les actes ni l'origine. Dans ce but, il se donna surtout à l'étude des questions extérieures. Ce lui fut une occasion d'examiner l'attitude du ministère à l'endroit des autres nations, de défendre les intérêts de la France, qu'il voyait compromis, et d'exposer les idées monarchiques sur la politique extérieure de notre pays, en

rappelant la voie tracée par ses grands rois et ses grands ministres.

Un de ses plus beaux triomphes oratoires eut lieu dans la discussion de l'adresse, le 1er décembre 1840. C'était peu de temps après la formation de ce ministère qui fut appelé le ministère du 29 octobre : le président du cabinet était le maréchal Soult, et le ministre des affaires étrangères, M. Guizot. Berryer fit rejeter le paragraphe relatif aux affaires d'Orient, parce que la dignité de la France n'y était pas suffisamment sauvegardée. Faisant allusion à l'attitude de M. Guizot, qui avait été ambassadeur à Londres quelques mois auparavant, et qui s'était laissé jouer par lord Palmerston, il s'écriait :

« — Je ne veux pas parcourir encore ce triste inventaire, ce déplorable amas d'hésitations funestes, d'efforts impuissants, d'espérances aveugles et déçues. N'en parlons plus. Et surtout, qu'elles ne soient jamais répétées, les humiliantes paroles qu'on a fait venir ici, et de Constantinople et de Londres, ces mots de lord Ponsonby et de lord Palmerston : « — Il viendra « une révolution anglaise, et la France accédera... « Après beaucoup d'humeur et de déplaisir, la « France cédera, et l'affaire aura été réglée « comme l'Angleterre l'aura voulu... » Eh quoi ! Messieurs ! il y a un pays au monde où les ambassadeurs entendent de telles paroles, où ils les écrivent et restent à leur poste, et devien-

nent ministres pour assister au jour où les choses s'accompliront ainsi qu'elles ont été dites!

« Non, Messieurs! non! ce n'est pas de la France qu'on a dit cela. Non, quoi que vous ayez fait, on n'a pas dit cela de la France, et ceux qui, aux jours de nos plus grands désastres, ceux qui à Waterloo même ont vu comment tombaient nos guerriers, n'ont pas dit cela de la France; ce n'est pas de la France..., ce n'est pas d'elle qu'on a parlé...

« Maintenant, Messieurs, dans une telle situation, n'est-il pas évident que nous ne sommes que trop instruits du mauvais état de nos affaires et des causes de cette situation déplorable? N'est-il pas évident que c'est à la Chambre, que c'est aux représentants de toutes les parties de la France, de tous les intérêts, de toutes les opinions, que c'est à eux, réunis ici, à comprendre notre dignité et à prendre une résolution, dans une adresse qui dise toute la vérité, qui exprime tout, en caractérisant les faits, les situations, et qui, sans entrer dans l'expédition même des affaires, signale au moins la voie dans laquelle les dépositaires du pouvoir doivent marcher? Trouverez-vous cela dans l'adresse qui vous est proposée? Qu'est-elle, je vous le demande? Qu'y lisez-vous? Qu'y voyez-vous? Et pouvons-nous, si nous avons le sentiment vrai de ce que nous avons à défendre, pouvons-nous en adopter, en maintenir un seul mot? Je ne le pense pas... »

Je renonce, bien à regret, à citer d'autres pas-

sages de ce discours, si fier et si patriotique. La presse de droite et celle de gauche furent unanimes à reconnaître le sens politique si élevé de l'orateur. Seulement les gauches ajoutèrent pour se consoler :

« — Berryer a été fort, parce qu'il a été plus national que royaliste !... »

Quand on discuta l'adresse du mois de janvier 1844, Berryer ne se montra pas moins intrépide à l'endroit du ministère. Mais cette fois il n'avait pas pris l'offensive : il était sur la défensive, et il se contentait de répondre aux coups qui lui étaient adressés. Le comte de Chambord était venu à Londres à la fin de l'année précédente, et il avait reçu à Belgrave-Square les hommages d'une multitude de Francais, parmi lesquels se trouvaient cinq députés, MM. Berryer, de la Rochejacquelein, de Larcy, Blin de Bourdon et le duc de Valmy. Le gouvernement fut vivement irrité de ces démarches, et, deux mois plus tard, la commission de l'adresse traduisait cette irritation dans un paragraphe où il était dit : « — Oui, Sire, votre famille est vraiment nationale. Entre la France et vous l'alliance est indissoluble. Vos serments et les nôtres ont cimenté cette union. Les droits de votre dynastie demeurent placés sous l'impérissable garantie de l'indépendance et de la loyauté de la nation. La conscience flétrit de coupables manifestations; notre Révolution de juillet, en punissant la violation de la foi ju-

rée, a consacré chez nous la sainteté du serment... »

Berryer, qui se sentait visé par ce passage, monta à la tribune pour se défendre. Il le fit, selon son habitude, avec son esprit fécond en ressources, prompt à la riposte, capable de tenir en respect une immense majorité prévenue. M. Guizot eut la maladresse d'appuyer au nom du gouvernement les conclusions et la rédaction de la commission. Poussé à bout, Berryer lui répondit en rappelant qu'il était allé à Gand avec Louis XVIII pendant les Cent-Jours. Le ministre essaya en vain de se défendre. La gauche tout entière se leva pour lui crier :

« — Vous avez été à Gand! Il a été à Gand!... »

On sait la réponse qu'il fit :

« — Quant aux injures, on peut les entasser tant qu'on voudra : on ne les élèvera jamais à la hauteur de mon dédain... »

Procédé commode, assurément, mais dont Berryer ne voulut pas user pour lui-même.

Il jugea plus digne de donner sa démission et d'en appeler au jugement de ses électeurs, et il fut imité par les quatre collègues qu'atteignait avec lui le vote de l'adresse; car elle avait été votée quand même. Tous les cinq furent réélus, et ils reparurent le front haut devant ce parlement qui ne savait honorer ni la fermeté des convictions, ni la fidélité à une cause.

Il serait facile de multiplier les exemples pour montrer avec quelle facilité Berryer maniait

l'argument *ad hominem* et confondait un provocateur maladroit. Toutefois, s'il excellait à faire justice de quelqu'un, il n'en recherchait jamais l'occasion. On peut dire qu'il avait des adversaires, mais pas un ennemi personnel.

D'ailleurs, il savait à l'occasion rendre hommage aux hommes de tous les partis. C'est lui qui, en 1837, disait devant toute la Chambre à M. Thiers :

« — Vous avez fait — pour être conséquent avec vous-même, avec le système qui triomphait en France par la Révolution — vous avez fait deux actes honorables, Monsieur. Et si vous revenez au pouvoir, quelque dissidence profonde qui doive naturellement toujours subsister entre nous, s'il vous est permis de faire pour la France quelque chose d'utile, de grand, je vous remercierai..... »

Trois années après, M. Thiers rentrait au ministère, et Berryer lui souhaitait la bienvenue en ces termes :

« — Les événements, qui ont été si différents pour vous et pour moi, n'altèrent pas dans mon cœur, pas plus que dans mon esprit, l'appréciation de ce que valent les hommes. Intellectuellement et moralement, je vous rends hommage. J'ai bien vu, Français que je suis, que vous êtes Français. J'ai reconnu, à la palpitation de mes veines, qu'il y avait aussi du sang français qui coulait dans les vôtres. Quand vous combattiez pour l'honneur, pour la dignité, pour l'ascendant

de mon pays, je n'ai pu être d'un autre avis que le vôtre, et je l'ai proclamé !... »

L'amour de la France ! tel était, en effet, le sentiment qui l'animait en tout et partout, et qui le disposait à rendre justice à ceux qui avaient servi la patrie. Il oubliait tout quand les intérêts du pays étaient en jeu, et il en donnait un gage bien significatif le jour où il s'écriait :

« — Je sépare complètement de toutes nos querelles. complètement au fond de mon cœur et toujours, tout ce qui est relatif à la position de la France à l'égard de l'étranger. En tout temps et sous tous les régimes, je crois que je n'aurais pas eu un autre sentiment, et, pour me montrer à vous tel que Dieu m'a fait, si je disais ici toute ma pensée, je rappellerais une époque d'horreur, de crimes, une assemblée vouée par ses actes intérieurs à l'exécration de tous les gens de bien, dont le souvenir soulève encore tout cœur d'homme : eh bien ! *je la remercie d'avoir sauvé l'intégrité du territoire!* »

C'est lui qui disait, dans un autre discours à la Chambre :

« — Nous n'avons pas, attachée à nos bras, une Pologne ou une Irlande. Nous sommes libres. Nous n'avons pas même chez nous, grâce à notre caractère, à ce qui forme les êtres sur le sol de la France, nous n'avons pas même l'embarras des partis. Je n'en connais pas... je n'en connais pas un seul où il y ait un homme assez coupable, assez peu digne d'être Français, pour que le jour

où vous porterez noblement, fièrement, sincèrement devant l'Europe la question des grands intérêts français, il conserve le ressentiment. Je n'en connais d'assez haïssable nulle part... »

Je me suis laissé entraîner bien loin par le récit des luttes que Berryer soutint sous le gouvernement de Juillet, et il ne me reste plus d'espace pour raconter sa vie politique après la chute de Louis-Philippe. J'essaierai cependant de remplir ce devoir le plus brièvement possible.

Berryer n'avait contribué en rien à la révolution de 1848 : il s'était contenté de la regarder en simple spectateur. Mais, quand elle fut accomplie, il comprit qu'il fallait de grands efforts pour sauver la société menacée, et il travailla à ce sauvetage de concert avec ses amis et avec ceux qui étaient ses adversaires de la veille. Suivant le mot de M. Thiers, *on se rencontrait aux pompes*. Mais, s'il sut combattre courageusement les tentatives de l'émeute, il n'en était pas moins un adversaire résolu des entreprises césariennes. Il prévoyait que la durée prolongée de la république conduirait à l'empire, et, comme il ne voyait pas dans cette combinaison politique des gages suffisants de sécurité pour le pays, comme il ne croyait les rencontrer que dans la monarchie héréditaire, il eût voulu faire réviser la constitution dans le sens de la royauté légitime. Il prononça à ce sujet un discours qui est considéré comme l'un de ses chefs-d'œuvre. Après avoir flétri les hommes de 93, qui « ont

commis, en quatorze mois, dans cette malheureuse France, plus de crimes que toutes les passions, toutes les ignorances, toutes les ambitions, toutes les perversités humaines n'en ont peut-être fait compter pendant quatorze siècles »; après avoir raconté « les misères, les souffrances, les hontes de nos pères sous le joug de ces enfants du doute qui prétendent être la raison elle-même », il fit l'histoire de la royauté. Il la dépeignit dans son action de quatorze siècles », depuis les mœurs farouches des compagnons de Clovis jusqu'aux grands établissements de saint Louis, jusqu'aux belles économies de Louis XII, jusqu'aux pacifications de Henri IV, jusqu'à cette magnifique société de Louis XIV, jusqu'à la pensée généreuse qui anima les premières années de Louis XVI, jusqu'à cette époque dernière où prévalait l'ascendant de la France. »

Puis, s'adressant à l'Assemblée, il lui demandait :

« — Eh bien ! la royauté, ce principe persévérant et fixe, a-t-il trahi sa tâche? A-t-il manqué à la nation ? »

Et il concluait en demandant la révision de la constitution. Mais il ne put réunir les trois quarts des voix nécessaires, et il dut renoncer à son dessein.

Le 2 décembre 1851, il fut surpris par le coup d'Etat avec ses collègues de la Chambre. Ils essayèrent d'abord, mais vainement, de se réunir au Palais-Bourbon, puis chez MM. Daru et Benoît-

d'Azy, vice-président de l'Assemblée législative. Enfin ils parvinrent à se rejoindre à la mairie du XXe arrondissement, où ils se trouvèrent au nombre de 220. Séance tenante, Berryer leur proposa un décret de déchéance, qu'il rédigea en ces termes :

« — Vu l'article 68 de la Constitution ;

« Attendu que l'Assemblée est empêchée par la violence d'exercer son mandat ;

« Decrète :

« Louis-Napoléon Bonaparte est déchu de ses fonctions de président de la République. Les citoyens sont tenus de lui refuser obéissance. Le pouvoir passe de plein droit à l'Assemblée nationale. Les juges de la haute cour de justice sont tenus de se réunir immédiatement, à peine de forfaiture, pour procéder au jugement du Président et de ses complices. En conséquence, il est enjoint à tous les fonctionnaires et dépositaires de l'autorité publique d'obéir à toutes réquisitions faites au nom de l'Assemblée, sous peine de forfaiture et de haute trahison. »

Tous le signèrent, et votèrent deux autres décrets qui requéraient l'assistance de la garde nationale et celle des troupes que le général Magnan commandait à Paris. Précautions inutiles ! Les représentants furent arrêtés et jetés en prison : quant à Berryer, il fut enfermé à Vincennes, puis relâché quelques jours après. Cet acte d'arbitraire était d'autant plus inexcusable de la part du prince président, que Berryer

avait des titres tout particuliers à sa reconnaissance, comme je le raconterai bientôt.

Le grand avocat fut engagé à se faire élire de nouveau par la ville de Marseille, qui lui était toujours fidèle. Mais il ne put s'y résigner.

« — Qu'irais-je faire, écrivait-il, dans ce nouveau Corps législatif, d'où la vie est entièrement retirée, où je ne trouverai ni l'action publique ni l'indépendance que les révolutions de 1830 et de 1848 ne nous avaient pas ravies ?... Puis-je, sans douleur et sans inquiétude, voir la France proscrire par tant de millions de voix les droits et les institutions nécessaires à la puissance et à la dignité des nations chrétiennes, ainsi qu'elle a méconnu la force tutélaire et la douce majesté d'une royauté de quatorze siècles ? Dieu veuille préserver notre patrie des hontes et des misères que je redoute pour elle !... »

Plus tard, quand la Chambre fut redevenue plus libre, il céda à de nouvelles instances, et brigua encore une fois les suffrages de Marseille. Elu le 31 mai 1863, il occupa son siège de député jusqu'en 1868, année de sa mort. Il prit plus d'une fois la parole à la Chambre, notamment pour discuter la question du Mexique.

Ce serait sans doute pour moi le temps de me recueillir, et de résumer le caractère de Berryer considéré comme orateur politique, si M. de Cormenin ne l'avait fait avant moi, avec le talent qui lui était propre. Je le laisserai donc parler, et l'on verra quelle admiration

l'écrivain républicain professait pour l'orateur légitimiste :

« — Berryer est, après Mirabeau, le plus grand des orateurs français... La nature a traité Berryer en favori. Sa stature n'est pas élevée, mais sa belle et expressive figure peint et reflète toutes les passions de son âme. Il vous fascine de son regard fendu et velouté, de son geste merveilleusement beau comme sa parole. Il est éloquent dans toute sa personne. Il domine l'assemblée de sa tête haute. Il la porte en arrière comme s'il en était le maître, j'allais dire le despote. Sa poitrine se gonfle, son buste s'étale, sa taille s'allonge et l'on dirait un géant. Son front rugueux s'échauffe, et, quand sa tête bout, ses pores transsudent du sang. Mais ce qu'il a d'incomparable, et par-dessus tous les autres orateurs de la Chambre, c'est le son de la voix, la première des beautés pour les acteurs et pour les orateurs...

« Mais M. Berryer ne doit pas seulement sa prééminence au hasard de ses qualités extérieures. Il est maître aussi dans l'art oratoire. La plupart des autres parleurs s'abandonnent à la verve de leur inspiration, et ils rencontrent dans le désordre de leurs excursions de beaux mouvements ; mais ils manquent de méthode. On ne sait pas toujours bien, et ils ne le savent pas eux-mêmes, d'où ils partent et où ils veulent arriver. Ils se reposent en route et font halte pour reconnaître leur chemin. Ce qui rend

M. Berryer supérieur à eux, c'est que, dès le seuil de son discours, il voit, comme d'un point élevé, le but où il tend. Il n'attaque pas brusquement son adversaire ; il commence par tracer autour de lui plusieurs lignes de circonvallation, il le débusque de poste en poste ; il le trompe par des marches savantes ; il s'en rapproche peu à peu, il le suit, il l'enveloppe, il le presse, il l'étreint dans les nœuds redoublés de son argumentation. Cette méthode est celle des larges esprits, et elle fatiguerait bientôt un auditoire aussi inattentif qu'une Chambre française, si M. Berryer ne soutenait pas sa préoccupation légère par le charme de sa voix, l'animation de son geste et la noblesse élégante de sa diction.

« D'ailleurs, après s'être laissé entraîner à la suite de l'orateur, et au moment où l'on se croit dévié de sa route et égaré, on se sent ramené au but par un détour habile et ingénieux...

« Si quelque croupier des fonds secrets de la police, si quelque familier des cuisines du château, se sent piqué au vif, il pourra bien laisser échapper de son œsophage un gémissement caverneux et sourd ; mais n'ayez garde qu'il interpelle l'orateur, de peur que Berryer, en se retournant pour voir qui se permet ainsi de lui répondre, ne l'écrase d'un revers de sa massue.

« Mais si quelque ministre marmotte une interpellation insaisissable, M. Berryer se retire un peu en arrière de la tribune et le regarde s'enferrer ; et puis, revenant tout à coup sur lui comme sur

une proie, il le secoue, le soulève et, le laissant retomber, il le cloue et l'aplatit sur son siège par une réplique foudroyante... »

Il serait facile de multiplier les citations, pour montrer quelle admiration Berryer avait excitée chez les esprits les plus divers, Dupin et Armand Carrel, Guizot et Jules Favre, Victor Hugo et Montalembert. Mme Swetchine écrivait de lui, en 1851, à la duchesse de la Rochefoucauld :

« — Sa parole, ce sont toutes les splendeurs à la fois, le résumé de tous les éléments qui constituent l'orateur : c'est cette puissance de talent à laquelle dans l'antiquité tout obéissait. La parole de M. Berryer aurait créé un peuple comme Amphion bâtissait des villes..... »

## VI

L'histoire de l'action politique de Berryer m'a occupé tout entier, et ne m'a pas permis d'étudier sa vie d'avocat après 1830. Il plaida cependant beaucoup de causes qui seraient bien dignes d'être analysées, si l'espace le permettait. Au lieu d'en donner le détail, j'aime mieux m'arrêter à la plus célèbre de toutes, je veux dire celle du prince Louis-Napoléon Bonaparte, traduit devant la Chambre des pairs après l'échauffourée de Boulogne (1840). Il avait fait en Suisse la connaissance de Berryer, et il eut recours à lui pour présenter sa défense devant la haute

Chambre. Plusieurs furent étonnés de voir l'avocat légitimiste assister le neveu de Napoléon Ier ; ils avaient oublié la prédilection de Berryer pour les vaincus. D'ailleurs, en plaidant la cause du prince, il trouvait un moyen de battre en brèche le gouvernement, qui ne subsistait qu'en vertu du principe populaire sur lequel Louis-Napoléon lui-même fondait ses droits au trône.

« — Quel n'est pas le malheur d'un pays, disait-il dans son exorde, d'une voix grave et avec un air attristé, quand il a vu tant de révolutions successives renverser tant de gouvernements établis et jurés ! Eh quoi ! dans une seule vie d'homme, nous avons pu voir la république, l'empire, la restauration, le gouvernement du 7 août ! et ces grands changements, qui se sont si rapidement pressés, n'auraient pas porté un notable dommage à l'énergie de la conscience, à la dignité des lois elles-mêmes !... »

Puis il se hâtait d'affirmer que, tout en défendant son client, il restait toujours dévoué au principe de la légitimité :

« — L'accusé qui est aujourd'hui devant vous, continuait-il, et qui a fait cet honneur à mon indépendance en venant me chercher pour le défendre, dans un parti si différent du sien, était bien sûr que je ne faillirais pas à mes antécédents, à mes convictions ; il a bien fait, et je l'en remercie. Messieurs, je ne veux traiter la question qu'au point de vue judiciaire. Le 6 août dernier, le prince Louis Bonaparte est parti de

Londres ; il s'est embarqué, il est descendu en France, il a répandu des proclamations, un décret qui change le gouvernement, dissout les Chambres, et autres faits que vous connaissez. Tous ces faits ne sont pas contestés ; mais, je vous le demande, en présence du principe que vous avez proclamé la loi du pays, l'entreprise du prince présente-t-elle un caractère de criminalité que vous puissiez punir ? Il a fait autre chose que de tenter une attaque contre le pouvoir établi : il est venu en France contester la souveraineté à la famille d'Orléans ; il l'a fait en vertu du même principe sur lequel vous avez posé la royauté de Juillet. En cet état, il ne saurait être question d'appliquer contre votre principe un principe contraire ; c'est votre propre principe qui est invoqué ! Quand la famille de Bourbon de la branche aînée régnait en France, son droit était consacré par le temps, par la religion, par les lois ; ce droit souverain était sacré pour tous les citoyens, c'était alors la légitimité. Elle n'est pas en question dans ce débat !... »

Il rappelait ensuite les efforts que le gouvernement avait faits pour rendre populaire le nom de Napoléon Ier, et l'enthousiasme que l'on avait provoqué par la translation des cendres de l'empereur. Puis il ajoutait :

« — Et vous ne voulez pas que ce jeune homme téméraire, aveugle, présomptueux, tant que vous voudrez, mais avec un cœur dans lequel il y a du sang, et à qui une haine a été transmise, sans

consulter ses ressources se soit dit : — Ce nom qu'on fait retentir, c'est à moi qu'il appartient ! C'est à moi de le porter vivant sur les frontières ! Il réveillera la foi dans la victoire !.....

« On parle de la faiblesse des moyens, de la pauvreté de l'entreprise, du ridicule de l'espérance du succès..... Eh ! Messieurs, le succès serait-il donc devenu la base des lois morales, la base du droit ? Eh bien ! si le succès fait tout, avant de juger, la main sur la conscience, devant Dieu, devant le pays, *devant nous qui vous connaissons*, dites : S'il eût réussi, s'il eût triomphé, ce droit, je l'aurais nié ; j'aurais refusé toute participation à ce pouvoir, je l'aurais repoussé ; moi, j'accepte cet arbitrage suprême, et quiconque devant Dieu, devant le pays me dira : — S'il eût réussi, je l'aurais nié, ce droit ; — celui-là, je l'accepte pour juge ! »

Berryer ne pouvait obtenir l'acquittement de son client ; mais du moins il le sauva de la peine de mort. Louis Bonaparte fut condamné à une détention perpétuelle dans la forteresse de Ham. Toutefois, il témoigna à son avocat la plus vive reconnaissance, et lui envoya pour honoraires 25.000 fr. Berryer les refusa. Le prince lui écrivit alors :

« — Vous avez raison. Nos rapports ne sont pas ceux de client à avocat. Nous sommes égaux ; car, si je suis prince par le sang, vous l'êtes par le cœur et le talent. »

En même temps il lui adressait une petite

table en mosaïque qui lui était venue de l'héri tage de sa mère, la reine Hortense.

Je rappellerai encore pour mémoire le plaidoyer que Berryer fit en défendant Chateaubriand, poursuivi à cause de la brochure où il avait pris la défense de la duchesse de Berry et prononcé le mot fameux : « — Madame, votre fils est mon roi ! » (1833.)

Le grand écrivain ne voulait pas que l'on entreprît sa défense, et Berryer s'en chargea malgré lui : grâce au talent de son avocat, il fut acquitté.

On n'a pas oublié non plus l'histoire de Dehors, ce malheureux fermier qui était accusé d'avoir fait incendier, par esprit de vengeance, une maison habitée (1836). Deux fois condamné aux travaux forcés à perpétuité, il avait pu deux fois faire casser l'arrêt de condamnation. La troisième fois, il prit Berryer pour défenseur, et, grâce à lui, put faire reconnaître son innocence. Sa reconnaissance fut telle, qu'il réalisa sa fortune, — elle s'élevait à 25.000 francs, — et vint avec sa famille l'apporter aux pieds de son avocat. Pressé par leurs sollicitations, Berryer accepta la somme. Puis il en fit deux parts. Il remit l'une à la fille de son client, en disant : « — Voici votre dot. » Il donna l'autre au fils Dehors, en ajoutant : « Voici de quoi achever votre éducation. » De pareils traits de désintéressement ne sont pas rares dans la vie de Berryer.

Il défendit aussi (1858) M. de Montalembert, accusé d'avoir excité les Français à la haine et

au mépris du gouvernement dans un article publié au *Correspondant* sous ce titre : *Un débat sur l'Inde au parlement anglais*. Mais il ne put empêcher que son illustre client ne fût condamné à trois mois de prison.

Deux ans après (1860) il plaida encore pour Mgr Dupanloup contre le directeur politique et les rédacteurs du *Siècle*, qui se prétendaient diffamés par l'éminent prélat. Il parvint à le faire acquitter.

Pendant les douze ans qui suivirent le coup d'Etat, Berryer, j'ai déjà eu l'occasion de le dire, rentra dans la vie privée. Mais il ne fut pas oublié pour cela, et les honneurs vinrent le chercher dans cette retraite où il s'était retiré volontairement. Le 25 juillet 1852, il fut élu bâtonnier des avocats de Paris, et il conserva ses fonctions jusqu'à la fin de 1854.

L'année suivante, l'Académie française le reçut parmi ses membres. Aux premières avances qui lui avaient été faites, il s'était d'abord récrié. « — Mais, Messieurs ! avait-il dit avec une spirituelle bonhomie, je ne sais ni lire ni écrire ! » Ses amis insistèrent, et il consentit à faire les démarches nécessaires.

Il avait à faire l'éloge de son prédécesseur, M. de Saint-Priest, qui, entre autres ouvrages, avait écrit une *Histoire de la royauté*. Il profita de cette circonstance pour plaider d'une manière discrète la cause de la monarchie héréditaire : « — On est effrayé de voir, disait-il, en l'ab-

sence d'une loi qui règle la succession au trône, combien est rapide et simultanée la dégradation du peuple romain et des maîtres qu'il se donne ou qui lui sont imposés, tantôt par la soldatesque, tantôt par les emportements insensés ou les vaines espérances de la multitude. »

Et M. de Salvandy, qui avait été son adversaire sous la royauté de Juillet et qui ce jour-là était chargé de le recevoir, lui répondait dans ce sens :

« — Oui, la royauté, par qui tout commence et à qui tout ramène, dont le flot populaire ne s'écarte que pour retourner, sous une forme ou une autre, se briser à ses pieds ; la royauté, dont le principe tient à l'existence des sociétés et à la destinée de l'homme, — car elle rend en même temps témoignage des parties faibles de notre nature qui exigent ce contre-poids, et des parties fortes qui savent l'accepter ; — la royauté constitue ainsi une des grandeurs de l'humanité autant qu'une de ses lois. »

En sortant de l'Académie, Berryer rencontra un indiscret, qui s'avisa de lui dire, non sans laisser percer une pointe de jalousie :

« — Eh bien ! vous êtes donc enfin immortel !

« — Quel dommage, répliqua-t-il, qu'il faille tant vieillir pour arriver à l'immortalité ! »

La réception d'un académicien — personne ne l'ignore — l'oblige à faire visite au chef de l'Etat. Berryer ne pouvait se résoudre à l'accomplissement de cette formalité. Il demanda

à en être dispensé, et l'empereur lui fit répondre par M. Moquard qu'il le laissait libre d'agir comme il l'entendrait.

En 1861, Berryer était arrivé au cinquantenaire de son inscription au barreau de Paris. Les membres du conseil de l'Ordre voulurent fêter cet anniversaire par un banquet, où furent invités le président de la Cour d'appel de Paris, celui du tribunal de la Seine, et tous les anciens bâtonniers des Cours de province. Plusieurs toasts furent portés, et Berryer se leva pour répondre. Mais il put à peine achever son discours, tant il était ému :

« — Monsieur le bâtonnier, dit-il en s'adressant à Jules Favre, vous m'aviez conseillé, pour me soutenir, de jeter quelques mots sur le papier, mais qu'en ferais-je ? Dans mon émotion, je ne pourrais pas les lire, et j'oublie de dire ici ce que j'ai tant de fois éprouvé, combien il y a de charme à remplir ces grands devoirs au sein d'un Ordre où les rivalités, ardentes et sincères pendant la lutte, s'éteignent quand la lutte a cessé, dans les épanchements d'une mutuelle estime et d'une naturelle affection. »

L'hommage rendu à Berryer par ses confrères de France, et qui, selon l'expression d'un journaliste, « n'avait pas eu de précédents dans les temps modernes et anciens », eut à l'étranger un grand retentissement ; mais nulle part peut-être il ne produisit autant d'effet qu'en Angleterre. Le barreau de Londres résolut de témoigner

aussi pour son compte à l'illustre orateur toute l'admiration qu'il professait à son égard. Ce fut lord Brougham, l'ami de Berryer, qui fut chargé de l'inviter officiellement à un banquet qui devait être donné en son honneur. Notre grand avocat accepta et partit à Londres, accompagné de Me Desmarets, bâtonnier des avocats de Paris. Là, il fut l'objet d'ovations extraordinaires, telles que la superbe Angleterre n'a pas coutume d'en décerner aux étrangers. Il fut complimenté par sir Roundell Palmer, attorney général, par le lord-chief-justice d'Angleterre, M. Alexandre Cockburn, par le chancelier de l'Echiquier, M. Gladstone, enfin par lord Palmerston. Lord Brougham, répondant au toast de l'attorney général, proclama que Berryer seul pouvait soutenir la comparaison avec lord Erskine, l'un des plus grands avocats que le monde eût jamais connus. Berryer, en réponse au même toast, fit un discours dont je ne citerai que le passage suivant :

« — Après cinquante ans de travaux j'ai reçu de mes confrères de France un témoignage de fraternelle sympathie. Mais là, j'étais au milieu des miens ; j'étais soutenu par cinquante années de relations amicales. Encore une fois, j'étais auprès des miens ; mais, près de vous, je ne saurais dire ce que je sens. Si ; laissez-moi dire ce que j'éprouve en ce moment : il me semble que c'est la voix de la postérité que j'entends tomber de vos lèvres. »

## VII

Jusqu'ici, j'ai consacré presque toute mon attention à la vie publique de Berryer, et je n'ai guère étudié que l'orateur politique et l'avocat infatigable. Je voudrais avoir le loisir de parler de sa vie privée, de le faire connaître tel qu'il se montrait dans l'intimité, aussi aimable à ses amis et à ses hôtes qu'il était redoutable à ses adversaires dans les luttes oratoires. Mais je serai obligé d'être court sur ce point, de peur de prolonger outre mesure cette étude déjà plus longue que de raison.

Berryer aimait à se reposer de ses fatigues et à se distraire des affaires dans son domaine d'Augerville-la-Rivière (1), qu'il avait acheté en 1824, et qu'il avait embelli avec le grand goût que tous lui ont connu. C'est là qu'il recevait Eugène Delacroix, Chateaubriand, le duc de Fitz-James, MM. de la Ferronnays, de Mirepoix, de Damas, de Noailles, Mgr Dupanloup, le comte de Montalembert, M. de Falloux, le général Changarnier, Rossini, enfin Alfred de Musset, au moment où il n'avait pas encore noyé dans l'absinthe les plus beaux dons de l'intelligence. Dans cette résidence, Berryer menait un train de grand seigneur, et il mettait son amour-

(1) Département du Loiret, canton de Puiseaux.

propre à procurer à ses hôtes tout le confort de la vie.

Un trait caractéristique montrera jusqu'à quel point il tenait à les gâter. Il s'était attaché à grands frais une cuisinière qui avait auparavant été au service de M. Chaix d'Est-Ange. « L'incomparable Célestine », comme l'appelait Eugène Delacroix, était le seul médecin capable de guérir le grand peintre, quand son estomac fatigué ne pouvait plus rien supporter.

A Augerville, on jouait aussi la comédie, genre de distraction que Berryer, nous l'avons vu, affectionnait dès le temps de sa jeunesse. On raconte qu'un jour il voulut faire représenter le *Misanthrope*, et qu'il tint à y remplir le rôle de Philinte. Pour l'apprendre par cœur, il eut recours à un procédé qui, paraît-il, lui était habituel, et qui dénotait chez lui une mémoire prodigieuse. Il se fit lire deux fois par son secrétaire les scènes où il avait à paraître, et il les écouta avec une grande attention, le front dans ses deux mains. Cette double lecture suffit pour qu'il sût son rôle par cœur. Quand il dut se produire sur la scène, il eut un moment d'hésitation. Il craignit de manquer son effet. Mais il se remit ensuite, et joua avec la perfection d'un acteur consommé.

Il aimait aussi différentes sortes de jeux, et par-dessus tout le billard. Mais ce qu'il préférait à toute autre espèce de distraction, c'était la musique. Quand une belle voix se faisait enten-

dre, quand le piano était touché par une main exercée, il oubliait le jeu, ses défaites et ses triomphes, et il était saisi tout entier par le démon de l'harmonie.

Du reste, son temps à Augerville n'était pas seulement occupé par les plaisirs et les amusements. Il en consacrait une partie à visiter les pauvres, ou à donner des consultations aux paysans, qui connaissaient sa bonté et l'abordaient avec la plus grande liberté. Lui et sa femme étaient la Providence de la contrée. Il savait déguiser l'aumône de manière à ménager les susceptibilités les plus irritables. Ainsi, il avait fait bâtir autour de son château des maisonnettes ou il logeait gratuitement de pauvres gens, tout en laissant croire qu'il recevait d'eux un loyer.

Prodiguant sans compter ce que lui rapportait sa profession d'avocat, Berryer se trouvait parfois dans de grands embarras d'argent. Un jour même la détresse fut telle, qu'il dut songer à vendre Augerville. La *Gazette de France* annonça, le 6 août 1836, cette nouvelle, qui émut tout le parti légitimiste. Une souscription fut aussitôt organisée pour lui conserver ce domaine, sous le patronage de MM. de Latour-Maubourg, de Fitz-James, de Chateaubriand et Pardessus. Elle produisit 400.000 francs, et Berryer ne fut pas obligé de quitter cette terre qui lui était si chère.

Dans un autre moment de gêne, il vit venir

l'éditeur Crapelet, qui lui offrit 150.000 francs pour une édition de ses œuvres oratoires. Elle devait comprendre dix volumes, et l'auteur devait rédiger une sorte d'introduction pour chacun de ses discours. Il put, sans avoir recours à cet expédient, trouver l'argent qui lui était nécessaire pour le moment. Mais il n'oublia pas la proposition qui lui avait été faite. Quand un ami lui conseillait de mieux veiller à ses intérêts, il répondait avec bonhomie :

« — J'ai Crapelet. »

Mais il n'était pas continuellement confiné à Augerville, et la société de Paris avait le plaisir de le posséder à son tour. Dans la capitale, il fréquentait surtout les salons de Mme Swetchine, de la princesse de Liéven, chez laquelle il rencontrait Guizot, de la duchesse de Rauzan et de la duchesse Pozzo di Borgo. Lui-même recevait une fois par semaine, et son jour était le vendredi. Il l'avait choisi pour deux raisons. Observateur scrupuleux de l'abstinence, il ne donnait ni n'acceptait à dîner ce jour-là. Ensuite le vendredi était un des jours de relâche aux Italiens, et Berryer tenait à recevoir les grands artistes de ce théâtre, Lablache, Rubini, Tamburini, la Malibran et la Pasta. Il voyait aussi beaucoup d'autres artistes de la France et de l'étranger. Son salon vit passer Listz, Mario et Geraldy, et mademoiselle Rachel y déclama les plus beaux rôles de notre théâtre classique.

Berryer savait admirablement diriger la con-

versation, écoutait avec beaucoup de sympathie, et excellait à faire ressortir ce que chacun venait de dire. Il était aidé en cela par Mme Berryer, qui avait l'esprit le plus fin et le plus enjoué, et qui, contente d'être la femme d'un grand homme, acceptait avec beaucoup de gaieté le rôle un peu effacé auquel elle était réservée.

Parmi les amis avec lesquels Berryer s'était lié particulièrement, il faut compter Rossini, le comte Kisselef, ambassadeur de Russie, le baron James de Rothschild, et enfin Lamennais. Depuis le procès où il avait défendu le solitaire de la Chesnaie, il était resté son ami et avait avec lui de fréquentes relations. Lamennais vint à Augerville peu de temps après la publication des *Paroles d'un Croyant* (1834). Mais il fut accueilli d'une manière très froide par les invités, et il reprit silencieusement le chemin de la Bretagne. Berryer le suivit à la Chesnaie pour tenter de le ramener dans la droite voie. Pendant deux jours, il resta enfermé avec lui, épuisant pour le persuader toutes les ressources de son éloquence. Mais il se heurta contre l'opiniâtreté du prêtre apostat, et il revint à Augerville en s'écriant : « — Je ne puis rien sur ce chaos ! »

Quatorze ans après, ils se rencontrèrent de nouveau dans les couloirs du palais où était réunie l'Assemblée constituante. Leur premier mouvement fut de se jeter dans les bras l'un de l'autre. Mais Lamennais vit venir à lui un de ses amis de la gauche, qui paraissait mécontent. Il

n'osa pas rester avec le grand orateur légitimiste, et il le quitta aussitôt sans mot dire.

Quand Lamennais fut sur le point de mourir, Berryer essaya de parvenir jusqu'à lui, pour arracher un cri de repentir à l'ange réprouvé. Mais il échoua dans sa tentative, comme tant d'autres qui l'avaient faite avant lui. Les prétendus partisans de la liberté faisaient bonne garde autour du lit du moribond, pour en interdire l'accès à tous ceux qui ne partageaient pas leurs opinions.

On s'étonnera peut-être de voir un avocat, un homme du monde, se hasarder dans une controverse théologique avec un prêtre qui avait tant approfondi la doctrine et qui pouvait être sur ce terrain un si redoutable adversaire. Cet étonnement cessera, quand on saura que Berryer était lui-même très versé dans les questions dogmatiques. Il avait lu les Pères de l'Eglise les plus remarquables, saint Augustin, saint Jean Chrysostome, et surtout saint Thomas d'Aquin, qu'il préférait à tous les autres, à cause de l'universalité de ses connaissances et de la profondeur de son génie. Il avait aussi étudié les doctrines de la grâce, à une époque où les professeurs de théologie redoutaient d'aborder des matières si délicates, et il savait à fond l'histoire des querelles jansénistes. Dans une conversation avec M. B., il combattit pied à pied le paradoxal pré dicateur et le convainquit d'erreur, au grand étonnement de l'assistance. En sortant, il témoi-

gna, sur l'avenir du malheureux prêtre, des craintes qui ne furent que trop justifiées plus tard.

Souvent Berryer se rappelait ses aspirations d'autrefois vers le sacerdoce, et il regrettait de ne pas les avoir suivies.

« — Ah ! mon cher ami, disait-il en 1840 au prince Belgiojoso, si j'étais entré dans les ordres, comme j'y avais songé tout d'abord, la chaire aurait été ma tribune. J'y aurais défendu la cause de Dieu avec tout le feu de mes plus ardentes convictions. L'éloquence chrétienne a souvent fanatisé les masses. — Rappelez-vous les croisades ! — Je crois que, par elle, j'aurais pu exercer une influence salutaire et accomplir de grandes choses ! »

Un jour, comme un de ses amis s'étonnait qu'il n'eût pas visité Rome, il lui répondit :

« — Si j'étais allé à Rome, je n'en serais pas revenu. »

Il aimait encore à rappeler qu'en 1837, dans une soirée où l'on avait beaucoup discuté les questions religieuses, M. Thiers lui avait dit à brûle-pourpoint :

« — Je voudrais bien que quelqu'un pût me démontrer d'une façon persuasive le droit divin du christianisme ; vous seul, mon cher, y eussiez réussi, et je vous attends... Car vous étiez né prêtre, vous aviez au suprême degré le talent de la chaire, et qui sait ?... »

Cette apostrophe l'avait d'autant plus surpris,

qu'il n'avait jamais confié à M. Thiers ses pré occupations de vocation sacerdotale.

Elles vinrent le trouver de nouveau, quand il eut perdu Mme Berryer, morte de la manière tragique que je vais dire. Elle affectionnait beau coup un petit chien, qui, de son côté, ne voulait jamais la quitter. Or, un jour qu'elle reposait sur son lit après s'être fait saigner, le petit chien voulut la caresser, et défit, sans qu'elle y prît garde, le bandage de la saignée. Après un certain temps, ressentant un malaise inexprimable, Mme Berryer voulut s'en rendre compte et s'aperçut qu'elle était tout ensanglantée. Elle se leva à grand'peine, passa un peignoir, et put se traîner jusqu'à la salle à manger, au moment où le dîner finissait. On courut à son secours, mais il était trop tard, car elle avait perdu presque tout son sang. Elle expira quelques heures après. Cette mort affecta beaucoup Berryer. Mais les réflexions et les sentiments qu'elle lui suggéra ne furent pas assez puissants pour faire prendre à cette nature passionnée et mobile la résolution définitive de quitter le monde.

Du moins ils disposèrent Berryer à bien mourir. Après une vie longtemps dissipée, mais dont on a exagéré les faiblesses, il était revenu sincèrement à la pratique de tous ses devoirs. Il faisait la communion pascale deux fois, disait-il à l'un de ses amis : l'une, à Paris, pour satisfaire au précepte de l'Eglise ; l'autre, à Augerville, pour l'exemple des paysans.

Quand il se sentit atteint sans remède, c'est dans cette campagne d'Augerville qu'il voulut aller mourir. Il vit arriver sa fin avec une sérénité que la foi seule peut donner.

« — Je ne crains ni ne désire la mort, disait-il au P. de Ponlevoy ; mais je reconnais que la maladie est un don de Dieu, parce qu'elle rapproche les cœurs, et surtout parce qu'elle rapproche de Dieu. »

Il avait fait placer devant ses yeux un beau crucifix, qu'une main religieuse lui avait offert, et il cherchait dans la vue des souffrances de Notre-Seigneur un adoucissement aux siennes. Il se plaisait à invoquer la sainte Vierge, en même temps que saint Pierre son patron. Par-dessus toutes les prières, il aimait le *Salve Regina*, qu'il récitait de manière à édifier tous les assistants. Le 27 novembre 1868, à quatre heures du matin, il porta la main à son front, essayant encore de tracer un signe de croix. Il murmura quelques paroles dont personne ne put saisir le sens, et il expira dans la paix du Seigneur.

Avant de mourir, il avait voulu témoigner une dernière fois sa fidélité à celui qu'il n'avait cessé de considérer comme son souverain légitime, et il avait écrit au comte de Chambord cette lettre touchante :

« — O Monseigneur !

« O mon roi ! on me dit que je touche à ma dernière heure. Je meurs avec la douleur de n'avoir pas

vu le triomphe de vos droits héréditaires, consacrant l'établissement et le développement des libertés dont notre patrie a besoin.

« Je porte ces vœux au ciel pour Votre Majesté, pour Sa Majesté la Reine, pour notre chère France ! Pour qu'ils soient moins indignes d'être exaucés par Dieu, je quitte la vie armé de tous les secours de la religion.

« Adieu, Sire ! que Dieu vous protège et sauve la France ! »

« Votre dévoué et fidèle sujet,

« BERRYER. »

« 18 novembre 1868. »

Il mourut avant d'avoir reçu la réponse que le prince lui avait faite *propria manu*. Mais une dépêche de Frohsdorf avait devancé cette lettre, et avait suffi pour adoucir les derniers moments du fidèle serviteur de la monarchie.

Les obsèques de Berryer furent dignes de lui. Bien que la saison fût déjà rigoureuse, on vit à Augerville, pour cette cérémonie funèbre, les hommes les plus illustres de France, les personnages politiques des camps les plus opposés. Mgr Dupanloup y prononça une de ces allocutions qui jaillissaient si naturellement de ses lèvres, quand il avait à faire l'éloge d'un grand caractère.

« — Quel nom il laissera parmi nous ! disait-il. Sa place est fixée à jamais à côté des princes de la parole humaine, de ces grands et rares ora-

teurs du barreau et de la tribune dont le souvenir reste immortel ; et pour moi, je ne puis me défendre, même en ce moment, de le revoir dans les triomphes de sa pathétique éloquence, ni oublier l'éclair, les foudres et les tendresses de sa parole, lorsque, même vaincu par le vote, il arrachait à toute une grande assemblée des cris d'admiration et des pleurs : je l'ai vu. »

Cette manifestation en faveur du grand orateur se reproduisit le 20 janvier 1879, lors de l'inauguration de sa statue au Palais de Justice de Paris. On fut obligé de restreindre le nombre de ceux qui auraient désiré faire son éloge. Parmi les discours qui furent prononcés, celui de Me Nicolet fut surtout remarqué. Sans partager les convictions politiques de Berryer, il sut montrer à son égard « le respect que commande la foi gardée par un grand cœur à ses croyances, et l'admiration que soulèvent les plus beaux accents qu'elle ait fait jaillir d'une âme humaine. C'est par cette double puissance, ajoutait-il, que Berryer tenait les assemblées les plus hostiles sous le joug ou sous le charme de sa parole ; qu'il leur arrachait des exclamations involontaires. et qu'à chaque fois il sortait si grand de ses défaites que l'on croyait voir passer un triomphateur. »

Dans une étude à laquelle j'ai fait plus haut un emprunt, M. de Cormenin soutenait que les discours de Berryer ne devaient pas être imprimés :

« — C'est. disait-il, comme une amphore débouchée, dont l'ambroisie s'évaporerait, et qui ne serait plus digne d'être servie sur la table des dieux. »

Puis il ajoutait :

« — Mais quoi donc ? ne resterait-il plus de Berryer que son nom ? — Et qúe reste-t-il, je vous prie, de Talma, de Mars et de Paganini ? Que reste-t-il de Phidias, des comédies de Ménandre, des soupirs de Sapho, de la sagesse de Socrate ?... — Un nom, un seul nom ! »

Je ne partage pas l'appréciation chagrine de Timon. Sans doute nous n'avons plus les discours et les plaidoyers de Berryer tels qu'il les a prononcés. Cependant, incomplets et mutilés, tels qu'ils ont été publiés, privés du charme de sa voix et de la beauté de son action, ils peuvent nous donner encore une haute idée de son éloquence. Et d'ailleurs, quand même une main amie n'aurait pas pris le soin de les recueillir et de nous les transmettre, il resterait toujours de lui le souvenir d'un grand caractère et d'une inébranlable fidélité à une cause vaincue. Au surplus, il a rendu bien des services à la patrie en combattant des lois injustes et désastreuses, en provoquant ou en défendant des mesures qui ne pouvaient que lui être salutaires. Il a lutté pour la liberté d'enseignement et l'indépendance des ordres religieux ; il a mis sa puissante parole au service du pouvoir temporel du Saint-Siège, des intérêts du clergé, de la confession elle-même,

enfin de toutes les causes chères à la religion. C'en est assez pour que sa trace reste ineffaçable dans l'histoire du XIX^e siècle, et que son exemple soit proposé aux générations à venir. Oui, sa mémoire restera bénie, tant que les Français conserveront le culte de la religion, de la patrie et de l'honneur !

ALBERT LEPITRE.

# L'AMIRAL DE MACKAU

**(1788-1855)**



L'amiral Ange-René-Armand de Mackau est né à Paris le 17 février 1788.

Sa famille était d'origine irlandaise. A la révolution de 1688 elle suivit Jacques II en France, voulant rester fidèle à son roi et à son Dieu; car la révolution d'Angleterre était encore plus religieuse que politique.

On sait quelle magnifique hospitalité Louis XIV donna au dernier des Stuarts, comme s'il eût entrevu l'exil qui attendait ses petits-fils !...

Les amis du monarque détrôné trouvèrent à la cour de Versailles un accueil tellement sympathique qu'ils oublièrent leur patrie pour se fixer en France.

Après la mort de Louis XIV la noblesse se laissa entraîner dans un tourbillon de plaisirs, abjurant sa foi catholique pour les théories des

philosophes. Les Mackau résistèrent à ce dangereux courant et conservèrent intactes leurs traditions religieuses. Aussi, lorsque Louis XV demanda aux dames de Saint-Cyr une gouvernante pour sa petite-fille Madame Elisabeth, la baronne de Mackau fut-elle de suite désignée au choix royal.

C'était une mission difficile, car la jeune princesse avait, comme son aïeul le duc de Bourgogne, un caractère violent et emporté. S'inspirant de la douceur, du tact, de la fermeté de Fénelon, la baronne de Mackau dompta cette nature ardente, la transforma, et de l'enfant capricieuse et volontaire, elle fit l'admirable sainte que nous vénérons. Madame Elisabeth resta très attachée à sa gouvernante, et quand Marie-Antoinette fut obligée de se séparer de la duchesse de Polignac (1) elle lui conseilla de la remplacer par M[me] de Mackau près de Marie-Thérèse.

En ces temps difficiles et troublés c'était un poste de dévouement; la baronne de Mackau l'accepta, et, quittant la petite ville de Vitry où elle s'était retirée avec les deux enfants de son fils, elle vint retrouver à Versailles la malheureuse famille royale. Elle resta près d'elle jusqu'au 10 août (2). Après cette sanglante journée elle fut

(1) Juillet 1789.

(2) Dans la journée du 10 août 1792, le peuple de Paris s'empara des Tuileries et massacra les Suisses qui en défendaient l'entrée. Louis XVI chercha un asile auprès de l'Assemblée législative qui le suspendit de ses fonctions et convoqua une Convention nationale.

conduite à la Force (1) avec la gouvernante du Dauphin Mme de Tourzel. Là elle subit plusieurs interrogatoires sur les mœurs, les habitudes du Roi, de la Reine, de leur entourage; elle y répondit avec beaucoup de sang-froid, réfutant avec énergie les atrocités dont on accusait les infortunés souverains.

Elle aurait partagé leur sort, sans l'intervention des habitants de Vitry. A la nouvelle de son emprisonnement, ils envoyèrent leur maire à Paris, pour réclamer au nom de la commune sa mise en liberté immédiate. Ce n'était pas facile à obtenir, mais le brave champenois fut si énergique et si persévérant qu'il finit par arracher la baronne de Mackau à ses geôliers. Il la ramena triomphalement à Vitry, où elle fut reçue avec enthousiasme ; elle y vécut paisiblement pendant la Terreur (2), entourée du respect et de l'affection de tous.

Dès lors elle n'eut plus qu'une pensée et qu'un but : l'éducation des enfants de son fils, mort à la veille de la Révolution.

Personne n'était plus capable de former de jeunes âmes à l'amour du devoir : Annette (3) et Armand de Mackau répondirent à merveille aux soins de leur grand'mère, et leurs qualités d'in-

(1) Ancienne prison de Paris, formée de l'hôtel du duc de la Force, au Marais; démolie en 1850 pour ouvrir la rue Malher.

(2) Du 31 mai 1793 au 28 juillet 1794 (10 thermidor).

(3) Depuis Mme de Saint-Alphonse.

telligence et de cœur se développèrent rapidement.

Ils avaient l'un pour l'autre une très vive affection. Jamais il n'y eut entre eux la moindre querelle, la plus petite division. Armand, un peu plus jeune que sa sœur, avait en elle une tendre confiance, et ce sentiment dura jusqu'à sa mort. Il avait avec elle une correspondance journalière et, même aux heures les plus remplies de sa vie politique, il ne manqua jamais de lui écrire, la mettant au courant de tous ses actes et lui demandant conseil avec une touchante simplicité.

Quand la tourmente révolutionnaire fut un peu apaisée, le jeune de Mackau fut envoyé à la pension Mestreau qui recevait alors les fils des meilleures familles. Cette pension avait pour Armand de Mackau l'avantage inappréciable d'être très voisine du pensionnat de M^me Campan, où était élevée Annette. Ainsi les deux enfants étaient aussi peu séparés que possible.

Les maîtres étaient habiles, les études bien comprises, et sans nul doute c'est aux excellentes leçons de ses professeurs qu'Armand de Mackau dut cette instruction profonde et forte qui fit de lui un marin si distingué; mais c'est auprès de sa grand'mère qu'il puisa cette délicatesse de sentiment, cette aménité, cette douceur qui furent le trait dominant de sa physionomie morale.

Si une qualité pouvait être excessive on pourrait dire de l'amiral de Mackau qu'il fut doux à

l'excès. Toute sa vie il eut l'horreur des querelles et des disputes. A bord de son vaisseau, aussi bien que dans l'intérieur de sa famille, il veillait attentivement à maintenir la paix autour de lui. Quand ses enfants élevaient un peu la voix il intervenait aussitôt, disant :

« — Plus bas ! plus bas ! on dirait que vous vous disputez ! »

Le dernier des frères de Napoléon, Jérôme Bonaparte, était élevé chez M. Mestreau en même temps qu'Armand de Mackau. Les deux jeunes gens avaient beaucoup de sympathie l'un pour l'autre, et cette relation de collège détermina la vocation du futur amiral.

Tout était désorganisé en France, quand le général Bonaparte prit en main le gouvernement; la marine plus encore que le reste. L'émigration lui avait enlevé une partie de ses cadres, et des officiers de marine ne s'improvisent pas; car la bravoure et l'intelligence ne remplacent point les connaissances spéciales.

Cependant la marine était notre seule arme efficace contre la puissance britannique. Napoléon le savait et fit tous ses efforts pour l'améliorer; car il rêvait l'envahissement de l'Angleterre. En 1802, il avait même fait pour cela des armements considérables à Boulogne ; mais il fut obligé de reconnaître que c'était une entreprise impossible et il y renonça. Abandonnant alors ses projets d'invasion, il résolut de s'attaquer aux colonies anglaises et aux navires de commerce,

et d'organiser une escadre croisière sur l'Atlantique.

En 1805, elle était prête à partir sous les ordres de l'amiral Bouet-Willaumez. Pour donner plus d'éclat à l'expédition, l'empereur y envoya son plus jeune frère avec le commandement du navire *le Vétéran*.

Armand de Mackau avait alors dix-sept ans. Il demanda avec instance de prendre du service sous les ordres de son ancien condisciple, ce qui lui fut accordé, et le 13 décembre 1805 il quittait Bordeaux sur le *Vétéran* en qualité de novice-matelot. Il montra tant d'aptitude et de courage, que, dès le mois de février 1806, le commandant lui donna une commission d'aspirant provisoire. A sa rentrée en France il fut confirmé dans son grade et envoyé à Brest rejoindre le capitaine de vaisseau Baudin, qui appareillait avec l'*Hortense* et l'*Hermione* pour la Martinique avec ordre de croiser au retour sur les côtes des Etats-Unis et de l'Irlande.

Nous ne suivrons pas le futur amiral dans les premières étapes de sa carrière maritime; disons seulement que la campagne de l'*Hortense* dura deux ans, et qu'aussitôt sa rentrée au port de Brest, Armand de Mackau partit pour Rochefort, afin de passer ses examens d'officier. Il fut reçu dans un très bon rang et immédiatement attaché à l'état-major du contre-amiral Baudin (1). Il

(1) Le contre-amiral Baudin venait d'être nommé au commandement de la station de Rochefort.

n'y resta que très peu de temps et fut chargé au mois de juillet du commandement d'une section de péniches au pertuis de Montmusson (1).

A cette époque la guerre entre la France et l'Angleterre était impitoyable. On s'attaquait aux ports de commerce, aux vaisseaux marchands. Nos côtes de l'Ouest étaient dévastées, les plus petits ports bloqués, et les malheureux caboteurs qui parvenaient à sortir étaient presque certains de tomber entre les mains des Anglais. Les populations étaient affolées; la situation intolérable. Pour y remédier, on créa des sections de péniches qui devaient escorter les caboteurs et protéger les côtes. Il fallait aux jeunes officiers chargés de commander ces sections beaucoup d'énergie et de sang-froid. Le jeune de Mackau fut un des premiers désignés à ce poste d'élite. Il le remplit avec une supériorité qui attira sur lui l'attention de ses chefs et lui valut au printemps de 1811 d'être chargé du commandement provisoire du brick *l'Abeille* (2). C'est ainsi qu'il se trouva, à vingt-deux ans, commander en chef devant l'ennemi.

Au mois de mai il fut chargé de transporter en Corse de la poudre et des troupes. Comme il revenait à Livourne, il rencontra près de l'île

(1) Les péniches sont des canots armés en guerre. La section d'Armand de Mackau s'étendait de la rade de l'île d'Aix à l'embouchure de la Gironde.

(2) Depuis quinze mois il avait quitté l'escadre de Rochefort pour suivre sur la Méditerranée le contre-amiral Baudin qui l'aimait beaucoup.

d'Elbe un brick anglais. Aussitôt il donne l'ordre du branle-bas de combat. Electrisés par leur jeune chef, les marins de l'*Abeille* font des prodiges de valeur. Après une lutte acharnée, l'ennemi dut amener son pavillon. L'*Alacrity* était cependant mieux armée et avait un équipage plus nombreux que son adversaire.

Les deux bâtiments avaient été très endommagés. Avec la sagesse d'un vieux capitaine, le baron de Mackau, au lieu de continuer sur Livourne, retourna à Bastia. Cet acte de prudence fut pleinement justifié par l'apparition d'une frégate anglaise, qui, accourue trop tard pour prendre part à la lutte, avait mis toutes voiles dehors pour essayer d'atteindre l'*Abeille* et sa capture.

Ce fait d'armes révéla toutes les qualités du jeune aspirant : non seulement sa bravoure et ses aptitudes militaires, mais encore son esprit de justice et la bonté de son cœur. Les rapports qu'il adressa au gouverneur de la Corse et au ministre de la marine sont d'une simplicité, d'une concision admirables. Parlant à peine de lui, il met en lumière l'activité, la bravoure de son équipage. L'homme est là tout entier, et il agira de même dans toutes les circonstances de sa longue carrière ; montrant que les traditions de famille et la foi religieuse sont encore la meilleure école pour former à la patrie des serviteurs intelligents et dévoués.

Napoléon, qui savait notre marine de beau-

coup inférieure à la marine anglaise, était heureux du moindre succès et ne ménageait ni les félicitations, ni les récompenses. Les ministres, les gouverneurs suivaient l'exemple impérial... Aussi, dès le lendemain de sa rentrée à Bastia, le jeune vainqueur reçut une lettre du général Morand (1) le complimentant ainsi que son équipage de leur belle conduite.

Après avoir réparé ses avaries, l'*Abeille* reprit la route de Livourne, emmenant l'*Alacrity* à sa remorque. Elle y arriva le 17 juillet. La croix de la Légion d'honneur, un brevet de lieutenant de vaisseau et plusieurs récompenses pour ses hommes attendaient à Livourne Armand de Mackau, ainsi qu'une lettre personnelle du ministre de la marine (2) le félicitant en son nom et au nom de l'empereur. L'amiral ajoutait, qu'en témoignage de sa satisfaction, l'empereur lui ordonnait de faire réparer l'*Alacrity*, de l'armer et d'en prendre le commandement. Il était impossible de mieux récompenser un jeune officier.

La grande-duchesse de Toscane, la princesse Elisa Bacciochi (3), le fit aussi complimenter.

Les circonstances allaient bientôt permettre à notre héros de donner de nouvelles preuves de son intelligence et de sa bravoure.

(1) Alors gouverneur de la Corse.
(2) L'amiral Decrès.
(3) La sœur aînée de l'Empereur. — Elle avait été élevée à Saint-Cyr, et était très intelligente. Talleyrand ne l'appelait jamais que « la Sémiramis de Toscane. »

En 1811, nous n'étions en guerre ouverte ni avec l'Espagne, ni avec Naples; mais ces deux puissances nous étaient secrètement hostiles, et, soudoyées par l'Angleterre, elles favorisaient nos ennemis. — La Méditerranée était infestée de corsaires anglais, qui s'armaient en toute sécurité à Mahon, Syracuse et Messine. Sous le couvert du pavillon espagnol ou napolitain, ils donnaient la chasse à nos bâtiments de commerce et désolaient les côtes.

L'escadre de la Méditerranée étant insuffisante, l'empereur créa des flottilles à Gênes et à Livourne pour veiller à la sûreté des côtes d'Italie et de Provence. C'était une navigation pénible, car il fallait croiser sans cesse de l'embouchure du Tibre à Gênes et dans les eaux corses.

L'*Alacrity* avait été attachée au port de Livourne, mais elle n'y restait guère, car son jeune commandant était infatigable et remplissait à la lettre sa mission de surveillance. Il sortait à toute heure, par tous les temps, poursuivant impitoyablement tous les bâtiments suspects.

Un soir (1), il est averti que deux corsaires viennent d'enlever deux navires de commerce français, sous le cap Argental, et qu'ils se sont réfugiés avec leur capture dans le port de Januiti. — Les vents sont contraires, la mer est mauvaise; néanmoins l'*Alacrity* met aussitôt à

(1) 18 janvier 1812.

la voile, navigue toute la nuit et arrive au point du jour en vue des pillards. En apercevant le brick français, les corsaires lui envoient une volée de mitraille, qui, heureusement, ne l'atteignit pas. Sans même répondre à cette brusque décharge, le baron de Mackau continue à se rapprocher en louvoyant. Arrivé à portée de ses caronades (1), il laisse tomber l'ancre et ouvre un feu si terrible, que les équipages corsaires épouvantés s'enfuient dans l'île.

Le baron de Mackau avait conservé de son éducation première un grand respect de la vie humaine. Sentiment très rare à cette époque de guerres impitoyables, il avait pour ses hommes des sollicitudes presque maternelles et ne leur permettait jamais de s'exposer à un danger inutile ; aussi défendit-il de poursuivre les fuyards.

Il reprit à toutes voiles la route de San-Stephano, traînant à sa remorque quatre bâtiments. Dès qu'il les eut mis en sûreté, il revint croiser dans les parages de Januiti, pour empêcher l'évasion des corsaires. Au bout de trois jours ceux-ci se rendirent à discrétion, et de Mackau les emmena prisonniers à Livourne.

Ce fait d'armes valut à son auteur le grade de capitaine de frégate et le commandement en chef de la flottille de Livourne. Une impul-

(1) On appelle *caronade* une bouche à feu ordinairement en fer, d'un poids bien inférieur à celui d'une pièce de canon du même calibre, et qui présente de grands avantages pour l'armement des vaisseaux de guerre.

sion plus active fut donnée à la surveillance de la Méditerranée et les corsaires n'osèrent plus s'aventurer sur nos côtes.

On n'était plus au temps de Fontenoy. Vingt ans de combats avaient surexcité les esprits, reveillé les vieilles peines nationales et Français et Anglais se faisaient une guerre d'extermination, sans trêve ni merci.

Les flottilles de Gênes et de Livourne protégeaient assez efficacement les côtes italiennes et la Corse ; il importait donc beaucoup au gouvernement britannique de s'emparer d'un de ces ports, pour rester maître de la Méditerranée, et un coup de main sur Livourne fut résolu. L'escadre anglaise mouillée à Naples reçut l'ordre de se rendre dans les eaux toscanes avec des troupes de débarquement.

On était alors aux premiers jours de décembre 1812. Le commandant de Mackau croisait avec l'*Adonis* dans les parages corses, lorsque les sémaphores l'avertirent de la présence de l'ennemi au mouillage de Viareggio. Il avait le temps de mettre ses deux bricks en sûreté à l'île d'Elbe ou de rentrer à Livourne. Sans hésiter, il mit à la voile pour prendre sa part de la défense de la ville. Son arrivée fut saluée comme un présage de victoire et on lui donna le commandement de tous les marins du port. Il les répartit dans les différents forts qui défendaient l'approche de Livourne, soit par terre, soit par mer ; établissant son quartier-général à l'endroit le plus menacé.

Bientôt les Anglais commencèrent l'attaque, mais les mesures avaient été si bien prises qu'ils furent repoussés et obligés de regagner leurs vaisseaux, après soixante heures d'un combat acharné.

La défense de Livourne, un des beaux faits d'armes de la fin de l'Empire, fut presque un de nos derniers succès. Napoléon avait lassé la fortune, l'heure des désastres était venue ; ils se succédaient avec une terrible rapidité. Après Moscou, la Bérésina, Leipzig et enfin la lutte pied à pied contre l'Europe coalisée. Suivi par les Prussiens et les Cosaques comme par une bande de loups , l'empereur était rentré en France avec les débris de son armée. Voulant tenter un dernier effort, il appela dans l'Est tout ce qui pouvait tenir un fusil en Italie, en Espagne ou en France. Il ne s'agissait plus de l'empire d'Occident ni des couronnes lointaines, il fallait à tout prix chasser l'étranger et sauver le trône ! Mais cet appel désespéré laissait nos côtes de Provence absolument ouvertes. On résolut d'abandonner Gênes et Livourne pour couvrir Toulon et Marseille et le commandant de Mackau reçut l'ordre de rallier les deux flottilles, d'emporter le plus de matériel de guerre possible et de rentrer à Toulon. Quand il y arriva, l'empereur avait abdiqué et Louis XVIII était attendu aux Tuileries.

Tous les souvenirs de famille du baron de Mackau le rattachaient aux Bourbons. Il avait

servi l'Empire avec intelligence et courage parce qu'il était l'homme du devoir, mais il n'en avait reçu aucune faveur particulière, et s'il était capitaine de frégate à vingt-six ans, il ne le devait qu'à sa bravoure. Il n'y avait donc de sa part aucune ingratitude de prêter serment au Roi et d'accepter de suite un commandement dans l'escadre du Levant.

Son chef l'envoya tour à tour à Patras, au Pirée, dans plusieurs stations de l'Archipel grec ; il remplit ces différentes missions avec beaucoup de zèle et de succès. Dans le courant de 1815, il dut quitter l'escadre et rentrer à Toulon : l'*Alacrity*, moins vaillante que son commandant, ne tenait plus la mer.

Il y avait neuf ans que le baron de Mackau était dans la marine, et pour la première fois il prit un congé. Mais il eut bientôt la nostalgie de l'océan. Le capitaine Meynard de la Fargo armait l'*Eurydice*, pour une excursion autour du monde ; il demanda à partir comme second, ce qui lui fut immédiatement accordé. Le voyage dura vingt-six mois. Comme il débarquait à Brest, on lui offrit le commandement du *Golo*, avec ordre de conduire à l'Ile Bourbon le nouveau gouverneur, de reconnaître divers points de Madagascar et de lever le plan du port de Tintingue où l'on voulait créer un établissement maritime. Il devait aussi toucher aux Antilles et à la Martinique, afin de recueillir des renseignements sur la situation de la

Nouvelle-Grenade, du Venezuela et de Saint-Domingue.

Le baron de Mackau était un marin heureux. Parti de Brest le 11 avril 1818, il y rentra le 17 juin 1819, sans avoir subi aucune avarie, et n'ayant perdu qu'un seul matelot, déjà malade au moment du départ. Cette campagne donna la mesure des aptitudes de commandement du jeune officier, de sa prévoyance, de sa sollicitude pour les plus petits détails d'administration. Quant à la partie politique de sa mission, il la remplit avec une perspicacité, une hauteur de vue qui lui attirèrent les félicitations du Roi et du ministre de la Marine.

Peu de temps après, il fut nommé capitaine de vaisseau et chargé d'une mission au Sénégal. Le gouverneur d'alors, très appuyé au ministère, avait fait adopter un plan de colonisation qui devait demander cinq années et coûter treize millions. Déjà plus d'un million avait été dépensé sans résultat. Les libéraux s'en faisaient une arme contre le gouvernement, l'accusant de mal employer les finances de l'Etat, et de favoriser toutes sortes d'abus, même la traite des noirs.

Aujourd'hui l'opinion de la minorité importe peu à certains chefs de gouvernement; il n'en était pas de même sous la Restauration, et avant de continuer une entreprise si vivement discutée, le ministère voulut être éclairé et renseigné.

La façon dont de Mackau avait rempli sa dernière mission le désignait tout naturellement

au choix du ministre compétent. La loyauté de son caractère, sa droiture était un sûr garant de son impartialité.

Le commandant resta trois mois au Sénégal, parcourant la colonie en tous sens, remontant le fleuve au delà de notre territoire, étudiant attentivement les ressources et les besoins du pays, se rendant compte de tous les détails administratifs. Ayant acquis bientôt la certitude que les plans du gouverneur étaient mauvais, il le lui dit avec franchise, les discutant minutieusement avec lui ; mais il se heurta à un esprit étroit qui ne voulait pas avouer son erreur. Il envoyait par tous les courriers des rapports très détaillés au ministre; délicat à l'excès, il ne les expédiait jamais sans les avoir communiqués au gouverneur, afin qu'il pût y ajouter toutes notes contradictoires qu'il lui plairait. De retour en France, de Mackau fut chargé de compléter et de réunir tous ses rapports pour qu'ils fussent remis à une commission spéciale. Il le fit avec une parfaite bonne foi, donnant l'opinion du gouverneur aussi bien que la sienne. Après un mûr examen, la commission fut de son avis. On abandonna les projets de colonisation agricole, et les millions qu'ils auraient absorbés restèrent dans les caisses de l'Etat. Le gouverneur fut rappelé, et l'on offrit à M. de Mackau de le remplacer.

Personne ne connaissait mieux le Sénégal et n'était plus capable de faire prospérer la

colonie. Cependant il refusa, non pas qu'il fût effrayé de la responsabilité à prendre, mais par un délicat scrupule. C'était à la suite de son enquête que le gouverneur avait été destitué, et il ne voulut pas accepter une place qu'il avait pu contribuer à faire perdre.

Louis XVIII le nomma alors gentilhomme de sa chambre. Cette faveur, qui permettait d'approcher souvent le Roi, était très ambitionnée. Mais le brave marin n'était pas un courtisan et il n'usa de son crédit que pour demander à reprendre un service actif. Il aimait trop la mer, il avait trop vécu de son immensité, pour se plier aux petites manœuvres, aux intrigues de cour, et l'horizon des Tuileries semblait aussi étroit à son esprit qu'à ses yeux.

A cette époque, les colonies espagnoles ayant définitivement rompu avec la mère-patrie, il était nécessaire au point de vue commercial de nouer avec elles des relations diplomatiques. Dans ce but on armait à Cherbourg une frégate de cinquante-huit canons, qui devait aller au Brésil, au Chili, au Pérou, à la Plata, pour conclure des arrangements avec ces différents pays.

Le baron de Mackau demanda d'en être chargé et le 4 août 1821 il quittait la France sur la *Clorinde*. Il s'arrêta à Rio-Janeiro où le nouvel empereur don Pèdre l'accueillit admirablement. De là il se rendit à Buenos-Ayres où il fut aussi très bien reçu. Son arrivée avait cependant

causé une certaine émotion parmi les habitants, car on avait prétendu qu'un prince d'Orléans était à bord et qu'il venait pour fonder un grand empire sur les rives de la Plata. Ce bruit, absolument faux, n'avait été répandu que pour entraver la mission de la *Clorinde*. L'attitude loyale du baron de Mackau dissipa bientôt toute prévention et après quelques entrevues il obtint des présidents du Chili, du Pérou et de la Plata des traités de commerce excessivement avantageux.

A cette époque le service des courriers ne se faisait pas comme il se fait actuellement; on laissait aux officiers de marine beaucoup plus d'initiative et le pays ne s'en trouvait pas plus mal (1).

Il y avait quinze mois que la *Clorinde* avait quitté la France, lorsqu'elle fut rejointe par le commandant de la station, le contre-amiral Roussin, qui venait d'apprendre l'entrée des Français en Espagne.

L'Angleterre était très irritée de cette intervention de la France au delà des Pyrénées, et l'on redoutait une rupture. Ne voulant pas se laisser surprendre par une brusque déclaration de guerre, l'amiral Roussin ralliait les bâtiments sous ses ordres, afin d'être prêt à tout événement. Il avait même déjà préparé un plan de croisière et avait fait des approvisionnements en

(1) La navigation de la *Clorinde* dura vingt-huit mois et son commandant ne reçut pendant ce temps qu'une seule dépêche du ministre!

vivres et en munitions. A Rio on apprit que la paix ne serait pas troublée; cependant l'amiral continua sa route vers la France à la tête de toute la division de l'océan Pacifique. Dans cette navigation, il apprécia beaucoup le commandant de la *Clorinae* et, depuis, lui resta très attaché.

A peine arrivé à Brest, le baron de Mackau se rendit à Paris pour soumettre ses traités à l'approbation du Roi et des Chambres.

Ils furent ratifiés de suite avec beaucoup de félicitations pour leur signataire. Aussi quand, dix-huit mois après, on eut besoin d'un plénipotentiaire pour traiter avec Haïti, le Roi songea de nouveau au baron de Mackau. Dans l'éblouissement de l'épopée impériale, la révolte de Saint-Domingue avait passé presque inaperçue; et cependant elle avait été terrible! Les noirs, pris d'une sanglante folie, avaient impitoyablement pillé, brûlé, massacré; et les malheureux colons qui avaient échappé aux atroces vengeances des esclaves avaient dû, pour sauver leur vie, abandonner leurs propriétés et se réfugier dans les îles voisines.

Napoléon était trop occupé en Europe pour songer aux colonies, et lorsque les Bourbons rentrèrent en France, l'indépendance de Saint-Domingue était un fait accompli et contre lequel il était difficile de revenir.

Mais si la république d'Haïti existait de fait, elle n'était pas reconnue par la France, et cette situation équivoque créait une grande gêne au

point de vue commercial. Louis XVIII, qui n'aimait pas les expéditions aventureuses, était tout disposé à reconnaître l'indépendance d'Haïti à condition que la république paierait une indemnité aux anciens colons, et qu'elle accepterait le protectorat de la France. Cette dernière clause effraya les Haïtiens; les pourparlers traînèrent en longueur, et à la mort du Roi rien n'était encore conclu.

Charles X, moins patient que son frère, résolut d'en finir avec la question haïtienne. La campagne de la *Clorinde* avait mis en lumière les talents diplomatiques du baron de Mackau. L'aménité de ses manières, son caractère insinuant et doux étaient passés en proverbe dans la marine, et le Roi, qui ne tenait pas à pousser les choses à l'extrême, trouva qu'il ne pouvait mieux choisir; il savait d'ailleurs que, le cas échéant, il pouvait compter sur la fermeté et la décision de son plénipotentiaire.

Mackau reçut donc l'ordre de partir au plus tôt pour Port-au-Prince. Il quitta Rochefort au mois de mai, emportant l'acte de reconnaissance de la république haïtienne et le traité qui en était le prix (1825).

Le Roi consentait à renoncer au protectorat, mais il exigeait un privilège pour les produits français (1) et le paiement de cent cinquante

(1) Les produits français devaient payer moitié moins de droits que ceux des autres pays.

millions pour être donnés en indemnités aux colons ruinés par la révolte.

Rien n'était plus équitable, et le commandant était chargé de le faire comprendre au gouvernement d'Haïti. Il devait ajouter que la France n'entendait faire aucune autre concession et qu'un refus de signature immédiate serait considéré comme une déclaration de guerre et entraînerait le blocus rigoureux de tous les ports de l'île.

Le baron de Mackau s'arrêta quelques jours à la Martinique pour avoir des renseignements sur les personnalités politiques de Saint-Domingue, et se concerter avec le commandant de notre escadre (1) dans le cas où une démonstration hostile serait nécessaire. Le 3 juillet il entrait en rade de Port-au-Prince avec le *Rusé* et la *Béarnaise* qui lui servaient d'escorte.

La mission française fut très bien reçue; cependant les autorités haïtiennes semblaient disposées à ne pas accepter le traité tel qu'il avait été rédigé et soulevaient une foule d'objections. Le commandant les avertit alors qu'il ne venait pas « en plénipotentiaire mais en soldat » et qu'il allait exécuter à la lettre les instructions du Roi. Le président Boyer, effrayé par cette attitude énergique, intervint personnellement et demanda à l'envoyé français quelques explications pouvant l'éclairer sur les engage-

(1) Le contre-amiral Jurien.

ments du traité. Le baron de Mackau le fit avec cette bonne grâce, cet esprit de conciliation qui lui donnaient une si grande influence sur tous ceux qui l'approchaient, et, le 8 juillet, le président signait le traité « au nom de la nation d'Haïti, confiante dans la loyauté de Sa Majesté très chrétienne. »

La *Béarnaise* fut immédiatement expédiée en France, pour annoncer l'heureuse conclusion de cette interminable affaire. Le lendemain, l'escadre de la Martinique arrivait en vue de Port-au-Prince; mais il n'était plus question de blocus ni d'hostilités, et c'est au milieu des fêtes que l'on procéda à l'entérinement solennel de l'ordonnance du Roi, reconnaissant l'indépendance d'Haïti.

Mackau resta jusqu'au 20 à Port-au-Prince, puis il reprit la route de Brest, emmenant à son bord trois envoyés haïtiens chargés de négocier un emprunt pour le paiement des cent cinquante millions. Le 28 août la *Circé* rentrait à Brest et trois jours après son commandant recevait une lettre du ministre le félicitant au nom du Roi et lui annonçant sa nomination de contre-amiral.

Le baron de Mackau, toujours soucieux des intérêts de son pays, avait obtenu que l'emprunt d'Haïti serait négocié en France. Le ministre des finances M. de Villèle lui écrivit pour le complimenter de cet arrangement et lui dire que toutes facilités seraient données aux envoyés d'Haïti pour remplir leur mission.

Le jeune contre-amiral fut alors chargé de présider plusieurs commissions importantes, entre autres celle qui se rapportait à l'emploi des bateaux à vapeur en temps de guerre. Plus clairvoyant en cela que Napoléon, il fut un des zélés partisans de la navigation à vapeur et chercha à la faire adopter par la marine de l'Etat.

En 1828 il fut nommé membre du conseil d'amirauté, et bientôt après on le désigna pour faire partie de la commission chargée d'examiner secrètement le projet de l'expédition d'Alger. Quand l'expédition eut été résolue en principe, le baron de Mackau se mit sur les rangs pour y prendre part; mais le ministre en décida autrement et le nomma directeur du personnel.

Au mois de juin 1830, il fut envoyé présider le collège électoral de Lorient et remplit ses fonctions avec tant d'impartialité et de bienveillance qu'il s'attira toutes les sympathies et fut nommé député du Morbihan à une grande majorité.

Quelques semaines après, Charles X prenait le chemin de l'exil avec son petit-fils, et Louis-Philippe montait sur le trône. Le baron de Mackau donna immédiatement sa démission de directeur du personnel, mais il crut de son devoir de garder son mandat de député et prêta serment à la nouvelle Charte. Il resta en dehors du gouvernement jusqu'aux émeutes de 1832 et à l'expédition de Hollande. L'inactivité pesait lourdement au marin. Dès le premier bruit de

guerre, son âme de soldat tressaillit et, laissant de côté toute idée politique, il reprit son épée et vint offrir au pays son expérience militaire et son dévouement.

Il fut envoyé dans la mer du Nord pour commander la division française.

Le blocus des ports de Hollande se faisait de concert avec les Anglais. Un même intérêt avait réuni les cabinets de Londres et de Paris, mais les vieilles haines subsistaient encore entre les deux marines et il fallait un chef conciliant et doux comme le baron de Mackau pour empêcher des rixes et des querelles.

Après le siège d'Anvers (1832), la division fut chargée de transporter les prisonniers hollandais à l'île de Walcheren; le baron de Mackau veilla à ce qu'on eût pour eux tous les égards possible; cette manière d'agir, si conforme aux préceptes de la foi catholique, calma les populations des bords de l'Escaut et valut à nos marins un excellent accueil.

Au mois de septembre 1833, le baron de Mackau fut nommé au commandement des Antilles. C'était un poste très important, car les anciennes colonies françaises et espagnoles récemment émancipées étaient sans cesse en révolution. Au milieu de ces perpétuelles agitations les intérêts et la vie des Européens étaient souvent menacés et il fallait aux commandants des stations navales beaucoup d'énergie et de sang-froid pour faire respecter leurs nationaux.

L'amiral mettait à la voile lorsque le bruit se répandit en France d'événements graves arrivés à Carthagène. A la suite d'une émeute le consulat français avait été envahi; le consul, M. Barrot, avait failli être massacré et avait été conduit en prison au milieu des menaces d'une foule exaspérée.

L'escadre en partance fut aussitôt dirigée vers la Nouvelle-Grenade, afin d'exiger une juste réparation de l'insulte faite à notre représentant.

Les nouvelles reçues de Carthagène étaient beaucoup trop vagues pour que Mackau pût emporter des instructions formelles comme dans l'affaire d'Haïti. Toute latitude lui fut donc laissée pour déterminer la nature de la satisfaction à obtenir. Au lieu d'aller directement à Carthagène il toucha à la Martinique, afin de recueillir de plus amples renseignements sur cette malheureuse affaire. Quand il arriva, le 3 décembre, devant Carthagène, M. Barrot n'y était plus. On lui avait rendu sa liberté et il s'était réfugié à bord d'un des bâtiments de la station française; mais les esprits étaient toujours très surexcités et l'irritation contre les Européens, surtout contre les Français, était extrême. L'amiral comprit bien vite que de trop grandes exigences augmenteraient l'effervescence populaire et pourraient amener d'immenses désastres. Cependant il ne fallait pas qu'un acte de magnanimité pût sembler un acte de faiblesse et l'amiral pensa qu'un dé-

ploiement de forces militaires était nécessaire pour sauver l'honneur du pavillon. Laissant donc le chargé d'affaires de France à Bogota ouvrir des négociations diplomatiques avec le gouvernement de la Nouvelle-Grenade, il revint à la Martinique, d'où il expédia au ministre de a marine un long mémoire sur la situation de Carthagène et sur la nécessité de frapper la population par une importante démonstration navale. Il envoyait aussi tout un plan d'attaque dans le cas où le Roi préférerait les mesures de rigueur. Louis-Philippe était un roi économe. Il ne voulut pas d'une guerre qui entraînerait le pays dans des dépenses considérables sans aucun avantage réel, et il fut décidé qu'on s'en tiendrait au blocus du port et de la ville de Carthagène. L'escadre y arriva le 11 septembre.

Mackau expédia aussitôt un courrier à M. Lemoyne (1) pour qu'il prévînt le gouvernement de la Nouvelle-Grenade que l'heure des négociations était passée et qu'il allait commencer les hostilités, si les Grenadiens n'acceptaient immédiatement les conditions de la France :

1° Que des excuses seraient faites à l'amiral à bord de son vaisseau en présence de son état-major, du conseil et des plus notables résidents français.

2° Que le consul serait réinstallé et indemnisé de ses pertes.

(1) Le chargé d'affaires de Bogota.

3° Que le pavillon français, réarboré sur la maison du consul, serait aussitôt salué de vingt et un coups de canon.

Au demeurant, les conditions étaient fort douces et le gouvernement grenadien, effrayé, les accepta avec empressement. Le 21 octobre le gouvernement de Carthagène vint, à bord de l'*Atalante*, présenter les excuses de la ville dans les termes et avec le cérémonial prescrits par l'amiral. Le lendemain une division navale anglaise arrivait devant la place. Quarante-huit heures plus tôt sa présence eût certainement amené des complications. Le baron de Mackau avait trop longtemps bataillé contre les Anglais pour ne pas redouter leur intervention ; et c'était pour l'éviter qu'il s'était rendu directement de Fort-Royal à Carthagène sans toucher à la Jamaïque.

Il resta encore une huitaine de jours en rade, puis il appareilla pour la Martinique; au moment de son départ il reçut une adresse des Français résidant à Carthagène qui le remerciaient de sa sollicitude pour leurs intérêts, et une lettre du général Lopez le priant d'accepter son épée et son bâton de commandement comme preuve d'estime pour sa personne. L'amiral ne voulut pas les garder sans l'autorisation du Roi et il les envoya à Paris. En apprenant cet acte d'extrême délicatesse, Louis-Philippe lui fit écrire aussitôt, qu'il était trop satisfait des bons services qu'il avait rendus dans l'affaire de Cartha-

gène, pour ne pas l'autoriser à conserver le souvenir du général Lopez, et qu'on le ferait remettre à M^me de Mackau (1) dès qu'il serait parvenu au ministère. L'amiral Duperré ajoutait qu'on lui expédiait un nécessaire d'armes pour qu'il le remît au général Lopez au nom du Roi.

Il était temps que l'escadre rentrât à la Martinique. Une émeute ayant eu lieu quelque temps auparavant, la colonie était en émoi par la mise en jugement des insurgés. On redoutait de nouveaux troubles. La fermeté du baron de Mackau effraya les meneurs et tout rentra dans l'ordre.

L'amiral garda le commandement de la station des Antilles jusqu'en août 1835, et pendant ces deux années il fut constamment occupé des intérêts français. Les capitaines au long cours et nos résidents dans les colonies étrangères trouvaient près de lui une protection efficace et une bienveillante sollicitude. C'est lui qui démontra la nécessité d'une surveillance disciplinaire de la marine de l'Etat sur les navires marchands.

Il étudia aussi très sérieusement la question de l'abolition de l'esclavage, ainsi que la construction des bâtiments anglais et américains qui lui semblait être préférable à la nôtre. En revenant en France il passa par Terre-Neuve, pour inspecter les pêcheries.

(1) Il avait épousé en 1830 M^lle Albine de Varinge, d'une ancienne famille du Lyonnais.

Depuis longtemps, il y avait de nombreuses difficultés entre la France et les Etats-Unis. A la fin de 1835, les choses s'envenimèrent à tel point, qu'on crut à une guerre prochaine.

C'est alors que le gouverneur de la Martinique demanda son rappel, et qu'on offrit à de Mackau le gouvernement général des Antilles, avec le commandement des troupes de terre et de mer. Le brave officier ne refusait jamais quand il y avait un service à rendre, une responsabilité à assumer ; et, le 5 février 1836, il partait avec sa femme et ses deux enfants.

Leur navigation dura un mois. En arrivant, le premier soin du nouveau gouverneur fut d'organiser les bâtiments de guerre de la station, afin d'être prêt à toute éventualité.

L'intervention de la Grande-Bretagne rendit inutiles ces préparatifs belliqueux. Après quelques conférences, tout fut pacifié. Aux Tuileries pas plus qu'à la Maison-Blanche (1), on n'avait envie d'une guerre qui aurait été désastreuse pour le commerce des deux nations.

Débarrassé de sa mission militaire, le baron de Mackau put se consacrer entièrement à sa mission administrative.

Il y avait fort longtemps que notre colonie était en souffrance ; l'abolition de l'esclavage dans les possessions anglaises avait créé aux propriétaires de la Martinique et de la Guade-

(1) C'est le palais qu'habite le président des Etats-Unis.

loupe une situation excessivement difficile. Dans le groupe des Antilles, les possessions sont extrêmement voisines les unes des autres. Quand les nègres de nos colonies surent qu'ils n'avaient qu'à franchir un bras de mer pour être libres, ils sentirent davantage leurs misères et n'eurent plus qu'une idée : échapper à leurs maîtres pour se réfugier dans les îles anglaises.

De jour en jour, les évasions se multipliaient, et avec elles les vols, les assassinats ; les créoles effrayés redoublaient de sévérité envers leurs esclaves ; ceux-ci supportaient leur joug avec moins de résignation, et des révoltes éclataient souvent.

Notre gouverneur avait étudié les effets de l'émancipation des Noirs dans les colonies anglaises, lors de la campagne de 1833-35. La bonté de son cœur, ses sentiments religieux lui faisaient désirer un acte semblable pour nos possessions, et il avait à ce sujet envoyé de longs mémoires au ministère. A Paris, on était disposé à accorder cette émancipation, mais les propriétaires réclamèrent avec tant d'énergie qu'elle fut indéfiniment ajournée. Le grand argument des créoles reposait sur la paresse, l'enfantillage des nègres ; ils disaient qu'une fois libres, ils ne travailleraient plus, et qu'il faudrait renoncer à toute culture coloniale.

L'amiral était plein d'initiative et d'ardeur pour le bien. Il voulut démontrer que le travail de l'homme libre valait celui de l'esclave, et il

organisa sur des habitations appartenant à l'Etat des cultures par ouvriers ; mais sa générosité se heurta à des habitudes de paresse et d'insouciance, et il fut obligé de reconnaître le danger d'une émancipation prématurée.

L'administrateur était vaincu, le chrétien ne l'était pas. Ne pouvant abolir l'esclavage dans son gouvernement, il voulait du moins l'adoucir autant que possible. Les créoles de la Martinique étaient en général assez doux pour leurs nègres ; l'amiral de Mackau ne cessa de les encourager dans cette voie d'humanité, conseillant, favorisant les affranchissements.

Les œuvres généreuses rencontrent toujours des obstacles, et Mackau eut à lutter avec le conseil colonial, qui prétendait que multiplier les affranchissements c'était créer une source de dangers pour la colonie, parce que les esclaves, une fois émancipés, échapperaient à toute surveillance et qu'ils abuseraient certainement de leur liberté. Pour obvier à cet inconvénient, le gouverneur prescrivit aux ouvriers de toutes professions de se munir d'un livret, comme cela se fait en France. Cette innovation ne fut pas très bien accueillie ; plusieurs aimèrent mieux quitter la colonie que de s'y soumettre ; on les laissa partir sans les inquiéter, et après un court séjour dans les îles anglaises, la plupart sollicitèrent l'autorisation de rentrer à la Martinique.

Les noirs, dégradés par l'esclavage, étaient dans un désolant état d'abaissement moral.

L'amiral était trop profondément chrétien pour ne pas s'en affliger ; aussi un des premiers actes de son gouvernement fut d'augmenter les subsides du clergé colonial et de faire venir de France de jeunes prêtres pour l'éducation des enfants noirs, sachant bien que la foi seule est capable de relever les âmes.

Il fit aussi tous ses efforts pour diminuer la répulsion native des créoles pour les hommes de couleur. Mme de Mackau lui fut un puissant auxiliaire dans cette œuvre de charité ; et, à eux deux, ils réussirent non pas à détruire le préjugé, mais à l'atténuer considérablement. Ainsi, au renouvellement du conseil colonial qui eut lieu à cette époque, on vit pour la première fois des élections d'hommes de couleur. Pour la première fois aussi, on vit un nègre (1) être agréé comme avoué de la cour d'appel de la Martinique, qui était presque entièrement composée de créoles. Le gouverneur profita de ces bonnes dispositions pour autoriser la réouverture du théâtre, qui avait dû être fermé à la suite de rixes sanglantes entre les blancs et les mulâtres.

Le créole est un homme de plaisir ; indolent et oisif, il aime passionnément le spectacle, et à la Martinique on murmurait beaucoup d'être privé de cette distraction. L'autorisation du baron de Mackau fut donc accueillie avec enthousiasme et lui attira une grande popularité.

(1) M. Pory Papy ; il avait été reçu avocat à Paris.

L'amiral était aussi juste qu'il était bon, et sa grande compassion pour les noirs ne l'empêchait pas de veiller aux intérêts des créoles. Il prit donc toutes les mesures nécessaires afin d'arrêter les évasions d'esclaves dans les îles anglaises ; pour cela, il établit des postes de surveillance le long des côtes et un service de croisière autour de l'ile. Par la même occasion, il entrava la contrebande qui se faisait alors sur une large échelle.

Il entreprit plusieurs travaux d'assainissement, activa l'achèvement de routes commencées depuis longtemps, et en fit de nouvelles. Une importante innovation au point de vue sanitaire fut l'établissement de nombreuses fontaines dans la ville de Fort-Royal, de façon à pouvoir donner des concessions d'eau à tous les propriétaires qui le désireraient. Il créa aussi des entrepôts de douane à Fort-Royal et à Saint-Pierre.

Trop bon marin pour ne pas s'occuper attentivement de ce qui pouvait être utile à la navigation, il fit établir des balises sur les hauts fonds des rades de Fort-Royal et de la Pointe-à-Pitre, et exécuta divers travaux hydrographiques pour créer une aiguade dans le port même de Fort-Royal.

L'eau douce est le premier besoin d'un navire ; quand sa provision est épuisée, il lui faut la renouveler à tout prix ; et s'il s'agit de flottes nombreuses, c'est souvent une dépense considé-

rable (1). Avoir dans la baie une réserve d'eau douce pouvant approvisionner plusieurs bâtiments était donc un précieux avantage pour tous les navires, et une grande économie pour la marine de l'Etat.

Au milieu de ses travaux de gouverneur il n'oubliait pas ses devoirs de commandant de station, et sa vigilance toujours en éveil faisait respecter partout le drapeau confié à ses soins.

Il y eut à cette époque des troubles à Porto-Rico; dès qu'il en eut connaissance, il y expédia un brick pour protéger les Français établis dans l'île. A la Dominique, des officiers de marine avaient été insultés par la populace anglaise; l'amiral réclama auprès du gouverneur avec une telle fermeté, que la réparation lui fut immédiatement accordée. On prétendait qu'il y avait à Porto-Rico et au cap Vert des refuges de pirates; l'amiral envoya deux navires croiser dans ces parages, et les pirates n'osèrent plus se montrer.

Le baron de Mackau a été toute sa vie un chef modèle; mais, à la Martinique, sa sollicitude fut encore plus attentive. Ce climat, si différent du nôtre, est une terrible épreuve pour nos marins et nos soldats; la plupart tombent malades, et beaucoup meurent en très peu de temps. L'amiral montra tout ce que la charité chrétienne

(1) En 1804, l'amiral de Villeneuve, à l'ancrage de Fort-Royal, dépensa plus de trente mille livres pour l'eau nécessaire au service de l'escadre. Il lui fallut employer des navires de commerce pour chercher l'eau douce à une assez grande distance.

peut inspirer de dévouement et de prévoyance. Comme le séjour prolongé à la Martinique est presque toujours dangereux, il veillait à ce que les hommes fussent rapatriés aussitôt qu'ils avaient fini leur temps de service. Il organisa des ateliers à l'arsenal pour l'entretien des habillements militaires. Enfin il améliora le service hospitalier, qui était défectueux et insuffisant. Il créa des infirmeries dans chaque cantonnement, et des postes de convalescence dans les endroits les plus salubres de l'île.

Il n'existait pas à cette époque un service régulier de paquebots, mais bien un va-et-vient constant de navires de commerce entre la France et les colonies. Le baron de Mackau fit valoir auprès des capitaines marchands les nombreux services qu'il leur avait rendus, et il obtint que chaque navire rentrant en France transporterait de un à cinq militaires convalescents pour un prix excessivement modique.

Afin d'avoir une garnison française moins nombreuse, il augmenta la compagnie des chasseurs de montagnes (composée d'hommes de couleur) et encouragea les créoles à prendre du service militaire.

Louis-Philippe, confiant dans la sagesse de l'amiral, le chargea de rédiger les instructions du commandant Laplace, détaché de son escadre pour renouer des relations politiques avec les Etats-Unis. Lorsqu'il en reçut la copie, l'amiral Duperré écrivit aussitôt au baron de Mackau

que non seulement il les approuvait mais encore qu'elles étaient une nouvelle preuve de son zèle éclairé et des sentiments élevés qui avaient toujours été la règle de sa conduite.

Peu de temps après il fut nommé vice-amiral.

Une tempête qui sévit sur les îles anglaises et danoises en 1837 donna au gouverneur de la Martinique l'occasion de montrer que sa charité et son dévouement s'étendaient à toutes les souffrances. Il envoya des secours aux malheureux sinistrés, et mit son escadre à la disposition des gouverneurs avec une générosité, un empressement qui lui attira la reconnaissance des colons et les remercîments de la reine d'Angleterre.

Depuis plusieurs mois Mackau était très souffrant. Sa femme, ses amis le pressaient de rentrer en France; mais, désireux de mener à bonne fin les réformes qu'il avait entreprises, il luttait vaillamment contre la maladie. Au mois d'août son état devint si grave que les médecins déclarèrent qu'il devait quitter au plus tôt la colonie s'il ne voulait y mourir. L'amiral céda alors aux instantes prières de son entourage et écrivit au ministre pour demander son rappel.

Sa lettre se croisa avec une dépêche du comte Molé (1) qui le chargeait de régler définitivement, avec Haïti, le paiement de sa dette envers la France et de prendre avec elle des arrangements relatifs aux rapports commerciaux entre les deux pays.

La dépêche exprimait au baron de Mackau

toute la confiance que le Roi et ses ministres avaient en lui et lui demandait de choisir la personne qu'il désirait charger de l'intérim de son gouvernement. Mais l'amiral était à bout de forces, épuisé par le climat et la fatigue d'un travail incessant ; et, malgré son énergie, il refusa cette mission qu'on lui offrait en termes si flatteurs.

Le ministre de la marine, en le relevant de son commandement, lui exprimait tous ses regrets et ceux du Roi de lui voir quitter « un poste difficile, où il avait donné tant de preuves de capacité et de dévouement. » Il ajoutait que la frégate *la Terpsichore* était à sa disposition pour le ramener à Brest quand il le jugerait convenable.

Le conflit entre le ministère et le conseil colonial retarda le départ de la famille de Mackau jusqu'au 11 janvier, l'amiral ne voulant pas laisser en souffrance les intérêts qui lui avaient été confiés. Malgré ses avertissements, le ministère avait refusé certaines concessions au conseil colonial; celui-ci, furieux, avait répondu en refusant le vote du budget. La situation devenait très difficile au point de vue administratif, et cependant ni le ministère ni le conseil ne voulaient céder. Après beaucoup de peines et de démarches auprès des colons, l'amiral réussit à assurer le service financier de la colonie pour 1838.

(1) Comte Molé (1781-1863), deux fois président du ministère sous Louis-Philippe (1836-1837 et 1837-1839).

Le départ du gouverneur fut un deuil général à la Martinique. Les habitants, sans distinction de caste et de couleur, regrettaient l'administrateur habile, le chef prévoyant et plus encore l'homme de cœur compatissant et bon pour toutes les misères. Des adresses de regrets et de remercîments lui furent adressées au nom de tous.

Les passagers de la *Terpsichore* eurent une horrible traversée. A la suite de plusieurs coups de vent, la frégate fit une voie d'eau tellement considérable que les pompes ne suffisaient pas à l'étancher. Le vaisseau s'enfonçait peu à peu, un naufrage était imminent; l'amiral ordonna de se diriger sur le port le plus rapproché et, confiant à la Providence sa femme et ses enfants, il donna l'exemple du courage et de l'énergie. Pendant soixante heures le bâtiment fut en péril. Après des efforts surhumains, on atteignit Corck en Irlande (1).

Le premier soin de Mackau fut de prévenir le ministre du danger qu'avait couru la *Terpsichore* et, avec cet esprit de bienveillance qui ne l'abandonnait jamais, il fit l'éloge de l'équipage, disant que c'était grâce à l'énergie de tous que la frégate avait été sauvée. Il oubliait de dire que son énergie personnelle avait soutenu et relevé les courages.

L'amiral rentra à Paris au mois de mars.

(1) 11 février 1838.

Presque aussitôt il fut appelé au conseil d'amirauté : fidèle à la promesse qu'il avait faite aux colons de la Martinique, il s'occupa activement de leurs intérêts et obtint pour eux plusieurs réformes avantageuses.

Les Etats de l'Amérique du Sud, à l'exception du Brésil, semblent être voués à des soulèvements périodiques. Les gouvernements se succèdent les uns aux autres comme dans une fantasmagorie. Les vainqueurs pendent ou fusillent leurs adversaires, quitte à subir le même sort quand ils sont vaincus à leur tour. Dans ces luttes intestines les intérêt des Européens sont souvent lésés et parfois même ils ont grand'peine à sauver leur vie. C'est ce qui était arrivé à Carthagène en 1834.

A la suite d'une de ces fréquentes révolutions les relations avaient été interrompues entre la France et la république Argentine, et en 1840 une flotte française bloquait Buenos-Ayres. Dans leur détresse les Argentins supplièrent l'Angleterre de leur venir en aide et celle-ci accepta avec d'autant plus d'empressement que le blocus de Buenos-Ayres était désastreux pour son commerce. Un traité fut signé à Londres au mois de juillet 1840.

Quand cette nouvelle arriva en France elle y causa un grand émoi. Les Français sont naturellement belliqueux. Louis-Philippe, en ressuscitant les souvenirs napoléoniens, avait exalté le sentiment national, et la paix semblait lourde à

toutes ces imaginations bercées par la gloire de la Grande Armée. Un immense cri de *Guerre à l'Angleterre!* retentit d'un bout à l'autre de la France...

En face de cette exaltation Louis-Philippe était fort embarrassé. Une expédition contre Buenos-Ayres n'était rien pour notre marine, mais une guerre avec la première puissance navale du monde pouvait avoir de terribles conséquences, entraîner à de véritables désastres. Mais s'il redoutait la guerre, il comprenait aussi combien elle était difficile à éviter sans froisser l'amour-propre national. C'est alors qu'il fit appeler l'amiral pour qu'il l'aidât à sortir de cette situation difficile.

Mackau avait eu des relations diplomatiques (1) avec tous les états de l'Amérique du Sud. Il connaissait donc la manière de traiter avec eux. Enfin, et c'était le point essentiel, il avait aux yeux de ses compatriotes une grande réputation d'habileté et de bravoure. Il avait rempli avec succès plusieurs missions diplomatiques et l'on savait qu'il tiendrait toujours haut et ferme le pavillon de la France.

L'amiral accepta sans hésiter et partit de suite pour Cherbourg, surveiller l'armement de la frégate *la Gloire*, un nom d'heureux augure! Le 30 juillet il mettait à la voile pour Montevideo et le 23 septembre il était au milieu de sa flotte.

(1) En 1821 et en 1833.

Une des grandes forces du baron de Mackau c'était le calme qu'il apportait en toutes choses. Toujours maître de lui, il n'agissait jamais avec précipitation. Prévoyant et réfléchi, il ne laissait aucune place à l'inconnu et évitait au pays de ces terribles surprises auxquelles nos modernes diplomates nous ont si souvent habitués.

On avait laissé à Paris toute latitude à l'amiral pour ses négociations avec Buenos-Ayres, mais on lui avait recommandé de les ouvrir le plus tôt possible. Cependant il ne voulut rien commencer avant d'être bien renseigné sur l'état matériel et moral de ses adversaires, et pour cela il se rendit lui-même à Montevideo.

A première inspection il s'était rendu compte que la flotte placée sous ses ordres, très bonne pour une démonstration hostile, était absolument insuffisante en cas de guerre avec une grande puissance maritime.

Il fallait donc éviter la guerre; mais, soucieux de la dignité du pays, il ne voulut pas faire les premières ouvertures avant d'être certain qu'elles seraient acceptées. Avec sa prudence ordinaire, il commença par prendre toutes les dispositions afin de n'être pas surpris en cas de rupture. Il prépara ses troupes de débarquement, assura la sécurité de son escadre, puis attendit patiemment le résultat de sa visite à Montevideo.

Il n'attendit pas longtemps. Le 3 octobre l'agent diplomatique de l'Angleterre lui transmit les propositions du premier ministre de la répu-

blique Argentine. Soucieux de conserver à la France sa fière attitude, il ne voulut pas se hâter de se rendre à Buenos-Ayres et n'y arriva que huit jours après cette démarche. Continuant sa même ligne de conduite, il exigea, avant de commencer à traiter, que l'agent anglais vînt à son bord lui affirmer qu'il était prêt à user de son influence pour renouer les relations entre les deux pays.

Les conférences se prolongèrent jusqu'au 29 et se terminèrent par la signature d'une convention qui dépassait de beaucoup les désirs du gouvernement français.

M. Guizot, en rendant compte aux Chambres de la fin de cette interminable querelle, fit un très bel éloge du plénipotentiaire et du soin qu'il avait mis à sauvegarder l'honneur et la dignité de la France.

A la suite de cette mission, l'amiral fut élevé à la Pairie. Il était grand-officier de la Légion d'honneur depuis le mois d'avril 1840.

Quelque temps après, il fit de nouveau partie du conseil d'amirauté.

Appelé, au mois de juillet 1843, à remplacer le baron Roussin au ministère de la Marine, il garda son portefeuille jusqu'en mars 1847. Pendant ces quatre années il essaya de mettre en pratique les améliorations qu'il avait indiquées à ses prédécesseurs, mais se heurta bientôt à une opposition de parti pris contre laquelle les meilleurs raisonnements étaient impuissants.

L'amiral de Mackau n'était pas un homme de tribune. Lui qui avait affronté les boulets et les tempêtes ne pouvait s'habituer à ces batailles de couteaux à papier ! Son caractère essentiellement doux avait horreur des débats parlementaires et il était trop loyal pour acheter une majorité par des intrigues de bureaux.

Administrateur consciencieux, il ne demandait que la liberté de faire le plus de bien possible dans son département ; mais ses bonnes intentions étaient paralysées par les attaques de ses adversaires. Elles étaient, pour la plupart, aussi violentes qu'injustes, car non seulement on attaquait l'amiral sur les actes de son ministère, mais encore sur des désordres administratifs antérieurs à son arrivée au pouvoir.

Le malheureux incendie du *Mourillon* fournit de nouvelles armes à ses ennemis, puis survint la question des Noirs qui amena une crise ministérielle.

L'amiral avait conservé le portefeuille de la Marine comme on garde un poste devant l'ennemi, par devoir ; mais il était lassé, brisé par ces quatre années de luttes incessantes, découragé de n'avoir pu mener à bien tous ses projets de réforme, et il donna sa démission.

L'œuvre la plus importante de son ministère est l'accroissement donné à la marine à vapeur.

Louis-Philippe, qui regrettait beaucoup le baron de Mackau, voulut lui donner une éclatante preuve d'estime et de reconnaissance pour les

services qu'il avait rendus au pays, et au mois de décembre il le créa amiral.

Quelques semaines après, l'émeute triomphante chassait Louis-Philippe des Tuileries et proclamait la République. C'était la troisième fois que le baron de Mackau voyait les souverains qu'il avait respectés et servis prendre le chemin de l'exil !

Il y avait quarante-trois ans que l'amiral était au service de la France ; depuis 1805 il lui avait consacré toutes les forces vives de son intelligence, il s'était épuisé dans de lointaines missions, sous des climats meurtriers. Il avait rempli, et au delà, son devoir envers la patrie.

Il se retira dès lors de la politique et, pendant toute la durée du gouvernement provisoire et de la présidence de Louis-Napoléon, il vécut à l'écart, heureux de jouir enfin de sa famille et de ses amis !

Après le coup d'Etat, un des premiers actes de Napoléon III fut de constituer un Sénat sur le modèle de celui du premier empire. Comme amiral, le baron de Mackau en faisait partie de droit et il revint siéger au Luxembourg. Serviteur dévoué du pays, il ne savait jamais refuser son concours, et quoique souffrant il venait assister aux séances, prendre part aux travaux de l'assemblée.

S'il était toujours prêt à donner ses conseils et son expérience, il savait rester digne et indépendant. Lorsque la médaille militaire fut ins-

tituée, l'Empereur la fit remettre à tous les maréchaux de France. Ancien ministre de Louis-Philippe, l'amiral de Mackau crut devoir la refuser (1) et il la retourna à l'Empereur en lui écrivant qu'il se serait trouvé honoré de porter une distinction conquise par le plus humble des soldats, mais qu'il ne pouvait l'accepter puisqu'elle consacrait la spoliation de la famille du souverain qu'il avait servi et dont il avait été ministre.

L'Empereur comprit ce sentiment de délicatesse et n'eut pour lui qu'une plus grande estime (2).

L'amiral de Mackau lutta contre la maladie jusqu'en 1855. Il fut enfin vaincu par elle, et le 15 mai il s'éteignit dans les bras du curé de la Madeleine, après avoir béni ses enfants, consolé la femme d'élite digne compagne de sa vie. Jusqu'à la dernière minute il resta toujours maître de lui, trouvant un mot du cœur pour tous ceux qui l'approchaient. Ses obsèques eurent lieu à la Madeleine. L'abbé Deguerry, alors dans tout l'éclat de sa réputation oratoire, prononça l'oraison funèbre.

Mme de Mackau survécut vingt ans à son mari.

(1) La dotation de la médaille militaire avait été prise sur les biens confisqués de la famille d'Orléans.

(2) Napoléon avait rencontré le même blâme de cet acte de spoliation dans son entourage intime. Le duc de Morny, alors ministre de l'intérieur, refusa de signer le décret et donna sa démission.

L'amiral laissa deux enfants : une fille, qui devint la comtesse Stennesart, et un fils, qui épousa en 1858 la petite-fille du maréchal Maison.

JACQUES DE LA FAYE.

# ANDRÉ-MARIE AMPÈRE [1]

(1775-1836)



## I

### JUSQU'A VINGT ANS

La vie d'Ampère présente tous les genres d'intérêt : l'amour, la religion, la science ; l'amour sous toutes ses formes honnêtes, et, selon les saisons de la vie, naïf, ardent, fougueux, romanesque, tendre, délicat, profond et toujours pur ; la religion d'abord méprisée, comme le voulait l'époque, puis étudiée et embrassée avec enthousiasme, puis négligée et presque délaissée pour

(1) Cette courte biographie est tout entière tirée de l'excellent ouvrage intitulé : *La vie et les travaux d'André-Marie Ampère*, par C. A. Valson, doyen de la faculté catholique des sciences de Lyon (1886). — Lyon, librairie et imprimerie Vitte et Perrussel.

un temps, enfin reprise et épousée pour toujours ; la science rapidement conquise en son entier et telle qu'elle existait alors qu'Ampère atteignait ses dix-huit ans, puis enrichie, étendue, agrandie sans cesse par de nouvelles conquêtes, dont la dernière place Ampère à côté des plus hauts génies scientifiques de tous les temps.

Cet homme extraordinaire naquit à Lyon, le 20 janvier 1775, de Jean-Jacques Ampère, bourgeois de Lyon, et de Jeanne-Antoinette Desarcy, son épouse, comme en fait foi son acte de baptême, trouvé dans les registres de la paroisse de Saint-Nizier.

Lorsque lui fut donné ce fils, Jean-Jacques Ampère, négociant lyonnais, était sur le point de se retirer des affaires ; il avait réalisé dans le commerce une fortune moyenne, qui lui permettait d'élever honorablement sa famille, composée d'un fils et de deux filles, mais qui, en raison même de sa médiocrité, exigeait des habitudes d'ordre et d'économie peu compatibles avec le séjour d'une grande ville. C'est pourquoi il résolut de se fixer à la campagne, dans une assez jolie propriété que Mme Ampère possédait à Poleymieux, village situé sur la rive droite de la Saône, à 15 kilomètres en amont de Lyon.

M. Ampère, débarrassé désormais des soucis du commerce, donnera tout son temps et ses soins à sa famille. L'objet principal de ses occupations sera naturellement l'éducation de son fils dont il s'institue le professeur ; la tâche lui

sera d'autant plus facile qu'il a fait lui-même de solides études dans sa jeunesse.

Ainsi l'éducation d'Ampère se fit tout entière par les leçons paternelles et par les livres qui étaient mis en abondance à sa disposition ; il n'eut jamais d'autres maîtres. Son père voulut d'abord lui apprendre le latin, mais les aptitudes mathématiques de l'enfant se manifestèrent de si bonne heure et avec une telle intensité qu'il fallut bien suivre ses goûts et le laisser tout entier à ses études favorites.

On connaît la précocité scientifique de Pascal ; on sait comment, à peine âgé de douze ans, en traçant des barres et des ronds, sur le pavé de sa chambre, avec un morceau de charbon, il découvrit, pour son propre compte, les éléments de la science dont on voulait lui interdire l'étude jusqu'à un âge plus avancé. Quelque chose d'analogue se produisit pour Ampère.

« La faculté qui, chez Ampère, se développa la première, dit Arago, fut celle du calcul arithmétique. Avant même de connaître les chiffres et de savoir les tracer, il faisait de longues opérations, à l'aide d'un nombre très borné de petits cailloux ou de haricots. Peut-être était-il déjà sur la voie des ingénieuses méthodes des Indous ; peut-être ses cailloux se combinaient-ils comme les grains enfilés sur plusieurs lignes parallèles que les Brahmanes mathématiciens de Pondichéry, de Calcutta ou de Bénarès manient avec tant de rapidité, de précision, de sûreté. A mesure

que nous avancerons dans la vie d'Ampère, cette supposition perdra graduellement de son apparente hardiesse. Maintenant, s'il me faut montrer à quel point extraordinaire l'amour du calcul s'était emparé du jeune écolier, je dirai que, la tendresse maternelle l'ayant privé, pendant une grave maladie, de ses chers petits cailloux, il y suppléa avec les morceaux d'un biscuit qui lui avait été accordé après trois jours d'une diète absolue. »

Il s'agit sans doute de cette grave maladie d'Ampère, pendant laquelle sa pieuse mère fit une neuvaine à Notre-Dame de Fourvière pour obtenir sa guérison. L'enfant avait alors sept ans.

Vers l'âge de douze ans, un nouveau et décisif progrès se produit, et la lecture en est le principal instrument. Ce qu'on rapporte de la mémoire d'Ampère et de sa faculté d'assimilation est vraiment prodigieux ; voici ce qu'en dit Arago :

« Le jeune Ampère sut bientôt lire et dévora tous les livres qui lui tombaient sous la main. L'histoire, les voyages, la poésie, les romans, la philosophie l'intéressaient presque à un égal degré. S'il marquait quelque prédilection, c'était pour Homère, Lucain, le Tasse, Fénelon, Corneille et pour Thomas, qu'on sera peut-être étonné, malgré son incontestable talent, de trouver en si brillante compagnie. La principale lecture du jeune écolier de Poleymieux fut l'*Ency-*

*clopédie*, par ordre alphabétique, en vingt volumes in-folio. Chacun de ces vingt volumes eut séparément son tour : le second après le premier, le troisième après le second, et ainsi de suite, sans jamais interrompre l'ordre alphabétique.

« La nature avait doué Ampère, à un degré éminent, de la faculté dont Platon n'a rien dit de trop en l'appelant *une grande et puissante déesse*. Aussi, l'ouvrage colossal se grava-t-il tout entier, et profondément, dans l'esprit de ce lecteur de treize à quatorze ans ; si profondément que, plus tard membre de l'Académie des sciences, et déjà parvenu à un âge avancé, il étonnait ses amis en leur citant, avec une parfaite exactitude, des pages entières de l'*Encyclopédie*, pages qui. un demi-siècle auparavant, avaient passé sous ses yeux au milieu des rochers de Poleymieux. Ces mystères d'une prodigieuse mémoire m'étonnent mille fois moins cependant que la force unie à la flexibilité, que suppose une intelligence capable de s'assimiler sans confusion et d'après une lecture par ordre alphabétique, les matières si étonnamment variées qui figurent dans le grand dictionnaire de d'Alembert et de Diderot. »

A cette réflexion d'Arago nous en ajouterons une autre, c'est qu'après avoir appris à lire dans l'*Encyclopédie*, il fallait avoir un tempérament intellectuel et moral robuste pour résister au poison d'un tel livre, conserver encore quelque foi et rester chrétien comme fit Ampère. Quelle confusion pour Voltaire, d'Alembert et Diderot,

s'ils avaient pu prévoir qu'un homme plus grand qu'eux trois ensemble bientôt ferait fi de tout ce qu'ils ont osé écrire contre le Christ! Ampère devenant apologiste de la religion chrétienne après avoir lu l'*Encyclopédie*, quelle réfutation accablante!

La lecture n'était pas pour lui un pur exercice de mémoire ou une occasion de satisfaire sa curiosité enfantine; ce qu'il cherchait surtout, c'était des questions à approfondir, des problèmes à résoudre. Le mot *langue*, du neuvième volume de l'*Encyclopédie*, lui inspira la pensée de chercher à reconstituer la langue primitive, souche de toutes les autres. Il se mit à l'œuvre et créa une langue nouvelle de toutes pièces. Plusieurs lyonnais de ses amis ont tenu dans leurs mains une grammaire et un dictionnaire qui contenaient tout le nouvel idiome achevé dans son fond comme dans sa forme. Plusieurs l'entendirent réciter des fragments d'un poème, composé dans cette langue nouvelle, et rendent témoignage de son harmonie, la seule chose, à la vérité, dont ils pussent juger, puisque le sens des mots leur échappait.

Mais les études mathématiques conservaient ses préférences. Il connaissait déjà, dit Sainte-Beuve, toute la partie élémentaire des mathématiques et l'application de l'algèbre à la géométrie, lorsque le besoin de passer au delà le fit aller un jour à Lyon avec son père. M. l'abbé Daburon (depuis inspecteur général des études)

vit entrer alors, dans la bibliothèque du Collège, Ampère menant son fils de onze à douze ans, très petit pour son âge. M. Ampère demanda pour son fils les ouvrages d'Euler et de Bernouilli. M. Daburon fit observer qu'ils étaient en latin : sur quoi l'enfant parut consterné de ne pas savoir le latin ; et le père dit : « Je les expliquerai à mon fils » ; et M. Daburon ajouta : « Mais c'est le calcul différentiel qu'on y emploie, le savez-vous ? » Autre consternation de l'enfant ; et M. Daburon offrit de lui donner quelques leçons, et cela se fit.

Avant même d'avoir reçu ces leçons, l'enfant avait en quelque sorte deviné les nouveaux calculs ; car, ayant été amené à chercher une solution du problème des tangentes, à défaut de la méthode différentielle qui lui était inconnue, il avait imaginé un procédé particulier qui se rapprochait beaucoup de la méthode des limites.

Quoi qu'il en soit, sous la direction de M. Daburon, le jeune émule de Pascal fut introduit dans la haute analyse où il fit de rapides progrès. En 1793, à l'âge de dix-huit ans, il était en mesure d'étudier la *Mécanique analytique* de Lagrange. Cet ouvrage célèbre, qui avait renouvelé la science de la Mécanique et de l'Analyse, venait de paraître tout récemment (1787), et il représentait alors le point culminant des mathématiques. Ampère l'étudia à fond, et en refit presque tous les calculs ; aussi pouvait-il dire

plus tard qu'il savait, dès cette époque, autant de mathématiques qu'il en a jamais su.

Nous avons écrit la date de 1793 ; cette date néfaste marqua un temps d'arrêt dans le développement du génie mathématique d'Ampère. Effrayé des scènes de dévastation et de meurtre qui se produisaient partout en France et dans lesquelles le village de Poleymieux ne fut pas épargné, M. J.-J. Ampère jugea que sa famille serait plus en sûreté à Lyon, et il s'y réfugia. Survint le siège de la ville et après le siège les représailles horribles des Jacobins. Des massacres quotidiens eurent lieu, dirigés par Collot-d'Herbois et Fouché. M. J.-J. Ampère fut une de leurs victimes. Il fut arrêté et exécuté comme aristocrate.

Cette mort fut un coup affreux pour le jeune Ampère, et sa douleur, ou plutôt sa stupeur, suspendit et opprima pendant quelque temps toutes ses facultés. Il était tombé dans une espèce d'idiotisme, et passait sa journée à faire de petits tas de sable. Il ne sortit de son état morne que par la botanique. Les lettres de Jean-Jacques Rousseau sur ce sujet lui tombèrent sous la main, et le remirent sur la trace d'un goût déjà ancien. Ce fut bientôt un enthousiasme, un entraînement sans bornes, car rien ne s'ébranlait à demi dans cet esprit aux pentes rapides.

Vers ce même temps, par une coïncidence heureuse, un *Corpus poetarum latinorum*, ou-

vert au hasard, lui offrit quelques vers d'Horace dont l'harmonie, dans sa douleur, le transporta et lui révéla la muse latine. C'était l'ode à Licinius, et cette strophe :

> Sæpius ventis agitatur ingens
> Pinus, et celsæ graviore casu
> Decidunt turres, feriuntque summos
> Fulmina montes (1).

Il se remit dès lors au latin qu'il savait peu : il se prit aux poètes les plus difficiles, qu'il embrassa vivement. Les années de 1794 à 97 furent occupées par les fleurs et les vers, comme d'autres avaient été consacrées à la géométrie et aux mathématiques.

Celui qui, à dix-huit ans, avait lu la *Mécanique analytique* de Lagrange, récitait donc à vingt ans les poètes, se berçait du rhythme latin, y mêlait l'idiome toscan, et s'essayait même à composer des vers dans cette dernière langue. Il entamait aussi le grec. Il y a une description célèbre du cheval chez Homère, Virgile et le Tasse : il aimait à la réciter successivement dans les trois langues. Il écrivit beaucoup de vers français et ébaucha une multitude de poèmes, tragédies, comédies, sans compter les chansons, madrigaux, charades, etc.

(1) « Souvent la tête altière du pin sauvage est agitée par les vents, les tours orgueilleuses s'écroulent avec fracas et la foudre embrase la cime des monts. »

## II

### DE 1796 A 1803. — IDYLLE, ELÉGIE, TRAGÉDIE

L'Idylle, c'est le mariage d'Ampère avec ses préludes, le tout raconté par lui-même dans un cahier dont le titre mutilé est :... AMORUM. 1796.

Le précieux cahier continue ainsi :

*Dimanche*, 10 *avril.* — Je l'ai vue pour la première fois.

*Samedi*, 10 *août.* — Je suis allé chez elle ; on m'y a prêté *le Novelle morali di Soave.*

*Samedi*, 3 *septembre.* — M. Coupier (un ami de la famille Ampère) était parti la veille. Je suis allé rendre *le Novelle;* on m'a donné à choisir dans la bibliothèque, j'ai pris Mme Deshoulières. Je suis resté un instant seul avec Elle.

*Dimanche*, 4 *septembre.* — J'ai accompagné les deux sœurs après la messe ; je rapportai le premier tome de Bernardin. Elle me dit qu'elle serait seule, sa mère et sa sœur partant mercredi.

*Vendredi*, 16 *septembre.* — Je fus rendre le second volume de Bernardin, et fis la conversation avec Elle et Jenny ; je promis des comédies pour le lendemain.

*Samedi*, 17 *septembre.* — Je les portai et commençai à ouvrir mon cœur.

*Dimanche*, 18 *septembre.* — Je vis Julie (c'était Elle) jouer aux dames après la messe.

*Lundi*, 19 *septembre.* — J'achevai de m'expliquer. J'en rapportai de faibles espérances, et la défense d'y revenir avant le retour de sa mère.

Quand on quitte Poleymieux, situé sur les hauteurs, pour se rapprocher des rives de la Saône, on rencontre à peu de distance le village de Saint-Germain-au-Mont-d'Or. Là résidait, pendant la belle saison, la famille Carron, ainsi proche voisine de la famille Ampère. Elle comptait quatre enfants : un fils et trois filles ; l'aînée de ces dernières était déjà mariée ; la troisième, du nom d'Elise, aura un rôle important dans le roman qui commence : la seconde, Mlle Julie Carron, devait bientôt devenir Mme Ampère : c'était elle qui avait été aperçue un soir de printemps, se promenant sur les bords d'un de ces petits ruisseaux qui descendent rapidement des coteaux vers la Saône, au milieu de la verdure et des fleurs ; c'est elle dont l'apparition avait produit sur le cœur du jeune homme une impression si vive, si profonde et si durable.

Comme on le voit, les visites étaient fréquentes ; elles n'étaient donc pas mal accueillies. Tout n'était pas fini cependant, et deux années, bien longues pour le soupirant, se passeront encore avant que se réalise son bonheur ; mais le premier accueil n'était pas fait pour le décourager. Elise lui est gagnée de prime abord. De son côté, Mlle Julie est loin de dédaigner les hommages qui lui sont adressés ; à travers les démonstrations, souvent un peu gauches, du jeune homme, elle a aisément découvert les ressources de son intelligence et les richesses de son cœur. Cependant Mme Carron considère

l'avenir et s'en inquiète. Les deux familles sont sans fortune. Ampère, qui n'a pas encore vingt et un ans, est sans position. Comment, dans ces conditions, assumer la lourde responsabilité de fonder et d'élever une famille?

Cependant les visites d'Ampère continuent fréquentes et empressées; les notes de son journal se multiplient en même temps. Son esprit inventif imagine facilement des prétextes pour ces démarches. On lui procure, du reste, charitablement une ample provision de motifs plausibles, en mettant à sa disposition la bibliothèque de la maison qui est abondamment fournie.

Comment toutes ces visites sont-elles remplies? Le journal nous l'apprend avec de minutieux détails. Il y a d'abord les conversations, les promenades et les petits services rendus. Un jour, c'est une tapisserie à clouer, ou un baromètre à installer; un autre jour, on a fait la lessive, et les deux sœurs sont occupées à relever le linge dans le jardin; André va les aider, et, à la suite d'une petite plaisanterie, Julie lui donne, en badinant, « un charmant coup de poing sur le bras. » De temps à autre le savant reparaît. Dans une promenade, on va mesurer la hauteur du clocher de Saint-Germain. Une éclipse de soleil est annoncée; André improvise un observatoire avec une longue-vue, et deux montres en guise de chronomètres. C'est la matière d'une séance intéressante et surtout longue.

Il y a ensuite les lectures et les leçons. André

donne à Julie des leçons d'italien et de calcul; Elise y prend part afin que sa sœur soit plus à l'aise. « — Je donnai une leçon d'italien de vive voix, une de division sur le papier; nous fûmes le soir dans les jardins. — Je lus *Kilpar* et lui donnai une lecon d'italien, une de mathématiques à M. Périsse. — Je leur donnai à chacune une leçon d'italien. — Julie ne voulut pas rester seule avec moi pendant la sienne et sortit pour s'asseoir sur le banc où était sa sœur. Je lui portai une chaise, j'en mis une pour moi à côté et je lui donnai sa leçon. »

On faisait des vers. André se trouvait alors dans une période de verve poétique; de leur côté les dames Carron avaient de la littérature et se plaisaient aux choses de l'esprit. Ce sont d'abord des bouts rimés et des charades. Julie demande une charade à André qui lui répond par ce quatrain :

Mon premier plait aux rois comme aux bergers.
Mon second vient des climats étrangers.
Pour achever de me faire connaître,
On voit mon tout en vous voyant paraître.

On ne se contente pas de la poésie légère, on se lance dans les grandes compositions. Si l'on n'achève pas, on ébauche au moins toute une série de comédies, de drames et même de tragédies.

Il y a aussi le chapitre des maladresses, trop amusant et qui fait trop bien connaître Ampère,

pour qu'on le passe sous silence. Ses visites sont fréquentes, et on lui dit de venir plus rarement; elles sont longues, et il confesse qu'on l'a averti indirectement qu'il avait ennuyé. Pendant une visite, des personnes curieuses ou importunes surviennent; on lui fait signe de s'en aller, mais il ne comprend pas, il reste et chacun est sur les épines. Que ses regards soient habituellement tournés vers Julie, passe encore quand on est en famille; mais s'il y a des étrangers, cette persistance devient gênante; aussi Elise est-elle obligée de lui dire « de ne pas tant regarder sa sœur quand il y a du monde. »

Son plus grand bonheur est de se trouver bien près de Julie et le plus souvent possible; Elise lui fait encore des observations à ce sujet; alors il passe à un autre extrême; si Julie va au verger, il y va aussi, mais se tient à distance, et la jeune fille surprise « le regarde plusieurs fois d'un air d'étonnement et d'inquiétude. »

Voici un aveu tiré du *journal :* « Enfin, elle était arrivée de Lyon; sa mère ne vint pas tout de suite. Faisant semblant de regarder des vignettes, je me mis à ses genoux; sa mère rentra et me fit asseoir près d'elle... »

Comment se terminera ce roman? On le prévoit aisément; cependant le dénouement se fait attendre. Dès le début André a été apprécié et aimé, mais les grosses objections subsistent : il est si jeune! Et puis, il n'a ni position ni fortune! Et ces difficultés ne sont pas les seules. Autant

Julie est élégante et gracieuse, autant André est gauche et embarrassé. La jeune fille en souffre; elle n'est pas indifférente aux railleries que ses amies de Lyon ne lui ménagent pas à ce sujet; un moment elle est sur le point de congédier l'infortuné prétendant. C'est alors qu'Elise vient à la rescousse. « Ma bonne amie, écrit-elle à sa sœur, je suis un peu en colère contre les gens qui ne se prennent qu'à l'extérieur et qui s'imaginent savoir tout lorsqu'ils ont salué de bonne grâce et dit quelque polissonnerie qu'on se passerait fort d'entendre... Quand on a dit légèrement : « Oh! quel homme! Comment pourrais-tu te résoudre à l'épouser? — Il n'a point de façons, il est gauche, timide et se présente mal », on croit avoir tout dit, tout vu; mais, je le répète, s'il fallait se décider soi-même, on y réfléchirait davantage, et on laisserait bien vite le reste, pour s'occuper du caractère, des mœurs, et même de cette simplicité qui, un moment auparavant, ne semblait qu'un manque d'usage. »

Malgré tout, Julie ne se prononçait pas; Mme Carron hésitait et temporisait. De son côté Mme Ampère, tout en autorisant les visites de son fils, se tenait sur la réserve, et ne se pressait pas de céder ce fils dont, suivant la promesse paternelle, « elle devait tout attendre. » Avec une nature moins ardente, moins naïve et moins confiante que celle d'Ampère, tout pouvait être compromis. Avec Ampère tel que nous le connaissons déjà, le succès était infaillible. Il obtint enfin de

sa mère, à force de sollicitations, qu'elle se rencontrerait déjà comme par hasard avec les dames Carron, qu'elle leur ferait ensuite une visite à Saint-Germain. Cette visite fut rendue et cette fois tout fut décidé. Voici en quels termes le *journal* rapporte cette démarche décisive :

Elles vinrent enfin nous voir, le lundi 3 juillet 1797, à trois heures trois quarts. Nous fûmes dans l'allée, où je montai sur le grand cerisier, d'où je jetai des cerises à Julie ; Elise, ma sœur, tout le monde vint ensuite. Je cédai ma place à François, qui nous baissa des branches où nous cueillions nous-mêmes, ce qui amusa beaucoup Julie. Elle s'assit sur une planche, à terre, avec ma sœur et Elise, et je me mis sur l'herbe, à côté d'elle. Je mangeai des cerises qui avaient été sur ses genoux. Nous fûmes tous les quatre au grand jardin, où elle accepta un lis de ma main ; nous allâmes ensuite voir le ruisseau ; je lui donnai la main pour sauter le petit mur, et les deux mains pour le remonter ; je restai à côté d'elle au bord du ruisseau, loin d'Elise et de ma sœur ; nous les accompagnâmes le soir jusqu'au moulin à vent, où je m'assis encore près d'elle pour observer, nous quatre, le coucher du soleil qui dorait ses habits d'une lumière charmante ; elle emporta un second lis que je lui donnai en passant. (*Cela est écrit en lettres majuscules dans le manuscrit.*)

Le mariage, décidé dès lors, ne fut célébré que deux ans plus tard, le 6 août 1799 (15 thermidor an VII) ; d'abord religieusement, à cause des temps, puis civilement, quelques semaines après.

Ces deux ans d'intervalle entre les fiançailles

et le mariage furent employés par Ampère à se faire la position qui lui manquait encore. Quelle carrière choisira-t-il ? le commerce ou les finances ? On lui conseillait l'un et l'autre. Lui ne balança point ; il voulut être professeur, et, en vérité, il ne pouvait pas, il ne devait pas être autre chose. Il s'installa donc à Lyon, Grande rue Mercière, chez MM. Périsse, libraires, parents de la famille Carron, et commença à donner quelques leçons particulières. Ce fut alors qu'il lut le traité de chimie de Lavoisier, qui lui apportait une science nouvelle et des horizons nouveaux. Il continua ses leçons encore pendant deux ans après son mariage ; c'étaient deux années ajoutées à l'idylle, qui allait bientôt faire place à l'élégie, hélas !

En effet, le 12 août 1800, Mme Ampère mit au monde un fils, qui sera Jean-Jacques Ampère, moins grand que son père, mais qui cependant se fera un nom encore considérable dans les lettres. En présence de sa famille qui augmentait, Ampère comprit que la position qu'il avait à Lyon devenait insuffisante, et il se résolut à accepter une place de professeur à l'Ecole centrale du département de l'Ain, qu'on venait de créer récemment à Bourg. Résolution douloureuse, puisqu'elle l'obligeait à se séparer de sa Julie qui ne pouvait le suivre, à cause de sa santé altérée tout à coup pour ne plus se rétablir. Ampère allait à Bourg afin de conquérir une place au lycée de Lyon ; cela fait, qui donc le sépare-

rait désormais de sa femme et de son fils? La conquête rêvée réussit en effet, et ne demanda que deux ans. Mais, pendant ces deux ans, que d'épreuves, que de peines et d'ennuis! Que de voyages de Bourg à Lyon et de Lyon à Bourg, et par tous les temps et par tous les chemins, à une époque où le coucou était l'unique moyen de communication! Pendant ces deux années, deux mots résument toute l'histoire du ménage Ampère : séparation et gêne. C'est qu'en effet, avec tout son talent, le professeur ne gagnait que juste de quoi subvenir aux besoins de sa famille. Son traitement fixe était de deux mille six cent francs; il le complétait par des leçons particulières, dont la rétribution, d'après les tarifs établis, ne dépassait pas neuf à douze francs par mois, même pour les professeurs en vogue. Pour lui, il sera facile à satisfaire : une pension de quarante francs par mois lui suffira; quelques faibles dépenses à l'avenant; et tout le reste sera religieusement envoyé à Lyon.

Mais Ampère, qui sentait sa force, ne se décourageait pas, loin de là; avec un vif pressentiment de l'avenir, il formait les plus vastes projets, combinant dans ses visées ambitieuses la double conquête de la gloire et de la fortune. « O mon amie, écrivait-il à sa femme, si M. de Lalande me fait nommer au lycée de Lyon, et que je gagne le prix de soixante mille francs proposé par Bonaparte aux savants, je serai bien heureux; car tu ne manqueras de rien, et tu n'en seras

plus à regretter les dix francs de la chambre arrêtée à Charbonnière (1). »

Lalande tint sa promesse; il n'eut pas de peine à faire nommer Ampère à Lyon, surtout après que le professeur de Bourg eut attiré sur lui l'attention des savants, et pris place parmi eux par un Mémoire intitulé : *Considérations mathématiques sur la théorie du jeu.* Ce Mémoire se rapportait aux parties les plus délicates et les plus épineuses du *Calcul des Probabilités.*

Dans le courant de l'année 1803, Ampère revient donc à Lyon, avec le titre de professeur de mathématiques au lycée. Le voilà, tout jeune encore, pourvu d'une position considérable, avec les plus belles espérances pour l'avenir. Sa chère épouse lui est enfin rendue, et il n'en sera plus séparé désormais ; une ère de bonheur complet et sans mélange va commencer pour lui. Voilà ce qu'Ampère se disait à lui-même, et avec quelque raison, ce semble. Cependant ce n'était qu'un rêve ; une réalité affreuse l'attendait : la tragédie allait éclater avec un dénouement terrible. La santé de Mme Ampère allait toujours en déclinant ; une phthisie s'était déclarée et touchait à sa dernière période, lorsqu'Ampère revenait à Lyon. Le 5 juillet 1803, il faisait sa première leçon au lycée ; huit jours après, il recueillait le dernier soupir de celle qui emportait dans un monde meilleur toutes ses espérances de bonheur.

(1) Localité voisine de Lyon, où Mme Ampère devait aller suivre un traitement d'eaux.

## III

### LA RELIGION

En face d'un tel événement, on serait tenté de murmurer contre la Providence; elle semble agir ici comme la Némésis antique, toujours prête à détruire le bonheur des hommes dont elle était jalouse. Et cependant le coup qui frappait Ampère était un coup de miséricorde. Ampère avait grandi sous le règne satanique de la Révolution, dans un temps où les églises étaient fermées, et le culte catholique aboli et proscrit sous peine de mort jusque dans le sanctuaire domestique. Toute la génération qui avait subi ce régime et passé par ce milieu avait oublié le christianisme. Ampère était du nombre; il vivait en dehors des pratiques chrétiennes. Il avait résisté et résistait encore aux sollicitations de sa chère Julie. Il fallait un coup de tonnerre à ce cœur enchanté de l'amour du monde, pour parler comme Bossuet; c'est ce coup que Dieu frappa par la mort de M$^{me}$ Ampère. Tandis qu'étourdi par la secousse, le pauvre foudroyé cherchait à se recueillir et où se réfugier, Jésus-Christ lui ouvrit ses bras, et il s'y précipita. Entendons les sentiments qui s'élèvent de son cœur le jour de l'événement :

« 13 juillet, mercredi, à neuf heures du matin.

« *Multa flagella peccatoris; sperantem autem in Domino misericordia circumdabit.*

« *Firmabo super te oculos meos, et instruam te in viâ hâc quâ gradieris. Amen.* (Psaume XXXI, 8 et 10.)

« Mon Dieu ! je vous remercie de m'avoir créé, racheté et éclairé de votre divine lumière en me faisant naître dans le sein de l'Eglise catholique. Je vous remercie de m'avoir rappelé à vous après mes égarements ; je vous remercie de me les avoir pardonnés. Je sens que vous voulez que je ne vive que pour vous, que tous mes moments vous soient consacrés. M'ôterez-vous tout bonheur sur cette terre ? vous en êtes le maître, ô mon Dieu ! Mes crimes ont mérité ce châtiment, mais peut-être écouterez-vous encore la voix de vos miséricordes.

« *Multa flagella peccatoris ; sperantem autem in Domino misericordia circumdabit.*

« J'espère en vous, ô mon Dieu ! mais je serai soumis à votre arrêt, quel qu'il soit ; j'eusse préféré la mort. Mais je ne méritais pas le ciel, et vous n'avez pas voulu me plonger dans l'enfer. Daignez me secourir, pour qu'une vie passée dans la douleur me mérite une bonne mort dont je me suis rendu indigne.

« O Seigneur ! Dieu de miséricorde ! daignez me réunir dans le ciel à ce que vous m'aviez permis d'aimer sur la terre. »

Le voilà donc converti ; mais cela ne suffisait pas à un homme tel qu'Ampère ; il n'eût pas fait fructifier les talents que le maître lui avait confiés s'il s'en fût tenu là ; il avait un rôle à jouer dans la rénovation religieuse qui se produisait alors en France. Le concordat venait d'être signé (1) ; les églises s'ouvraient de nouveau au culte, et

(1) En 1801, entre le pape Pie VII et Napoléon Ier (alors premier consul).

les fidèles s'y précipitaient en foule, avides de retrouver les anciennes cérémonies, de recueillir la parole sainte, et de rentrer en possession du trésor sacré qui leur avait été ravi. Le mouvement était général ; de toutes parts, les esprits revenaient au christianisme, et ce retour se manifestait sous les formes les plus diverses.

Ampère se mit, lui aussi, à étudier la religion chrétienne et à en rechercher les preuves. L'idée lui vint même de se procurer des collaborateurs dans cette tâche nouvelle, et d'étendre à un certain nombre d'hommes de bonne volonté les avantages d'un travail commun de recherches. Il organisa dans cette vue une association sous la forme d'une académie chrétienne.

La « Société chrétienne », c'est le nom que prit cette académie, fut créée en 1804. Les membres qui en faisaient partie s'étaient proposé de mettre en commun leurs efforts et leurs lumières en vue d'étudier la religion, de raffermir leur foi, et de ressaisir les preuves de leurs croyances qui avaient été si singulièrement ébranlées au milieu du désordre des événements et de la perturbation profonde des esprits.

Les sept premiers membres furent MM. Ampère, président ; Bredin, secrétaire ; Châtelain, Deroche, Grognier, Barret, Ballanche ; ils furent bientôt rejoints par un groupe de dix associés : MM. Bonjour, Deplace, Coste, de Moidieu, Perrier, Désaline, d'Ambérieux, Deplace jeune, Tissier, Peissonneau, Cholet.

Le règlement était simple :

« Le président dirige les travaux ; les membres s'engagent à remplir toutes les obligations qu'il leur impose pour ce qui concerne la Société.

« Le bureau propose les nouveaux membres. Ils doivent être admis à l'unanimité. L'élection se fait à haute voix. »

Les séances avaient lieu tous les vendredis à cinq heures et demie, successivement au domicile des divers membres. A la seconde séance (2 mars 1804, 11 ventôse an XII), Ampère, en sa qualité de Président, rappelle à l'assemblée que l'objet de sa réunion est la recherche de la vérité, et que chaque sociétaire doit concourir à ce but, de tous ses moyens.

« On se formerait une fausse idée de la *Société chrétienne*, si l'on pensait que les opinions n'y seront pas libres. Il sera permis à chacun d'élever des doutes et de faire des objections.

« Quelle est, pour l'homme, l'étude la plus importante ? N'est-ce pas celle de lui-même ? La connaissance de sa destination future et de ses rapports avec son Créateur n'est-elle pas la plus précieuse ?

« Le séjour de l'homme sur la terre n'est pas le but de sa création. »

Voici quelques indications relativement aux questions traitées :

M. Bredin. — Importance de la connaissance de la destination de l'homme.

M. Grognier. — L'homme trouve-t-il en soi les moyens de connaître sa destination ?

M. Ballanche. — Doit-il, peut-il y avoir une révélation ?

M. Barret. — La révélation porte-t-elle des caractères essentiellement divers ?

M. Deroche. — Histoire de la révélation depuis l'origine du monde.

M. Ampère. — Exposé des preuves historiques de la révélation.

M. Chatelain. — Comparaison de la morale chrétienne avec celle des philosophes.

M. Ballanche. — Influence du christianisme sur le genre humain.

Voilà, certes, un programme d'apologétique chrétienne admirablement tracé et digne du génie d'Ampère.

Ampère exposa les preuves historiques de la révélation dans un beau mémoire, qui se trouve dans le livre de M. Valson. Il est divisé en trois parties : 1° preuves tirées de l'Ancien Testament ; 2° preuves tirées des écrits des ennemis du christianisme ; 3° preuves tirées des chrétiens. En lisant ce mémoire, on croit lire un des grands fragments des *Pensées* de Pascal.

« Défie-toi de ton esprit, dit Ampère s'adressant à lui-même ; il t'a si souvent trompé ! Comment pourrais-tu encore compter sur lui ! Quand tu t'efforçais de devenir philosophe, tu sentais déjà combien est vain cet esprit qui consiste en une certaine facilité à produire des pensées brillantes. Aujourd'hui que tu aspires à devenir chrétien, ne sens-tu pas qu'il n'y a de bon esprit que celui qui vient de Dieu ? L'esprit qui nous éloigne de Dieu, l'esprit qui nous détourne du vrai bien, quelque pénétrant, quelque agréable, quelque habile qu'il soit pour nous procurer des biens corruptibles, n'est qu'un esprit d'illusion et d'égarement.

« L'esprit n'est fait que pour nous conduire à la vérité et au souverain bien.

« Heureux l'homme qui se dépouille pour être revêtu ! qui foule aux pieds la vaine sagesse pour posséder celle de Dieu, méprise l'esprit autant que le monde l'estime.

« Ne conforme pas tes idées à celles du monde, si tu veux qu'elles soient conformes à la vérité. La doctrine du monde est une doctrine de perdition.

« Il faut devenir simple, humble, et entièrement détaché avec les hommes ; il faut devenir calme, recueilli et ne point raisonner avec Dieu.

« La figure de ce monde passe. Si tu te nourris de ses vanités, tu passeras comme elle. Mais la vérité de Dieu demeure éternellement ; si tu t'en nourris, tu seras permanent comme elle. — Mon Dieu ! que sont toutes ces sciences, tous ces raisonnements, toutes ces découvertes du génie, toutes ces vastes conceptions que le monde admire et dont la curiosité se repaît si avidement ? En vérité, *rien*, que de pures vanités.

« Etudie cependant, mais sans aucun empressement. Que la chaleur déjà à demi éteinte de ton âme te serve à des objets moins frivoles. Ne la consume pas à de semblables vanités.

« Prends garde de ne pas te laisser préoccuper par les sciences comme ces jours passés.

« Travaille en esprit d'oraison. Etudie les choses de ce monde, c'est le devoir de ton état ; mais ne les regarde que d'un œil ; que ton autre œil soit constamment fixé sur la lumière éternelle. Ecoute les savants, mais ne les écoute que d'une oreille. Que l'autre soit toujours prête à recevoir les doux accents de la voix de ton ami céleste.

« N'écris que d'une main. — De l'autre, tiens-toi au vêtement de Dieu, comme un enfant se tient attaché au vêtement de son père. — Sans cette précaution, tu te briserais infailliblement la tête contre quel-

que pierre. — Que je me souvienne toujours de ce que dit saint Paul : « Usez de ce monde comme n'en usant pas. » Que mon âme à partir d'aujourd'hui reste ainsi unie à Dieu et à Jésus-Christ.

« Bénissez-moi, mon Dieu. »

## IV

### PARIS. — TRAVAUX ET DÉCOUVERTES SCIENTIFIQUES

A la fin de 1804, à peine âgé de trente ans, Ampère, dont la réputation était désormais fondée, fut appelé à Paris pour remplir les fonctions de répétiteur d'analyse à l'Ecole polytechnique, auxquelles succédèrent bientôt celles de professeur titulaire. En 1808, lorsque fut fondée l'Université, il fut choisi pour la haute position d'inspecteur général qu'il devait occuper jusqu'à la fin de sa vie. En 1814, il entra à l'Académie des sciences dont il devint une des principales gloires. Enfin, en 1824, il couronna sa carrière professorale en prenant possession de la chaire de physique expérimentale au Collège de France.

L'ancien président de la *Société chrétienne* de Lyon, qui le croirait? faillit perdre la foi à Paris. Tout en arrivant il se trouva jeté dans un milieu sceptique où dominaient Cabanis et Destutt de Tracy, deux idéologues matérialistes, deux partisans de cette philosophie du XVIII^e^ siècle qui prétendait supprimer l'existence de l'âme,

en ramenant toutes les opérations de la pensée à la sensation et celle-ci à la matière. Cette misérable philosophie, qui se parait du nom de métaphysique, séduisit tout d'abord Ampère qui se piquait, lui aussi, de métaphysique. Le scepticisme ambiant pénétra dans son âme, et, s'il n'y éteignit pas entièrement la foi, la troubla du moins et l'affaiblit notablement pendant des années. — « C'est bien toujours ce cher Ampère, mais il est changé », écrivait Bredin, dès le 22 novembre 1805. — Ce fut seulement après une lutte intestine de dix ans, en 1814, que la vérité chrétienne parvint à triompher dans l'esprit comme dans le cœur du savant. A partir de ce moment Ampère fut plus que croyant, il fut un chrétien pieux et fervent, et cela jusqu'à la fin de sa vie. « Selon le monde, écrivait-il à Bredin, en 1818, je suis parvenu à la fortune, à la réputation, à ce que beaucoup d'hommes peuvent désirer. Eh bien, cher Bredin, Dieu a voulu me prouver que tout est vain, hors l'aimer et le servir. »

Pendant son professorat à l'Ecole polytechnique, à partir de 1804, Ampère continua de publier plusieurs Mémoires d'une haute valeur sur les parties les plus élevées et les plus difficiles de l'analyse ; mais ces travaux de mathématiques pures sont, malgré leur valeur, singulièrement éclipsés par ses travaux en physique, et surtout par son admirable découverte des lois de l'électro-dynamique.

Les premiers phénomènes magnétiques qu'on ait observés sont les attractions exercées par les aimants naturels sur les particules de fer. Cette propriété était connue dès l'antiquité, mais simplement à l'état de fait isolé et curieux, dont on n'avait d'ailleurs essayé de tirer aucune conséquence pratique.

Il faut arriver jusqu'aux temps modernes pour rencontrer un nouveau fait important. On reconnut alors que les corps aimantés s'orientaient d'eux-mêmes sous l'influence de la terre. Cette propriété a été le point de départ de l'invention de la boussole, dont on sait l'importance pour la navigation. Cependant le fait, considéré en lui-même, restait inexpliqué dans son origine et dans ses causes, et la science proprement dite n'en avait pas tiré de réel profit.

Un nouveau fait, observé par les navigateurs, a été l'influence de l'électricité sur les aimants. Lorsqu'un navire est frappé par la foudre, la boussole perd généralement ses propriétés magnétiques : elle cesse de se diriger vers le nord, et ne peut plus servir de guide au navire. Il en est de même pour le phénomène singulier connu sous le nom de feux de Saint-Elme. Pendant les temps orageux, il arrive souvent que l'électricité s'échappe par les pointes des mâts, sous la forme de flammes ou d'aigrettes brillantes ; en même temps, la boussole subit de graves perturbations : l'aiguille perd sa propriété directrice ou bien ses pôles sont renversés, la pointe nord se tournant

vers le sud, et réciproquement ; ou bien encore elle échappe désormais à l'action de la terre, et demeure indifférente dans toutes les positions. Les mêmes résultats peuvent être également obtenus, dans les laboratoires de physique, en soumettant l'aiguille aimantée à des décharges électriques provenant, par exemple, d'une bouteille de Leyde. On sait aujourd'hui que ces perturbations sont dues exclusivement à l'influence de l'électricité en mouvement ; mais, à l'origine, on n'y vit que des effets purement mécaniques, analogues à ceux que produisent les chocs dans les machines.

Le fait capital de l'action de l'électricité en mouvement a été établi scientifiquement, pour la première fois, en 1819, par le physicien danois Œrsted. Lorsque, dans une pile en activité, on ferme le circuit par des fils conducteurs, il se produit un courant électrique qui se manifeste à l'extérieur par des phénomènes très variés : par exemple, l'échauffement, et même l'incandescence des conducteurs interposés ; la décomposition d'une foule de corps, liquides ou solides, traversés par un courant ; aussitôt l'aiguille est déviée de sa direction naturelle, et tend à se mettre en croix avec le courant. Pour définir le sens de la déviation, on imaginera un observateur couché sur le fil conducteur et regardant l'aiguille de telle manière, que le courant entre par les pieds et sorte par la tête ; la droite et la gauche de cet observateur seront, par définition,

la droite et la gauche du courant. Cela posé, si on place le fil horizontalement, dans le plan du méridien magnétique, au-dessus de l'aiguille aimantée, celle-ci est déviée, et son pôle austral se dirige vers la gauche du courant. Si on place le fil au-dessous de l'aiguille, la déviation a lieu en sens contraire; mais en même temps, l'observateur étant retourné, le pôle austral continue de dévier vers la gauche. Les déviations sont d'autant plus accentuées que le fil est plus voisin et que le courant est plus intense, et l'aiguille se rapproche de plus en plus de la direction perpendiculaire au courant.

L'expérience d'Œrsted fut le point de départ des travaux d'Ampère. Sans s'arrêter au fait lui-même et à ses conséquences immédiates, il en aperçut tout de suite les conséquences éloignées, et fut ainsi conduit à une conception scientifique d'une extrême hardiesse, mais dont les résultats ne tardèrent pas à manifester toute la puissance et la fécondité.

Si le magnétisme terrestre agit sur les aimants naturels; si, d'autre part, les courants électriques exercent une action directrice du même genre sur l'aiguille aimantée, il en résulte déjà au moins une étroite analogie entre les deux forces qui produisent les mêmes effets, c'est-à-dire entre le magnétisme et l'électricité; forces désignées jusqu'alors sous des noms différents et considérées comme distinctes, mais qu'il convient dès lors de rattacher à une même origine et à une

même cause. Mais l'analogie ne doit-elle pas être poussée plus loin ? N'y aurait-il pas vraiment identité entre ces deux forces ? En particulier, puisque les aimants agissent les uns sur les autres, et que, de son côté, l'électricité en mouvement agit sur les aimants, n'y aurait-il pas lieu de rechercher si les corps traversés par des courants n'exercent pas aussi les uns sur les autres une action mutuelle ? Dès lors, l'assimilation avec les aimants serait complète ; les deux ordres de phénomènes se trouveraient ramenés à l'unité, et ne feraient plus l'objet que d'une seule et même étude. Telle est l'idée capitale qui va guider Ampère, et qui le conduira à sa magnifique découverte de la théorie des phénomènes électro-dynamiques. Cette idée surgit dans son esprit dès que l'expérience d'Œrsted lui fut connue ; mais il fallait la démontrer, et la tâche n'était pas petite ; elle demanda sept ans de travaux à Ampère. En 1826, parut la *Théorie des phénomènes électro-dynamiques déduite de l'expérience,* où sa découverte se trouve exposée avec toutes ses conséquences.

Ampère avait une double tâche à remplir, soit comme expérimentateur, soit comme mathématicien ; à tous les points de vue, il fit preuve d'un incomparable génie. Il fallait d'abord instituer une série d'expériences extrêmement délicates, pour réaliser les conditions multiples dans lesquelles les actions mutuelles des courants devaient être observées. Les unes sont fixes, les

autres sont mobiles et doivent être munies de supports convenables. Les courants qui traversent les fils, fixes ou mobiles, doivent être dirigés tantôt dans un sens, tantôt dans l'autre, et il s'agissait de trouver un système de communications tel, que les divers résultats fussent obtenus au moyen de la même source d'électricité provenant d'une pile unique. Ampère parvint à réaliser toutes ces conditions de la façon la plus ingénieuse, au moyen d'un appareil fort simple qui est resté classique sous le nom de *Table d'Ampère*.

Mais c'est surtout dans l'analyse mathématique des faits que son génie se révèle avec le plus d'éclat. Tout est ramené par lui à une loi fondamentale que nous allons essayer de formuler, et dont l'extrême simplicité contraste singulièrement avec la complication, au premier abord inextricable, des phénomènes à étudier. Cette loi a pour objet de définir exactement l'action mutuelle de deux éléments de courant. Si les deux éléments sont d'abord parallèles, et si les courants qui les traversent sont dans le même sens, les fils s'attireront; ils se repousseront au contraire si les courants vont dans des sens opposés. Si l'on fait varier ensuite les intensités des courants électriques, on reconnaîtra que l'attraction ou la répulsion augmente proportionnellement à chacune de ces intensités. Elle variera aussi proportionnellement à la longueur des éléments de fils mis en présence. Enfin elle variera

encore suivant que la distance augmente ou diminue ; et l'on retrouve ici précisément la loi de l'action inverse du carré de la distance qui caractérise l'attraction planétaire.

En résumé : deux éléments de fils parallèles s'attirent ou se repoussent, proportionnellement à leurs longueurs, et aux intensités des courants qui les traversent, et, de plus, l'action varie en raison inverse du carré de la distance qui les sépare.

Restait à étudier le cas où les éléments cessent d'être parallèles et occupent, l'un par rapport à l'autre, une position quelconque dans l'espace. Cette dernière partie de la loi, tout en conservant le même caractère de simplicité mathématique, n'est pas susceptible d'être énoncée commodément en langage ordinaire ; nous nous bornerons à dire qu'elle dépend de trois angles qui définissent la position relative des deux éléments ; savoir, les deux angles que la direction de ces éléments forme avec la droite qui joint leurs milieux, et l'angle formé par les directions mêmes de ces deux éléments.

Après avoir établi ces lois, et après avoir déduit par l'analyse mathématique et vérifié par l'expérience les principales conséquences qui s'en déduisent, Ampère voulut aller plus loin encore ; revenant au point de départ, qui était le magnétisme, il entreprit de ramener à sa théorie de l'électro-dynamique les phénomènes des aimants naturels ou artificiels, et même ceux du magnétisme terrestre.

Imaginons qu'on soumette à l'action d'un même courant, premièrement un aimant ordinaire, secondement un fil circulaire, ou plus généralement un conducteur plan traversé par un courant; l'aimant et le conducteur se placeront dans des positions d'équilibre telles que le plan du conducteur sera perpendiculaire à l'axe de l'aimant. Il en résulte que les aimants se comportent comme des systèmes électro-dynamiques composés d'un ensemble de courants circulant autour de l'axe de figure. Ampère fut ainsi conduit à émettre une hypothèse très hardie sur la constitution des corps aimantés. Laissant de côté l'ancienne hypothèse qui expliquait les faits par la séparation de deux fluides de noms et d'effets contraires, il admet l'existence de courants électriques qui circulent autour de chaque molécule. Si ces courants sont dirigés dans des sens quelconques, d'une molécule à l'autre, leurs actions se neutralisent et le magnétisme n'est pas apparent; si au contraire ces courants sont parallèles, leurs actions concordent et les phénomènes magnétiques prennent naissance. L'objet de l'aimantation appliquée à un corps serait précisément de ramener au parallélisme les courants dont la distribution était d'abord irrégulière.

Les mêmes considérations peuvent être étendues au magnétisme terrestre. L'expérience nous apprend en effet que la terre agit sur un fil traversé par un courant à la manière d'un aimant

dont l'axe serait parallèle à l'aiguille dans la boussole d'inclinaison; il en résulte que notre globe lui-même peut être assimilé à un assemblage de courants électriques qui circuleraient, soit à sa surface, soit à l'intérieur de sa masse, dans des plans perpendiculaires à l'axe du monde; la direction générale de ces courants serait de l'est à l'ouest; on peut même se borner à considérer un seul courant circulant autour de l'équateur.

Mais il y a plus. Poursuivant jusqu'au bout les conséquences de son idée, Ampère entreprit de réaliser des aimants artificiels avec des courants, et il y parvint au moyen d'appareils extrêmement ingénieux, appelés par lui *solénoïdes.* Imaginons un fil métallique contourné en spirales nombreuses autour d'un cylindre, et se repliant enfin sur lui-même dans le sens de l'axe de figure; supposons ensuite qu'on fasse passer un courant électrique dans ce fil conducteur, il est facile de voir que, au point de vue de l'action finale, il restera simplement un assemblage de courants circulaires autour de l'axe, parallèles et de même sens, et, par suite, le système réalisera l'hypothèse même faite au sujet de la constitution des aimants. Tel est le principe des solénoïdes, qui vont maintenant donner lieu à une foule d'expériences et de vérifications du plus haut intérêt.

Le solénoïde doit en effet se comporter comme une aiguille aimantée qui aurait pour axe l'axe

même de l'hélice. Si donc on le met en présence, soit d'un aimant fixe, soit d'un courant rectiligne, il devra se placer perpendiculairement à l'axe de cet aimant ou à la direction du courant; soumis à l'action de la terre, il se placera parallèlement à la direction du méridien magnétique. Enfin deux solénoïdes, librement suspendus l'un près de l'autre, devront fonctionner comme deux aiguilles aimantées, ayant chacune leurs pôles, et s'attirant ou se repoussant suivant qu'on met en présence les pôles de nom contraire ou de même nom. Ces conséquences, ainsi qu'une foule d'autres qu'il est facile d'imaginer, ont été exactement et constamment vérifiées par l'expérience, ce qui donne une force considérable à l'hypothèse d'Ampère.

Les lois de Képler et de Newton sont, comme on sait, le fondement de l'astronomie tout entière; de manière que tout ce que les astronomes ont fait depuis plus de deux siècles, et tout ce qu'ils pourront faire dans l'avenir, ne sera que le développement et le commentaire de ces courtes mais fécondes formules. Il en sera de même des lois d'Ampère dans l'ordre des phénomènes électromagnétiques; la science pourra progresser; de nouvelles conceptions pourront modifier plus ou moins profondément les détails ou même l'ensemble des idées actuellement admises; de nouvelles découvertes pourront même conduire à des lois plus générales dont les premières ne seront que des cas particuliers; mais, quoi qu'il

arrive, les lois d'Ampère n'en resteront pas moins comme l'expression de vérités définitivement acquises à la science, et reposant désormais sur des bases inébranlables.

Qui sait même s'il ne viendra pas un jour où les diverses formes de l'attraction, qu'elle se rapporte à la pesanteur, ou au magnétisme, ou à l'électricité, ou à toute autre manifestation des forces naturelles, ne se ramèneront pas à un type unique, et si, à ce moment, la découverte d'Ampère ne constituera pas un des chapitres les plus importants de l'attraction universelle?

Voici le jugement de M. J. Bertrand sur Ampère et sur son œuvre :

« Ampère a fait en physique une des plus grandes découvertes du siècle, celle des actions électro-dynamiques, et par là, bien plus que par l'idée des télégraphes électriques, il a pris rang à côté d'Œrsted. La place est glorieuse assurément, mais Ampère en a mérité une bien plus haute encore : c'est à Newton tout au moins qu'il faut le comparer. Les phénomènes complexes, et en apparence inextricables, de l'action des deux courants, ont été analysés par lui et réduits à une loi élémentaire à laquelle cinquante ans de travaux et de progrès n'ont pas changé une syllabe.

« Le livre d'Ampère est, aujourd'hui encore, l'œuvre la plus admirable produite dans la physique mathématique depuis le *Livre des Principes*. Jamais plus beau problème ne s'est ren-

contré sur la voie d'un plus grand génie. Par un bonheur bien rare dans l'histoire des sciences, tout ici appartient à Ampère. Le phénomène entièrement nouveau qu'il a deviné, c'est lui qui l'a observé le premier, c'est lui seul qui en a varié les circonstances pour en déduire les expériences si élégantes qui servent de base à la théorie, lui seul enfin qui, avec un rare bonheur, a exécuté tous les calculs et inventé toutes les démonstrations. Ampère a révélé une loi d'attraction nouvelle, plus complexe et plus malaisée sans doute à découvrir que celle des corps célestes. Il a été à la fois le Képler et le Newton de la théorie nouvelle, et c'est sans aucune exagération qu'aujourd'hui, à un demi-siècle de distance (en 1872), sans subir l'entraînement d'aucune amitié, et sans complaisance pour personne, nous pouvons placer le nom d'Ampère à côté des plus illustres dans l'histoire de l'esprit humain. Aucun génie n'a été plus complet; aucun inventeur mieux inspiré n'a été mieux servi par les circonstances. »

## V

### PHYSIONOMIE D'AMPÈRE. — SES DERNIÈRES ANNÉES

Ampère ne s'occupait pas seulement de sciences mathématiques et physiques; il s'adonnait encore aux spéculations philosophiques; il

philosophait avec Maine de Biran et Cousin et ne leur était pas inférieur. Mais ce que nous pourrions dire de sa philosophie n'ajouterait rien à sa gloire. Sa classification des sciences, par exemple, si laborieusement composée, n'aurait pas immortalisé son nom. Il était à propos, pour sa gloire et pour le progrès de la science, que la découverte d'Œrsted vînt l'arracher à une stérile métaphysique pour le donner tout entier à la physique qui, cultivée par ses mains, devait être si féconde.

Un buste remarquable, dû au sculpteur lyonnais Bonassieux, représente Ampère à l'âge d'environ cinquante ans. La tête est forte et convient à une puissante intelligence; les traits du visage, accentués et tendus, rappellent l'homme qui a travaillé et souffert; le regard indique un esprit contemplatif, plutôt que tourné vers les choses de l'extérieur; la lèvre inférieure, légèrement avancée et boudeuse, semble accuser bien des illusions traversées et perdues; les cheveux en désordre laissent soupçonner un soin médiocre des détails matériels. A travers une expression générale de mélancolie et de tristesse on devine deux qualités fondamentales dans son caractère: la simplicité et la bonté, assez rares chez les grands savants.

Nous ne dirons rien de la distraction d'Ampère qu'on a rendue proverbiale en l'exagérant. Il se passionnait vite et d'une manière durable. Dans les beaux-arts il aimait la simplicité avant

tout : ainsi la musique savante l'ennuyait mortellement; tandis que des mélodies toutes simples et naïves lui faisaient verser des larmes. La vue d'un beau paysage le jetait dans le ravissement. Son imagination exubérante transformait en les embellissant les choses les plus ordinaires de la vie. A-t-il acheté une maison, voici en quels termes il en informe son ami Bredin :

« Comment se fait-il, cher ami, que je suis depuis une douzaine de jours propriétaire d'une maison à Paris, et que je ne t'en aie encore rien écrit? Elle est située entre l'Ecole polytechnique et le jardin du Roi, rue des Fossés-Saint-Victor, nº 19. Cette rue est large, claire, toujours propre, mais en pente assez rapide, en sorte que les voitures ne peuvent guère y monter quand il gèle... J'aurai un jardin avec six tilleuls, trois pruniers, quelques espaliers de vigne. Ce terrain est plus haut que la cour, et au niveau de l'entre-sol. Par un petit escalier de bois, bien commode, je réunirai une des pièces de l'entresol au premier étage, où je logerai. Cette chambre isolée, donnant sur les tilleuls du jardin, sera une habitation charmante que je destine à Jean-Jacques... »

Voici maintenant comment Arago complète la description d'après des souvenirs contemporains :

« A cette époque, notre ami habitait, depuis peu, la modeste maison qu'il avait achetée au coin de la rue des Fossés-Saint-Victor et de la

rue des Boulangers. Le jardin, plus modeste encore, formé de quelques dizaines de mètres superficiels d'un terrain infertile, venait d'être bêché. A certain escalier avait succédé un sillon rapide et sinueux dont les bords supportaient deux ou trois planches étroites placées au-dessus de la partie la plus profonde. Le tout se trouvait entouré de murs extrêmement élevés. Mais, va-t-on s'écrier, vous venez de décrire le préau humide et sombre d'une prison ! Non, messieurs, je viens de tracer le plan et l'aspect du jardin où Ampère, au milieu de janvier, dans la rue des Boulangers, rêvait déjà, j'ai presque dit voyait de frais gazons, des arbres resplendissants de verdure, des bouquets de fleurs brillantes et embaumées, des touffes d'arbrisseaux au milieu desquelles on devait lire avec délices les longues lettres des amis lyonnais; où *le pont jeté sur la vallée* formerait un pittoresque point de vue! »

C'est dans cette modeste maison qu'Ampère a réalisé son immortelle découverte ; c'est dans cette petite chambre du premier étage, ombragée par les six tilleuls, qu'il avait installé sa fameuse *table;* et les plus grandes illustrations scientifiques du monde entier gravirent avec émotion les marches de l'escalier en bois, *bien commode*, conduisant au premier étage. C'est en effet dans cette même chambre que les savants surpris, étonnés, souvent incrédules, accouraient à l'envi, pour voir par eux-mêmes l'instrument de la

découverte, et pour demander à l'inventeur de répéter une fois de plus, devant eux, ses admirables expériences.

Cet homme étonnant était une encyclopédie vivante, rien ne lui était étranger dans le domaine de la science. De même qu'il était philosophe avec Maine de Biran, il était naturaliste avec Cuvier, ou plutôt contre Cuvier, car dans les débats qui s'élevèrent entre Cuvier et Geoffroy-Saint-Hilaire au sujet de la théorie de l'*unité de composition des animaux,* il prit parti pour ce dernier et lutta vigoureusement.

Ampère, tout entier à la science, ne brigua jamais aucune charge politique.

« Lorsque Dieu créa le cœur de l'homme, il y mit d'abord la bonté », dit Bossuet; Ampère était admirablement doué de cette qualité principale de l'homme. Il s'intéressait aux jeunes gens et se faisait un plaisir de leur être utile. Dès la première visite que lui fit Ozanam venu de Lyon à Paris pour étudier le droit, il lui offrit la table et le logement chez lui au même prix qu'il payait dans sa pension. Ozanam peignait ainsi dans une lettre (7 décembre 1831) l'intérieur d'Ampère : « On déjeune à dix heures, on dîne à cinq heures et demie, tous ensemble, M. Ampère, sa fille (1) et sa sœur. M. Ampère est causeur, sa conversation est amusante et fort instructive ; j'ai déjà

(1) Il avait une fille d'un second mariage dont nous n'avons pas parlé : ce mariage avait été malheureux et avait abouti à une séparation, grande source de déboires pour le savant.

bien appris des choses depuis que je suis avec lui. Sa fille parle bien et prend part à ce que l'on dit. M. Ampère m'a paru très caressant pour elle, mais il l'entretient habituellement de science. Doué d'une mémoire prodigieuse pour tout ce qui est scientifique, dans quelque ordre de connaissance que ce soit, il est oublieux pour toute affaire du ménage. Il a appris le latin tout seul. Il ne fait des vers latins que depuis deux ans et les fait très bien. Il possède l'histoire à merveille, et lit avec autant de plaisir une dissertation sur les hiéroglyphes qu'un recueil d'expériences de physique et d'histoire naturelle. Tout cela chez lui est instinctif. Les découvertes qui l'ont porté au rang où il est aujourd'hui lui sont venues, dit-il, tout à coup. Il termine en ce moment un grand projet d'encyclopédie... »

Ozanam trouva Ampère redevenu chrétien, et, cette fois, purement et simplement, comme tout le monde. Il fait maigre, il récite son chapelet. « Un jour, dit M. de Champagny, dans la première partie de ce siècle, un jeune homme, qui devait être un grand écrivain et un grand chrétien, Ozanam, conçut quelques doutes sur la foi. Il entre tout troublé dans une église; il y voit M. Ampère, prosterné dans un coin de l'église, récitant humblement son chapelet. A la vue d'un tel chrétien tous ses doutes cessèrent. »

Le savant éprouvait souvent le besoin de se désaltérer avec un peu d'eau sucrée entre ses repas; mais les jours de jeûne, il tenait à s'impo-

ser une petite privation, et le morceau de sucre était supprimé.

Il savait par cœur toute l'*Imitation de Jésus-Christ*.

Ampère était en tournée d'inspection générale, lorsqu'il tomba malade à Marseille, et rendit son âme à Dieu le 10 juin 1836. Son corps fut déposé dans le cimetière de la ville. Trente-trois ans plus tard, en 1869, ses restes furent transportés à Paris, au cimetière Montmartre, où il repose auprès de son fils Jean-Jacques (1).

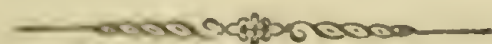
J.-B. JEANNIN.

(1) Tiré de *La vie et les travaux d'Ampère,* par C. A. Valson, Lyon, Vitte et Perrussel,

# FRAYSSINOUS

## ÉVÊQUE D'HERMOPOLIS

(1765-1841)



Nous aimons à présenter à la jeunesse des modèles dignes de son admiration, capables d'exciter en elle une noble ardeur pour le travail et la pratique du bien.

De grandes vertus nous ont consolés des crimes; de magnifiques dévouements nous ont dédommagés des iniques faiblesses de la société française à la fin du dix-huitième siècle. A la vertu se sont joints de beaux et utiles talents, qui ont dissipé les ténèbres de l'ignorance et de l'erreur, pour faire briller de tout son éclat le soleil de la vérité.

Parmi les hommes suscités de Dieu pour éclairer leurs contemporains de leur parole enflammée, Frayssinous occupe une des premières places. Aussi, les lecteurs assidus de la *Gazette du Dimanche* et des *Illustrations du XIX*e *siècle* seront-ils heureux de contempler ce noble carac-

tère dans les diverses et hautes fonctions qu'il a remplies.

Denis-Antoine-Luc, comte Frayssinous, évêque d'Hermopolis, chanoine d'honneur de l'Eglise de Paris, pair de France, commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit, successivement grand-maître de l'Université et ministre des affaires ecclésiastiques, premier aumônier des rois Louis XVIII et Charles X, l'un des quarante de l'Académie française, naquit le 9 mai 1765, à La Vayssière, l'un des domaines de sa mère, dans l'Aveyron.

La sagesse de cet enfant de bénédiction se manifesta de bonne heure. Doux et modeste, pieux et appliqué à l'étude, il était la joie de sa famille et l'honneur de ses maîtres.

Un prêtre qui habitait Concourès, paroisse du voisinage, lui donna les premières leçons de grammaire. Avec l'âge se développa sa nature aimable et réservée qui permettait dès lors de comparer le futur lévite au jeune Tobie.

Le chef-lieu de l'Aveyron, Rodez, au site pittoresque, possédait un collège, ancien noviciat des Jésuites. Ses parents, désirant qu'il en suivît les cours et confiants dans la gravité précoce de leur fils, l'y envoyèrent comme externe, dès l'âge de treize ans. Parmi ses condisciples, se trouvait un de ses cousins, M. Boyer, qui resta pour lui un ami fidèle durant toute sa longue et brillante carrière.

L'application du jeune Denis-Luc ne se démentit pas un instant. Pendant ses humanités et

jusqu'en rhétorique, sous la direction de l'abbé Girard (1), il occupa toujours un des premiers rangs. Ce professeur, fier d'un élève si illustre, s'est plu à rappeler, dans une édition de son ouvrage, qu'il avait dicté ses *Préceptes* à M. Frayssinous, et à Gaston de Rodez, auteur d'une traduction en vers français de l'Enéide, et plus tard proviseur au collège de Limoges. Lorsque vinrent les deux années du cours de philosophie, notre élève, à l'esprit lent mais sûr, se distingua d'une manière particulière par la rectitude de son jugement, et soutint sa thèse de fin d'année avec éclat.

Le père de M. Frayssinous, licencié en droit et avocat au parlement de Toulouse, aurait beaucoup désiré que son fils se destinât au barreau. Dans ce but il l'envoya parfaire ses études à Paris. Aîné de la famille, on comptait lui transmettre les avantages d'une haute position. Cette perspective ne put fasciner ses regards. Une voix intérieure inclinait dès cette époque ses désirs vers le sacerdoce : il y sera fidèle. A Paris, avec des compatriotes comme Clausel de Montals, depuis évêque de Chartres (2),

(1) Auteur des *Préceptes de rhétorique*.

(2) Mgr Clausel de Montals (Claude-Hippolyte) naquit au village de Coussergues, dans le diocèse de Rodez, le 5 avril 1769. Il fut nommé évêque de Chartres, le 24 avril 1824. Il ne cessa de lutter, pendant tout le règne de Louis-Philippe, contre le monopole universitaire, avec autant de vivacité que de talent. Il est mort le 4 janvier 1857.

(*Note des Editeurs.*)

avec le fameux abbé de Pradt (1), Pierre Boyer (2), et nombre d'autres, il puisera largement à cette source de science divine qui avait pour lui tant d'attraits. Et, le moment venu, il s'ouvrira sans détour à son père de ses résolutions inébranlables, et celui-ci se résignera chrétiennement aux vues de la Providence. En 1783, nous le trouvons à la Communauté de Laon, dirigée par les prêtres de Saint-Sulpice.

Toutefois, s'il renonçait à être chef de sa famille, il ne cessera pas de lui être vivement attaché et dévoué. Le 13 septembre 1784, il écrivait à son père :

« Mes frères sont, sans doute, près de vous ; j'envie leur bonheur. J'aime à croire qu'ils ne perdent pas

(1) L'abbé de Pradt était né en Auvergne, au village d'Allanches, le 23 avril 1759. Il fut d'abord vicaire général du cardinal de La Rochefoucauld, archevêque de Rouen. Envoyé aux Etats-Généraux de 1789 par les membres de son Ordre, il se montra rebelle à toute idée de réforme. A la dissolution de l'Assemblée constituante, il émigra et se fixa à Hambourg, où il publia plusieurs pamphlets contre la République. Après le 18 brumaire, il rentra en France, se fit présenter à Napoléon dont il capta les bonnes grâces, et parvint à se faire nommer successivement évêque de Poitiers et archevêque de Malines. Après la chute de l'Empire il écrivit tout le mal possible de celui qui avait été son bienfaiteur, sans qu'il pût se concilier les bonnes grâces de la Restauration. Il se retira en Auvergne. Envoyé en 1827 à la Chambre des députés par les électeurs de Clermont, il prit place à l'extrême gauche. Mais il ne tarda pas à donner sa démission. Il mourut en 1837 d'une attaque d'apoplexie dans son château de Védrine. (*Note des Editeurs.*)

(2) Pierre-Denis Boyer était né le 19 octobre 1766, à Sévérac-l'Eglise (Aveyron). Il embrassa l'état ecclésiastique, vécut dans la retraite pendant la Révolution, et s'unit à M. Emery, en 1801, pour relever Saint-Sulpice. Il fut un des adversaires les plus violents de M. de Lamennais. (*Note des Editeurs.*)

leur temps. Rien de plus important pour eux que de se former de bonne heure à l'amour du travail et de s'en faire une habitude. Le désir de leur avancement fait que j'aime à les voir entre les mains d'un précepteur qui joint aux talents le mérite de l'éducation. Surtout, qu'ils s'étudient à être honnêtes et affables dans les propos et à parler avec hardiesse. Je gagerais qu'ils sont timides et n'osent proférer un mot que tête baissée, et tous les quarts d'heure. Il me tarde de les voir pour examiner la tournure de leur corps et de leur esprit. La politesse, l'amour de l'étude et de la vertu, voilà ce qui devra les rendre aimables. Je souhaite que par leur conduite ils fassent votre joie et votre consolation... »

Quand l'étudiant écrivait cette lettre où respire déjà la maturité de l'âge, il n'avait que dix-neuf ans. Ses études théologiques se poursuivaient avec grand succès, et la gravité de ses pensées savait faire place, dans les récréations et les temps de repos, à la gaîté de son naturel. Sa muse s'essayait même à des compositions joviales qui plus tard feront sourire l'évêque devenu ministre. Maître ès arts, selon l'expression du temps, on le considéra bientôt comme le premier sujet de la maison. M. Philibert de Bruillard, mort évêque de Grenoble, a pu dire de lui : « Elève au Séminaire, M. Frayssinous eut beaucoup d'amis, jamais d'ennemis, peu ou point de rivaux. »

A ce moment, l'abbé Frayssinous avait soutenu sa *bachelière* et préparait sa *licence* dont la perspective animait vigoureusement son ardeur.

C'était alors le moyen d'arriver aux honneurs ecclésiastiques ; et, avec des condisciples tels que les La Trémoïlle, les Croï, les Salm-Salm, dont il avait l'estime et l'affection, il pouvait compter sur un brillant avenir. Le prince de La Trémoïlle (1), en particulier, destiné à l'évêché de Strasbourg, avait pensé se l'attacher comme grand vicaire. Mais notre jeune lévite, au moment du sous-diaconat, en 1788, renonça spontanément aux plus belles espérances pour s'attacher à la Compagnie de Saint-Sulpice, et fut promu au sacerdoce l'année suivante.

Deux ans plus tard la tempête révolutionnaire, prédite par saint Benoît-Joseph Labre, dont le frère était alors à Saint-Sulpice, éclata avec violence. On requit les élèves du Séminaire pour travailler à des terrassements au Champ-de-Mars (2). L'abbé Frayssinous put cependant échapper à cette corvée.

La persécution le rejeta bientôt dans le Rouergue, au milieu des monts de Laguiole, sur la paroisse de Curières, où était situé un vieux et pittoresque manoir de famille, appelé Le Puech. Ce pays eut les prémices de son zèle sacerdotal, à commencer par le curé, qui dut rétracter son serment à la Constitution civile du clergé. Ce dernier, d'un caractère plus que singulier, ne

(1) L'abbé de la Trémoïlle (Charles-Auguste Godefroi) fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, le 15 juin 1794.

(2) Place publique de Paris.

prisait pas fort son vicaire de circonstance : « Frayssinous, disait-il, n'est bon à rien, pas même à faire un baptême. » Mgr d'Hermopolis aimait plus tard à rappeler ce pronostic peu flatteur.

En 1793, Frayssinous, sur l'avis de M. Emery, appuyé de Mgr de La Luzerne, évêque de Langres, avait cependant cru devoir prêter le serment d'égalité et de liberté (1), quoi qu'en aient dit les controverses élevées sur la licité de cet acte. Mais, hélas ! malgré toutes les concessions possibles du clergé à cette douloureuse époque, la tempête grondait de plus en plus, et 93 devait être une année de lamentables ruines. Les églises étaient fermées, et la guillotine multipliait les victimes innocentes dans les villes et les campagnes.

Un jour, l'abbé Frayssinous eut l'audacieux courage de se rendre à Rodez, pour y contempler la machine fatale. De retour au Puech, il put dire : « Je suis aguerri, et je continuerai, sans crainte, l'exercice de mon ministère. »

Tant que la porte des sanctuaires demeura interdite, il offrit, tous les dimanches, le sacrifice de la messe dans une cave, en présence de quelques privilégiés. Entre temps, il s'occupait du salut des âmes, visitait les malades et appor-

(1) Ce serment, regardé alors comme licite, d'après l'avis d'ecclésiastiques éminents, n'a aucun rapport avec celui du clergé que l'Église a condamné.

(*Note des Éditeurs.*)

tait secrètement aux mourants les précieux secours de la religion.

Sur la fin de juillet 1794, l'exercice du culte fut toléré dans les villages ; et, tous les samedis, M. Frayssinous ne craignait pas de faire cinq lieues pour aller remplir les fonctions du ministère pastoral à Curières.

Pendant la semaine, il se rencontrait avec M. Boyer, et, ensemble, étudiaient l'Ecriture sainte et les Pères ; ils se préparaient à réfuter les fausses maximes des philosophes du XVIII[e] siècle.

C'est alors que l'abbé Frayssinous conçut le plan des conférences qui ont immortalisé son nom.

La persécution qui se raviva, un instant, sous le Directoire (1), ne modifia point son genre d'existence dans le Rouergue. Protégé par l'isolement et l'affection des populations, il continua son apostolat et acquit l'expérience si précieuse du ministère pastoral. Tous ses loisirs étaient consacrés à l'étude : comme témoignage, on conserve encore, au Puech, une *Somme* de saint Thomas remplie de feuilles contenant des notes écrites de sa main.

Enfin, parut Bonaparte qui mit un frein à l'anarchie. A la faveur du demi-repos que l'on goûtait à Paris, les membres dispersés de la compagnie de Saint-Sulpice songèrent à se réunir.

(1) Du 27 octobre 1795 au 9 novembre 1799 (18 brumaire an VIII).

Sur l'appel de M. Emery, l'abbé Frayssinous s'empressa, en 1800, de regagner Paris, et y enseigna la théologie dogmatique.

Ceux qui avaient connu le jeune professeur au modeste séminaire de la *Vache noire* ne tarissaient pas en éloges sur sa bonté toute fraternelle.

De cette maison provisoire, la Communauté se transporta, en 1803, rue Notre-Dame-des-Champs, dans les bâtiments occupés depuis par le collège Stanislas. En 1804, ce fut rue du Pot-de-Fer, près de l'église Saint-Sulpice, que s'établit le séminaire, en attendant les bâtiments actuels. La piété s'y trouva florissante, la régularité parfaite, le silence inviolable. On y vivait avec simplicité et candeur ; la vie s'y menait sans bruit, égale, uniforme, mais utile, sainte et bien remplie.

Le pouvoir, redevenu protecteur, offrait un abri sûr à tous ceux qui consentaient à se ranger sous sa loi. Frayssinous assista bientôt au triomphe de la religion dans la métropole de Paris. Cette scène merveilleuse l'avait tellement frappé, qu'il se plut à en décrire, avec complaisance, jusqu'aux moindres détails, et qu'il demandait au Ciel d'agréer cet hommage solennel comme une expiation nationale des outrages prodigués au culte pendant les longs jours de la Révolution.

Les résultats ne se firent point attendre. C'était un nouvel essor des idées morales et religieuses ; c'était une vraie renaissance. Beaucoup d'esprits, libres enfin d'un joug intolérable, commençaient

à regretter des croyances dérobées à leur cœur. Le prêtre catholique devait reparaître; M. Frayssinous va se montrer.

A l'église des Carmes, rue de Vaugirard, où le Séminaire se rendait aux offices, dès 1801, commencent des catéchismes raisonnés, dans lesquels la parole du futur orateur s'enflamme jusqu'à l'éloquence. Le succès de cet exposé succinct des vérités de la religion fut immense.

Bientôt, sur un plan arrêté, les discours succèdent aux conférences; la doctrine catholique est exposée et défendue comme aux jours d'Origène et de Tertullien. Ce genre de controverse, très goûté à l'époque, enrichit la littérature d'un genre, en apparence, tout nouveau.

Quand tout a été ébranlé, quand un peuple a perdu les premières notions de société, d'ordre et de morale, il faut trouver le secret de ramener les esprits à la raison avant de toucher les cœurs.

L'éloquence de Frayssinous répondra aux besoins du temps; il modifia pour son auditoire le langage autoritaire des Bossuet, des Bourdaloue et des Massillon. S'adressant à des croyants venus pour l'entendre avec des dispositions presque païennes, bien des auditeurs, surtout parmi les jeunes gens, verront tomber le bandeau qui couvrait leurs yeux. Ce ministère efficace, autant qu'honorable, portera remède aux ravages de l'incrédulité; et les protestants eux-mêmes loueront cette forme de l'apologétique chrétienne, que continuera Lacordaire.

L'église de Saint-Sulpice ayant été rendue au culte en 1802, le cours d'instructions y fut inauguré, par notre brillant orateur, en 1803. Suspendu en 1809, il sera repris en 1814, et clos en 1822.

Les sophismes voltairiens et les doctrines matérialistes furent battus en brèche et avec un véritable succès.

L'enthousiasme devint tel, qu'on vit la discussion se transporter dans les entretiens privés et jusque dans les promenades publiques.

Non seulement l'abbé Frayssinous exposait la vérité comme orateur, mais il la faisait pratiquer comme confesseur. Obligé de quitter le séminaire de Saint-Sulpice pour s'adonner tout entier à l'apostolat de la prédication, il sera profondément uni de cœur avec les membres de la Congrégation, comme avec ses anciens élèves.

Un christ, l'image de la sainte Vierge, les portraits de saint Vincent de Paul, de Bossuet et de Fénelon faisaient l'unique ornement de sa chambre : c'est à ces lumières qu'il éclairait son intelligence et enflammait sa vertu.

Les Portalis (1), les Maury (2), les Berryer et tant d'autres applaudissaient à son éloquence, à la vigueur de sa dialectique, et intervenaient parfois

(1) Portalis fut ministre des cultes sous le premier empire. Savant jurisconsulte, il prit une part active à la rédaction du Code civil. Il contribua puissamment a la réorganisation du culte en 1801 et 1802. Il mourut le 25 août 1807.

(2) L'abbé Maury, devenu, pendant l'émigration, évêque de Montefiascone, était revenu en France et se trouvait à Paris pendant que Frayssinous prêchait ses conférences à Saint-Sulpice.

pour le défendre auprès d'un pouvoir quelquefois ombrageux. Napoléon lui-même révoqua des mesures intempestives dues au fameux Fouché.

L'Episcopat ne marchandait pas non plus ses louanges à l'illustre conférencier : le cardinal Fesch, l'archevêque de Toulouse, les évêques de Casal, de Gand, de Chartres et de Troyes vantaient son zèle apostolique et s'empressaient à ses discours. Battant en brèche les mauvais livres de l'époque, on l'entendit se plaindre d'être obligé de faire l'apologie de la religion aux yeux de ses enfants, comme jadis les Apôtres devant les Gentils et les Juifs.

Les auditeurs prenaient des notes, se réservant la discussion et l'examen à loisir. Et, sur ces grandes questions où il s'agit, pour tous et pour chacun, de la vie, de la mort, du temps et de l'éternité, il arriva qu'un prêtre, seul, aidé de la grâce divine, opéra la plus merveilleuse révolution dans les âmes, malgré toutes les préventions. Ce que Chateaubriand avait évoqué et préparé par son *Génie du Christianisme,* Frayssinous eut le bonheur et la gloire de l'accomplir.

D'aussi grands succès ne pouvaient manquer d'éveiller l'attention, et les honneurs vinrent d'eux-mêmes chercher le célèbre auteur des conférences: Fontanes(1) le nomma inspecteur d'Aca-

(1) Nommé en 1808 grand-maître de l'Université, M. de Fontanes (1757-1821) y fit refleurir les bonnes études et favorisa la religion.

démie à Paris, et le cardinal Fesch (1) chercha à se l'attacher, avec les abbés de Quélen et Feutrier, en lui donnant le titre de chanoine titulaire. Tout ce que put obtenir l'oncle de l'Empereur fut de lui faire accepter la charge de secrétaire de la Commission ecclésiastique dont il était lui-même président, commission ayant pour but de chercher à concilier les vues de Napoléon avec les principes de la théologie.

A ce moment, par l'ordre du préfet de police, les conférences de Saint-Sulpice avaient été suspendues. Trois années se passèrent ainsi, avec des stations prêchées, en 1812 et 1813, à Lyon et à Montpellier ; après un séjour, en 1814, dans sa famille, il rentra à Paris.

Le grand apologiste reparut alors dans la lice avec honneur.

Le 10 août 1814, il prononçait devant M. de Fontanes, grand-maître de l'Université, en présence des élèves du Séminaire et de ceux de l'Ecole Normale, réunie pour la circonstance, un discours à sensation, dont le texte était : *Cantemus Domino, gloriose enim magnificatus est ;* « chantons un cantique au Seigneur, car il a été magnifiquement glorifié. »

Au sortir de l'Ecole Normale, MM. Bellard, Chauveau-Lagarde et Delacroix-Frainville ex-

(1) Le cardinal Fesch (1793-1839), oncle maternel de Napoléon, fut nommé archevêque de Lyon en 1802, cardinal en 1803, et élevé, en 1805, aux dignités de grand aumônier de l'Empire, de comte et de sénateur.

primèrent hautement à l'orateur l'admiration et la reconnaissance de tous les cœurs catholiques.

Peu de temps après, en novembre de la même année, Frayssinous remontait dans la chaire de Saint-Sulpice, devant un auditoire accouru de tous les quartiers de la capitale, pour démontrer que, dans tous les événements, au-dessus de l'homme il y a Dieu. L'effet fut immense, et l'on se demandait si Bossuet ne revivait pas dans l'éminent orateur.

Louis XVIII, rétabli sur le trône de ses pères (1), voulut que les principes de religion et de morale devinssent la base de l'enseignement public. Aussi, en vertu d'une ordonnance du 17 février 1815, M. de Bausset, ancien évêque d'Alais et depuis cardinal, fut nommé Président du conseil royal de l'instruction publique, et l'abbé Frayssinous, Inspecteur général des Etudes. L'orage dès Cent-Jours ne lui permit pas d'exercer ses fonctions. Il crut prudent de se retirer dans sa famille. Au retour du Roi (2), l'ordonnance du 17 février ne fut pas maintenue; une commission, sous l'autorité du Ministre de l'Intérieur, dirigea l'Instruction publique. Frayssinous en fut membre et M. Ampère lui succéda comme Inspecteur général des Etudes.

Quelques mois après, il était aux côtés du préfet de l'Aveyron pour distribuer les prix aux élèves

(1) 24 avril 1814.
(2) 8 juillet 1815.

du collège de Rodez, dont il avait été l'un des plus brillants sujets, et dont il était maintenant la gloire. C'est dans ce voyage au pays natal, qu'à la prière des habitants de Rodez, il fit entendre dans la cathédrale ses trois beaux discours sur la Révolution française : la sensation ne fut pas moindre qu'à Paris.

Cependant le ton hautain du président de la commission, M. Royer-Collard, heurtait le caractère bienveillant et facile de l'abbé Frayssinous. « C'est une terrible chose d'être en place, écrivait-il, j'en ai un échantillon dans celle que j'occupe. Je fais le plus sot métier du monde, et le plus opposé à mes goûts. »

Aussi la perte de sa mère, au commencement de 1816, en le plongeant dans la douleur, raviva ses dégoûts. Le 15 mai suivant, il donnait sa démission, en indiquant l'abbé Eliçagaray pour son successeur. Louis XVIII, par reconnaissance, nomma l'abbé Frayssinous membre honoraire de la commission d'Instruction publique, et lui accorda une pension de 6.000 francs.

Aux travaux ingrats de la position qu'il venait de quitter, l'orateur de Saint-Sulpice préférait les conférences ; il les reprit à Paris, et prêcha même un Avent à Bordeaux. Ses succès, croissant de jour en jour, le désignaient pour l'épiscopat. « De grâce, ne désirez pas de mitre à vos amis, écrit-il au comte d'Estourmel ; ce n'est qu'une pyramide d'épines bien pointues sur la tête. »

Ayant prêché, le jour de la Pentecôte, 1817, dans la chapelle des Tuileries, Frayssinous, qui avait singulièrement plu au Roi, fut appelé à l'évêché de Nîmes. Il refusa; et, comme on s'en étonnait, il répondit : « Les dignités de cette sorte sont plus faciles à refuser qu'à accepter. »

Le 25 août suivant, il prêchait la fête de saint Louis devant l'Académie française réunie à Saint-Germain-l'Auxerrois. Pressé de livrer son manuscrit pour l'impression de son beau discours, on eut peine à l'obtenir. « Il y a, disait-il, des discours qu'on apprécie au débit, mais qui perdent leur mérite à la lecture. »

Dès cette même année, l'abbé Frayssinous eut l'occasion d'exprimer, sur l'établissement des Petits Séminaires, l'opinion favorable qu'il émettra avec autorité, dix ans plus tard, dans les conseils du Roi. Le vœu du Concile de Trente, le zèle du clergé de France et le concours empressé de Louis XIV, enjoignant aux Evêques d'établir, dans leurs diocèses, des écoles pour les jeunes clercs, lui fournissaient des arguments sans réplique.

Le sermon du jour de la Pentecôte aux Tuileries en appelait naturellement d'autres; aussi l'abbé Frayssinous fut-il désigné pour l'Avent suivant. Le lendemain de Noël, le prédicateur ayant été présenté au Roi : « *Monsieur l'abbé*, dit le monarque, *votre présence aujourd'hui ne m'est plus aussi agréable, puisqu'elle m'annonce la fin de votre station.* »

Louis XVIII venait de signer le concordat de 1817 : « S'il fallait juger cet acte par la haine qu'on lui porte, écrivait l'orateur, je croirais que le salut de la religion et de la France y est attaché. »

Ce concordat, en effet, était violemment attaqué par des prétentions hautaines, des arguments vagues, confus, et avec des citations le plus souvent sans autorité.

Le grand-aumônier, cardinal de Périgord, jugea M. Frayssinous capable d'y répondre. Il le fit au commencement de 1818, dans un ouvrage ayant pour titre : *Les vrais principes de l'Eglise gallicane.* Ce livre reçut de hautes approbations, mais rencontra aussi, sur certaines thèses, de puissants contradicteurs. Deux éditions successives furent enlevées rapidement.

Cet ouvrage ne détourna point de ses conférences l'infatigable prédicateur et il se fit entendre à Chartres. Mais son discours le plus remarquable, en cette année, fut l'éloge du prince de Condé (1), mort le 13 mai. Louis XVIII, juste appréciateur des vrais talents, désigna, dès le soir même, son prédicateur d'Avent pour ce panégyrique qui devait être prononcé le 26 du même mois. Le succès fut complet, malgré la délicatesse de certain point à traiter. Ainsi, ménageant admirablement les soldats restés fidèles au Roi, tandis que leurs frères combattaient

(1) 1818.

pour la Patrie sous les étendards républicains et impériaux, il s'écria : « En ce temps-là, le bonheur n'était nulle part ; la gloire était partout. »

Quatre ans plus tard, comme l'abbé Frayssinous parlait au Roi d'un autre panégyrique remarquable : « Oui, dit le Roi, en souriant, il a du mérite ; mais on n'y lit pas : *Le bonheur n'était nulle part ; la gloire était partout.* »

Si la vie du prince de Condé offrit à l'éloquence de Frayssinous une belle occasion de se produire, celle de Louis IX, le 25 août 1818, lui présenta un sujet d'un ordre encore plus élevé, dans l'église des Quinze-Vingts, dont le saint roi fut le fondateur. Prenant texte de ces paroles : « Il plaisait à Dieu comme aux hommes (1) », il montra saint Louis, pour le plus grand bien de ses peuples, incapable de souffrir la plus légère atteinte à son autorité, règle que tous les princes devraient suivre.

Cette pensée l'avait tellement frappé, qu'il lui arriva souvent de redire : « Ce ne sont pas les rois qui se font tuer à la tête de leurs troupes qui perdent les royaumes : ce sont ceux qui se laissent conduire à l'échafaud. » Et il ajoutait : « Je refuserais l'absolution à un roi qui se montrerait disposé à sacrifier les droits de sa couronne. » Dans les conjonctures délicates, en présence d'une opposition compromettante, il voulait que

(1) *Placebat tam Deo quam hominibus.*

le Roi se demandât : « A ma place, qu'aurait fait saint Louis ? »

L'année suivante, en mai 1819, dans la cathédrale de Sainte-Croix d'Orléans, Frayssinous célébrait avec ardeur les gloires de Jeanne d'Arc. La comparant à Judith sauvant son pays des mains de ses ennemis, il pouvait s'écrier : « Vous êtes la gloire de la France et votre nom, ô Jeanne, sera béni dans les siècles ! » Tant de renommée si bien acquise décidèrent le cardinal de Périgord, qui venait de s'asseoir sur le siège de saint Denis, à nommer l'abbé Frayssinous vicaire général. De là à la dignité épiscopale, il n'y avait plus qu'un pas.

Dès le mois de septembre 1821, plusieurs journaux annoncèrent que l'orateur de Saint-Sulpice et de la Cour était appelé à occuper le siège de Belley. Le lendemain, l'*Ami de la Religion* publiait le refus motivé de l'humble prédicateur.

Le cardinal de Périgord lui légua, en mourant, sa croix pectorale, comme dernier témoignage d'estime.

M. Feutrier, vicaire général de la grande-aumônerie, appréciant le motif du refus de l'épiscopat par son ancien et vénéré maître, qui redoutait une aussi grande charge d'âme, résolut de lui confier le titre de premier aumônier du Roi, en qualité d'évêque *in partibus*.

Louis XVIII, informé de ce projet, coupa court, cette fois, à toute résistance, en imposant sa

volonté expresse. Dans sa visite de remerciement au Roi, l'abbé Frayssinous s'empressa de dire avec sincérité : « Ce que je trouve de plus extraordinaire dans cette place, c'est de m'y voir. »

Le nouvel aumônier fut chargé de prononcer l'oraison funèbre du cardinal de Périgord à Notre-Dame.

On était en 1822, les conférences de Saint-Sulpice avaient pris fin. Dans le Consistoire du 19 avril, Pie VII institua pour évêque de l'Eglise d'Hermopolis, *in partibus infidelium*, M. Denis-Antoine-Luc Frayssinous, maître en théologie, premier aumônier du Roi très chrétien. « Si j'avais eu le choix, lui écrivait le représentant de la France près du Saint-Siège, vous seriez le successeur de saint Grégoire de Nazianze, que vous imitez si bien dans la défense de la foi. »

Tandis que l'évêque nommé se préparait par la retraite à la consécration épiscopale, Louis XVIII, dans l'intérêt de la religion et des études, le nomma Grand-Maître de l'Université.

Cette institution impériale, malgré de louables efforts, s'est toujours ressentie de sa première origine. Bonaparte, devenu consul, avait trouvé l'Instruction en des mains bien peu dignes de la diriger. Apostats, prêtres mariés, gens souillés des excès révolutionnaires, tels étaient les maîtres auxquels on était réduit à confier la jeunesse. Le désordre était véritable; mais le remède appliqué fut d'abord inefficace. Ce ne fut

qu'en 1800 que l'Université impériale, avec son personnel imposant, enlaça, comme dans un immense filet, la France tout entière. Pourtant, les écoles déjà existantes ne furent épurées ni dans les professeurs ni dans les élèves; elles entrèrent dans la nouvelle organisation avec tous leurs vices et rendirent l'épuration lente et difficile; telle était la situation de l'Université en 1822.

Le nouveau Prélat supplia Louis XVIII de ne pas lui imposer la charge d'un si lourd fardeau. Il fallut céder : la volonté du Roi resta inébranlable devant toutes les oppositions.

« Je me dépite contre ceux qui me félicitent de cette nomination », écrivait le nouveau grand-maitre; et Louis XVIII, de son côté, disait: « Pour moi, avoir nommé M. Frayssinous chef de l'Instruction publique, je trouve que ma semaine est pleine. »

La presse de l'opposition critiqua vivement le choix d'un Evêque, comme grand-maitre de l'Université ; mais ses plaisanteries, inspirées par le goût voltairien, ne pouvaient décréditer le mérite de l'élu. Bientôt l'Académie, plus juste dans ses appréciations, et jalouse de le posséder dans son sein, lui offrit le fauteuil resté vacant par la mort de l'abbé Sicard, continuateur de la belle œuvre de l'abbé de l'Epée.

Cette même année, le Roi nomma à la chambre des Pairs huit prélats, parmi lesquels comptait l'évêque d'Hermopolis. Là encore, son talent ora-

toire lui mérita des applaudissements multipliés, à la grande satisfaction du monarque chrétien.

La prudence ne permit pas toujours au grand-maître de l'Université d'opérer dans son personnel tous les changements qu'il aurait désirés. Cependant il fit choix, le plus souvent possible, d'ecclésiastiques distingués, pour mettre à la tête des académies et des collèges, des recteurs, des proviseurs, des principaux et des censeurs. Il exigeait de tous, et des professeurs en particulier, des conditions de capacité relevées d'une haute moralité. Il ne crut pas qu'un protestant pût enseigner les questions les plus délicates de notre histoire à la jeunesse catholique; aussi, dès le mois d'octobre 1822, le cours de M. Guizot était suspendu.

Lorsque l'Université reçut pour chef Mgr d'Hermopolis, les collèges, sans enseignement religieux, avaient conservé leurs traditions de moquerie et d'incrédulité. Jugeant que le blasphème était le plus souvent le résultat de l'ignorance, Mgr Frayssinous résolut de donner à ces maisons d'éducation des aumôniers instruits et zélés, capables d'éclairer les jeunes générations et de les tirer de la voie du scepticisme voltairien. Cette précaution de haute sagesse s'était perpétuée jusqu'à nos jours dans les écoles du gouvernement. Mais à cette heure, des ministres qui se croient plus sages essaient d'en effacer les derniers vestiges. Nous sommes loin des sentiments qui animaient Louis XVIII, quand il disait aux

chefs de l'Université royale : « Je vous exhorte surtout à former de bons chrétiens, car c'est la base de tout le bonheur de ce monde. »

Aussi, était-ce la préoccupation constante du pieux prélat, qui allait à Sainte-Geneviève demander à Dieu les grâces nécessaires pour bien remplir sa haute mission près de la jeunesse si intéressante des écoles.

Mgr d'Hermopolis, dans l'exercice de ses graves fonctions, était, comme on le pense, l'objet de sollicitations nombreuses. Mais il ne tenait compte des recommandations qu'autant qu'elles pouvaient éclairer son jugement, sans le laisser s'égarer.

La Faculté de médecine de Paris réclamait tout spécialement une réorganisation complète. Aussi fallut-il éliminer un certain nombre de professeurs dangereux, pour les remplacer par des maîtres franchement chrétiens. Le plan des études fut amélioré, et le 10 mars 1823 le grand-maître installait la nouvelle Faculté de médecine avec une pompe qui rappelait les solennités des beaux jours de l'ancienne Université de Paris, dans les siècles antérieurs.

Malgré son zèle et ses soins multipliés, Mgr d'Hermopolis ne put déraciner tous les vices reprochés aux écoles universitaires. L'abbé Félicité de La Mennais, dans une lettre mémorable, ne craignit pas de signaler les désordres et même d'horribles sacrilèges. A cela Mgr Frayssinous répondait : « M. de La Mennais dit beaucoup de mal de l'Université, mais il ne connaît pas tout.

Comment remplacer cette institution qu'il voudrait détruire? que faire de cent mille enfants? »

Il est certain que le grand-maître de l'Université employa tous les moyens que suggère la prudence pour améliorer le système défectueux de l'éducation dans les écoles de l'Etat : visites fréquentes, discours, retraites données aux élèves, avis nombreux, expulsion des plus mutins, changement des maîtres, rien ne semble avoir été négligé; mais le temps et la patience sont nécessaires pour détruire les mauvaises herbes dans un champ longtemps négligé. Le temps a fait défaut, et nos révolutions successives ont souvent paralysé les plus louables efforts.

L'année même de sa mort, Louis XVIII, voulant donner une dernière preuve de sa sagesse et de son dévouement à l'Eglise, créa le ministère des Affaires ecclésiastiques qui, réuni à celui de l'Instruction publique, fut confié à l'évêque d'Hermopolis comme au plus digne et au plus capable. Ministre, Frayssinous fut toujours accessible à ses amis. Son aimable simplicité et l'affectueux abandon de ses manières faisaient presque oublier les grandeurs auxquelles il était parvenu. De nombreux choix et des plus heureux pour l'épiscopat, de bonnes lois en faveur des écoles et des congrégations religieuses marquèrent son passage au ministère.

Mais il ne devait pas tarder à fermer les yeux, ce roi qui l'avait comblé d'honneurs bien mérités. Louis XVIII mourut très chrétiennement dans

la nuit du 15 au 16 septembre 1824, et ce fut Mgr d'Hermopolis qui prononça l'oraison funèbre. De grandes vues, des jugements pleins de sagesse et de mesure, des mouvements oratoires très heureux recommandent ce discours. Louis XVIII mort, on avait crié : Vive le Roi ! et Mgr Frayssinous était un des premiers à saluer Charles X.

L'année suivante, il accompagnait le nouveau monarque à la solennité de son sacre à Reims, et jurait de lui être fidèle jusqu'à la mort. Aussi ne lui ménagea-t-il point son dévouement, même en exil. Mais le trône de Charles X, pour des raisons qu'il ne nous appartient pas d'examiner ici, ne tarda pas à chanceler. Mgr Frayssinous s'en aperçut, sans pouvoir y porter remède. De ministères en ministères, de concessions en concessions, le roi de France vit son trône crouler avec fracas, pour n'avoir pas su arrêter la main des démolisseurs.

La bonté native des Bourbons, leur inexplicable confiance et la crainte de châtier sévèrement leurs ennemis, les perdit encore. La couronne de saint Louis tomba de leur tête pour n'avoir pas trouvé la mâle énergie qui doit la soutenir.

En 1830, la Révolution emporta le trône légitime pour la seconde fois, sans laisser à l'autel aucune garantie de protection. Ainsi fut fermée la carrière politique de Mgr Frayssinous.

Après un long voyage en Suisse, en Savoie, en

Italie et à Rome, le prélat vint se fixer à Rodez. Là, entretenant, de près ou de loin, les meilleures relations avec ses amis, il donna une quatrième édition de ses conférences, sous le titre de : *Défense du Christianisme.*

Mgr d'Hermopolis jouissait à peine d'un repos nécessaire dans sa retraite de Rodez, que Charles X lui demandait un nouveau sacrifice : c'était de venir près de lui achever l'éducation du duc de Bordeaux, que l'on croyait appelé à rétablir le trône de ses pères, sous le nom d'Henri V.

Au reçu du message pressant qui l'invitait à être précepteur du prince, Mgr Frayssinous se demanda si, *en conscience,* il pouvait se charger d'une si haute et si redoutable mission.

Pour s'éclairer, il partit immédiatement à Paris consulter les personnages les plus compétents sur cette charge pleine de responsabilité. Il y avait alors à Paris un prêtre de haut mérite que le prélat désirait associer à sa grande mission : c'est nommer l'abbé Trébuquet. Sûr de son concours, Mgr d'Hermopolis répondit au roi exilé qu'il acceptait la noble tâche offerte à son dévouement.

Le 3 octobre 1833, il partait pour Prague, en Bohême. Venu avec désintéressement, le digne précepteur refusa les honoraires attachés à ses fonctions.

Six semaines plus tard, il écrivait : « Ma chambre à coucher, donnant au midi, offre l'un

des coups d'œil les plus imposants que je connaisse. On ne peut le comparer qu'à celui dont jouit le spectateur du haut de la terrasse de Saint-Germain. Je suis assez occupé pour n'avoir pas le temps de m'ennuyer. Notre vie est réglée comme un papier de musique. »

L'enseignement de la religion, de la littérature et de l'histoire par la bouche de l'éloquent Prélat, « faisait fleurir le beau *Lis* né sur un tombeau. »

Mgr Frayssinous passa cinq années dans l'intimité de la famille royale. Il eut la douleur de fermer les yeux à Charles X exilé, comme il l'avait fait pour Louis XVIII mourant sur le trône de France. Son royal élève, plein d'affection pour lui, répondit magnifiquement à ses soins.

Et quand, en 1838, le précepteur, jugeant l'éducation du prince terminée, voulut se retirer : « Monseigneur, dit-il à son auguste élève, je ne sais pas si un jour Dieu vous appellera à régner ; je sais seulement que j'ai tâché de vous donner des principes qui vous seront utiles dans l'une et l'autre fortune. »

Avant de quitter un maître si dévoué, le duc de Bordeaux offrit à Mgr Frayssinous son portrait dû à un éminent artiste.

Les amis de l'évêque d'Hermopolis saluèrent son retour en France avec joie ; mais ils ne devaient pas jouir longtemps désormais de ses conseils et de son intimité.

Retiré quelque temps à Paris, aux Missions

étrangères, il fut entouré de soins et d'égards. Mais déjà sa santé, ébranlée par une première attaque, allait diminuant avec l'âge. Les médecins lui conseillèrent les eaux de Néris. Au retour de sa saison, il vint dans sa famille, à Saint-Geniez, département de l'Aveyron.

C'est là que, le 12 décembre 1841, le comte de Frayssinous rendit sa belle âme à Dieu. Sur sa tombe, on a pu écrire en toute vérité :

GRATUS DEO ET HOMINIBUS

*Aimé de Dieu et des hommes.*

J. NICOLAS.

# M. GUIZOT

**(1787-1874)**

Il n'y a guère plus de douze ans que M. Guizot est mort, et déjà l'oubli semble planer sur lui, sur sa mémoire et ses œuvres ; il méritait pourtant un autre et meilleur sort et l'on est tenté de constater, en présence d'un tel état de choses, un sentiment de honte pour notre nation. Car ce personnage célèbre — discutable, il est vrai, sous le rapport des idées politiques, — n'en fut pas moins un lettré, un érudit, un penseur, un historien de valeur, doublé d'un homme d'une probité austère, chose devenue de plus en plus rare à notre époque tout enfiévrée de promptes et lucratives fortunes.

A quoi peut tenir cet oubli qui ressemble si fort à de l'ingratitude ? Pour ce qui est de l'homme politique, le système dont il fut le chef et le champion, plus persévérant qu'heureux, a

disparu et sombré peut-être sans retour avec la dynastie de Juillet. Quant au lettré, à l'érudit, au penseur, à l'historien, il s'est trouvé démodé (que l'on nous passe ce terme) par une nouvelle école qui offre plus de surface que de profondeur et répond ainsi mieux au goût changeant des masses.

Mais n'y eût-il dans M. Guizot que l'homme, le caractère, la personnalité qui méritassent de survivre, cette étude aurait sa haute raison d'être, et voilà pourquoi nous l'avons entreprise d'abord pour nous, puis pour nos contemporains qui, nous n'en doutons pas, après la lecture de ces quelques pages pleines de faits puisés aux meilleures sources, se convaincront, une fois de plus, de la vérité de cette pensée si profondément vraie de Pascal : « Quand on voit le style naturel, on est tout étonné et ravi ; car on s'attendait de voir un auteur, et on trouve un homme. »

Oui, M. Guizot fut un homme dans toute l'énergie abondante du mot ; fils, époux et père, voilà pour le cœur ; écrivain, penseur et historien, voilà pour l'intelligence ; profondément chrétien, voilà enfin pour l'âme. Ce sont les trois aspects sous lesquels nous voulons envisager cette noble et fière figure, quelque peu austère au premier abord, ainsi que nous l'offre son portrait, — un chef-d'œuvre de Paul Delaroche (1).

(1) Ce portrait fut exposé au Salon de 1837.

Tel est le M. Guizot qu'il faut faire connaître — nous allions dire révéler, — et lui-même nous y aidera puissamment par sa correspondance à plein cœur et empreinte d'une sincérité que l'on ne saurait suspecter; car ce sont de véritables confessions où il s'accuse avec franchise de ses défauts qui sont, en somme, l'excès de ses qualités tant natives qu'acquises. Français et méridional, il a les qualités de ses défauts mêmes...

Il y a trois époques assez tranchées dans la vie de M. Guizot, si longue et si bien remplie : la première, qui va de 1787 à 1830; la deuxième, de 1830 à 1848 ; enfin la troisième et dernière, de 1848 à 1874; ce sont : la jeunesse, l'âge mûr et la vieillesse. Entre ces trois saisons de cette existence, nous avons cru devoir, de préférence, nous attacher à la première et à la troisième, en ne faisant que mentionner l'intermédiaire à peu près toute politique, pleine de luttes, de contradictions, qui furent souvent moins le fait de l'homme que le résultat des choses. D'ailleurs, il nous semble que c'est rendre service à cette mémoire célèbre d'en écarter les erreurs parlementaires ; imitons en cela, quoique de fort loin, l'allégorie délicate de Chantilly, où l'on voit la muse de l'histoire arrachant des annales de Condé le souvenir de ses défaillances politiques.

L'homme, tout l'homme, rien que l'homme, voilà ce que nous tendons à faire connaître ici

en M. Guizot, animé de cette belle et profonde pensée du grand Joseph de Maistre : « L'homme ne vaut que par ce qu'il croit. Qui ne croit rien ne vaut rien. »

Et pour nous résumer, en quelque sorte, d'avance sur l'illustre écrivain, objet de cette étude, nous osons dire, avec la certitude que les pages suivantes ne nous démentiront pas : « M. Guizot eût mérité les meilleures sympathies de l'auteur des *Soirées de Saint-Pétersbourg.* »

L'homme religieux et l'écrivain, tant le penseur que l'historien vraiment national, tel est donc l'objet de cette étude aussi complète que rapide et concise cependant sans sécheresse; nous l'avons animée de citations caractéristiques empruntées aux œuvres mêmes de l'éminent publiciste, et émaillée d'anecdotes qui peignent l'homme tout entier bien mieux qu'un panégyrique de parti pris.

La postérité a pu oublier le politique, mais elle doit se souvenir longtemps, toujours d'un des écrivains qui lui ont fait le plus d'honneur, un des derniers et rares survivants de la grande école du dix-septième siècle dont il rappelle la majestueuse simplicité de style en même temps que la profondeur de vues. Plus homme du passé et par conséquent de l'avenir que du présent, M. Guizot, en voulant appliquer le système anglais à son pays, s'est exposé à de nombreuses désillusions et, plus d'une fois, dans sa retraite

du Val-Richer (1), il a déclaré la cause de ses défaillances bien pardonnables.

François-Pierre-Guillaume Guizot naquit à Nîmes, le 4 octobre de l'année 1787, deux ans avant « la Révolution qui dure encore (2) » et n'est pas près de finir. Ses parents étaient de fervents protestants, alliés aux plus anciennes et aux plus honorables familles du midi; son père était un avocat distingué. Ainsi que la plupart des hommes de bien de cette époque, il eut sur l'avenir d'honorables illusions que le temps ne devait pas tarder à dissiper; et, comme ces hommes, il périt sur l'échafaud, au nom des grands principes de liberté, d'égalité et de fraternité.

« Fraternité de Caïn ! » disait le trop spirituel Champfort.

A sept ans, Guizot avait perdu son père; sa mère se consacra vaillamment à l'éducation de ses fils (3), en se conformant aux instructions de la dernière lettre que lui avait adressée, de sa prison, le chef de la famille. Restée tendrement fidèle à la mémoire de son mari qu'elle ne cessa de pleurer, non seulement elle remplit parfaitement sa mission d'éducatrice auprès de ses enfants, mais encore elle fit revivre, longtemps

(1) Le Val-Richer est un hameau du Calvados, dépendant de la commune de Saint-Ouen-le-Pin (canton de Cambremer).

(2) Le mot est de M. de Talleyrand; prononcé en 1832, il n'a rien perdu de son actualité.

(3) Le frère cadet de M. Guizot fut maître des requêtes et chef du cabinet du ministre de l'intérieur, après 1830.

après, la chère mémoire du père et elle la consacrait, en ces termes, à la distance d'un demi-siècle, en y mêlant le souvenir de l'anniversaire natal du 4 octobre 1787.

Mme Guizot écrivait à son fils, alors ambassadeur en Angleterre :

« Je me suis reportée à cette date du 4 octobre 1787; à ce jour de grandes douleurs physiques d'abord, terminé par un bonheur si vif, si profond, pour moi, pour ton excellent père, qui était aussi tendre pour ses enfants que tu peux l'être pour les tiens... Hélas ! quand les jours de malheur vinrent m'accabler, je fis à Dieu péniblement, très péniblement mon sacrifice; j'avais promis à mon ami de vivre pour nos enfants, de tenir auprès d'eux sa place et la mienne, et tout mon courage avec le secours d'en haut a été employé à cette œuvre longue et difficile pour mon pauvre cœur brisé... Mon cher fils, voilà une part de ma longue vie; la seconde, tes épreuves à toi se sont ajoutées aux miennes, je les ai toutes partagées... Qu'ajouterai-je à cette heure ? que je prie avec ferveur, que je demande à notre Dieu de te prendre sous sa garde, tu sais tout cela, mon cher fils; à neuf heures, quand les enfants seront levés, nous prierons encore tous les quatre ensemble, et chacun fera sa petite prière à sa manière. »

M. Guizot avait à peine connu son père; la septième année sonnait pour lui quand la mort le lui enleva; sa mère entreprit l'instruction de ses fils, elle la dirigea, en ne la séparant jamais de l'éducation religieuse. Or, pour la première de

ces deux questions essentielles, la France offrait alors peu de ressources ; à travers les projets confus qui avaient traversé l'esprit des maîtres de la Révolution, l'instruction publique avait tenu une place plus apparente que réelle ; les écoles centrales, créées sur divers points, répondaient mal à leur but ; Mme Guizot résolut de tout quitter pour aller chercher, aux portes mêmes de la France, à Genève, les maîtres et les méthodes qui lui manquaient à Nîmes pour ses fils.

En 1799, lorsque Mme Guizot arriva à Genève avec ses deux enfants, elle trouva le *gymnase* et les *auditoires* fonctionnant encore sous la forte discipline du seizième siècle, cette époque à jamais fameuse des profondes et solides études. L'aîné des fils Guizot était alors âgé de onze ans et s'était annoncé de bonne heure comme un enfant précoce et rempli d'espérances. La fortune de Mme Guizot bien amoindrie par la Révolution la condamnait elle et sa famille à une vie simple et même dure ; mais, peu importait à cette femme aimante qui se servait ou peu s'en faut elle-même, ne se donnant d'autre loisir que celui d'être la répétitrice de ses fils et leur copiste lorsque les engelures paralysaient leurs mains. M. Guizot avait conservé plusieurs cahiers ainsi écrits par sa mère.

Ses études achevées comme elles pouvaient l'être à cette époque et à dix-huit ans, le jeune homme sentit bien que tout n'était pas fini ; ce

fut pendant son cours de philosophie, à Genève même, qu'il comprit qu'il n'avait fait jusqu'alors que de s'habituer à apprendre. Sa vie, pour lui, ne compte que de ce jour : « Mes souvenirs ne remontent pas plus loin — disait-il souvent depuis ; — c'est alors seulement que j'ai commencé de vivre. »

L'épreuve devait être cruelle pour la mère, mais avant tout l'avenir du fils ! En 1805, nous retrouvons la famille à Nîmes, d'où, après avoir fait ses adieux à ses parents, le jeune homme se dirigeait vers Paris, laissant son frère auprès de sa mère. L'étude du droit l'attirait dans la capitale et il s'y rendait avec Achille de Daunart qui devait être le fidèle ami de toute sa vie. Les études littéraires, l'érudition, la poésie avaient le plus vif attrait pour le jeune Guizot; cependant la politique l'attirait déjà, ce dont se préoccupait sa mère qui rêvait pour lui les gloires du barreau. Il vint donc à Paris, où il se mit à étudier le droit par conscience et sans plaisir; « il était triste d'ailleurs et son isolement lui pesait cruellement », nous dit sa fille (1).

Il écrivait fréquemment à sa mère de longues lettres particulières; le 20 novembre 1806, arrivé à l'âge critique de dix-neuf ans, il répandait ainsi son âme dans celle de Mme Guizot et lui faisait sa profession de foi en des termes qui méritent d'être cités, ne fût-ce que pour le consolant

(1) Mme de Witt (née Guizot), *M. Guizot dans sa famille et avec ses amis*, p. 14.

contraste qu'ils forment avec le ton à peu près général de l'époque, impie ou tout au moins profondément sceptique, époque où les fanfarons de vices ne furent que trop nombreux.

« La vie solitaire et tranquille que je mène me laisse tout le temps de réfléchir; mes idées ne se dispersent plus, mes sentiments acquièrent plus de force, à mesure qu'ils se concentrent davantage... Je ne connais rien de plus incertain que la pensée de l'homme, et s'il n'avait pas quelques points inébranlables auxquels il pût se rattacher par intervalles, il ne pourrait répondre un seul instant de ses actions et de ses volontés.

« Ces points de ralliement je les ai et je regarde cela comme un grand bonheur; Dieu et la religion du Christ, voilà mes guides; la morale, voilà le centre auquel je veux tout rapporter... Je possède une chose qui sera peut-être favorable à mes principes, quoique proscrite par le monde, de l'entêtement; je puis avoir tort, mais toutes les fois que je crois avoir raison, l'univers entier n'a aucune influence sur ma manière de penser, et pour la changer il faut me prouver que je me trompe, ce qui me met dans la nécessité d'être toujours de bonne foi, et j'espère que je n'en manquerai jamais; je pourrai passer pour orgueilleux, parce que je ne soutiens mes opinions que lorsque je les crois meilleures que celles des autres ; peut-être même sera-ce par orgueil que j'éviterai soigneusement toute discussion avec ceux qui ne me paraîtront pas, au fond, de mon

avis : il y a de la mauvaise foi à discuter lorsqu'on ne veut pas se ranger du parti de ceux avec qui l'on discute ; enfin, je garderai toujours et je professerai hautement mes principes en fait de morale, de religion et de vertu...

« Il appartenait au siècle de la sensibilité d'ériger en maximes les opinions lâches et efféminées qui détruisent les mœurs sous le prétexte de les adoucir, et qui font d'un amour sans courage la divinité des cœurs ; on a voulu faire sourire éternellement la vertu, et on lui a ôté toute sa force ; le siècle était si aimable qu'il avait cessé d'être vertueux... Laissons à la vertu toutes ses difficultés, laissons-les-lui et redoublons de force pour les vaincre : il y a des ronces sur le chemin qui mène au salut, et l'on n'y est pas porté sur un lit de fleurs. »

Le charme de telles citations est si grand, si intense que l'on comprendra que nous ne puissions résister au désir d'un deuxième emprunt à la correspondance intime du jeune Guizot avec sa mère ; il n'y a pas à douter de la profonde sincérité de ces épanchements. Est-ce qu'un fils pourrait avoir un seul moment la pensée de mentir à sa mère ? Ce serait monstrueux !

« Je connais peu de jours aussi solennels, à mes yeux, que celui qui commence une nouvelle année. Quand nos regards se reportent sur celle qui vient de s'écouler, nous la trouvons si loin de ce qu'elle aurait dû être, si pleine encore de fautes, graves peut-être, qu'il est impossible de

ne pas trembler pour celle qui va suivre. La faiblesse de nos résolutions, l'incertitude de nos volontés m'affligent et souvent m'effraient. Plus j'avance, et plus je sens combien la religion est nécessaire pour donner à l'homme toute sa force, tout l'amour du bien dont il a besoin ; je suis convaincu que, sans piété, sans le secours continuel de Dieu, l'homme ne saurait effacer la tache originelle dont sa nature est empreinte, ni parvenir à se rendre pur et saint, comme on doit l'être, afin d'adorer Dieu en esprit et en vérité. L'idée que le moment où l'on a commis une faute s'échappe et l'emporte à jamais avec lui, sans qu'il y ait moyen de le rappeler, est terrible ; elle paralyserait les facultés, si la foi ne rendait un peu de confiance. C'est passer de l'enfer au paradis que d'abandonner le spectacle de notre fragilité, de nos erreurs pour contempler l'homme tel que Dieu a voulu qu'il pût devenir un jour, et qu'il nous en a donné le modèle en Jésus-Christ. Cet idéal de la perfection humaine est une contemplation ravissante, qui remplit le cœur sans l'agiter, l'humilie sans l'accabler, donne à la fois force, courage, consolation, espérances. Je ne connais aucunes délices comparables à celles que j'ai ressenties en méditant sur ce divin caractère, sur la bonté de Dieu qui l'a donné aux hommes... Fatiguée des vices, des erreurs, de la dégradation qu'elle rencontre partout, l'âme se porte avec une joie inexprimable vers ce bien-aimé Sauveur, qu'au-

cun vice n'a entaché, qu'aucune erreur n'a pu séduire, qui ne s'est laissé atteindre par aucune dégradation. Je ne veux pas me laisser aller à t'écrire là-dessus ; c'est pour moi une source si féconde de sentiments et de pensées, que je n'essaierai jamais de me plonger dans cet océan de perfections, de beautés que Dieu seul peut posséder dans une telle plénitude. Mais ce que j'aime à te dire, parce que j'aime à le sentir, c'est que chaque année confirme en moi et ma conviction et mon espérance ; si j'acquiers de nouvelles connaissances, elles ne servent qu'à affermir ma foi dans l'Evangile de Jésus-Christ, je n'en ai jamais eu honte et je ne l'aurai jamais. C'est une chose inconcevable que de ne pas oser avouer combien cette image divine nous saisit et nous pénètre ; la plus forte preuve de la dégradation de l'homme, c'est d'avoir quelquefois rougi de reconnaître en Jésus-Christ celui qui doit faire son bonheur et sa gloire. »

De telles pages valent bien des livres, et révèlent chez leur auteur un homme digne de respect, de sympathie et d'admiration. C'est une confession, l'article de l'entêtement en particulier ; quel dommage que M. Guizot n'en ait pas témoigné plus de contrition, voire d'attrition, en présence et au souvenir des fautes que ce sentiment exagéré lui avait fait commettre en politique !... Mais ce n'est pas ici le lieu d'y insister. Nous préférons rappeler les quelques lignes où l'illustre écrivain stigmatise énergiquement le

siècle dernier, et termine par une maxime à la Bossuet et à la Corneille, à la fois si profondément chrétienne et d'un accent si lyrique.

Lorsqu'à cette époque M. Guizot déclarait franchement ses convictions chrétiennes, il était déjà sous l'heureuse influence d'un homme éminent, M. Stapfer, ancien ministre de Suisse à Paris, aussi savant que bon, et qui, non content de l'encourager dans l'étude aride du droit, l'avait admis dans son intimité. Sans doute, il fit confidence de ses goûts littéraires à ce digne ami; car il souffrait trop de se voir, par obéissance, condamné à des travaux qui ne lui laissaient aucun loisir selon ses goûts. Il écrivait à sa mère, en 1806: « Je ne puis employer ma jeunesse à étudier l'art d'écrire et tout ce qui le concerne, pour donner dans l'âge mûr un libre essor à mes idées; jamais je ne retrouverai ce temps que je pouvais employer avec tant de charmes... J'étais né pour faire un homme de lettres distingué; je suis dévoré quelquefois du besoin d'écrire, ne fût-ce que pour moi seul... Je me sens entraîné vers les lettres et la poésie par un charme qui fait toute ma peine. Ne va pas craindre que je m'y livre; je leur ai dit adieu pour bien longtemps, peut-être même pour toujours... »

Ce fut à M. Stapfer que M. Guizot dut le bonheur de pouvoir suivre ses goûts; sa mère consentit enfin à ne plus s'opposer à ses vœux, et dès ce moment le jeune homme recommença

des études dont il sentait lui-même la complète insuffisance. On l'aurait fort étonné si on lui eût prédit qu'avant peu d'années la politique l'entraînerait dans son fatal engrenage, d'où tant d'esprits excellents ne sont sortis que meurtris ou paralysés à jamais. « Avec quel empressement je m'arrangerais avec Dieu — écrivait-il alors à sa mère, — pour qu'il ne se fît, durant toute ma vie, aucun changement dans ma position ! » Quelques mois plus tard, M. Guizot était absorbé par des travaux importants et nombreux ; il n'avait que vingt-deux ans, et il menait déjà de front les traductions de l'anglais de Réfus (*Voyage en Espagne*), de Gibbon (*Histoire de la décadence et de la chute de l'Empire romain*), une édition du *Dictionnaire des synonymes* (de Girard), etc.

Depuis que sa mère avait consenti à le laisser suivre la carrière de son choix, le jeune écrivain semblait avoir redoublé de tendresse pour l'excellente femme. « Je suis continuellement occupé de toi, ma bonne mère ; ... je donnerais la moitié de mon sang pour te rendre un peu de courage et de bonheur... Parle-moi toujours de mon père, de tes regrets... mais laisse-moi le pouvoir de diminuer un peu ta tristesse. Si jamais je fais quelque chose de bien, les consolations que tu pourras en retirer seront ma plus douce récompense... »

Les relations de M. Guizot s'étaient élargies, surtout depuis que M. Stapfer l'avait présenté à Suard, secrétaire perpétuel de l'Académie fran-

çaise, et, par la même occasion, lui avait ouvert les portes d'un monde tout nouveau, par cela qu'il était ou semblait très ancien, — le monde du siècle qui venait de finir. Vingt ans plus tard (1), le néophyte de lettres traçait ainsi le tableau de ces divers salons : « Une femme de soixante-dix-neuf ans, deux académiciens, l'un de quatre-vingt-deux ans, l'autre de soixante-seize, voilà quels centres restaient en 1809 à cette société qu'en 1769 tant de gens, et de si puissants, et de si divers, s'efforçaient d'attirer et de grouper autour d'eux. Le salon de Mme d'Houdetot, celui de M. Suard, celui de l'abbé Morellet étaient presque les seuls asiles où l'esprit du vieux siècle se déployât encore à l'aise et en vérité. »

Parmi ces trois salons, celui de Mme d'Houdetot semble avoir été plus particulièrement sympathique à M. Guizot ; cette vieille dame, qui aurait été son aïeule, lui rappelait sa mère et eût pu lui en tenir lieu par l'indulgence et la bonté. Aussi est-ce avec une complaisante émotion qu'il aime à évoquer ce souvenir, à plusieurs reprises. Il écrivait, entre autres (2), en 1829 :

« On se réunissait le jeudi chez l'abbé Morellet, les mardis et samedis chez M. Suard, quelquefois plus souvent pour un cercle choisi. Les mercredis, Mme d'Houdetot donnait à dîner à un certain nombre de personnes invitées une fois pour

(1) *Revue française*, n° 9, septembre 1829.
(2) Voyez aussi la notice de M. Guizot sur Mme de Rumford.

toutes, et qui pouvaient y aller quand il leur plaisait. Elles s'y trouvaient en général huit, dix, quelquefois davantage. Point de recherche, point de bonne chère; le dîner n'était qu'un moyen, nullement un but de réunion. Après le dîner, assise, au coin du feu, dans son grand fauteuil, le dos voûté, la tête inclinée sur la poitrine, parlant peu, bas, remuant à peine, Mme d'Houdetot assistait en quelque sorte à la conversation sans la diriger, sans l'exciter, point gênante, point maîtresse de maison, bonne, facile, mais prenant à tout ce qui se disait, aux discussions littéraires, aux nouvelles de société ou de spectacle, au moindre incident, au moindre mot spirituel un intérêt vif et curieux : mélange piquant et original de vieillesse et de jeunesse, de tranquillité et de mouvement (1). »

Ici se placerait — si les limites de cette rapide étude le permettaient — un épisode de l'histoire du cœur de M. Guizot, celle même de son premier mariage; nul homme de ce temps ne fut plus aimant et plus digne d'être payé de retour; fils, époux et père; n'oublions pas l'ami. L'union du futur diplomate avec Mlle Pauline de Meulan sembla avoir donné un éclatant démenti au philosophe qui prétendait avoir rencontré quelques *bons* ménages, mais n'en avoir jamais connu de *délicieux*. On a déjà raconté bien des fois quel noble et touchant élan de sympathie avait porté,

(1) *Revue française, l. c.*

à vingt ans, M. Guizot à offrir à Mlle de Meulan le secours de sa plume, dans un moment où elle se trouvait accablée par des soins et des chagrins qui abattaient passagèrement son ferme courage (1)...

En 1810, peu de jours après son mariage, M. Guizot fut nommé professeur à la Faculté des Lettres ; d'abord suppléant de M. de Lacretelle avec une dispense d'âge, il vit bientôt sa vie arrangée par une nomination définitive à la chaire d'histoire moderne, créée pour lui par M. de Fontanes, grand maître de l'Université. Comme celui-ci faisait entendre au jeune titulaire que Napoléon, qui lisait les leçons, surtout celles d'ouverture, était habitué à y trouver son éloge, étonné de rencontrer chez son interlocuteur un refus poli et assez ferme, il insista encore quelque peu et enfin conclut par un mot d'homme d'esprit qu'il était : « Que ces protestants sont entêtés ! Je m'en tirerai comme je pourrai. » M. Guizot dut sourire de l'exclamation, mais le même reproche n'aurait pu atteindre M. de Fontanes, qui avait eu et gardait encore une provision d'encens... officiel.

Sans qu'il s'en doutât, et par une conséquence inévitable, la littérature et la critique ne devaient pas tarder à entraîner M. Guizot vers la politique spéculative ; et de celle-ci à la politique active, il n'y avait qu'un pas bien facile, trop facile

(1) Voyez Mme de Witt, p. 37-47.

même à franchir. Cette heure sonna son premier coup en 1814; cette année-là, en visite de famille avec sa femme à Nîmes, il en fut rappelé pour occuper, au ministère de l'intérieur, le poste de secrétaire général auprès de l'abbé de Montesquiou, sur la recommandation de Royer-Collard. « Ce ne fut pas sans quelque effort que M. Guizot renonça à ses études et à son enseignement. L'effort fut plus grand encore pour ceux qui l'aimaient et qui n'avaient pas goût à le voir entrer dans la vie publique. Sa mère redoutait à la fois l'influence et les dangers de la politique (1). »

Tel est le témoignage de la fille de M. Guizot; il n'est pas inutile d'y joindre celui de sa femme, qu'il nous a conservé dans ses notes : « En 1814, les affaires, dit-il, plaisaient peu à ma femme; elle les trouvait médiocres et monotones; elle avait attendu mieux, et elle regrettait la vie de conversation et de travail intérieur (2). »

Vains regrets ! La politique s'était emparée de sa proie et ne devait la lâcher que plus de trente-quatre ans après. (1814-1848.) Il reprit cependant son cours, lorsque les Cent-Jours remirent encore une fois en question le repos de la France et de l'Europe, et il n'était pas prêt à remonter de si tôt dans sa chaire : il ne crut pas alors devoir refuser la délicate mission que lui conférent, auprès du roi Louis XVIII, les partisans

(1) Voyez Mme de Witt, p, 50.
(2) Notes de M. Guizot.

de la monarchie constitutionnelle. La fin de mai 1815 le trouvait à Gand, — Gand qu'on lui a tant reproché!... Sous Louis-Philippe, n'a-t-on pas fait à M. Guizot un grief de ce voyage politique, en l'accusant d'avoir émigré, puis d'avoir été le rédacteur secret du *Moniteur de Gand?* Vingt-cinq ans après cet événement si mal interprété, M. Guizot, alors ministre des affaires étrangères, interpellé brutalement à ce sujet, répondit qu'il n'avait pas quitté, mais servi son pays; et il ajouta: « Le lendemain du 20 mars, je suis retourné à la Sorbonne, à ma vie obscure, littéraire; je l'ai reprise paisiblement... A la fin du mois de mai, j'ai été à Gand, non pas dans un intérêt personnel, mais pour porter au roi Louis XVIII quelques vérités utiles (1). »

Au retour de ce prince, M. Guizot remplit diverses fonctions politiques avec sagesse et fermeté. Il occupa d'abord, au ministère de la justice, la charge de secrétaire général; mais il n'y devait pas séjourner longtemps. Il dut se retirer en même temps que son chef. Simple maitre des requêtes au Conseil d'Etat, occupé en même temps de la reprise de son cours, il ne cessa pas de prendre un ardent intérêt à la lutte que soutenait encore M. de Richelieu contre la violence des ultras. En 1816, il écrivit, en réponse à une brochure de M. de Vitrolles, son pamphlet: *Du gouvernement représentatif et de l'état actuel*

(1) *Moniteur universel* du 26 novembre 1840.

*de la France.* La même année, il publia un *Essai sur l'histoire et l'état actuel de l'instruction publique en France,* etc. Nommé conseiller d'Etat en 1818, il prit part à la préparation de toutes les grandes lois.

En 1819, M. Decazes créa, pour M. Guizot, la direction des affaires commerciales et départementales au ministère de l'intérieur; il s'en occupait avec un intérêt croissant. Lorsqu'un an après eut lieu la chute du ministère Decazes, M. de Serres, devenu garde des sceaux, élimina du Conseil d'Etat M. Guizot, en même temps que Royer-Collard, de Barante, Camille Jordan. Retiré à la campagne, où il écrivit un petit volume intitulé : *Du gouvernement de la France depuis la Restauration et du ministère actuel*, il revint à Paris pour en préparer la publication. Réunis, les deux époux passèrent deux mois à Nîmes où, tout en s'occupant encore et toujours de politique, quelques travaux littéraires rafraîchirent leur imagination troublée par les préoccupations contemporaines.

En 1822, le cours d'histoire moderne fut suspendu par le ministère, et M. Guizot se consacra uniquement à des travaux historiques et littéraires. Il entreprit la publication de deux grandes collections de mémoires, l'une sur l'ancienne histoire de France, l'autre sur l'histoire de la révolution d'Angleterre, qui commençait dès lors à l'intéresser vivement. En même temps M. Guizot préparait ses *Essais sur l'histoire de*

*France au cinquième siècle*, qui ont pour la première fois éclairé d'une vive lumière les origines obscures de notre civilisation.

Ce fut au milieu de ces intéressants et utiles travaux que M. Guizot perdit sa femme bien-aimée; le 1er août 1827, elle s'éteignit à la suite d'une maladie de langueur, tandis que son mari, assis près d'elle, lui lisait un sermon de Bossuet sur l'immortalité de l'âme (1). Cette mort fut une grande et longue douleur pour l'époux infortuné auquel restait un fils bien-aimé. « J'ai un besoin absolu, écrivait-il à M. de Barante, de travail tranquille et de solitude pour reprendre possession de moi-même; mon âme est dans l'état d'un membre qui a été brisé, l'immobilité la plus complète lui est nécessaire ; à cette condition seulement la vie peut recommencer à y circuler. » Il travaillait beaucoup : les deux premiers volumes de l'*Histoire de la Révolution d'Angleterre* parurent en 1827, et dès le commencement de 1828 il se chargea de la direction de la *Revue française*, recueil important où se discutaient les questions de la philosophie, de l'économie politique et de la politique elle-même.

Le ministère Martignac essayait de rentrer dans les voies libérales ; il rendit à M. Guizot son titre de conseiller d'Etat et l'autorisa à rouvrir son concours. Le 9 avril, le professeur, absent depuis sept ans de sa chaire, retrouva un audi-

(1) M. Guizot a raconté la mort de sa première femme dans le journal *le Globe*.

toire plus nombreux encore que par le passé. Pendant deux ans, l'enseignement de M. Guizot eut pour objet l'histoire de la civilisation en Europe et en France.

Remarié vers la fin de 1828 (1), le professeur trouva dans sa nouvelle femme, la nièce même de la défunte, une précieuse collaboratrice pour ses nombreux travaux et surtout pour la *Revue française;* il vivait désormais étranger au gouvernement, sans se désintéresser cependant des affaires publiques : heureux si, dès lors, il eût complètement renoncé à rentrer dans le mouvement périlleux des choses. Dans les derniers jours de 1829, il fut porté comme député dans les arrondissements réunis de Pont-l'Evêque et de Lisieux ; l'élection eut lieu le 23 janvier 1830, et M. Guizot fut nommé à une grande majorité. Tout en tenant sa place à la Chambre, il continuait son cours, scrupuleusement et exclusivement scientifique.

1830 avait amené et poussé au trône le chef de la branche cadette des Bourbons, et la royauté avait pris la place que la république ou plutôt l'anarchie convoitait; déjà deux années s'étaient écoulées, à travers le double fléau des émeutes et du choléra, lorsque M. Guizot fut mis en possession, de son plein choix, du portefeuille de l'Instruction publique. Le nouveau ministre conserva toute sa vie un souvenir profond de ses

(1) Voyez Mme de Witt, p. 96 et suiv.

travaux à cette époque; il a raconté, dans ses *Mémoires*, les entreprises qu'il avait tentées, les espérances qu'il avait conçues : quelques-unes échouèrent, le temps manqua à d'autres ; mais, la circulaire du 26 octobre 1832 aux instituteurs des communes de France se résume en un programme d'une grande élévation. « Pas d'esprit de secte et de parti, — disait M. Guizot ; — l'instituteur doit s'élever au-dessus des querelles passagères qui agitent la société. La foi dans la Providence, la sainteté du devoir, la soumission à l'autorité paternelle, le respect dû aux lois, au prince, aux droits de tous, tels sont les sentiments qu'il s'attachera à développer. »

Noble langage, aspirations hautes et sereines, reniés, conspués, foulés aux pieds, de nos jours, par les hommes d'aventure qui ont usurpé et détiennent un pouvoir devenu entre leurs mains la plus odieuse comme la plus insupportable des tyrannies !

Un nouveau deuil de famille était réservé à M. Guizot ; au printemps de 1833, il avait la douleur de perdre sa deuxième femme. Ce fut, ne craignons pas de le dire, cette cruelle catastrophe qui fit entrer M. Guizot de plus en plus au sein des agitations de la politique, remède pire que le mal, qui enivre, mais tue comme l'opium ; la polémique était désormais la seule consolation de cet homme éminent qui lui demandait l'oubli, car le souvenir des bonheurs passés l'écrasait.

« La vie avait repris son cours autour de

M. Guizot. Le foyer désolé n'était pas désert. Toujours prête au dévouement le plus absolu et le plus simple,... la mère de M. Guizot s'était retrouvée à ses côtés, acceptant résolûment, à soixante-neuf ans, la tâche de soigner et d'élever trois enfants dont l'aîné n'avait pas quatre ans, dont le dernier atteignait ses deux mois. Lorsque leur mère s'était sentie frappée à mort, dans les intervalles de son délire elle avait recommandé ses enfants à sa belle-mère avec une pleine et touchante confiance... ; c'était, depuis son second mariage, une des joies de M. Guizot de voir sa mère heureuse par la tendresse de sa femme (1). »

En 1836, tout faisait espérer à la famille de M. Guizot que, fatigué des agitations de la vie politique, il allait prendre le parti d'une paisible retraite, se renfermant désormais dans les études qui lui avaient fait et qui lui conserveront toujours une grande et légitime renommée. Donc, pendant l'été de 1836, il s'occupait de chercher en Normandie un abri pour ses vieux jours et surtout un centre pour sa chère famille ; il écrivait à sa fille aînée, âgée alors de sept ans : « Ma chère petite, je t'écris aujourd'hui, parce que demain je sortirai dès que je serai levé, pour aller voir, à trois lieues de Lisieux, une petite terre qu'on me propose d'acheter... On dit que cette petite terre est jolie; la maison est une ancienne abbaye, grande, bien bâtie et assez

(1) Mme de Witt, p. 160.

bien arrangée. Il y a de beaux bois tout autour, une source à côté de la maison, et un fort ruisseau qui traverse les prés... Cette petite terre s'appelle le Val-Richer. »

Le Val-Richer fut acheté, de l'avis de tous, et il devint sur-le-champ pour la famille l'objet du plus vif intérêt; le centre matériel de la vie était trouvé, pour la première fois, loin des villes.

Vers la fin de cette même année 1836, M. Guizot entrait à l'Académie française, où il était appelé à succéder à Destutt de Tracy, assez médiocre philosophe, un des derniers débris du dix-huitième siècle. Né en 1754, D. de Tracy avait d'abord servi, après une éducation physique qui en avait fait ce qu'on appelait alors un beau cavalier, sportmann, tireur d'épée, nageur habile, danseur élégant et inventeur d'une contredanse qui fut longtemps connue sous son nom. A vingt-deux ans, il était colonel en second : ce ne fut qu'en 1793 qu'il s'adonna à la philosophie, en dilettante; il mourut en 1836, après avoir assisté à la ruine de ses systèmes que tendait à remplacer l'éclectisme triomphant.

Voilà l'homme médiocre que M. Guizot éclipsait de la juste renommée de sa réputation littéraire. Son discours de réception fut d'autant plus remarquable et surtout remarqué que le penseur des temps nouveaux stigmatisa à fond la philosophie ou plutôt l'absence de logique d'une époque qui s'était cependant si haut vantée d'être une école de *penseurs*. Examinant ce que les

hommes du siècle dernier, Voltaire et Rousseau en tête, avaient fait pour l'homme, M. Guizot s'exprimait en ces termes éloquents et vengeurs de la dignité de notre être :

« Cette nature, cette destinée humaine, le dix-huitième siècle, qui les portait si haut, en a-t-il connu la sublimité ? Cette philosophie, si fière de l'homme, si ambitieuse pour l'homme, le concevait-elle comme un digne objet de tant de fierté et de tant d'ambition ? Non, messieurs, non ; la philosophie du dix-huitième siècle n'a eu de l'homme qu'une incomplète et petite idée ; elle a méconnu ce qu'il porte en lui de plus noble et de plus pur, ce que son sort a de plus élevé et de plus beau. Elle n'a point vu en lui cet être sublime, immortel, animé du souffle divin, qui concourt, en traversant cette vie, à une œuvre divine et doit recevoir ailleurs le prix de son travail. Elle a surtout considéré l'homme dans ses rapports avec le monde matériel ; et comme elle était une philosophie essentiellement sociale, vouée à la mission de changer la condition terrestre de l'homme, elle n'a guère étudié en lui que le côté par lequel il tient à la terre.

« En sorte qu'on a vu, par une étrange inconséquence, le siècle qui a le plus respecté la dignité de l'homme, qui a le plus attendu de l'homme et élevé pour lui les prétentions les plus hautes, on a vu ce même siècle abaisser l'homme dans l'échelle des êtres, mutiler sa

nature et presque abolir la grandeur de sa condition.

« Interprète de la philosophie du dix-huitième siècle, M. de Tracy, dans ses ouvrages, en reproduit les caractères. Là aussi,... l'homme est un être qui ne connaît que ses sensations et ne se connaît que par ses sensations ; dont les actions sont nécessaires et dictées par le seul intérêt de son plaisir personnel ; qui ne sait pas et ne peut savoir s'il a une âme, s'il y a un Dieu, s'il est vraiment un être lui-même... »

On ne peut mieux dire, et cependant ce remarquable discours ne rencontra pas dans l'Académie et dans son public toute la sympathie que son auteur aurait souhaitée ; « l'école philosophique du dix-huitième siècle — nous dit M. Guizot (1), — était encore là nombreuse et puissante, et elle y avait pour représentants, comme il arrive quand les écoles vieillissent, non plus ses grands chefs, mais quelques-uns de leurs disciples les plus intraitables ; ils avaient de l'humeur contre la philosophie spiritualiste et religieuse renaissante... Les esprits ainsi disposés trouvèrent mon discours sec et même dur pour le dix-huitième siècle, ses principes et ses maîtres... »

Comptant parmi ses prédécesseurs au fauteuil académique des hommes tels que Boileau et Buffon, M. Guizot pouvait facilement se consoler de ne pas plaire à ces disciples *intraitables*, qui

(1) Mémoires, tome IV (2e édit. 1863), p. 131 et 132.

s'appelaient, en 1836, Jouy, Viennet, Tissot, Pongerville, Thiers, Say, Etienne, et siégeaient, au nombre des quarante, en face de penseurs catholiques tels que Lainé, Royer-Collard, Chateaubriand, Lamartine, Droz, Michaud, de Bonald, Frayssinous, Barante, de Quélen.

A cette époque et surtout à partir de l'entrée définitive de M. Guizot aux affaires politiques, on remarque dans son éloquence une évolution qui, en peu de temps, le conduisit sur les sommets; un contemporain, M. Lerminier (1), a parfaitement exprimé, du vivant même de M. Guizot, l'impression produite sur les auditeurs par le beau langage, la précision et la profondeur d'élocution de celui qui fut à la fois un si remarquable orateur et un historien vraiment hors ligne :

« L'éloquence que M. Guizot a déployée à la tribune est assurément la justification la plus éclatante du mot de Quintilien : *Fiunt oratores.* Dans la chaire de la tribune, l'exposition historique de M. Guizot était pour le fond grave, intéressante, nouvelle; mais dans la forme elle était parfois monotone, et elle était loin de produire sur l'auditoire le même effet que la vive improvisation de M. Villemain, que la parole, le geste dramatique de M. Cousin. Mais quand, à la Chambre, M. Guizot se trouva au milieu des partis et de leurs attaques, au milieu des affaires

(1) Article *Guizot,* dans la *Nouvelle biographie générale,* tome XXII (1858), col. 830.

et de leur difficulté, quand il eut le pouvoir à défendre, l'opinion à persuader, une majorité à guider et à maintenir, sa parole devint par degrés plus nette, plus incisive, plus puissante : il semblait que chaque jour amenait un progrès. Enfin, lorsqu'à la fin de 1840 M. Guizot, devenu en réalité premier ministre, eut tout le poids des affaires et dut faire face à tous, repousser sur tous les points les agressions d'adversaires aussi redoutables que M. Berryer, Thiers, on vit, avec une surprise que nous pouvons appeler de l'admiration, l'orateur grandir chaque jour, gagner chaque jour un don, une qualité et, au milieu des plus vives ardeurs de la lutte, arriver presque à la perfection.

« Nous rencontrons dans l'historien la même supériorité. Il y a chez M. Guizot le savant et l'artiste. Personne n'ignore tout ce que l'histoire de France doit au savant. Dans l'*Histoire de la révolution d'Angleterre*, M. Guizot a montré un talent d'écrivain, d'artiste qui rappelle souvent la manière des anciens. Dans son récit il caractérise, il juge en passant les hommes qu'il rencontre, avec la profondeur, avec la finesse la plus équitable; souvent il les peint d'un trait, d'un mot. Pour arriver à cette sobriété puissante, il faut une grande force dans la pensée; aussi la trouvons-nous chez M. Guizot. »

Mais, revenons au récit de la vie à la fois reposée et active de cet homme éminent dont l'existence semble avoir eu pour devise *Otium*

*cum dignitate;* même sa retraite dans le calme d'une plantureuse campagne n'avait d'autre but que d'être plus libre de penser et d'écrire, de méditer et d'exécuter; jamais villégiature n'a été si féconde pour son ami et pour le public

M. Guizot et les siens avaient peu vécu jusqu'alors à la campagne ; à part quelques mois, à intervalles très éloignés, ils ne savourèrent vraiment les douceurs de la vie des champs qu'après que la terrible tempête de 1848 se fut apaisée. Déjà, au commencement d'août 1847, défiant de l'avenir par une sorte de pressentiment qu'il se fût peut-être difficilement expliqué à lui-même, il écrivait à une de ses filles, en lui envoyant des objets de toilette, témoignages manifestes d'un certain luxe : « Ne vous accoutumez pas à regarder toutes ces grandeurs, tous ces conforts, tous ces agréments comme nécessaires. Ils vous manqueront un jour. Je désire et j'espère que vous ne serez pas mises, en ce genre, à des épreuves aussi difficiles, que vous ne passerez pas par des situations aussi étroites que celles où je me suis quelquefois trouvé... Des embarras, des gênes, des épreuves de fortune sont très possibles et ne vous seront peut-être pas épargnés. Mais tenez-vous bien au-dessus de ces épreuves-là. Elles sont si légères, si indifférentes auprès de celles qui touchent à notre âme et nous blessent bien autre part que dans les meubles et les habits ! Il faut accepter et supporter les épreuves de fortune, non seulement avec

courage et dignité, mais tranquillement, gaiement, comme des égratignures dans la vie et non comme de vraies blessures... »

Le jour de l'épreuve arriva ; à peine quelques mois s'étaient-ils écoulés, qu'une partie de la famille de M. Guizot dut se réfugier en Angleterre ; la jeune personne à qui s'adressait la lettre précitée répondait en riant à l'une de ses amies anglaises qui lui demandait si elle allait souvent au parc : « Non, parce que l'omnibus, qui est notre voiture, ne passe pas dans le parc. » Son père n'avait pas tardé à la rejoindre à Londres, après avoir été mis en accusation ainsi que les ministres, ses collègues. En pressant ses enfants sur son cœur, M. Guizot dit : « Il y a de bien grandes compensations dans la vie, les plus grandes joies après les plus grandes douleurs ! » Seule M^me^ Guizot mère manquait encore à la réunion de la famille ; restée à Paris à cause de la faiblesse de sa santé et de son grand âge, elle n'y tenait plus, tant était vive son impatience de revoir tous ceux qui lui étaient si chers ; son vœu fut enfin exaucé : il était temps, quelques jours après (31 mars) elle rendait le dernier soupir dans les bras de son fils. M. Guizot, si cruellement frappé, s'attacha avec plus d'ardeur que jamais au travail, et pour oublier, et pour vivre et faire vivre les siens. Les ressources qui lui revenaient de France étaient fort insuffisantes ; ses traitements de l'Université et de l'Institut avaient été mis sous le séquestre ; il accepta l'offre de collaboration que lui fit

M. Lenormant, naguère son suppléant dans sa chaire à la faculté des lettres.

Au printemps de cette année (1848), il écrivait à M. de Barante, dans les termes les plus attendrissants : « Mon cher ami, vous dites bien vrai, j'aurais le cœur navré pour toute ma vie, si ma mère était morte loin de moi. Le jour où elle est arrivée, à peine assise elle m'a dit en m'embrassant : « A présent, je puis mourir. » Elle s'est éteinte presque sans maladie, sans souffrances, et je n'ai jamais connu d'âme qui conservât plus de sérénité.

« Mes enfants sont bien ; je vis beaucoup avec eux ; Guillaume a repris avec moi ses études. Je rapprends ce qu'il apprend... Mes filles sont très occupées et heureuses. A de bonnes natures le courage est facile, et les premières épreuves de la vie excitent plus qu'elles ne fatiguent. Je me suis mis hors de Londres pour échapper un peu au monde qui voudrait m'envahir... Je suis rentré dans mes travaux : l'histoire de la révolution d'Angleterre et celle de la civilisation en France. J'y porte le même intérêt qu'autrefois, et j'y vois bien plus clair. J'avais commencé aussi, il y a dix ans, dans un été de loisir, au Val-Richer, une histoire de France pour mes enfants, qui devenait, à mesure que j'avançais, assez propre à d'autres lecteurs que des enfants. Je la continuerai...

« Hors de moi, toutes mes préoccupations sont fort tristes ; en moi, non. J'attends et j'attendrai

avec patience, tant qu'il plaira à Dieu et sans savoir quoi... »

Au mois de juillet de l'année suivante (1849), M. Guizot rentra au Val-Richer, peu de temps après l'ordonnance de non-lieu qui lui avait rouvert la patrie bien-aimée. Malgré les sincères sympathies qu'il avait trouvées en Angleterre, ce n'était pas moins l'exil ; aussi revit-il son pays avec un profond sentiment de bonheur, et, en mettant le pied sur son sol, il pouvait lui redire le mot de sa vénérable mère, en le revoyant un an avant : « A présent, je puis mourir ! » Mais son heure n'était pas venue, et ce n'était que vingt ans plus tard qu'il devait aller rejoindre l'excellente et noble femme. Cependant, il sentait en lui les atteintes de plus en plus prononcées du mal incurable qui le minait lentement et dont, par un suprême effort sur lui-même, il ne voulait rien laisser voir ni même deviner aux êtres qui lui étaient chers. « Voici mon mal, — écrivait-il à une personne amie, — le mal dont je tâche de ne jamais parler. J'ai perdu tout sentiment de sécurité dans mes affections, et je ne me sens plus en état de supporter les coups nouveaux qui pourraient m'atteindre. Dieu veuille me les épargner ! »

« Ce fut en effet le mal constant et secret de l'âme de M. Guizot qu'une inquiétude continuelle et opiniâtre sur ceux que Dieu lui avait laissés. Il ne leur en fit jamais porter le poids par des soins excessifs et tracassiers. Le cruel souvenir des

chagrins passés faisait sentir d'autant plus vivement la tendresse présente (1). »

Il avait eu la joie de marier ses filles à son gré (mars-mai 1850) ; MM. Conrad et Cornelis de Witt étaient devenus véritablement ses fils, et l'heureux père et beau-père continuait assidûment ses travaux historiques qu'entrecoupaient quelques petits voyages. C'était dans la famille que s'écoulait de plus en plus la vie de M. Guizot ; ses travaux l'y retenaient ; ses amis et l'Académie ne l'en éloignaient pas.

De sa retraite champêtre, le penseur jugeait l'avenir et, sur l'état présent des choses, reprenant les vues de Montesquieu, il en étendait l'horizon et trouvait ainsi le mot vrai de la situation. Proclamée en 1848, la deuxième République avait à peine un an d'existence, quand M. Guizot écrivait à un de ses amis :

« Je ne regarde pas la République comme étant, en soi, le meilleur gouvernement ; j'estime et j'aime mieux la monarchie constitutionnelle. Mais enfin, je vois que la République peut être un bon et beau gouvernement, et pour mon compte je m'en arrangerais très bien. Par malheur, je crois savoir aussi que ce gouvernement-là veut, de la part du pays, plus de bon sens et de vertu qu'aucun autre. Or, si nous avons aujourd'hui la République, ce n'est pas à cause du bon sens et de la vertu que nous avons, mais

(1) Mme de Witt.

à cause du bon sens et de la vertu qui nous manquent. De là, mon jugement sur le présent et pour l'avenir.

« Il y a deux hommes que je connais comme si j'avais passé ma vie avec eux : Cromwell et Washington. Tenez pour certain que ni l'un ni l'autre n'auraient cru un moment à la République que nous avons; l'un l'aurait jetée bas; l'autre ne s'en serait pas mêlé...

« Le président peut laisser venir 1852; il sera réélu, par l'excellente raison qu'il n'y a que lui à élire. C'est comme nous, en 1830, qui disions : *le roi de notre choix*. Et une fois réélu, il se peut, en effet, qu'il ne puisse pas rester ce qu'il est aujourd'hui et qu'il puisse devenir autre chose... Je ne crois pas, pour lors, quels que soient les noms, à rien qui soit réellement différent de ce qui est aujourd'hui. Ce qui est peut durer, mais non changer. Nous sommes sous un arbre qui ne grandit ni ne s'enracine, qui ne pousse ni sur terre ni sous terre, mais qui reste et peut rester longtemps debout. »

Ce fut vers 1847 que — revenant sur lui-même et sa longue carrière politique, — l'éminent écrivain commença à écrire ses *Mémoires* ou plutôt ceux de son temps, œuvre capitale et définitive, couronnement d'une vie bien remplie et débordante. Il s'attacha à cette œuvre comme à tout ce qu'il avait entrepris, en réalité avec encore plus d'amour peut-être que d'amour-propre, ainsi que le monde déguise l'égoïsme sous un euphémisme

officieux qui ne trompe que ceux qui veulent se tromper eux-mêmes.

Ce n'est pas à nous qu'il appartient de juger ce livre, il nous a suffi d'y emprunter quelques pages dont l'analyse rentrait dans le cadre de cette étude. D'ailleurs, il est digne de remarque que le soin de sa propre personnalité ne tint, en quelque sorte, que la seconde place dans la grande œuvre de la rédaction de ses *Mémoires*, puisqu'elle ne réussit jamais à le distraire des occupations de la campagne et des affaires agricoles de ses enfants. Un écrivain du siècle dernier, fortement empreint des souvenirs de l'antiquité, eût comparé alors M. Guizot à Cincinnatus revenant de ses exploits à la charrue.

Le premier volume des *Mémoires* parut au commencement de 1860 et fit sensation en France et en Europe. Désormais, il travaillait en paix, passant au Val-Richer les deux tiers de l'année et poursuivant les deux grands ouvrages qu'il avait entrepris, ses *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps* et ses *Méditations sur la religion chrétienne*. Ce double travail lui tenait au cœur. Il se préoccupait beaucoup de l'opinion de ses amis, esprits élevés et dignes de le comprendre ; ainsi, il écrivait à M. Vitet : « Je suis charmé que mon troisième volume vous ait plu. La première partie, l'instruction publique, importante en soi et pour moi, est pour le public d'un intérêt un peu spécial, et je regrette comme vous que la seconde ne soit pas complète... Une

assez mauvaise raison, une raison purement matérielle, m'en a empêché : le volume eût été trop gros... Ne me demandez pas d'autre motif de cette coupure; je n'en ai pas d'autre à vous donner. Voilà pourquoi je le regrette un peu moins...

« Quand je me suis décidé à écrire et à publier mes *Mémoires*, j'ai pris mon parti d'être franc, bien sûr que je serais toujours fidèle et affectueux envers mes amis, modéré et équitable envers mes adversaires. Sans la franchise, l'ouvrage ne serait pas sérieux. Si j'avais senti ou accepté le moindre embarras, je n'aurais pas écrit. »

Ses *Méditations* ne lui étaient pas moins chères ; elles expliquaient ses sentiments religieux, comme ses *Mémoires* sa conduite politique.

A cette époque, la correspondance intime de M. Guizot abonde en aperçus vrais, en jours vifs ouverts sur l'époque et sur les hommes du temps; il a de nombreux et invincibles pressentiments : les circonstances ne les ont que trop justifiés, par exemple ces lignes sur M. de Bismarck, écrites en 1864 : « L'indécision et l'impotence sont les caractères du temps actuel. Ils n'ont ni idée arrêtée ni volonté efficace sur rien de ce qu'ils font. Ils flattent et suivent le cours de l'eau. Je ne connais aujourd'hui en Europe que M. de Bismarck qui ait l'air d'un ambitieux vrai et qui poursuive un dessein, parce qu'il l'a conçu et le

veut; il n'est ni sensé, ni honnête, mais il est quelqu'un. »

Travaillant alors au septième volume de ses Mémoires et résolu de reprendre immédiatement le deuxième volume de ses Méditations, M. Guizot comptait qu'il lui fallait encore trois ans pour mener ces deux œuvres à bon terme. « Les aurai-je (disait-il en 1866) ? Je le désire. Dieu en décidera. » Et ailleurs (en 1866) : « J'ai deux tâches à finir, si Dieu me le permet, mes Mémoires et mes Méditations. J'ai à cœur de dire un peu ce que j'ai fait en ce monde et ce que je pense de l'autre... J'espère publier le huitième et dernier volume de mes Mémoires en mars 1867. Je m'arrête comme de raison au 23 février 1848, à la chute de mon cabinet. »

Recueillons cette brève et sincère appréciation du caractère de la reine Marie-Amélie, morte au printemps de la même année 1866 : « C'est une grande âme qui s'en va, après une belle vie, pleine d'épreuves et de douleurs. Je garderai son souvenir avec respect et tristesse. Elle a porté dignement et sans y succomber ses épreuves. Elle est restée jusqu'au bout sereine et animée. C'était la gravité de la chrétienne dans la vivacité de la Sicilienne. »

Les terribles événements de 1870 et de l'année suivante portèrent le coup définitif à M. Guizot; sa santé, si vaillante jusqu'alors, en fut rudement ébranlée. Il travaillait encore, à quatre vingt-trois ans, mais il écrivait péniblement et

lentement; les recherches lui étaient difficiles. Cependant il avait l'esprit et le cœur également sains; « il jouissait de son repos du Val-Richer, de son jardin, de ses fleurs. L'été était beau; il passait de longues heures au grand air, ses livres à côté de lui, dictant ou causant; mais sa marche devenait défaillante... Chaque visite de ses enfants absents était pour lui une cause de joie, une distraction douce (1). »

Un an restait encore à vivre à M. Guizot, lorsqu'en 1873 il fit son testament, en tête duquel il écrivit sa profession de foi religieuse, — résumé d'une longue existence bien remplie, — page d'une élévation remarquable et empreinte d'une foi profonde et touchante, que nous nous reprocherions de ne pas placer ici, à la fin de cette étude.

« J'ai examiné, j'ai douté, j'ai cru à la force suffisante de l'esprit humain pour résoudre les problèmes que présentent l'univers et l'homme, et à la force suffisante de la volonté humaine pour régler la vie de l'homme selon la loi et sa foi morale. Après avoir longtemps vécu, agi et réfléchi, je suis demeuré et je demeure convaincu que ni l'univers ni l'homme ne suffisent à s'expliquer et à se régler naturellement et d'eux-mêmes, par la seule vertu des lois permanentes qui s'y déploient. C'est ma foi profonde que Dieu qui a créé l'univers et l'homme, les gouverne et

(1) Mme de Witt, p. 360 et 361.

les conserve ou les modifie, soit par ces lois générales que nous appelons naturelles, soit par des actes spéciaux et que nous appelons surnaturels, émanés, comme le sont aussi les lois générales, de sa parfaite et libre sagesse, de sa puissance infinie, qu'il nous est donné de reconnaître dans leurs effets et interdit de connaître dans leur essence et leur dessein. Je suis donc ainsi rentré dans mon berceau, toujours fermement attaché à la raison et à la liberté que j'ai reçues de Dieu et qui sont mon honneur comme mon droit sur cette terre, mais revenu à me sentir enfant sous la main de Dieu et sincèrement résigné à une si grande part d'ignorance et de faiblesse.

« Je crois en Dieu et je l'adore, sans tenter de le comprendre. Je le vois présent et agissant non seulement dans le régime permanent de l'univers et dans la vie intime des âmes, mais dans l'histoire des sociétés humaines, spécialement dans l'ancien et le nouveau Testament, monuments de la révolution et de l'action divine par la médiation et le sacrifice de Notre-Seigneur Jésus-Christ pour le salut du genre humain. Je m'incline devant les mystères de la Bible et de l'Evangile, et je me tiens en dehors des discussions et des solutions scientifiques par lesquelles les hommes ont tenté de les expliquer. J'ai la confiance que Dieu me permet de me dire Chrétien; et je suis convaincu que, dans la lumière où je ne tarderai pas à entrer, nous verrons à plein

l'origine purement humaine et la variété de la plupart des dissensions d'ici-bas sur les choses divines. »

Sans nous arrêter à faire remarquer la profonde sincérité d'un tel acte de foi formulé à l'heure suprême de la vie, nous ferons remarquer qu'écrites à soixante-quatre ans de distance ces lignes sont le solennel couronnement de l'intime confidence qu'en 1809 le jeune homme faisait à sa mère et que pas un instant de l'existence de son auteur n'a démentie, à travers les vicissitudes des temps et des circonstances.

La foi en Dieu et en la Providence n'avait d'égales, en M. Guizot, que son affection et son dévouement pour la France dont l'avenir fut une de ses suprêmes préoccupations. « Il faut — disait-il, à son lit de mort, — il faut servir la France, pays malaisé à servir, imprévoyant et inconstant; il faut le bien servir, c'est un grand pays. »

Cette tendresse pour sa patrie était d'autant plus sincère et d'autant plus grande qu'elle n'excluait pas chez l'éminent penseur la conscience des imperfections de l'objet de son affection dont il reconnaissait et proclamait en même temps la grandeur.

Peu de temps après, M. Guizot prit le lit pour ne plus se relever. Il venait de terminer le quatrième volume de son *Histoire de France*. Tous ses enfants étaient là, accourus autour de lui. Plus d'une fois, il mêla à ses souvenirs de

famille le nom de la France dont les désastres avaient porté le coup mortel à sa vigoureuse organisation. Fixant son regard tendre et pénétrant sur sa fille : « Adieu, ma fille, adieu ! » répétait-il.

Le moribond avait réglé l'ordre de ses obsèques, interdisant tout discours : « Dieu seul doit parler sur les tombeaux », avait-il dit.

Puis le silence se fit, précurseur du passage de cette vie d'ici-bas à celle d'en haut. M. Guizot n'était plus... Il avait toujours eu un sentiment profond de foi et d'amour en Dieu qui lui dicta de bien belles pages dans le cours de sa longue existence, depuis les premiers jours de sa jeunesse jusqu'à l'heure où il complétait sa carrière par la composition de ses *Méditations sur la religion chrétienne,* remarquable testament d'un éminent écrivain, historien et philosophe dans toute la vérité de ce nom trop souvent usurpé au siècle dernier et non moins peut-être, encore, à notre époque.

Ch. Barthélemy.

# FÉLICITÉ DE LAMENNAIS

**(1782-1854)**



## I

Il avait huit ans, quand, par un jour de tempête, il fut conduit sur les remparts de Saint-Malo, sa ville natale (1), en face de la mer en furie.

— Je crus voir l'infini et sentir Dieu ! racontait-il plus tard, en rappelant ce souvenir de son enfance.

Il se retourna aussitôt vers la foule des spectateurs vulgaires et se dit :

— Ils regardent ce que je regarde, mais ils ne voient pas ce que je vois !

« Une telle pensée d'orgueil dans un enfant de huit ans fait frémir. »

(1) Félicité de Lamennais est né à Saint-Malo, le 19 juin 1782, dans la rue où, à treize années de là, Chateaubriand avait vu le jour. — Il était issu d'une ancienne famille d'armateurs anoblie par Louis XIV.

L'observation est de Lamennais lui-même.

Cet orgueil natif rendait son éducation bien difficile. Son principal éducateur, un oncle maternel, l'enfermait souvent, pour ses mutineries, dans une vaste bibliothèque où Félicité lisait sans mesure et sans guide, se passionnant en particulier pour Rousseau, qui exerça toujours une grande influence sur son esprit et son style.

Avec la foi, l'enfant, qui était devenu adolescent, y perdit l'innocence de ses premières années. Lorsque le prêtre, un ancien confesseur de la foi dont il avait servi la messe durant la persécution, voulut le disposer à sa première communion, il recula épouvanté devant le bagage d'incrédulité de son néophyte.

Lamennais avait vingt-deux ans, lorsque, ramené à Dieu par l'influence de Jean-Marie son frère, il consentit à faire sa première communion et se fit tonsurer.

L'abbé Carron, son directeur, d'un côté, et l'abbé Jean-Marie, de l'autre, finirent par l'entraîner si bien qu'il s'écria :

— Pleine d'amour pour un enfant rebelle, la Providence m'a conduit au terme où elle m'attendait !

Ravi de son succès, Jean-Marie ne quittait plus son frère.

— Nous nous sommes retirés, écrit-il, dans une maison de campagne qui nous appartient, située à une lieue et demie de Dinan, et nous avons défendu à l'ennui d'approcher de nous.

Il en sortit un savant ouvrage, *Réflexions sur l'état de l'Eglise en France*, qui valut aux deux frères les colères impériales. Fouché le supprima.

## II

« Cent quatorze ans avaient passé sur la tombe de Bossuet, cent trois ans sur celle de Fénelon, soixante-seize ans sur celle de Massillon... lorsqu'apparut M. de Lamennais... En un seul jour, il se trouva investi de la puissance de Bossuet. »

Ainsi parle Lacordaire, quand il veut annoncer l'apparition du célèbre ouvrage qui, d'un seul coup, lança le jeune écrivain à la hauteur d'un Père de l'Eglise.

Les vieux attardés murmuraient, mais les jeunes tressaillaient.

— Laissez coasser toutes ces grenouilles, écrivait M. de Bonald à l'heureux auteur.

— Vous avez reçu de la nature un boulet, lui écrivait de Maistre, n'en faites pas de la dragée.

Et Jean-Marie, de plus en plus heureux de son œuvre, s'écriait :

— Dieu l'a fait soldat !

Frayssinous lui-même, dépossédé du premier rang par le nouveau venu, le confessait loyalement :

— Cet homme-là possède un genre d'éloquence qui réveillerait un mort !

C'était bien un mort en effet que le survenant,

inconnu et tout d'un coup célèbre, entreprenait de secouer dans les torpeurs de la tombe, où il gisait sans vie, sans mouvement, lié, raidi et à demi corrompu. Telle était alors la France !

« Ah ! s'écriait l'ardent Breton en ouvrant son livre, qui soufflera sur ces ossements arides pour les ranimer ?

« Le bien, le mal, l'arbre qui donne la vie et celui qui produit la mort, nourris par le même sol, croissent au milieu des peuples qui, sans lever la tête, passent, étendent la main et saisissent leurs fruits au hasard. »

Lamennais s'en prend directement aux énervés de l'indifférentisme religieux, à ces hommes qui passent, trop faibles pour relever même la tête, trop insouciants pour regarder, et qui cueillent, au hasard, les fruits dont ils se nourrissent avec une bestiale indifférence.

Il avait mis la main sur le cœur de cette société, issue du voltairianisme et de la révolution, et, reconnaissant son mal, il promenait, dans l'ulcère, un fer impitoyable avec une sorte de satisfaction âpre, bilieuse, amère et ironique. La malade en éprouva une convulsion heureuse. « Vrai coup de tonnerre dans un ciel plat et silencieux », le premier volume de l'*Essai sur l'indifférence en matière de religion* se répandit avec la rapidité de la foudre ; les éditions se succédaient, et nul, dans aucun camp, n'eût osé avouer n'avoir point encore lu ce livre, dont l'heureux apôtre pouvait dire :

— J'ai la consolation de savoir que Dieu s'en est servi pour opérer beaucoup de conversions.

Ce fut, selon la saisissante image de Joseph de Maistre, « un tremblement de terre sous un ciel de plomb », et Montalembert a pu dire, en racontant cette histoire, que M. de Lamennais se trouva subitement « le plus célèbre et le plus vénéré des prêtres français. »

## III

« L'Europe, raconte Lacordaire, attendait la continuation de son ouvrage. Il n'avait encore établi que l'importance et la nécessité de la foi. Mais, où était la foi véritable ? Comment parvenir à la discerner ? Quelle était l'autorité régulatrice de la raison humaine ? Voilà les questions qui restaient à résoudre, et dont la solution, impatiemment désirée, devait causer plus tard de si profonds dissentiments. »

Ce fut, en effet, la pierre d'achoppement, comme on va le voir.

« Après deux ans d'attente, continue Lacordaire, le second volume de l'*Essai sur l'indifférence* fut publié... Des hauteurs de la défense antique de la foi, du sein de l'éloquence qu'il avait répandue par flots contre les ennemis de la vérité, M. de Lamennais était descendu aux discussions arides de la philosophie, à la question de la certitude, tout à la fois la plus claire et la plus obscure de l'esprit humain. »

Lamennais essaya de prouver que, « pris individuellement, l'homme ne peut rien savoir avec certitude; mais, pris collectivement, il peut savoir certainement quelque chose. » En d'autres termes, la raison individuelle est impuissante, mais la raison commune ou universelle ne l'est pas.

De là, le nom de Doctrine du sens commun ou du consentement universel, donné au système de Lamennais sur la certitude.

On a fait beaucoup d'efforts pour démontrer combien ce système est incomplet et faux dans sa rigueur. Il suffisait de répondre à son auteur :

— Vous supposez que des individus, dont chacun en particulier est incapable de connaître la vérité avec certitude, la connaîtront avec cette certitude-là, dès qu'ils auront mis en commun les lumières qu'ils n'ont pas !... C'est comme si vous disiez que tous les aveugles des deux mondes n'auraient qu'à se réunir pour voir clair.

Telle était cependant la fascination exercée par le génie et le style de l'auteur que la continuation de l'*Essai* semblait aux admirateurs sans réplique comme le début.

— Il nous en coûtait tant, dit un contemporain, de brûler ce que nous avions adoré !

Lacordaire le confesse ingénûment :

— Je me suis demandé comment une philosophie, dont j'aperçois si clairement le vice aujourd'hui, avait pu si longtemps tenir ma raison en suspens ; et j'ai compris que, luttant contre une

intelligence supérieure à la mienne, et voulant lutter seul contre elle, il était impossible que je ne fusse pas vaincu.

Idole du jeune clergé, acclamé par le parti tout-puissant à cette heure-là en France, encensé de tous les points de l'Europe, l'auteur de l'*Essai*, sentant qu'il faisait vibrer à son gré la fibre catholique et la fibre royaliste, se redressa dans un immense sentiment d'orgueil et l'on vit bientôt, désordre suprême, un jeune prêtre gouverner souverainement les esprits dans l'Eglise de France, tout à fait en dehors et en dépit de l'Episcopat.

Aux Jésuites, qui tenaient en suspicion sa philosophie, il disait :

— Vous n'y comprenez rien !

Aux sulpiciens et aux évêques, il répondait :

— Vous êtes des gallicans !

Ainsi, avec des formules de mépris et le spectre justement abhorré du gallicanisme, Lamennais se montra dès lors « ce grand esprit immodéré » qu'a peint Sainte-Beuve.

## IV

« La Chesnaie est une sorte d'oasis au milieu des steppes de la Bretagne. Devant le château, s'étend un vaste jardin coupé par une terrasse plantée de tilleuls, avec une petite chapelle au fond. J'aime beaucoup ce petit oratoire où l'on

respire la paix de la solitude et la paix du Seigneur. Au printemps, nous irons à travers deux rangées de fleurs. A l'orient et à quelques pas du château, dort un petit étang, entre deux bois peuplés d'oiseaux dans la belle saison ; et puis, à droite, à gauche, de tout côté, des bois, des bois, partout des bois. C'est triste maintenant que tout est dépouillé, que les forêts sont couleur de rouille, et avec ce ciel de Bretagne toujours si nuageux et si bas qu'il semble vouloir vous écraser ; mais, au retour du printemps, le ciel se hausse, les bois reprennent vie, et tout sera charmant. »

Ainsi décrivait le frère d'Eugénie de Guérin (1), après son arrivée parmi les disciples du Maître de la Chesnaie, que Lacordaire annonçait en ces termes pittoresques :

— L'homme que vous allez voir, c'est un druide ressuscité en Armorique, et qui chante la liberté d'une voix un peu sauvage. Le ciel en soit béni ! Ce mot est éloquent sur toutes les lyres, même quand il n'y reste qu'une corde, comme à Sparte.

Pour tout dire cependant, reconnaissons la vérité. Le druide n'est guère séduisant, à en juger par le portrait qu'en fait Maurice à sa sœur :

« Le grand homme est petit, grêle, pâle, yeux gris, tête oblongue, gros nez et long, le front profondément sillonné de rides qui descendent

(1) Maurice de Guérin.

entre les deux sourcils jusqu'à l'origine du nez, tout habillé de gros drap gris, des pieds à la tête ; courant dans sa chambre à fatiguer mes jeunes jambes, et, quand nous sortons pour la promenade, courant toujours en tête, coiffé d'un mauvais chapeau de paille, vieux et usé. »

Malgré ces dehors si peu séduisants, le Maître — comme on l'appelait à la Chesnaie et ailleurs — exerçait une séduction prodigieuse.

C'est le cardinal Wisemann qui, de souvenir après trente ans d'absence, traçait de lui cette silhouette :

« Il est difficile de dire comment il obtint sur les autres une influence si grande. Il était d'un aspect et d'une mine peu propres à commander le respect, dépourvu de dignité dans le maintien, de supériorité dans le regard et n'ayant aucune grâce extérieure. Plusieurs fois, à différentes époques, j'ai eu avec lui des entretiens prolongés; il était toujours le même. La tête penchée, tenant les mains jointes devant lui ou les frottant doucement l'une dans l'autre; il savait, en répondant à ma question, se répandre en un flot de pensées coulant spontanément et sans rides. Il embrassait d'une fois le sujet entier et le divisait en ses différents points, aussi symétriquement que l'eussent fait Fléchier ou Massillon. Tout cela se faisait d'un ton monotone, mais doux, et son raisonnement était si serré, et pourtant si poli et si élégant, que, si vous eussiez fermé les yeux, vous auriez pu croire

que vous assistiez à la lecture d'un livre accompli. »

A cette séduction de l'esprit, le grand homme joignait la séduction du cœur.

« J'éprouvais, raconte Maurice, en abordant M. Féli (abréviation de Félicité, nom de baptême de l'abbé de Lamennais) — c'est ainsi que nous l'appelons en famille — ce tremblement mystérieux dont on est toujours saisi à l'approche des choses divines et des grands hommes ; mais bientôt ce tremblement se changea en abandon et en confiance, et je trouvai que l'imagination nous donne une idée bien fausse des grandes âmes, nous les représentant comme inaccessibles et, en quelque sorte, redoutables pour le vulgaire; bien loin de là! La gloire, vue de près, est simple et douce comme un enfant, et nul n'est d'un plus facile accès qu'un grand homme. M. Féli m'a, pour ainsi dire, forcé à oublier toute sa renommée, par sa douceur paternelle et la tendre familiarité de son entretien. Tout son génie s'épanche en bonté. Me voilà entre ses mains, corps et âme, espérant que ce grand artiste fera sortir la statue du bloc informe... »

Un autre disciple de la Chesnaie, un compagnon de M. de Guérin, disait :

— Je ne saurais exprimer à quel point il était bon, caressant, tendre même.

Les plus grands esprits, Gerbet, Lacordaire, Combalot, Gaume, Rohrbacher, etc., s'étaient groupés autour du Maître, inaugurant cette belle

École menaisienne dont j'ai essayé de raconter l'histoire et les services. Les jeunes s'enthousiasmaient à ce contact et M. de Pontmartin a pu en retracer ce vivant tableau :

« La Chesnaie ! ruche bénie qui sut rendre si doux le miel de ses abeilles. Un demi-siècle n'a pas effacé le souvenir de cette hospitalité où le Maître donnait aux disciples l'exemple du travail, où les disciples, groupés autour du Maître, rivalisaient d'enthousiasme, d'illusions généreuses, de ferveur studieuse et de talent ; où leur ambition n'était pas de gouverner le monde, mais de le convertir. Quel tableau et quel cadre ! Quelle grandeur dans ces horizons ! Quelle élévation dans ces âmes ! S'il vaut mieux, comme je le crois, être amoureux d'une erreur qu'indifférent à une vérité, que ne devait-on pas attendre de ce cénacle, mille fois plus pur, plus convaincu, plus désintéressé, plus tendrement uni que le cénacle romantique ? Ces noms, même en ne donnant pas tout ce qu'ils promettaient, restent comme l'honneur de notre siècle, la revanche antidatée de nos punitions et de nos douleurs... Quelle harmonie entre ces paysages bretons, ce ciel mélancolique, ces jardins dépouillés par l'automne, ces bois où la rouille d'octobre attend, pour tomber, le *renouveau* d'avril, ces nuages où passent, avec un sifflement d'ailes, des bandes d'oiseaux sauvages, ces étangs, surmontés d'une brume où les hôtes de la Chesnaie peuvent voir tout ce qu'ils veulent, — et les

beaux songes juvéniles où s'unissent la religion, la liberté et la poésie! Comme on se plaît à contempler, à deviner ces nobles intelligences, étrangères aux vulgaires intérêts, aux mesquins égoïsmes de ce monde! Et comme on les aurait étonnés, ces chevaliers du cygne, si on leur avait prédit qu'ils allaient être remplacés par une génération sans idéal, sans ressort, déshéritée volontaire de leurs enthousiasmes, de leurs amours, de leurs espérances, n'ayant plus d'autre paradis que la hausse et d'autre purgatoire que la baisse! »

## V

Mais les bruits du dehors arrivaient encore trop dans cette belle solitude! Les adversaires de bonne foi, les envieux surtout, parlaient de rétractation, de condamnation imminente. C'était prendre Lamennais par son côté le plus accessible à la tentation.

— Mon ami, disait-il à son neveu, si j'avais à prendre un emblème de ma vie, ce ne serait pas le roseau qui plie au vent, mais le chêne brisé par l'orage. Je romps et ne plie pas.

Par bonheur, Lamennais était un prêtre pieux. « Il aimait Dieu, dit un de ses fils d'alors, il le priait avec ferveur, il le servait avec fidélité. Il suffisait pour s'en convaincre d'assister à sa messe et d'être témoin du recueillement avec lequel il la disait. »

Pour nourrir sa piété et consoler sa douleur, il écrivit un livre merveilleux, dont l'abbé de Salinis disait . « C'est une œuvre à part qui honore l'âme autant que le génie de l'illustre écrivain. On éprouve, en la lisant, une onction touchante, qui ne peut venir que du cœur ; la piété, l'amour divin y parlent une langue qui n'a pu être apprise que dans la méditation et aux pieds de Jésus-Christ. »

Je veux parler de la traduction de l'*Imitation de Jésus-Christ* et des *Réflexions* admirables dont l'illustre traducteur l'accompagna. « C'est le chef-d'œuvre de l'écrivain, non moins que le chef-d'œuvre du prêtre. »

Dieu le récompensa jusqu'à la fin d'avoir versé là toute sa belle âme.

Ruiné par des spéculateurs malhonnêtes, ayant rompu avec les amis de la veille, et peu assisté par les amis du lendemain, Lamennais, quand il mourut, était pauvre. Ses ouvrages en librairie ne se vendaient plus, et ses journaux perdaient plus qu'ils ne rapportaient. Un seul livre se vendait toujours, et, par les produits de cette vente ininterrompue, donnait le pain matériel à cet homme, qui avait nourri du pain de l'esprit trois générations humaines.

Cependant, les critiques et les insinuations agitaient cette âme. Pour y répondre, il se résolut à en finir par un coup d'éclat, qui marque le début de la seconde phase de son existence.

Je veux parler de *la Religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil.*

Le gouvernement de la Restauration, où Lamennais comptait beaucoup d'ennemis, se crut obligé de relever le gant, jeté de la Chesnaie. Il affecta de voir, dans cette œuvre du fougueux polémiste, un provocant défi, et il y répondit en traduisant l'auteur devant la police correctionnelle.

Cette maladresse produisit une sensation énorme.

Poursuivi par ceux-là mêmes qu'il avait défendus jusqu'alors, Lamennais vit son nom acclamé de partout, et, au jour dit, le pays entier l'accompagna à la barre du tribunal correctionnel.

Comme on l'escortait dans une sorte de marche triomphale, il entendit les enthousiastes l'acclamer, et d'ardents admirateurs, l'œil en feu, transportés de colère, lui criaient :

— La France vous regarde ! Défendez-vous !

La colère de cette foule gagna l'accusé, et, d'une voix tremblante d'émotion indignée, ne se possédant plus, il répondit :

— Je vais leur apprendre ce que c'est qu'un prêtre !...

Mais, quand il fut assis au banc des accusés, il vit venir à lui un jeune homme, au front lumineux, marqué par le génie, qui s'inclina avec respect devant lui : c'était Berryer.

Lamennais prit la main de Berryer, la serra avec effusion et lui céda l'honneur de le défendre.

Les annales judiciaires ont gardé le souvenir de ce plaidoyer, pendant lequel on raconte que les juges baissaient la tête.

Quand il eut fini, Lamennais se leva et, d'une seule phrase, prononcée avec un ton de superbe dédain, il cloua le procureur royal à son siège, mettant les juges au défi de le punir.

Ainsi provoqué, le tribunal correctionnel se retira pour délibérer.

Quand ils revinrent, c'est d'une voix basse et comme honteux d'eux-mêmes, que les magistrats prononcèrent que le livre serait confisqué et l'auteur condamné à..... trente francs d'amende.

Un éclat de rire accueillit ce courageux verdict, et la foule, qui attendait au sortir de l'audience, fit une ovation à Berryer et à son client.

Le ressentiment de ce dernier fut implacable. Dès lors, lui, le royaliste ardent, qui avait acclamé le retour de ses princes, qui avait fui devant la colère du captif échappé de l'île d'Elbe, il tint ses liens avec les Bourbons pour rompus, et ce fut sans retour.

— L'Etat marche à sa destruction, dit-il, les rois chancellent ; leur trônes vides ne tiennent plus à rien. Eh bien ! je m'attache à ce qui restera toujours, à ce qu'on ne vaincra jamais : à la croix de Jésus de Nazareth !

## VI

Le 20 août 1830 est une grande date dans la vie de Lamennais.

Ce jour-là, la France apprit qu'un groupe de soldats de l'autel, après la chute du trône, se levait pour soutenir celui-là que le premier, en tombant, semblait avoir ébranlé.

Ils annonçaient leur ferme résolution de réclamer, par l'organe d'un journal essentiellement militant, la liberté disputée aux catholiques et à l'Eglise, quelque chose comme les revendications d'O'Connell en faveur de l'Irlande.

Une croix lumineuse et rayonnante, dominant le livre saint et les clefs de saint Pierre, composait les armes du journal et, en exergue, on lisait : Dieu et la Liberté !

Il s'appelait l'*Avenir*.

Le premier numéro parut le 16 octobre.

Un article magistral l'ouvrait. On y sentait la griffe du lion.

Lamennais y jetait un coup d'œil sur le passé, qu'une heure avait suffi pour précipiter dans un effondrement misérable.

— Qu'est-ce donc qui demeure ? s'écriait le fougueux polémiste... Deux choses, seulement deux choses : Dieu et la Liberté.

Du fanatisme du principe d'autorité, le Rédacteur en chef de l'*Avenir* passait au fanatisme du

principe de liberté, et cela, avec l'inflexibilité de cette nature absolue, pour laquelle le relatif n'existait pas.

La lutte commença avec une ardeur incroyable. La France entière écoutait et regardait, les adversaires eux-mêmes se prenaient d'admiration devant ces passes d'armes, où s'exerçaient des champions comme Lacordaire, Montalembert, Gerbet, Rohrbacher, de Coux et les autres aides de camp du généralissime.

Chaque matin, sous l'influence de ce principe tout lamennaisien que « la liberté ne se donne pas, mais se prend », on sonnait la charge, on enregistrait les faits d'armes de la veille, on lisait l'ordre de la journée.

On parlait au clergé comme à une armée rangée en bataille; on lançait en éclaireurs les plus ardents; on stimulait le zèle des retardataires; on attachait les déserteurs au pilori.

Les chefs étaient harangués, les plans de campagne indiqués d'avance sans rien craindre des espions, car l'ennemi était chevaleresquement prévenu, mais en même temps signalé et poursuivi à outrance.

Oh! la grande lutte!

Philosophes, briseurs de croix, ministres, ombres de proconsuls, doctrinaires, bourgeois, gallicans, tous étaient attaqués à la fois...

Il nous reste deux volumes d'extraits de cette entreprise.

C'est d'une lecture fiévreuse, haletante, comme

le spectacle d'un tournoi. C'est rempli de prodiges de vaillance et d'audace, d'indépendances généreuses, de catilinaires éloquentes et aussi, disons-le, de magnifiques erreurs.

Choisissons au hasard.

Il s'agit d'un refus de sépulture qui avait eu lieu à Aubusson, et à la suite duquel le sous-préfet avait fait introduire dans l'église, par la force armée, la dépouille d'un homme, mort après avoir refusé les secours de la religion.

Le journal de Lamennais en prend occasion de s'adresser aux prêtres de France :

« Un de vos frères a refusé à un homme, mort
« hors de votre communion, les paroles et les
« prières de l'adieu des chrétiens... Votre frère
« a bien fait : il s'est conduit en homme libre,
« en prêtre du Seigneur, résolu à garder ses
« lèvres pures de bénédictions serviles. Malheur
« à qui bénit contre la conscience, à qui parle de
« Dieu avec un cœur vénal ! Malheur au prêtre
« qui murmure des mensonges au bord d'un cer-
« cueil ! qui conduit les âmes au jugement de
« Dieu par crainte des vivants ou pour une vile
« monnaie ! Votre frère a bien fait. Sommes-nous
« les fossoyeurs du genre humain ?... Votre frère
« a bien fait : mais une *ombre de proconsul* a
« cru que tant d'indépendance ne convenait pas
« à un citoyen aussi vil qu'un prêtre catholique.
« Il a ordonné que le cadavre serait présenté
« devant les autels, fallût-il, pour l'y conduire,
« crocheter les portes de l'asile où repose, sous

« la protection des lois et de la patrie, sous la « garde de la liberté, le Dieu de tous les hommes « et du plus grand nombre des Français... Un « simple sous-préfet, un salarié amovible, du « sein de sa demeure, gardée contre l'arbitraire « par trente millions d'hommes, a envoyé dans « la maison de Dieu un cadavre. Il a fait cela, « tandis que vous dormiez tranquilles sur la foi « jurée dans la Charte du 7 août, tandis que l'on « exigeait de vous des prières pour bénir, dans « le roi, le chef de la liberté d'une grande nation. « Il a fait cela devant la loi qui déclare que tous « les cultes sont libres ; et qu'est-ce qu'un culte « libre si son temple ne l'est pas, si l'on peut y « apporter de la boue, les armes à la main ? Il a « fait cela à la majorité des Français, lui, ce « sous-préfet !..... Or, cet homme, il est au coin « de son feu, tranquille et content de lui. Vous « l'auriez fait pâlir, si, prenant votre Dieu désho-« noré, le bâton à la main et le chapeau sur la « tête, vous l'eussiez porté dans quelque hutte « faite avec des planches de sapin, jurant de ne « pas l'exposer une seconde fois aux insultes des « temples de l'Etat..... »

On imagine l'effet produit sur le jeune clergé de 1830, issu de la Révolution, par des philippiques semblables. C'était une traînée de poudre.

— Voyez, leur criait Lamennais, voyez à l'horizon..... les signes précurseurs du lever de l'astre... Messagers de l'espérance, entonnez sur

les ruines de nos empires, sur les débris de tout ce qui passe, le cantique de vie...

Non content du journal, Lamennais, qui savait la puissance des associations, organisa sur toute la France la célèbre *Agence générale pour la défense de la liberté religieuse.*

Les procès pleuvaient sur les soldats de la liberté de l'Eglise. Ils en sortaient frappés d'amendes, mais glorifiés devant l'opinion. Ils y trouvaient l'occasion de joûtes oratoires splendides, de mots heureux, comme ce jour où, l'avocat du roi ayant dit que les prêtres catholiques sont, en définitive, les ministres d'un souverain étranger, Lacordaire se leva, bondissant, et, de sa voix étincelante, poussa ce cri :

— Non, monsieur, cela n'est pas ! Nous sommes les ministres de quelqu'un qui n'est étranger nulle part, de Dieu.

Le procès dit *de l'école libre* est demeuré le plus célèbre. L'histoire en est connue.

## VII

Ces jours de l'*Avenir* furent, comme a dit Lacordaire, « des jours à la fois heureux et tristes, jours dévorés par le travail et l'enthousiasme, jours comme on n'en voit qu'une fois dans la vie. »

Pour le fond des choses, la plupart des thèses de l'*Avenir* ont prévalu.

Les Conférences de Notre-Dame en sont sorties.

Il en sortit ces autres conférences plus intimes que le pauvre a appris à bénir, les Conférences de Saint-Vincent de Paul.

La loi de 1850 en faveur de la liberté d'enseignement en procédait.

Bien d'autres choses en sont sorties :

Le réveil de l'esprit et du prosélytisme catholiques ;

Le retour de l'Eglise de France à l'unité romaine ;

Le revirement en faveur de la primauté directe et de l'infaillibilité doctrinale du Pape ;

L'aguerrissement des enfants de l'Eglise contre les arbitraires, de quelque côté qu'ils viennent.

Mais, à côté des services, je dois noter impartialement les fautes.

Le Concordat avait stipulé le budget des cultes, il avait laissé à l'Etat le droit des nominations épiscopales, il avait consacré le principe si chrétien de l'union entre l'Etat et l'Eglise.

De ses mains imprudentes, l'*Avenir* brisait toutes ces stipulations sacrées.

Il toucha aux Christs, aux Oints du Seigneur, malgré la menace solennelle de l'Esprit-Saint.

Montalembert l'a reconnu loyalement :

— A des idées pratiques, neuves, justes et honnêtes en elles-mêmes, et qui sont devenues pendant vingt ans le pain quotidien de l'apologétique catholique, nous avions eu le tort d'ajouter des théories excessives et téméraires,

puis de soutenir les unes et les autres avec cette logique absolue, qui perd toutes les causes qu'elle ne déshonore pas.

S'arrangeant mal d'ailleurs des vagues soupçons qui planaient sur leur orthodoxie, les fiers soldats de l'*Avenir* prirent un parti imprudent, quoique généreux.

Le 15 novembre 1831, treize mois après sa fondation, l'*Avenir* l'annonçait en ces termes :

« Nous confions notre protestation au souvenir « de tous les Français, en qui la foi et la pudeur « n'ont pas péri ; à nos frères des Etats-Unis, « de l'Irlande et de Belgique ; à tous ceux qui « sont en travail de la liberté du monde, quelque « part qu'ils soient. Nous la porterons, pieds « nus s'il le faut, à la Ville des Apôtres, à « la Confession de Saint-Pierre, et on verra « qui arrêtera les pèlerins de Dieu et de la « liberté ! »

Lamennais, à qui Lacordaire avait donné ce conseil, aurait dû lui répondre :

— Mon enfant, vous n'y pensez pas, Rome n'a pas coutume de juger des opinions que Dieu a livrées à la dispute des hommes, et surtout des opinions qui touchent à la politique variable des temps et des lieux. Avez-vous vu O'Connell se rendre à Rome pour y consulter le Pape ?..

Au lieu de cette réponse sage et prudente, le chef de l'Ecole Menaisienne s'enthousiasma du projet et on partit.

Leur odyssée fut un long triomphe. Raison de

plus pour éveiller les méfiances de la Ville des vieillards et des sages.

L'accueil, à Rome, fut froid et réservé.

Le Pape différa tant qu'il put d'accorder l'audience sollicitée par Lamennais. Il finit par l'accorder aux instances du cardinal Pacca, mais à la condition qu'il n'y serait parlé en aucune manière du dessein qui avait amené les trois voyageurs à Rome.

Lamennais n'était pas homme à observer la condition. Rien n'est curieux et, par un certain côté, amusant, comme le récit des tentatives du fougueux visiteur pour avoir raison de la résolution bien arrêtée de Grégoire XVI.

Lamennais fléchit le genou, en abordant le Souverain-Pontife.

Grégoire XVI le releva aussitôt avec bonté et en souriant. Il tenait à la main une vaste tabatière en lapis-lazzuli, et, après en avoir soulevé lentement le couvercle, d'un air recueilli :

— En usez-vous ? dit-il à l'abbé.

L'abbé accepta une prise, par déférence, tout en maugréant et en se disant qu'il n'était pas venu là pour priser.

Le Pape en prit une autre à son tour, la huma gravement, et, tout en époussetant la devanture de son camail :

— Aimez-vous l'art ? dit-il brusquement à Lamennais.

— Quelquefois, Saint-Père.

— Quelquefois n'est pas assez.

— Je l'aime à son heure, reprit Lamennais, avec une pointe d'humeur qui frisait l'impertinence, mais aujourd'hui...

— C'est pourtant ce qu'il y a de mieux à Rome, interrompit bien vite le Pape.

— Après une autre chose, répliqua Lamennais, et si Votre Sainteté veut bien me permettre...

Le Pape lui coupa encore la parole.

— Vous avez visité l'église de Saint-Pierre-aux-Liens, monsieur l'abbé ?

— Oui, Saint-Père, et plût à Dieu que ce fût la seule église aux liens dans la chrétienté !

Le Pape fit tomber l'allusion et fit même mine de ne l'avoir point entendue.

— Et vous y avez admiré le Moïse de Michel-Ange ?

— C'est son chef-d'œuvre : mais pour moi, avec toute la dévotion...

— Vous pourriez vous tromper, reprit vivement le Pape. Je veux vous montrer un autre chef-d'œuvre de Michel-Ange, qui pourrait soutenir la comparaison.

Il alla chercher sur son bureau une statuette d'argent.

— Reconnaissez-vous la griffe du lion ? ajouta-t-il, en la présentant à Lamennais.

Lamennais la regarda d'un air distrait, en homme préoccupé d'une autre pensée.

— Regardez-la bien, reprit le Pape.

Lamennais la regarda encore.

— Je voudrais pouvoir vous l'offrir, reprit le

Pape, mais ici rien ne m'appartient : je l'ai reçue, je dois la transmettre.

Il étendit la main sur la tête de Lamennais.

— Adieu, monsieur l'abbé.

Et il lui donna sa bénédiction.

L'audience était finie. Elle avait duré un quart d'heure.

Lamennais sortit de là, blessé dans son amour-propre, et, méconnaissant la sagesse du Vicaire de Jésus-Christ, qui ne voulait pas entrer dans un examen qui l'amènerait à condamner l'apologiste dont Léon XII lui avait légué le portrait placé dans son cabinet de travail, dont ce même prédécesseur avait voulu faire un Cardinal, il écrivit à un de ses intimes cet orgueilleux jugement :

— Le Pape est un bon religieux, qui ne sait rien des choses de ce monde et n'a nulle idée de l'état de l'Eglise.

Puis, comme on cherchait à lui faire entendre le vrai sens de l'audience pontificale, il s'écria :

— Puisqu'on ne veut pas me juger, je me tiens pour acquitté !...

Brusquement, il notifia à la Ville et au Monde l'intention de reprendre la publication de l'*Avenir*.

Ainsi défié, le Souverain-Pontife ne pouvait plus se taire.

## VIII

Le 30 août 1832, Lamennais et ses deux compagnons assistaient, à Munich, au banquet que les écrivains et les artistes les plus éminents de l'Allemagne catholique leur avaient offert, quand, tout à coup, un domestique s'approche de l'illustre voyageur et lui dit quelques mots à voix basse. Lamennais quitte la table, sans rien dire.

Peu d'instants après, il revient, l'œil en feu, la figure bouleversée, tenant à la main un large pli, dont le large sceau avait dû être brisé fiévreusement.

On le regardait. Il se tut. On sortit de table.

En quittant la salle, il dit, d'une voix brève, mais résolue, à Lacordaire et à Montalembert :

— Je viens de recevoir une Encyclique du Pape contre nous... Nous ne devons pas hésiter à nous soumettre.

Ce fut le cri du cœur, le premier élan de la foi chez le Maître.

— Dieu, dit Lacordaire, nous avait donc réunis à Munich pour signer ensemble une adhésion sincère à la volonté du Père des fidèles, sans distinction, sans restriction... Contents d'avoir combattu pour l'affranchissement de l'Eglise et sa réconciliation avec le droit public de notre patrie, nous traversâmes la France en vaincus victorieux d'eux-mêmes.

Il ajoutait avec Montaigne :

— Il y a des défaites, triomphantes à l'envi des victoires.

Lamennais ne le comprit pas comme Lacordaire. Froissé dans son immense orgueil, blessé par les allures triomphantes que certains de ses adversaires se donnaient en public, il sentit la colère monter du cœur au cerveau, et ce fut fatal.

« Je me rappelle, a raconté Sainte-Beuve, que, lorsque l'abbé Lacordaire revint de Rome avec M. de Lamennais, étant allé leur faire une visite dans la rue de Vaugirard, où ils étaient logés, je vis d'abord dans une chambre du rez-de-chaussée M. de Lamennais, qui s'exprimait sur ce qui s'était passé à Rome et sur le Pape avec un laisser-aller qui m'étonna, puisqu'il venait de se soumettre ostensiblement. Il parlait du Pape, comme d'un de ces hommes qui sont destinés à amener les grands remèdes désespérés. — Au contraire, lorsque j'allai voir l'abbé Lacordaire, qui était dans une chambre au premier étage, je fus frappé du contraste ; celui-ci ne parlait qu'avec une extrême réserve et soumission des mécomptes qu'ils avaient éprouvés, et il employa notamment cette comparaison du grain, qui, « même en le supposant de bonne nature, a « besoin d'être retardé dans sa germination, et « de dormir tout un hiver sous terre. » C'est ainsi qu'il expliquait et justifiait, même en admettant une part de vérité dans les doctrines de

l'*Avenir*, la sévérité et la résistance du Saint-Siège. J'en conclus, dit en terminant son récit le spirituel critique des *Lundis*, qu'il n'y avait pas grand accord entre le rez-de-chaussée et le premier étage. »

On rentra à la Chesnaie.

« Mais, dit Lacordaire, si les bois avaient leurs mêmes silences et leurs mêmes tempêtes ; si le ciel de l'Armorique n'était pas changé, il n'en était pas de même du cœur du Maître. La blessure y était vivante, et le glaive s'y retournait chaque jour par la main même de celui qui aurait dû l'en arracher, et y mettre à la place le baume de Dieu. Des nuages terribles passaient et repassaient sur ce front déshérité de la paix. Des paroles entrecoupées et menaçantes sortirent de cette bouche qui avait exprimé l'onction de l'Evangile ; il me semblait parfois que je voyais Saül ; mais nul de nous n'avait la harpe de David pour calmer ces soudaines irruptions de l'esprit mauvais, et la terreur des plus sinistres prévisions s'accroissait de jour en jour dans mon esprit abattu. »

## IX

— Voici un petit écrit que je vous remets et que je voudrais que vous fissiez paraître le plus tôt possible. Je pars dans deux jours : arrangez

cela auparavant avec un libraire, vite, très vite, je vous en prie!

C'est de ce livre, confié aux soins de Sainte-Beuve, que Grégoire XVI dira à l'Eglise catholique que c'était « un livre peu considérable par son volume, mais immense par sa perversité. »

Le fond du livre pourtant était banal. Il se résume en ces deux propositions :

1° — Les rois sont tous des monstres;

2° — Les prêtres sont les séides des rois.

C'était de la démagogie. Mais, l'auteur faisait sur elle le signe de la croix.

— C'est un club sous un clocher, disait M. Molé.

— C'est quatre-vingt-treize faisant ses Pâques, reprenait Royer-Collard.

La forme même du livre ajoutait au scandale parmi les catholiques.

— C'est une apocalypse toute bariolée de prières et de blasphèmes, selon la spirituelle remarque de Nettement.

Quand on a lu les quarante-deux petits poèmes, en prose rhythmée, qui composent *les Paroles d'un Croyant,* on comprend le mot de M. de Vitrolles :

— C'est un bonnet rouge planté sur une croix.

Après ce livre, il en vint beaucoup d'autres, mais nul n'eut le retentissement de celui-là.

Les *Paroles d'un Croyant* obligèrent le Souverain-Pontife à condamner publiquement l'œuvre du prêtre révolté.

Lamennais monta, pour la dernière fois, à

l'autel du Dieu qui avait réjoui sa jeunesse et consolé son âge mûr, le dimanche de Pâques 7 avril 1833.

« Qui eût dit alors, ne peut s'empêcher de s'écrier Sainte-Beuve lui-même, qui eût dit alors à ceux qui se groupaient encore autour du Maître, que celui qui venait de leur donner la communion ne la donnerait plus à personne, qu'il la refuserait lui même à tout jamais, et qu'il allait avoir pour devise trop vraie un « Chêne brisé par l'orage » avec cette légende altière : « Je romps et ne plie pas. »

J'ai raconté, dans la vie complète du malheureux apostat, par quelle série de tristesses il passa les temps qui suivirent sa rupture éclatante avec l'Eglise, qu'il avait aimée, servie et honorée. Les *confidences* de l'infortuné à un ami de Saint-Malo, révélées ces jours derniers par M. Arthur du Bois de la Villerabel, ont jeté une nouvelle et désolante lueur sur cet état d'âme inconsolée dans son orgueilleuse obstination.

— Moi, écrivait-il de Paris à Saint-Malo, je n'ai personne, je suis seul : aussi vois-je le temps s'écouler comme le voyageur, assis au bord d'un torrent sur une roche nue, attend qu'il devienne guéable pour arriver au gîte du soir.

Toujours de Paris, du fond de sa mansarde fermée à tous ses vrais amis d'autrefois, il mande à M. Marion :

— Je cherche toujours une retraite, un lieu où je puisse finir en repos, loin des hommes qui me

fatiguent et que je ne tarderai pas à fatiguer moi-même pour le moins autant.

La fin devait tarder jusqu'au cœur de l'hiver 1854.

## X

Quand il tomba malade pour mourir, sa nièce accourut :

— Féli, dit-elle en s'agenouillant, veux-tu un prêtre ?... Tu veux un prêtre, n'est-ce pas ?

— Non, répondit le moribond.

— Je t'en supplie.

— Non, qu'on me laisse en paix !

On emmena la visiteuse éplorée dans le salon.

— Il est bien triste de le voir mourir ainsi, disait-elle en sanglotant, car, enfin, c'est lui qui m'a faite chrétienne.

Lamennais sembla se ranimer.

— Je veux être enterré, dit-il, au milieu des pauvres, et comme les pauvres. On ne mettra rien sur ma tombe, pas même une simple pierre.

On lui dit que l'archevêque de Paris demandait à le voir. Il fit signe qu'il voulait parler. Mais ne pouvant plus se faire comprendre, il se retourna vers la muraille avec un mouvement d'impatience découragée.

Que se passa-t-il, à ce moment, dans son âme ?

C'est le secret de Dieu.

Il promenait autour de lui un regard douloureux, et, peut-être parce qu'il n'y voyait point ceux qu'il cherchait, il se mit à pleurer.

L'agonie vint. Le regard perdu dans le vague, il cherchait toujours, et, à travers les ombres, il interrogeait.

Une larme, la dernière, coula lentement sur sa joue creuse.

Il était mort !...

Sa vie, comme il l'a définie lui-même, avait été une de ces vallées étroites et longues qui commencent par un beau ciel, par un sol fécond, et qui finissent par des nuages sombres, par un sol aride, par des rochers mornes et des arbres déracinés.

Mort le 27 février, il fut enterré le 7 mars 1854.

Les funérailles eurent lieu presque furtivement. L'heure en fut avancée par la police qui craignait des troubles. Six personnes suivaient le corbillard, dont une double haie de soldats écartait la foule.

On arriva au cimetière et le cercueil, dit son neveu, fut descendu dans une de ces longues hideuses tranchées où l'on enterre le peuple.

Lorsqu'il fut recouvert de terre, le fossoyeur demanda :

— Y a-t-il une croix ?

Barbès répondit : — Non !

Et les amis partirent.

Ainsi finit, sans croix, sans prêtre, sans chant

d'espérance et sans honneurs, le prêtre de Jésus-Christ qui était né pour être, dans l'Eglise de France, le Bossuet du xixe siècle.

Ant. Ricard,

*Prélat de la Maison de Sa Sainteté,*
*Professeur honoraire des Facultés d'Aix et de Marseille.*

# LÉON XII

**(1760-1829)**



Pie VII mourut le 23 août 1823, et aussitôt les regards de l'univers entier se portèrent sur le Sacré-Collège des cardinaux, pour découvrir celui qui serait appelé à recueillir la succession du Souverain-Pontificat. Tout d'abord, l'attention s'arrêtait sur le grand homme d'Etat qui avait dirigé les affaires extérieures du Saint-Siège durant tout le règne qui venait de finir. Les souffrances et les soucis du pouvoir avaient courbé sa taille ; mais son regard pénétrant avait conservé tout son éclat ; son esprit avait conservé toute sa vigueur, et son âme n'avait rien perdu de sa force et de son élévation. Puis, on regardait l'affable mais intrépide Pacca, à la stature haute et droite : sous la figure la plus aimable, il cachait un cœur pur et des principes sévères. Venait ensuite l'auguste et saint cardinal

De Grégorio, naguère encore prisonnier, pour sa fermeté à défendre les droits de l'Eglise. Sa tête, blanche comme la neige, semblait environnée de l'auréole des bienheureux. Le cardinal Galeffi, qui marchait à côté de lui lors de l'entrée du Consistoire, exprimait moins d'intelligence par sa physionomie, mais respirait un air calme et joyeux qui lui acquérait l'amitié de tous. Oppizoni, archevêque de Bologne depuis peu de temps, avait soutenu avec tant de fermeté les droits du Siège romain contre la tyrannie de l'empereur Napoléon Ier, qu'il avait dû expier sa noble fermeté par un cruel emprisonnement. Rome et l'univers l'admiraient ; son troupeau le vénérait et l'aimait comme un père. Sa physionomie était empreinte de dignité et de bonté. Odescalchi, jeune encore, d'une famille des plus nobles, et qui avait donné à l'Eglise le vénérable Innocent XI, portait la sainteté gravée sur les traits. Il méditait sans doute dès lors sa renonciation à toutes les dignités, et l'échange de sa pourpre contre la robe noire des fils de saint Ignace. Un grand nombre d'esprits, qui mettaient la sainteté au-dessus de toute autre qualité, jetaient les yeux sur sa figure modeste, dans l'espoir qu'elle pourrait bientôt briller sous la tiare à triple couronne.

Plusieurs autres encore des princes de l'Eglise attiraient l'attention par des qualités éminentes, par des services rendus et par le courage qu'ils avaient fait briller durant la persécution napo-

léonienne. Le peuple de Rome se laissait surtout préoccuper par les qualités extérieures et les physionomies plus agréables ; il aurait accueilli avec transport l'exaltation du doux et modeste Odescalchi ; mais le Seigneur a dit : « N'ayez d'égard, ni à sa bonne mine, ni à sa taille avantageuse. Je ne juge pas des hommes par ce qui en paraît aux yeux des humains. L'homme ne voit les choses que par le dehors, mais le Seigneur connaît le fond du cœur. »

Personne peut-être, dans la foule accourue pour assister à l'entrée des cardinaux en conclave, ne remarqua, dans la procession, une forme longue et décharnée, marchant d'un pas débile, et portant sur ses traits la pâleur caractéristique de longues souffrances et présage d'une mort prochaine. C'était cependant un personnage, non seulement de haut rang, mais occupant dans l'Eglise une charge importante, et remplissant des fonctions qui l'établissaient en relations fréquentes avec le clergé et la population de Rome ; c'était le cardinal vicaire qui remplit, dans la Ville éternelle, les devoirs de l'Ordinaire. Malgré cela, il était demeuré inconnu d'une partie de la foule, car l'épuisement produit par une cruelle maladie, qui lui donnait cette pâleur que tous remarquaient, le retenait, durant de longs mois de l'année, dans sa chambre ou au lit.

Tel était le cardinal Annibal della Genga, que la Providence, dont les vues s'élèvent au-dessus des pensées des hommes, et qui dirige leurs

désirs selon son vouloir, allait élever sur le trône pontifical.

Il suffira de rapporter en peu de mots la carrière du futur pape.

Annibal-François-Clément-Melchior-Nicolas della Genga était le sixième des dix enfants d'Hilaire, comte della Genga, et de Marie-Louise Periberti. Il naquit le 20 août 1760, au château della Genga, dans le diocèse de Spolète. Il montra de bonne heure un esprit très vif, et acquit de solides connaissances, grâce à son application et à son étonnante mémoire. Il reçut sa première éducation au collège Campana d'Osimo, d'où il passa au collège Piceno, à Rome, établi pour les natifs de la province dont il porte le nom. Ayant déclaré qu'il voulait embrasser l'état ecclésiastique, il quitta cet établissement pour entrer à l'Académie ecclésiastique. Il fut ordonné prêtre par le cardinal Gerdil, le 4 juin 1783.

Pie VI, visitant l'Académie ecclésiastique, fut frappé du maintien du jeune della Genga et de la vivacité d'esprit qu'il montrait dans la conversation ; il lui donna bientôt un emploi dans sa maison, en lui conférant le rang d'un de ses camériers secrets.

En 1790, il prononça dans la chapelle Sixtine, devant le Pape et le Sacré-Collège, l'oraison funèbre de l'empereur Joseph II, et excita l'admiration générale par son éloquence et par l'habileté avec laquelle il sut dire la vérité sans blesser, tant soit peu, les susceptibilités éveillées du ca-

binet autrichien. Celui qui réussissait ainsi dans une tâche aussi scabreuse avait sa place marquée dans les rangs des plus habiles diplomates.

En 1793, malgré sa jeunesse et ses refus réitérés, il fut sacré archevêque de Tyr, dans la cathédrale de Frascati, par le cardinal-duc d'York, évêque de Tusculum (Frascati), et envoyé en qualité de nonce à Lucerne. L'année suivante, il quitta cette ville pour aller remplacer l'illustre Pacca dans la nonciature plus importante de Cologne. Dans les mémoires qu'il a laissés, Pacca fait connaître les difficultés nombreuses qu'il rencontra sur ce théâtre, et le choix que fit la cour romaine du jeune archevêque de Tyr prouve mieux que tout ce qu'on pourrait dire l'estime que l'on faisait de ses hautes qualités. Il entra, comme nonce de Cologne, le 28 septembre 1794, à Augsbourg, où il s'arrêta assez longtemps, parce qu'à cette époque déjà Cologne et les provinces du Rhin étaient occupées par les troupes françaises ; il sut y gagner tous les cœurs. Bienveillant envers chacun, et toujours digne, sérieux sans orgueil, ami et protecteur éclairé des arts, d'une sérénité parfaite, plein d'esprit et de répartie, sans toutefois se permettre jamais une répartie blessante ou déplacée, sévère observateur des devoirs que lui imposaient son état et sa situation ; se retirant de toutes occasions de distraction publique dès que sa dignité lui semblait pouvoir être compromise, mais assidu partout où sa présence pouvait

servir à l'édification ; familier avec les savants et les artistes, même avec ceux d'un culte dissident, mais avec des nuances délicates ; plein de miséricorde et de générosité envers tous ceux qui réclamaient son secours ; évêque dans toute l'étendue et toute la rigueur du terme ; homme d'Etat prudent et avisé ; condescendant quand la conscience et les convenances le permettaient ; tenant rigoureusement au droit quand le bien de l'Eglise et de son Souverain lui en faisaient un devoir, il conquit l'estime et le respect de tous ceux qui eurent l'occasion de le connaître. Il était, non seulement honoré, mais aimé et admiré par l'électeur Clément-Wenceslas, par l'électeur de Bavière, Charles-Théodore, et par tous les princes voisins.

Lorsque les Français, en 1790, s'approchèrent d'Augsbourg, le nonce della Genga eut le temps de se retirer, et il se rendit à Dresde, sur l'invitation de l'électeur de Saxe, Frédéric-Auguste. Cependant, il put, la même année, revenir à Augsbourg où il reçut coup sur coup les nouvelles les plus tristes sur les événements qui se préparaient. Les troupes de la République française envahirent l'Etat ecclésiastique, firent prisonnier le pape Pie VI et proclamèrent à Rome la république. Aussitôt, la violation de tous les droits fut à l'ordre du jour. Les biens de la famille della Genga furent confisqués ; la mère et la sœur de notre prélat tombèrent aux mains des Français, et lui-même, ne touchant plus rien,

ni de la Chambre apostolique, ni de ses propres revenus, fut réduit à une situation des plus précaires. Il était dans cette position lorsque de nouvelles calamités vinrent fondre sur lui : le général Moreau pénétra en Souabe et s'empara d'Augsbourg. Alors della Genga se rendit à Vienne où l'empereur François le traita de la manière la plus honorable. De Vienne, il retourna en Saxe et à Augsbourg, où il continua à remplir les fonctions de représentant du Saint-Siège. Malgré les difficultés d'une semblable situation, il ne laissa jamais paraître le moindre sentiment de découragement, la moindre hésitation dans sa confiance en la Providence, maîtresse des hommes et des temps.

Cette Providence se montra d'une manière frappante dans le relèvement du trône pontifical et dans l'élection de Pie VII. Le nonce della Genga revint alors à Rome pour rendre hommage au Pape et prendre un repos nécessaire à sa santé fatiguée par tant d'épreuves ; mais ce repos ne fut pas de longue durée. La situation de l'Eglise devint de plus en plus déplorable en Allemagne : les évêchés vaquèrent les uns après les autres ; les monastères et les couvents furent fermés et leurs paisibles habitants dispersés ; les églises et tous leurs biens furent précipités dans le gouffre de la sécularisation. Nul homme ne semblait plus propre que della Genga à régler des affaires si tristement compliquées. Aussi, en 1805, Pie VII l'accrédita, en qualité de nonce

extraordinaire, à la Diète germanique de Ratisbonne.

Au sujet de cette nomination il s'éleva une grave contestation entre le Saint-Siège et Napoléon. Celui-ci trouva très mauvais que le Pape eût désigné della Genga pour un poste qu'il destinait au trop fameux Bernier, évêque d'Orléans. Le représentant du Pape fut obligé de quitter le poste qui lui avait été assigné; mais à la fin le Souverain-Pontife l'emporta et il fut ordonné au nonce de retourner à Ratisbonne. Là tous ses efforts se trouvèrent paralysés par les dispositions égoïstes des cabinets prévenus des idées fausses de la philosophie du XVIIIe siècle et du Joséphisme. Déplorable aveuglement d'hommes d'ailleurs si éclairés qui ne comprennent pas que les atteintes portées aux droits de l'Eglise sapent par la base les fondements mêmes de la société. Aussi longtemps que la propriété de Dieu et de l'Eglise ne sera pas respectée par les Etats, le socialisme et le communisme menaceront les royaumes et les républiques. Della Genga étant retourné en Allemagne, alla résider à Munich, où il s'acquit l'estime générale, digne récompense de son dévouement à toute épreuve; mais compensation insuffisante pour son cœur cruellement blessé par les coups portés aux droits de l'Eglise.

Un moment le nonce della Genga fut sur le point d'atteindre un résultat qu'il souhaitait vivement. Frédéric Ier, roi de Wurtemberg, seul

prince allemand habitué à agir de son chef, était disposé à conclure une convention avec le Saint-Siège. Della Genga se rendit pour pousser l'affaire à Stuttgard où il se trouvait le 25 septembre 1807. Les conférences marchaient heureusement lorsque le nonce déclara d'une manière inattendue, le 1er novembre, qu'il avait reçu de Rome de nouveaux ordres qui l'obligeaient à considérer ses pouvoirs comme expirés. Il dut rompre toute négociation et se rendre sans délai à Paris.

La mission nouvelle qu'il avait reçue dans la capitale de la France l'adjoignait aux cardinaux Caprara et de Bayane pour traiter des affaires du Saint-Siège avec l'empereur Napoléon; mais à cette époque le maître de la France n'écoutait plus guère que les conseils de son orgueil, et la nouvelle mission diplomatique échoua par la faute du souverain qui ne voulait rien céder de ses prétentions exorbitantes. Vers la fin de 1808 della Genga dut quitter Paris avec tristesse et retourner près de son souverain.

De retour à Rome, ayant constaté les traitements que Pie VII avait à endurer de la part de ses ennemis qui le regardaient déjà et avec raison comme leur captif, se voyant lui-même considéré comme un prisonnier d'Etat, il se retira à l'abbaye de Monticelli, qu'il tenait en commende et qui est située dans le diocèse de Fabriano. Là il se voua pour sa vie, comme il le croyait, à l'instruction d'un chœur d'enfants et à la culture de

la musique. Cette occupation rentrait bien dans ses goûts pour les lettres et les arts dont il fut un fervent partisan et un fin connaisseur.

Tandis qu'il jouissait de ce précieux repos, d'immenses événements s'accomplissaient : le puissant empereur qui s'était fait, par la plus noire des ingratitudes, l'ennemi du Saint-Siège était renversé du trône par sa propre faute ; les Bourbons étaient en même temps rétablis dans la possession de la royauté pour la sécurité du royaume et du monde. Plût à Dieu que cette vérité fût mieux comprise de tous ! Combien de malheurs auraient été épargnés à nos tristes générations ! A cette occasion Annibal della Genga fut tiré de son obscurité et chargé de porter à Louis XVIII, à Paris, la lettre de félicitation du Pape. Mais alors aussi se manifesta un différend assez grave entre lui et le cardinal Consalvi : il fut noblement réparé de côté et d'autre après que l'un des deux fût monté sur le trône. Mais della Genga, ayant accompli sa mission de courtoisie, revint avec une santé tellement délabrée et un extérieur si changé, qu'on se sentait presque porté à fuir sa présence. Aussi songea-t-il sérieusement à se retirer de nouveau dans son abbaye, et il espérait si bien y finir ses jours qu'il y avait préparé son tombeau qu'il essayait quelquefois en s'y couchant. Pour apprécier exactement la situation, il importe de dire que tous les mémoires du temps attribuent l'état maladif d'Annibal della Genga au différend survenu entre

lui et le cardinal Consalvi. Celui-ci était à Paris accrédité auprès de tous les souverains qui s'y trouvaient; l'arrivée inopinée d'un nouveau représentant du Saint-Siège, chargé d'une commission toute gracieuse, lui fut extrêmement désagréable et il laissa percer son mécontentement d'une manière peu digne. Della Genga tomba malade à la suite de ce conflit et fut ainsi empêché d'assister au Congrès de Vienne où sa place était marquée comme à l'un des plus habiles diplomates et l'un des plus autorisés.

En 1816, Annibal della Genga, élevé à la pourpre, fut nommé premier cardinal-prêtre et évêque de Sinigaglia. En 1820, il reçut le titre de cardinal vicaire, qui emporte avec lui l'administration spirituelle de Rome et n'est jamais conféré qu'à un cardinal notoirement connu pour sa piété. Il remplit les devoirs de cette charge avec une exactitude, un zèle et une prudence exemplaires, jusqu'au moment où il fut élevé à la dignité suprême.

Ce fut le 2 septembre 1823 que s'ouvrit le consistoire qui devait donner un successeur à Pie VII. Le choix du Souverain-Pontife est toujours fait par le Saint-Esprit; mais les cardinaux qui sont son instrument sont nécessairement conduits par des considérations de diverses natures. Il en est qui veulent un pontife animé d'un zèle capable de briser tous les obstacles pour établir partout la règle la plus exacte. Il y en a qui pensent qu'une perfection si grande n'est pas possible

sur la terre et qui cherchent un homme animé d'un saint désir de conduire tous les peuples au salut en ne décourageant personne et en ménageant les individualités tout en flétrissant énergiquement les erreurs et les vices.

Au Souverain-Pontificat se trouve annexée par une volonté de la Providence une royauté temporelle ; et si à l'heure présente cette royauté est privée de son exercice légitime, ce n'est qu'une éclipse passagère permise par Dieu comme toutes les épreuves réservées à ses élus. Le maintien et l'administration de cette puissance civile préoccupe aussi à juste titre les cardinaux dans le choix qui leur est remis. Ces simples vues suffisent pour expliquer les hésitations qui se manifestent quelquefois dans l'esprit d'hommes également animés des plus pures intentions. Seul, d'ailleurs, le désir du plus grand bien autoriserait la prolongation de certains conclaves. Il faut ajouter que le droit que quelques puissances se sont arrogé de donner l'exclusion aux sujets qu'elles redoutent est encore une source d'où découlent nécessairement quelques hésitations dans le choix à faire.

Enfin la cause la plus ordinaire des hésitations c'est qu'il se trouve presque toujours un grand nombre de sujets qui paraissent dignes, à des titres différents, du rang suprême. Nous avons déjà nommé plusieurs des cardinaux d'un mérite hors ligne qui vinrent siéger dans le conclave ouvert le 2 septembre 1823; mais nous

n'avons pas nommé le cardinal Castiglioni, né le 20 novembre 1761, si distingué par ses connaissances théologiques, et surtout canoniques, que dès l'âge de trente-neuf ans il fut élevé sur le siège de Montalto, près d'Ascoli. D'une piété éminente, il avait montré tant d'énergie à soutenir les droits du Saint-Siège durant la persécution napoléonienne qu'il s'attira le courroux de l'usurpateur des Etats de l'Eglise et en ressentit les effets avec une grande constance et une inébranlable fermeté. Sa science canonique était si universellement reconnue que dans toutes les affaires les plus épineuses du règne de Pie VII, il lui fut demandé des mémoires pour guider ceux qui avaient entre leurs mains la décision des plus grands intérêts. Un tel homme paraissait absolument digne du rang suprême; aussi ne tarda-t-il pas longtemps à obtenir la majorité des suffrages et son élection paraissait assurée, lorsque soudain toutes les voix proclamèrent le cardinal Annibal della Genga Souverain-Pontife. Le conclave n'avait duré que vingt-cinq jours et la vacance du siège romain seulement trente-neuf.

L'élu éprouva un profond chagrin et une grande hésitation à accepter; enfin il dut se rendre à la vocation du Saint-Esprit. Il prit le nom de Léon par une dévotion singulière envers saint Léon le Grand, comme nous le verrons.

On se souvint alors d'un mot dit par Pie VII. Lorsqu'Annibal della Genga reçut, sans s'y attendre, l'ordre de se préparer à la nonciature,

et, par conséquent, à la consécration épiscopale, — ce qui l'accabla de tristesse, — il se jeta aux pieds de Pie VII pour solliciter un délai ; mais le saint homme lui dit : « C'est le *zucchetto blanc* que je vous mets sur la tête. » — Le *zucchetto blanc* est la calotte blanche, uniquement portée par le Pape. — Les belles qualités du jeune prélat, qui avaient suffi pour déterminer le Pape à l'envoyer de suite, en des temps de trouble et de danger, comme son représentant, à l'étranger, peuvent avoir porté l'œil pénétrant de Pie VII au delà de l'accomplissement plein de succès de cette mission à l'accomplissement d'une autre plus élevée et plus éloignée. La vie sainte de Pie VII rend une prophétie, dans le sens strict du mot, tout à fait vraisemblable dans sa bouche.

La proclamation du nouveau Pape se fit en ces termes par le premier cardinal-diacre du haut du balcon qui occupe le centre de la façade du palais du Quirinal :

« Je vous annonce une grande joie : nous avons pour Pape l'éminentissime et révérendissime Annibal, du titre de Sainte-Marie au delà du Tibre, prêtre de la sainte Eglise romaine, cardinal della Genga, qui s'est donné le nom de Léon XII. »

Le 25 octobre eut lieu l'imposante cérémonie du couronnement du nouveau Pape et il célébra la grand'messe pontificale dans la basilique de Saint-Pierre au Vatican. Pour beaucoup de ceux qui assistèrent à cette cérémonie, c'était la pre-

mière fois qu'il leur était donné de contempler cette imposante solennité, car les infirmités de Pie VII ne lui avaient pas permis depuis longtemps de s'acquitter de ces fonctions très laborieuses. Ceux qui virent Léon XII s'avançant vers l'autel, porté sur la *Sedia gestatoria*, nous disent qu'il était pâle et languissant et portait la tête inclinée. Son œil était doux et tendre, humide de larmes, mais brillant d'une émotion spirituelle. Le cérémonial veut que la procession s'arrête trois fois en parcourant la vaste nef, et chaque fois un clerc de la chapelle papale élève devant le Pontife un roseau surmonté d'une poignée d'étoupes ; on y met le feu, la flamme brille un instant, s'éteint aussitôt, et les cendres tombent aux pieds du Pontife, tandis que le chapelain chante d'une voix sonore : « *Pater sancte, sic transit gloria mundi.* Père saint, ainsi s'évanouit la gloire du monde. » Léon inclina la tête et il semble qu'il ait connu en cet instant surtout la courte durée de son règne.

Il y avait dans la première messe pontificale célébrée par Léon XII une circonstance qui fixait l'attention de plusieurs des assistants et surtout du corps diplomatique présent au grand complet. Le premier cardinal-diacre auquel il appartenait d'assister le Pontife à cette solennité était l'ex-ministre Consalvi, subitement dépouillé d'un pouvoir presque absolu et rival d'Annibal della Genga. Les hommes qui ne pouvaient apprécier une force de caractère puisée dans des

principes plus élevés que ceux qui les guident d'ordinaire, étaient vivement intéressés par ce rapprochement singulier. Parmi ceux qui cherchaient avec l'attention la plus intense à découvrir sur les physionomies du Pape et de Consalvi quelques traces des passions qu'ils supposaient dans leurs âmes se trouvaient les différents représentants des cours; ils se croyaient plus initiés que les autres aux secrets mouvements des cœurs. Le moment surtout où ils espéraient aller voir les passions se trahir d'une manière certaine, c'était le moment de la communion du Saint-Père et celui où le premier cardinal-diacre doit poser la tiare sur la tête de son souverain. On sait que dans la messe pontificale solennelle, le Pape au moment de la communion se rend sur son trône, se met à genoux et reçoit du diacre la sainte hostie qu'il consume et le calice dans lequel il prend le précieux sang à l'aide d'un chalumeau d'or. Là le diacre paraît dans une intimité toute particulière avec le Pontife. Mais les regards les plus attentifs ne purent découvrir la moindre altération sur la physionomie du Saint-Père, ni sur celle du cardinal-diacre; au rapport d'un témoin, attaché à l'ambassade de France, Artaud de Montor, l'un et l'autre, absolument dominés par les sentiments de la foi la plus vive, ne pensaient qu'au grand mystère qui s'accomplissait et dont ils étaient les ministres.

Au moment de la bénédiction solennelle que le

Pape donne après la messe du haut de la *logia* de Saint-Pierre, c'est encore le rôle du premier cardinal-diacre de déposer sur la tête du Pontife la tiare chargée des trois couronnes. Si les esprits curieux dont nous venons de parler avaient pu distinguer les traits des deux illustres personnages qu'ils étudiaient si attentivement, ils se seraient assurés qu'il n'y avait pas ombre de souvenir des difficultés passées. Les hommes de Dieu n'ont point le souvenir des déplaisirs qui se sont rencontrés autrefois. Tout le temps de son pontificat Léon XII se montra rempli d'égards et d'attentions pour le cardinal Consalvi et pour le cardinal Castiglione qui avait paru d'abord destiné à s'asseoir immédiatement sur le trône pontifical.

Léon XII choisit pour secrétaire d'Etat le cardinal-diacre Somaglia et il n'eut qu'à se louer des secours qu'il en reçut pour l'administration de l'Eglise et du peuple romain. Il reçut aussi un secours très précieux du cardinal Zurla qu'il nomma vicaire général de Rome. Il confirma tous les autres fonctionnaires dans les places qu'ils occupaient sous son prédécesseur.

En même temps qu'il prenait ces premiers soins pour l'administration, il rétablit un usage des plus touchants et dont l'institution remonte à saint Grégoire le Grand : tous les jours par ses ordres une table fut dressée dans l'une des salles de son palais et douze pauvres furent appelés à s'y asseoir. Il aurait voulu les servir lui-même

de ses mains, à l'exemple du grand Grégoire et de plusieurs autres de ses prédécesseurs, mais la débilité de ses forces ne lui permit pas d'accomplir longtemps ce pieux devoir.

Presque toujours languissant, le Pape nouveau tomba promptement si dangereusement malade qu'il dut recevoir le Saint-Viatique et qu'on désespéra absolument de sa guérison. La Providence en disposa autrement ; le Souverain-Pontife se rétablit promptement et déploya une activité prodigieuse.

Cette guérison, du reste, fut regardée comme miraculeuse dès le premier instant par les esprits éclairés. Au moment en effet où le Saint-Père recevait les derniers sacrements, un saint prêtre, que toute Rome vénérait, reçut l'inspiration d'offrir sa vie pour celle du Pontife. Le sacrifice fut agréé et le digne prêtre fut enlevé de cette vie en quelques heures. Aujourd'hui la cause de béatification et de canonisation du vénérable Stransbi est introduite et tout porte à croire que le fait dont nous parlons sera constaté canoniquement dans le procès et peut-être un jour se lira-t-il dans les leçons de l'office divin.

Léon XII fit le plus noble emploi de la santé qui lui était rendue. Le 6 mars 1824 il conclut avec le baron de Reden, ambassadeur du roi d'Angleterre, en sa qualité de roi de Hanovre, un concordat qui assura quelques libertés aux catholiques de ce pays en majorité luthérien.

Le 3 mai de la même année 1824, le Pape

publia une encyclique adressée à tous les patriarches, primats, archevêques et évêques de la catholicité, dans laquelle il leur rappelait leurs obligations concernant divers points de la discipline et les exhortait spécialement à s'opposer de tout leur pouvoir à l'envahissement de l'indifférentisme et aux empiétements des sociétés bibliques.

Le 27 mai 1824, Léon XII annonça par une bulle le jubilé prochain. La publication et la solennisation de ce jubilé fut la grande œuvre du pontificat de Léon et pour l'entreprendre il lui fallut lutter contre de nombreuses et sérieuses oppositions. Le jubilé de 1825 fut dû uniquement à l'esprit décidé et prévoyant du Pape. Selon les lois ordinaires de l'Eglise, un jubilé aurait dû être célébré en la première année du siècle; mais les malheurs du temps et la mort de Pie VI l'avaient empêché. Léon ayant fait connaître son intention de le proclamer pour l'année 1825, ne rencontra qu'opposition de tous côtés.

A l'intérieur, le secrétaire d'Etat craignait l'introduction dans les provinces et dans Rome même de conspirateurs politiques et de membres des sociétés secrètes; il n'eût pas été surprenant de les voir, sous l'habit de pèlerin, se réunir en sûreté et tramer à leur aise toute sorte de complots. Le trésorier, calculant les dépenses nécessaires, protestait contre la brèche qui allait être faite dans son budget et les embarras financiers qui en seraient la suite inévitable. Les ennemis

de l'Eglise ont l'audace d'assurer que ces grandes solennités sont une source abondante de revenus pour le trésor pontifical; il n'en est rien, et il est même absolument certain qu'elles contribuent largement à son épuisement.

A l'extérieur, l'opposition ne fut pas moins vive. Le signal partit de Naples. Les ministres de la cour des Deux-Siciles redoutaient aussi les facilités données, croyaient-ils, aux conspirateurs qui agitaient le royaume. Considérant l'esprit des populations, ils craignaient une émigration trop nombreuse. La proximité elle-même des lieux pouvait donner une apparence de solidité à ce sentiment. Aussi l'ambassadeur de Naples près du Saint-Siège avait reçu des instructions pour susciter tous les obstacles possibles à la réalisation du projet pontifical. Il devait même engager les représentants des autres puissances à appuyer ses démarches. Il n'y manqua pas. L'Autriche n'avait point secoué le joug du joséphisme, et elle était au moins froide et nullement sympathique. Pour les puissances protestantes d'Allemagne, elles se montraient ouvertement hostiles. La France donna des marques de sympathie, car l'esprit religieux à cette date prenait un peu d'empire; l'Espagne fut plus accentuée dans le concours à donner au Saint-Père. Toutefois les difficultés restaient grandes. En face de tous ces obstacles, Léon XII répondait : « Néanmoins, le jubilé aura lieu. » Et les événements prouvèrent qu'il avait raison.

A la fête de l'Ascension 1824, le Pape fulmina la bulle de préparation. Elle était claire, forte et retentissante comme le son d'un clairon. Rarement il est émané du Saint-Siège un document plus noble et plus imposant, plus tendre et plus paternel. Le style est pur et élégant ; les périodes bien arrondies coulent avec toute la grâce de l'éloquence romaine ; cependant, pour le ton, l'exposition et le pathétique, c'est un morceau complètement chrétien et éminemment ecclésiastique. Le Pape seul parle ainsi avec la conscience d'un pouvoir qui ne peut périr et d'une autorité qui ne peut errer. Son enseignement est celui d'un maître, sa doctrine est celle d'un sage et d'un docte, sa piété celle d'un saint. Léon s'adresse d'abord à tous ceux qui reconnaissent sa souveraineté spirituelle : il exhorte les princes et les Etats à ne mettre aucun obstacle dans le chemin des fidèles pèlerins, mais à leur donner aide et protection ; puis il demande aux peuples d'accepter avec empressement son invitation paternelle et les excite à accourir en foule au banquet de grâce qui leur est offert. Mais quand, après avoir vivement exhorté ceux qui reconnaissent en outre son autorité temporelle, il se tourne vers ceux qui n'appartiennent pas à son bercail, vers ceux-là mêmes qui avaient outragé et persécuté le Saint-Siège, et qu'il les invite dans les termes d'une charité ardente et d'une douce clémence à s'approcher de lui et à le reconnaître aussi pour leur père, alors ses pa-

roles rappellent le noble geste qu'il fit au moment où il étendit les bras pour répandre sa première bénédiction, paraissant ouvrir vers son cœur une voie pour tous les hommes et les serrer ensuite dans un tendre embrassement.

Aussitôt après la promulgation de la bulle les préparatifs du jubilé commencèrent. Ce furent en premier lieu des prédications non seulement dans les églises, mais encore sur les places publiques, car les églises ne suffisaient pas. Sur la place Navone, il se trouva une réunion de quinze mille personnes lorsque le Pape s'y rendit le 15 août pour clore ces exercices par sa bénédiction. Le ciel avait donné à Rome un homme préparé pour cette mission, il avait une voix pour se faire entendre à cette multitude et il était si sympathique à la population qu'à sa mort qui arriva peu de temps après des centaines de jeunes gens de la classe bourgeoise l'accompagnèrent à sa dernière demeure tous vêtus de noir : c'était le chanoine Muccioli. Le Pape se rendit à l'ambassade de Russie qui occupe le palais sur la place désignée ; il y entendit le sermon, puis il descendit accompagné de son hôte et admirateur hétérodoxe, le chevalier Italinski, vers le trône qu'on lui avait préparé en plein air.

La visite de toutes les églises, de tous les oratoires, de tous les établissements religieux fut exécutée, et tous les objets du culte qui n'étaient pas absolument réguliers furent remplacés.

Les préparatifs pour le logement et l'entretien des foules de pèlerins que l'on attendait entraînèrent plus de dépenses encore. Afin de prévenir toute inquiétude que des puissances étrangères eussent pu avoir à ce sujet, le Saint-Père fit savoir à toutes les ambassades qu'elles ne devaient faire aucune provision pour les pauvres de leur pays, qu'il se chargeait lui-même du devoir de l'hospitalité ; il ajouta qu'il mettrait plutôt en gage toute l'argenterie des églises de Rome que de manquer à s'en acquitter.

Il y a à Rome un vaste établissement attaché à l'église de la Trinité des Pèlerins, dans lequel des logements convenables sont disposés pour donner l'hospitalité aux hommes comme aux femmes. Durant toute la Semaine-Sainte, il règne une assez grande activité dans cette maison, à cause des pèlerins qui viennent dans la Ville sainte à cette époque ; à d'autres époques, et dans les intervalles des Jubilés, on y accueille des malades qui sortent des hôpitaux et qui y passent trois jours sous le nom de convalescents, ou même y attendent quelque occupation lucrative. Les revenus sont assez considérables, et l'emploi en est scrupuleusement conforme aux intentions des donateurs. Outre cet asile offert aux pèlerins, il y en avait une foule d'autres dans les corridors, larges et aérés, des maisons religieuses. Pour donner une légère idée de la manière dont l'hospitalité fut appliquée, il suffit de dire que la Confrérie de la Sainte-Trinité logea et nourrit pen-

dant trois jours trente-deux mille quatre-vingt-dix hommes et quinze mille sept cent cinquante-quatre femmes, en tout quarante-sept mille huit cent quarante-quatre personnes, outre trois cent cinquante confréries affiliées, et cela durant le seul mois de novembre. Ces chiffres peuvent donner un aperçu de l'hospitalité qui fut offerte durant l'année entière.

Un ordre parfait règne constamment dans la maison ; à l'arrivée d'un pèlerin, on examinait ses *lettres de pèlerinage*, et on lui remettait un billet d'hospitalité. Le soir, les nouveaux venus étaient introduits dans une vaste salle entourée de sièges élevés et pourvue de conduits d'eaux chaude et froide. Là, on leur lavait les pieds avec beaucoup de respect, et, ce qui arrivait souvent, on soignait les plaies qu'ils pouvaient avoir aux pieds ou aux jambes. Ils se rendaient ensuite en longues files au réfectoire, où ils recevaient une nourriture convenable et abondante. Toutes les précautions avaient été prises pour les préserver contre l'indiscrétion des curieux. Du reste, tout dans ces actes et dans le reste du séjour était rempli de l'esprit religieux ; car quelles étaient les personnes qui remplissaient ces actes d'humilité de laver les pieds, de servir les tables ? C'étaient les membres de la Confrérie de la Sainte-Trinité, et parmi ces membres se trouvaient des personnes de la plus haute distinction, des princes, des cardinaux.

Ce qui se faisait dans la partie des bâtiments

réservée aux hommes avait lieu, à la même heure, dans la partie réservée aux femmes, et là aussi, on voyait les plus grandes dames de Rome rivaliser de zèle et d'attention pour venir en aide, de la manière la plus délicate, aux pèlerines indigentes.

Plusieurs fois, on vit des princes de sang royal, des cardinaux, et toujours des évêques et des prélats remplir avec une suprême humilité ces humbles fonctions ; mais, à certains moments, un mouvement subit se manifestait dans cette foule respectueuse. Tout le monde comprenait qu'il y avait là un personnage qui ne connaît pas de supérieur sur la terre. Sans s'être fait annoncer, le Saint-Père survenait ainsi pour prendre part à ces actes d'hospitalité. Il s'agenouillait devant le premier en tête de la ligne des pèlerins, n'importe qui il pouvait être. S'il y avait parmi ces pèlerins un prêtre, il était naturellement le premier.

On rapportait que, sous le pauvre habit de pèlerin, il était venu à Rome plusieurs personnages de haut rang qui, après avoir fait leur *triduum* de charité parmi les plus pauvres, continuèrent leur séjour dans la Ville éternelle comme visiteurs, sans que personne jetât sur eux le moindre blâme. On disait aussi qu'un certain couple, un allemand et sa femme, qui avait demandé et reçu l'hospitalité des pauvres à la Sainte-Trinité, était d'un sang plus élevé encore. Un témoin oculaire, membre lui-même

de la Confrérie, ajoute : « Je me rappelle qu'on remarquait souvent que la politesse du langage, l'élégance des manières et la contenance, moitié aisée et moitié embarrassée, de quelques pèlerins annonçait une classe différente de celle du commun. » Ce témoin, qui n'est autre que le cardinal Wiseman, insiste sur la simplicité pleine de déférence avec laquelle les paysans italiens recevaient ces soins de la part des plus hauts personnages ecclésiastiques ou civils. Ils comprenaient manifestement que ces soins étaient offerts, non seulement à eux, mais surtout à Celui que les pauvres représentent.

Le soir, tous ces pèlerins montaient au dortoir en chantant l'un de ces petits cantiques religieux dans lesquels tous les Italiens savent se réunir et former une espèce de chœur simultané, mais alternatif. Durant le jour, les membres de la Confrérie conduisaient les pèlerins, divisés en groupes peu nombreux, dans les différents sanctuaires de Rome, et ils leur donnaient les instructions nécessaires pour l'accomplissement de leurs devoirs religieux. Après trois jours, ils étaient congédiés, mais demeuraient libres de rester à leur volonté et à leurs frais.

Le Saint-Père était l'âme de toute cette œuvre. Le voir et remporter chez soi sa bénédiction était naturellement un des privilèges les plus ambitionnés des pèlerins de Rome. Léon donna, dans le jubilé, une preuve encore plus forte de sa bonté de cœur. Il servait tous les jours à

table, dans son propre palais, douze pèlerins ; et son biographe (1) assure qu'il continua cette pratique pendant tout son règne.

« Je me rappelle aussi l'avoir vu de mes propres yeux lorsqu'il accompagna les pèlerins dans une procession des plus remarquables. Certes, ajoute le cardinal Wiseman, ce n'était pas une légère entreprise pour un homme d'une santé si frêle et d'une complexion si faible, que d'aller du Vatican à la Chiesa-Nuova ; mais ce qui devait surpasser toute attente, c'était de le voir faire ce pèlerinage nu-pieds, ne portant que de simples sandales. Les pauvres le précédaient, le suivaient et l'entouraient de tous côtés. Des larmes coulaient de tous les yeux, et tout le monde faisait les vœux les plus chaleureux et les plus sincères pour son bonheur. Il marchait d'un air calme et pieux ; il était étranger à tout ce qui l'environnait. Il rappelait forcément à chacun saint Charles de Milan s'humiliant, par un acte semblable de dévotion publique, pour apaiser le courroux divin manifesté par la peste. »

Il ne faut pas croire que la célébration du Jubilé absorbât toute l'attention du Pape : dans aucune autre année de son règne, il ne fut traité autant d'affaires importantes, surtout à l'extérieur. Dans cette même année aussi, il apporta une réforme du plus grand intérêt à l'intérieur.

(1) Artaud de Montor, t. I, p. 287, et t. II, p. 48.

Dans le but de rendre les routes libres et sûres pour ses pauvres pèlerins, le Saint-Père s'entendit avec les Etats voisins, et des mesures efficaces furent prises pour la répression du brigandage; il sembla même qu'il fût absolument extirpé. Il le fut du moins pour un temps; mais est-il possible de changer le fond même et le caractère d'un peuple entier? Cependant, le dernier acte de la destruction momentanée du brigandage mérite d'être rapporté. Un bon vieux prêtre, l'*abbate* Pellegrini, archiprêtre de Sezze, sans y avoir été autorisé ou invité, s'engagea seul dans les montagnes qui formaient le quartier général et le retranchement des bandits. Sans autre mot d'ordre que sa charité, sans pouvoir garantir que ses assurances allaient être confirmées, sans que sa position lui donnât le moindre droit à la satisfaction de ses promesses, il s'avança courageusement au milieu des brigands et les excita au repentir et à la conversion. Ils l'écoutèrent; peut-être savaient-ils que le gouvernement projetait des mesures actives pour leur extermination; plus probablement la simplicité et le courage de ce pacificateur faible et désarmé touchèrent leur dure nature. Ils se rendirent, et ce fait fut d'autant plus remarquable qu'ils étaient comptés parmi les plus dangereux de leur race; quelques-uns d'entre eux avaient assassiné les étudiants de Terracine, crime affreux qui jeta une sorte de terreur dans l'Italie entière. Leur chef, Gasparone, avouait un grand

nombre de meurtres. Quel espoir de pardon pouvait-il encore conserver ? Le vieillard leur donna sa parole de prêtre qu'ils auraient la vie sauve : ils crurent à cette parole et se rendirent à discrétion. A l'étonnement universel, on vit le bon pasteur rentrer dans sa ville de Sezze suivi de ce troupeau de loups. Le pieux et modeste archiprêtre Pellegrini avait accompli en quelques heures ce que l'action combinée des troupes et des hommes d'Etat aurait été incapable de produire en plusieurs années. Sa parole fut respectée ; ces hommes brutaux ont terminé leur vie d'expiation dans la forteresse de Cività-Vecchia.

Léon XII accomplit toutes les autres fonctions du Jubilé avec la piété et la noble simplicité qui le caractérisaient. Il donna un très grand nombre d'audiences aux pèlerins venus de toutes les parties du monde ; mais, voulant ouvrir le trésor des grâces pour ceux qui ne pouvaient se rendre à Rome, il promulgua, le 25 décembre de cette année 1825, une bulle qui étendait le Jubilé à toute la chrétienté.

La basilique de Saint-Paul-hors-les-Murs, sur la route d'Ostie, avait été détruite par un incendie durant les derniers jours du règne de Pie VII, le 15 juillet 1823 ; Léon XII entreprit de la reconstruire. En effet, il ne s'agissait pas de réparations plus ou moins considérables ; le feu avait eu une action si terrible qu'on ne pouvait laisser debout le moindre pan de muraille. Il y

eut alors désaccord sur la reconstruction : plusieurs émirent l'avis de couvrir simplement l'autel et le tombeau d'une église de moyenne grandeur, tout en conservant les ruines de la vaste nef, comme une Palmyre au milieu du désert. Mais Léon XII prit une résolution plus noble, et, malgré l'épuisement du Trésor et les malheurs des temps, voulut reconstruire dans les proportions immenses de l'édifice primitif. Il fit appel à la charité des fidèles de l'univers entier. Les sommes reçues furent considérables, mais bien loin encore de couvrir les dépenses nécessaires. Les empereurs d'Autriche et de Russie se signalèrent par la générosité de leurs offrandes : le premier fournit les deux colonnes gigantesques qui portent l'arc de triomphe et forment l'entrée du sanctuaire ; le second envoya les deux splendides autels en malachite que tous les visiteurs admirent dans le transept. L'œuvre entreprise par Léon en 1825 fut continuée par ses successeurs Pie VIII et Grégoire XVI, et il fut donné à Pie IX de consacrer la basilique Ostrienne, reconstruite et brillante des marbres les plus précieux, le 10 décembre 1854, au milieu du concours des évêques de toutes les parties du monde, venus à Rome pour assister à la définition du dogme de l'Immaculée Conception.

Un autre travail d'une grande utilité, qui ne fut achevé que sous Grégoire XVI, ce fut de mettre fin aux ravages que causait l'Anio à Tivoli. En 1826, le *præceps* Anio eut un débor-

dement qui causa des désastres dans la ville; pour prévenir le retour de semblables sinistres, des ressources supérieures à celles de la cité étaient indispensables; le Souverain-Pontife fit immédiatement commencer les travaux, prenant le tout à sa charge. Une grande partie de l'œuvre était déjà faite, lorsque, dans le courant d'octobre, le Saint-Père, sans se faire annoncer, se rendit sur les lieux pour inspecter les travaux. Sa présence fut accueillie par des transports de joie; il se vit entouré de toute la population; on l'accompagna à la cathédrale où, après la cérémonie ordinaire de la bénédiction, il reçut dans la sacristie le clergé et le peuple de l'endroit. Dans la suite, sous le règne de Grégoire XVI, il fallut recourir à des travaux plus considérables encore, en perçant dans la traversée des tunnels ou *cuniculi*, pour ouvrir un nouveau débouché aux eaux du fleuve toujours admirable, mais jusqu'alors trop redoutable.

Si Léon XII avait eu le goût si romain de consacrer par des inscriptions le souvenir de tous les événements, de toutes les constructions ou établissements utiles, son nom se lirait gravé sur le marbre dans plusieurs lieux de la Ville éternelle où vous le chercheriez en vain. Quoique notre Pontife n'ait pas suivi en cela l'usage de ses prédécesseurs et des Romains en général, il ne faut pas blâmer cette coutume qui ajoute un nouvel intérêt à la visite des monuments et qui est si propre, d'ailleurs, à conserver les

souvenirs en les gravant facilement dans la mémoire.

Ce qui est vraiment admirable c'est que, tout en poursuivant activement les grands travaux dont nous avons parlé et d'autres encore, il ait trouvé le moyen de diminuer les impôts et d'en abolir entièrement plusieurs par un édit de mars 1824.

Il entreprit en même temps un projet qui importait grandement au bien-être de son peuple. Le congrès de Vienne avait donné à la famille Beauharnais des propriétés immenses dans les Etats Pontificaux, mais avec la faculté de réméré pour le gouvernement. Toutes les terres qui avaient appartenu aux maisons religieuses, y compris un nombre considérable de grands et magnifiques bâtiments monastiques, disséminés dans plusieurs provinces fertiles du Nord, avaient été assignées comme dotation au prince Eugène, avec reversibilité sur sa famille. Par suite de cette disposition tout arbitraire, il s'était établi dans le centre du pays un gigantesque système d'absentéisme faisant écouler à l'étranger un revenu qui aurait dû être dépensé dans le pays même. Ce n'était pas là le seul mal produit par cette attribution; les administrateurs de ces domaines exerçaient une influence illégale sur des populations dociles, et cette influence était mauvaise sous tous les rapports. Léon XII, dans l'intérêt le plus sacré de son peuple, entreprit de racheter ces propriétés. Il imposa la plus stricte

économie dans sa maison et son administration afin de pouvoir libérer ses états de ce fléau. Il en serait venu à bout si son règne avait été plus long; mais il avait commencé et Grégoire XVI put terminer en 1845.

Léon XII ne resta pas en arrière de ses prédécesseurs dans la voie du progrès, en ce qui concerne le bien-être matériel, comme dans ce qui a rapport aux arts. La bibliothèque Vaticane lui est redevable de plusieurs augmentations précieuses, dont la principale est peut-être la collection *Cicoguara*, entièrement composée de lettres sur l'art. Le gentilhomme qui a donné son nom à cette collection a immortalisé sa mémoire par un grand ouvrage sur la sculpture qui le place à côté de Winkelmann et d'Agincourt. A sa mort le Pape acquit sa collection et la donna à la bibliothèque Vaticane. Il donna au même établissement plusieurs milliers de volumes précieux, en sorte qu'il fallut ajouter plusieurs salles à l'immense étendue de celles déjà occupées.

Ce fut aussi sous Léon XII que se forma le germe du Musée Etrusque, l'une des richesses de Rome et qui n'a point son semblable. Léon encouragea comme on ne l'avait pas encore fait les fouilles et les études des nécropoles des anciennes villes étrusques qui se rencontrent surtout sur les frontières de la Toscane.

Sous tous les rapports, le Saint-Père se montra un protecteur éclairé des arts; mais en même temps il déploya une sollicitude extrême pour

éloigner tout ce qui aurait pu compromettre la morale. Un groupe de statues qui se trouvait dans la nouvelle galerie érigée par son prédécesseur disparut après sa première visite, comme le firent graduellement plusieurs autres sculptures antiques qui blessaient la modestie chrétienne. Une magnifique collection de gravures représentant les œuvres de Canova ayant été préparée à Florence, il en acheta les planches à un prix fort élevé, afin de pouvoir supprimer et détruire toutes celles qui n'étaient pas compatibles avec la délicatesse des mœurs.

Ce fut Léon XII qui fit construire et décorer magnifiquement le beau baptistère de l'église de Sainte-Marie-Majeure. Il est orné des marbres les plus précieux et construit avec un goût exquis. Le souvenir de cette œuvre importante entreprise par Léon est conservé par l'une de ses médailles annuelles.

Léon XII publia dès son avènement un nouveau code ou digeste des lois qui fut mis en vigueur par le *Motu proprio* du 5 octobre 1824. Il est intulé *Reformatio Tribunalium*, et le Souverain-Pontife commence par faire mention que Pie VII avait formé en 1816 une commission composée d'avocats capables pour réformer le mode de procédure; puis il expose que lui-même a fait revoir les travaux de cette commission; il les a ensuite soumis à une Congrégation de cardinaux qui les a approuvés. Léon ajoute qu'il a eu une sollicitude toute particulière pour la rédu c

tion des salaires et des dépenses légales, et qu'il est disposé à faire encore quelque sacrifice des revenus publics nécessaires pour assurer à ses sujets « la justice à bon marché. »

Il n'était pas moins préoccupé d'un autre besoin public de premier ordre, l'enseignement supérieur. Cet enseignement n'était point à créer dans l'Etat ecclésiastique où se trouvaient plusieurs universités et une foule d'établissements qui s'y rattachaient et partageaient leurs privilèges. Le 28 août 1824 le Pape publia la bulle *Quod divina Sapientia* par laquelle il réformait entièrement le système universitaire. Il rangea les universités en deux classes; celles de Rome et de Bologne composèrent la première; la seconde comprit celles de Ferrare, Pérouse, Camerino, Macerata et Fermo. Les universités de première classe eurent chacune trente-huit chaires, les autres n'en comptèrent que dix-sept. Il faut remarquer un point très important du nouveau règlement : toutes les chaires de théologie, à l'exception d'un petit nombre occupées depuis de longues années par des ordres religieux, furent mises au concours. La publication d'un ouvrage estimé sur le sujet du cours pouvait quelquefois tenir lieu d'examen et démontrer la capacité du sujet. Pour exciter mieux l'émulation, le Pape augmenta les émoluments des professeurs et fournit généreusement à ses sujets clercs ou laïques toutes les facilités possibles pour les aider à acquérir une instruction supérieure.

A la même époque Léon rendit aux Jésuites les chaires du célèbre Collège Romain que le clergé séculier avait occupées depuis Clément XIV. Le clergé séculier cependant ne perdit rien, car le Souverain-Pontife fonda pour lui des chaires à l'ancien Collège Allemand, où l'instruction comprend pour ainsi dire tous les degrés, depuis l'enseignement le plus élémentaire jusqu'aux branches les plus élevées des sciences ecclésiastiques. Le lecteur comprend que l'état de l'instruction établi par Léon XII, comme toute l'organisation de l'Etat, a dû disparaître devant la sacrilège usurpation des Piémontais, et c'est en vain que l'on chercherait maintenant dans Rome les traces de ces généreuses fondations des successeurs de saint Pierre. Au Collège Romain nous avons entendu enseigner les doctrines les plus subversives de l'ordre surnaturel et divin. En dépit des efforts de l'enfer néanmoins, Sa Sainteté le Pape Léon XIII soutient dans Rome un enseignement philosophique et théologique digne des plus beaux âges de l'Eglise.

Il n'est pas sans intérêt de mentionner ce fait que Léon XII ordonna de ne plus insérer dans la nouvelle édition de l'*Index* qui fut publiée sous son pontificat, les œuvres de Galilée et autres de ce genre.

Par le même esprit de réforme, Léon XII diminua de beaucoup le nombre des paroisses de Rome : il y en avait soixante-onze, il les réduisit à trente-quatre, nombre beaucoup plus

en proportion avec la population de la ville, avec les besoins du clergé et les convenances du culte. En remplissant ses fonctions précédentes de Vicaire du Pape, Léon XII s'était assuré des besoins les plus urgents de la population et du clergé. A l'époque où fut établie la nouvelle circonscription des paroisses, l'anecdote suivante fut répandue dans la ville. Le Pape, disait le bruit public, voulait ériger une paroisse dont le siège serait la *Chiesa Nuova* desservie par les oratoriens. Instruit de ce dessein, le supérieur fit voir au Souverain-Pontife un mémoire rédigé par saint Philippe Néri pour obtenir que cette église ne devînt jamais paroissiale; au bas du document était la signature de saint Pie V, et dès lors le projet fut abandonné.

A côté de beaucoup de grandes maisons religieuses il s'en trouvait d'autres plus ou moins associées et dans lesquelles le nombre des religieux était trop petit pour qu'une régularité complète y fût observée. Léon XII prit des mesures pour les éteindre graduellement, permettant à ceux qui y vivaient d'entrer dans d'autres monastères du même ordre ou d'un ordre analogue et défendant de recevoir des novices. Cette mesure rencontra des improbateurs, toutefois il est impossible de n'y pas constater un désir sincère de réforme et de renforcer le plus possible l'observance religieuse.

Pour retrancher tous les abus autant que possible, Léon XII n'hésita jamais à braver l'im-

popularité; c'est ainsi qu'il supprima la plus singulière et la plus belle des scènes attachées aux cérémonies de la Semaine Sainte. Les soirs du jeudi et du vendredi de cette semaine, l'église de Saint-Pierre était illuminée par une croix lumineuse qui était une véritable merveille et dont on attribuait l'invention à Michel-Ange. L'effet prestigieux produit par ce météore artificiel attirait toute la ville, habitants et étrangers; mais le Pape savait que cette foule ne se conduisait pas toujours avec le respect que réclamait la sainteté du lieu, et il supprima cette croix à laquelle les Romains attachaient tant de prix. Pie VIII, Grégoire XVI et Pie IX ont maintenu la défense de Léon, et l'on sait que Léon XIII, dans sa dure captivité, ne peut même pas penser à rien innover en pareille matière.

Depuis le commencement du ministère de Consalvi, le désir de procurer à un grand nombre de dames la pieuse satisfaction de suivre les cérémonies pontificales, avait fait élever dans les deux chapelles papales des tribunes réservées ordinairement aux étrangers; malheureusement plusieurs et spécialement des Anglaises abusèrent des égards que l'on avait pour elles et prirent des libertés réprouvées par l'esprit de religion et de convenances. Léon XII fit supprimer ces tribunes, au grand mécontentement des dames anglaises.

Le respect pour le lieu saint tenait beaucoup au cœur du pieux pontife. Il voulut que dans

toutes les églises de Rome il y eût sans cesse un suisse chargé de maintenir le bon ordre. La modestie dans les habits fut aussi recommandée et même imposée dans les églises.

Comparativement aux nations du Nord surtout, les Italiens sont un peuple sobre ; et, néanmoins, ils fréquentent l'*Osteria* et la *Bettola* où ils passent des heures à boire, encouragés par la faiblesse du vin de leur pays. Il en résulte une perte de temps, des conversations mauvaises et trop souvent de stupides contestations avec leur suite ordinaire de haines et quelquefois des coups de stylet. Désireux de prévenir ces malheurs, le Saint-Père supprima ces lieux de réunion, il fut permis de vendre du vin à l'*Osteria*, mais avec la défense de le boire sur les lieux. Derrière la porte de ces établissements, à l'intérieur, un treillage fut posé par lequel on passait le vin et recevait l'argent. Pour beaucoup, cette mesure produisit une heureuse réforme ; les hommes s'accoutumèrent à prendre leurs rafraîchissements dans leurs demeures et les partagèrent avec les membres de leur famille. Néanmoins, cette mesure fut très impopulaire et, aussitôt après la mort de celui qui l'avait ordonnée, il fallut la supprimer.

Le Pape avait bien prévu que de semblables règlements ne lui attireraient pas la faveur populaire ; mais il ne reculait pas lorsqu'il s'agissait de son devoir. Son bon cœur se montrait en même temps par des traits comme celui-ci :

Un soir, peu après son avènement, ayant mis fin à ses audiences, il demanda à l'un des prélats de sa maison qui demeurait en ville, si sa voiture se trouvait au bas de l'escalier. Sur la réponse affirmative du prélat, le Pape prit un manteau, descendit par un escalier dérobé et, accompagné de son noble serviteur, se fit conduire à l'école des sourds-muets où l'on était occupé à faire un examen. Pareil événement ne s'était jamais vu, et la joie des élèves et des professeurs fut indescriptible. Léon assista aux examens et distribua, de ses propres mains, les prix qu'il avait apportés.

Il fit souvent de ces visites inattendues. Voulant connaître la misère dans ses plus profonds abîmes, il visita les prisons, non seulement pour examiner les améliorations qu'on y avait introduites, mais pour s'entretenir avec leurs malheureux habitants et soulager leurs souffrances. Un jour, il vint à l'improviste à la prison des détenus pour dettes, au Capitole. Il s'informa de la situation de chacun et en mit plusieurs en liberté, se chargeant d'indemniser leurs créanciers. A l'égard des hôpitaux, il agit de même, y survenant à des moments où il n'était pas attendu, et les malades trouvèrent toujours toutes les consolations possibles dans la présence et les douces paroles du saint Pontife.

Afin d'exciter à l'aumône les habitants riches de la Ville éternelle, Léon institua une Commission de secours, *Congregatione dei Sussidii,*

composée d'ecclésiastiques et de laïques recommandables, ainsi que de dames dévouées aux bonnes œuvres. Par un décret du 17 février 1826, il promulgua les statuts de cette association et les fit suivre d'une instruction on ne peut plus touchante sur les œuvres de miséricorde.

Un couvent de Franciscaines, très édifiant, mais très pauvre et extrêmement mal logé, reçut un jour la visite du Pape à une heure de l'après-midi où tout le monde dort dans Rome. Il s'entretint assez longtemps avec ces religieuses après qu'elles furent éveillées, visita leur maison, et ayant constaté par lui-même que le local était insuffisant, il leur donna un beau monastère près de la belle fontaine des Tortues, *dei Tartarughe*. Il voulut qu'elles s'y rendissent en passant par le Vatican, où il leur fit servir un repas que ces bonnes filles jugèrent splendide, et il vint leur apporter sa bénédiction tandis qu'elles étaient à table. Il se disait dans Rome qu'aucune d'elles n'avait osé manger, et que le soir la communauté se trouva à jeun et sans provisions, car, dans leur joie, elles n'avaient point pensé à apporter de la nourriture ; une seule avait pris quelque chose dans un panier.

Des religieux, dont l'église ne passait pas pour être tenue avec assez de soin, reçurent aussi inopinément la visite du Saint-Père. C'était de même à l'heure de la sieste. Il se trouvait dans l'église avant le lever des religieux, et s'était mis à genoux sur le *genuflessorio* ou prie-Dieu placé

devant l'autel. Ayant achevé sa prière, il entra dans la maison où il conversa quelque temps avec son affabilité ordinaire. Lorsqu'il se disposa à partir, on lui demanda avec délicatesse un souvenir de sa visite. Il répondit qu'il en avait laissé un à l'endroit où il s'était agenouillé. Les religieux allèrent voir, et trouvèrent le nom du Pape, Leo PP. XII, écrit dans la poussière qui couvrait le prie-Dieu.

Chaque semaine, on racontait dans Rome des traits de la même nature. Le Collège Anglais eut l'honneur de le recevoir plusieurs fois ; il projeta de l'agrandir et établit un cours complet d'instruction religieuse pour les voyageurs de la même nation qui visitaient le tombeau des Apôtres. Il eut les mêmes attentions pour les autres nations. Pour toutes, il aurait voulu voir des établissements d'instruction ecclésiastiques autour de la chaire infaillible du successeur de saint Pierre. Plusieurs de ses projets furent réalisés dans la suite, et surtout sous le pontificat de Pie IX, où l'on vit en particulier les origines du Séminaire français qui a déjà produit tant d'heureux résultats. L'œuvre se poursuit, et sous le pontificat de Léon XIII nous voyons surgir un Séminaire espagnol, un Séminaire américain et autres. Puisse le malheur des temps ne point prévaloir contre tant de dévouement et de sacrifices !

Tout en s'occupant aussi activement des besoins immédiats de Rome, Léon XII ne perdait

pas un moment de vue les nécessités de la catholicité entière. Il faut compter parmi les décrets les plus importants de ce grand pontife le remarquable édit qu'il publia, le 13 mars 1825, contre la secte des Francs-Maçons et celle des Carbonari. Ce document, plein de fermeté et de charité, rappelle tout ce que les Papes, en diverses circonstances, avaient publié et ordonné sur ces dangereuses et criminelles sociétés. A l'époque où parut le décret pontifical, beaucoup d'esprits, d'ailleurs éclairés, crurent que le Saint-Père s'exagérait le danger que courait la société; mais à l'heure présente, où les francs-maçons gouvernent presque tous les Etats de l'Europe et de l'Amérique, il est facile de voir que Rome avait vu plus clair et plus loin que tous les autres. Plût à Dieu que ses avertissements eussent été écoutés aussitôt!

En France, le mouvement vers Rome commença à s'accentuer de plus en plus, et les encouragements de Léon XII à une école jeune et vraiment dévouée ne firent jamais défaut. Si on lit la note que le cardinal Caprara transmit, le 15 août 1803, pour se plaindre de la conduite de M. de Talleyrand, note qui ne fut jamais annulée par Léon XII, on comprend combien est injuste le reproche d'après lequel le Saint-Siège n'aurait fait aucune protestation contre les Articles organiques publiés à Paris d'une manière frauduleuse, en même temps que le Concordat, en 1801.

Les affaires de la province ecclésiastique du

Haut-Rhin excitèrent toute la sollicitude paternelle de Léon XII, et il y pourvut par une bulle du 11 avril 1827 commençant par ces mots : *Ad Domini gregis custodiam.*

La question de l'émancipation des catholiques d'Angleterre, qui avait si vivement préoccupé les prédécesseurs de Léon XII et leurs ministres d'Etat, Consalvi et Somaglia, ne pouvait manquer d'éveiller toute sa sollicitude. La courte durée de son règne ne lui donna pas la joie de voir le bill d'émancipation proclamé ; mais il contribua très puissamment à ramener les Anglais dans les voies d'une légalité plus juste et plus modérée à l'égard des catholiques.

Le 18 juin 1827, le Saint-Siège conclut un concordat avec les Pays-Bas, concordat auquel Rome demeura fidèle malgré la déloyauté de l'autre partie contractante.

Le résultat des négociations que Léon XII fit poursuivre par ses représentants avec les cabinets de Vienne, de Saint-Pétersbourg et de Berlin fut heureux pour l'Eglise, à laquelle il aurait assuré la tranquillité si les machinations des sociétés secrètes, déjà très puissantes dans tous les ministères et tous les ressorts des Etats, n'avaient porté plusieurs des souverains à manquer à leurs engagements.

Les rapports de Léon XII avec les Républiques de l'Amérique du Sud doivent fixer l'attention, parce qu'ils font ressortir l'action pratique de la suprématie pontificale sur certaines questions

compliquées qui demeureraient autrement insolubles. Les Américains du Sud avaient secoué le joug de l'Espagne, et jouissaient depuis quelque temps de l'indépendance. Dans le consistoire du 21 mai 1829, le Pape adressa aux Cardinaux une allocution sur la position ecclésiastique de ces contrées. L'Espagne refusait de reconnaître l'indépendance de plusieurs Etats, bien que, dans le fait, elle eût cessé de les troubler. Elle revendiquait encore sur eux tous ses droits, et entre autres celui de la présentation des évêques. Mais les circonstances rendaient impossible l'exercice de cette prérogative, car elle aurait emporté une contradiction, et elle devait tomber d'elle-même. Les évêques, en effet, sont destinés à nourrir un troupeau qui leur est assigné par le successeur de saint Pierre ; or, de quelle utilité auraient été des pasteurs auxquels il n'aurait pas été donné de voir leurs ouailles ? Qui pourrait croire que les républicains libres de l'Amérique se fussent montrés disposés à reconnaître la juridiction d'un pays qui se déclarait en guerre avec elle ?

Le Saint-Siège, d'un autre côté, n'avait conclu aucun concordat avec les jeunes Républiques américaines, et la liberté de son action était entière. Le Saint-Père résolut d'user de la plénitude de son autorité, et, dans le consistoire dont nous parlons, il nomma lui-même des évêques aux sièges vacants, en vertu de sa souveraine autorité apostolique. La cour de Madrid s'en irrita et refusa d'admettre le nonce Tiberi ; pro-

cédé absolument déraisonnable : elle ne pouvait plus maintenir ses droits, et elle voulait que le Saint-Siège se chargeât de les respecter !

Ce fut à l'occasion de ce mécontentement que le comte Mastaï, qui fut plus tard le grand pape Pie IX, fut retenu quatre jours prisonnier à Palma, capitale de Majorque, qu'il eut à subir un interrogatoire et qu'il fut menacé d'être exilé dans un *presidio* d'Afrique : ce qui prouve à quel point la passion et le désir de la vengeance avaient fait perdre le bon sens aux hommes qui gouvernaient alors l'Espagne. Disons, néanmoins, à leur louange, que cette aberration ne fut pas de longue durée, mais rendons surtout justice à la fermeté et à la clairvoyance du Souverain-Pontife.

Il protégea activement l'œuvre des Missions étrangères, et ramena quelques Eglises schismatiques d'Asie à une union vivante et solide avec le Saint-Siège. Il fut moins heureux dans les tentatives qu'il fit pour éteindre les restes d'un schisme janséniste dans les Pays-Bas.

Les juifs eux-mêmes eurent à se louer de son humanité et de sa sage tolérance; il fit en 1829 élargir leurs quartiers dans Rome, et prit toutes les mesures pour en augmenter la salubrité.

Réalisant le plan projeté par Pie VII, il fonda l'ordre des Sœurs hospitalières, chargées, comme en France, du soin des malades. Il appela à Rome les Dames du Sacré-Cœur, pour leur confier l'éducation des jeunes filles de l'aristocratie

romaine, et, d'accord avec le gouvernement français, il les établit dans l'admirable couvent de la Trinité-du-Mont, autrefois occupé par les Minimes de notre nation. Ce fut aussi à la France qu'il demanda les Frères de la Doctrine chrétienne auxquels il confia l'enseignement des enfants des classes populaires.

Léon XII se signala aussi par les choix intelligents des sujets qu'il appela à siéger dans le Sacré Collège. Il nous suffira de rappeler que ce fut lui qui donna la pourpre romaine à l'illustre Pontife qui gouverne aujourd'hui l'Eglise avec tant de lumière.

D'après les traditions constantes de la cour romaine, le Saint-Père devait rendre le chapeau, c'est-à-dire nommer cardinal, ou un parent de Pie VII ou un membre de l'ordre auquel appartenait ce saint pape. Ne voyant pas dans la famille naturelle de Pie un sujet apte à cette dignité, il pensa à nommer un bénédictin, et il résolut d'élever à cette éminente dignité Dom Baines, profès de l'abbaye de Lambspring, puis prieur d'Ampleforth, dans le Yorkshire, et enfin évêque de Siga et coadjuteur du district occidental d'Angleterre. C'était un homme d'une grande vertu et d'un talent merveilleux surtout comme orateur. La mort du Pape seule empêcha la réalisation de ce projet ; le docteur Baines refusa d'accepter la pourpre sous le règne du successeur, lequel choisit un abbé bénédictin italien, dom Crescini, de Parme.

Il est évident que Léon XII, en allant chercher en Angleterre un bénédictin pour lui donner le chapeau, obéissait à une idée généreuse que Pie IX et Léon XIII ont appliquée, aux grands applaudissements de l'univers catholique. Léon XII aurait pu facilement trouver parmi les bénédictins d'Italie des sujets qui réunissaient la vertu à la science et même l'éclat que donne une naissance illustre ; mais il se proposait de choisir dans toutes les nations des ecclésiastiques éminents qu'il ferait entrer dans le suprême sénat de l'Eglise.

A ce sujet, Léon XII a emporté dans la tombe un secret qui restera impénétrable pour la postérité comme il l'est pour nous. Dans l'un de ses derniers consistoires, après avoir créé quelques cardinaux, il déclara qu'il avait encore désigné pour l'éminente dignité un homme d'une science très grande ; qui avait rendu des services remarquables à l'Eglise et dont la renommée était aussi étendue que l'univers catholique. Quel était cet homme? En Angleterre on prétendit que c'était le docteur John Lingard, qui en effet était digne des plus grandes récompenses. Par ses recherches sur les origines de l'Eglise d'Angleterre, par l'histoire de ce royaume, il avait vengé la vérité sur une foule de points et dévoilé les mensonges des chefs et des propagateurs de la prétendue réforme. Ses travaux ont contribué très puissamment au retour d'un grand nombre de ses compatriotes dans le sein de l'Eglise catholique.

La renommée de Lingard, très juste et très étendue, n'a jamais joui néanmoins de l'éclat qui s'attachait à cette époque au nom de La Mennais. Le cardinal Wiseman, qui était alors dans la Ville éternelle et qui suivait attentivement toutes choses, nous trace à cette occasion un portrait du malheureux prêtre breton. Comme cette page est peu connue et qu'elle contient des particularités dignes d'être citées, nous demandons la permission de la reproduire.

L'abbé de La Mennais « avait été à Rome en 1824 ; et le Pape l'avait reçu avec les plus grands égards. Il brillait alors de toute la splendeur de son génie, se trouvant rangé non seulement du côté de la foi, mais encore des principes romains les plus solides. La hardiesse de ses déclarations sur la doctrine, l'indépendance de son langage en politique, l'éclat de son style et la profondeur de ses pensées le plaçaient à la tête des défenseurs de la foi en France. Il avait intrépidement attaqué, par son magnifique traité sur l'*Indifférence en matière de religion*, l'arrière-garde de la grande révolution, l'indifférence qui se traînait encore derrière elle. Il avait ensuite essayé d'expulser de ses retranchements cet autre ennemi qu'il considérait comme ayant mené à cette fatale époque et à ses résultats désastreux — le gallicanisme royal. Il avait exécuté cette œuvre par un traité moins populaire, il est vrai, mais plein de recherches historiques et remarquable par la clarté du raisonnement,

*la Doctrine de l'Eglise dans l'institution des évêques.*

« On supposait que c'était là l'ouvrage auquel Léon XII faisait allusion. Je n'ai pas le texte de l'allocution ; mais on croyait qu'il se rapportait à ce livre d'une manière assez claire. Cet ouvrage de La Mennais était si solide et si complètement le fruit de la lecture et de l'étude, plutôt que du génie et de la valeur intellectuelle, qu'il a été attribué à son digne frère, qui brille encore aujourd'hui d'une lumière permanente et utile, tandis que le météore plus éclatant s'est évanoui...

« Quoi qu'il en soit, le titre du livre porte le nom du plus célèbre des deux frères, qui en eut bientôt les honneurs. Il s'entourait alors d'une société sérieuse, non seulement d'admirateurs mais de sectateurs qui lui restèrent attachés tant qu'il demeura fidèle à la vérité. Jamais chef d'une école religieuse ne posséda une fascination aussi puissante pour s'attirer le génie, l'énergie, le dévouement et la sincérité des jeunes gens ardents ; jamais aucun ne les pénétra aussi bien de ses principes, et il eut le don de les rendre assez fermes dans la voie droite pour les rendre inexpugnables même devant ses propres armes.

« Il est difficile de dire comment il obtint sur les autres une influence si grande. Il était réellement d'un aspect et d'une mine peu propres à commander le respect : d'une stature petite et frêle, dépourvu de dignité dans le maintien ou

de supériorité dans le regard, et n'ayant aucune grâce extérieure. Sa langue était l'organe par lequel il donnait un cours libre et merveilleux à des pensées claires, profondes et solides. Plusieurs fois, à différentes époques, j'ai eu avec lui des entretiens prolongés; il était toujours le même. La tête penchée, tenant les mains jointes devant lui ou les frottant doucement l'une dans l'autre, il savait, en répondant à une question, se répandre en un flot de pensées coulant spontanément et sans rides comme un ruisseau à travers une prairie sous un soleil d'été. Il embrassait en une fois le sujet entier et le divisait en ses différents points aussi systématiquement que l'aurait fait Fléchier ou Massillon. Il relevait alors chaque point l'un après l'autre, expliquait chacun d'eux en particulier et tirait ses conclusions. Tout cela se faisait d'un ton monotone, mais doux ; son raisonnement était si serré, si solide, et cependant si poli et élégant, que, si vous aviez fermé les yeux, vous auriez facilement pu croire que vous assistiez à la lecture d'un livre accompli et correctement composé.

« Puis, chaque chose était relevée par les images les plus heureuses, les plus propres, les plus pittoresques et les plus complètes. Je me souviens qu'il représenta un jour, sous des couleurs brillantes, les espérances futures de l'Eglise. Il venait de faire allusion aux prophéties de l'Ecriture et à leur accomplissement dans l'histoire. Il avait conclu que les prédictions et

les signes étaient loin d'avoir reçu leur entier accomplissement au temps de Constantin, et que, par conséquent, il était encore réservé à l'Eglise une phase plus glorieuse que toutes celles qu'elle avait traversées. Il croyait que cette phase n'était pas éloignée.

« — Et de quelle manière, lui demandai-je, croyez-vous ou prévoyez-vous que ce grand et admirable changement de condition s'accomplisse ?

« — Je ne puis le voir, répondit-il, je me sens comme un homme placé à l'extrémité d'une galerie dont l'autre extrémité est éclairée par de brillants flambeaux qui répandent leur lumière sur les objets qui s'y trouvent. J'aperçois clairement et distinctement des tableaux et des sculptures, des meubles et des personnes ; mais je ne vois rien de ce qu'il y a entre eux et moi : tout l'intervalle est obscur et je ne puis décrire ce qui occupe l'espace. Je sais lire le résultat, mais non l'opération du problème.

« Une autre fois sa réponse fut plus explicite. Il avait parlé en termes éloquents de l'Angleterre et de ce qu'il aurait fallu faire dans nos luttes religieuses. Il avait décrit les moyens par lesquels on aurait dû vaincre les préjugés et gagner l'opinion publique. Quelqu'un lui demanda :

« — Mais comment exécuter ces choses si grandes et si difficiles : quels sont les instruments ? Où sont-ils ?

« — Ils n'existent pas encore, répondit-il. Vous

devez commencer par fabriquer les instruments nécessaires à l'exécution de votre travail. C'est ce que nous faisons en France.

« Et en effet, les armes qui sortaient de cet arsenal étaient superbes, de la trempe la plus fine et du poli le plus brillant; les instruments fabriqués dans cette forge étaient d'un acier épuré, parfaitement proportionnés et sans défaut. De Salinis, Montalembert, Rio, Cœur, Lacordaire, Combalot et plusieurs autres n'ont pas failli à la tâche qu'un pouvoir plus élevé que celui de la terre leur avait imposée.

« Mais depuis longtemps il y avait en lui un cancer profondément enraciné. Le ver était caché dans le cœur même de ce beau fruit. Lorsque, en 1837, il finit sa carrière ecclésiastique par ses *Affaires de Rome*, ce ver n'avait fait que se tordre au dehors pour s'entortiller comme le serpent de l'Eden autour de l'écorce. Il s'y était tenu tout le temps. Pendant son dernier voyage à Rome, voyage accompli à l'occasion de ce livre, on dit qu'il s'écria devant son compagnon de voyage et en joignant convulsivement les mains sur son cœur : « Je sens ici un mauvais esprit qui m'entraînera un jour à la perdition. » Ce jour ne tarda pas à venir... Souvent on a entendu à Rome des personnes respectables qui disaient : Quel bonheur pour l'Eglise romaine d'avoir été délivrée d'un homme qui est devenu si indigne ! D'autres au contraire ont cru que si les intentions de Léon XII avaient reçu leur exécution, le mau-

vais esprit aurait été exorcisé et que, la rouille étant ainsi ôtée, l'or seul serait resté. Mais quand a-t-on guéri une passion en la flattant ou en la satisfaisant ? »

Nous avons cru devoir citer tout ce long passage écrit en 1858 par un esprit aussi sage et aussi étendu que le cardinal Wiseman; on y trouvera des vues pour juger plusieurs contemporains dont le nom s'impose nécessairement à l'attention; mais on y admirera la sagesse qui guide toujours le Saint-Siège dans toutes ses démarches.

Dans le Consistoire où le Saint-Père parla du choix de ce futur cardinal, il déclara en termes exprès que dorénavant, dans la création des cardinaux, il ne se laisserait pas guider par la routine des usages de cour, mais qu'il choisirait des hommes éminents par leurs talents et qui auraient rendu à l'Eglise des services signalés. En entendant ces paroles du Souverain-Pontife, un cardinal, dont la carrière avait été plutôt civile qu'ecclésiastique et qui ne brillait pas par sa science, dit à son voisin : « C'est bien heureux que je sois déjà cardinal, car je n'aurais plus aucune chance de le devenir. » Cette boutade prouve combien l'on comptait sur la fermeté de Léon XII. D'un autre côté la déclaration du Pape fait clairement connaître son esprit. C'était en tout celui d'une sage et prudente réforme; si les trop courtes années de son pontificat ne lui ont pas laissé le temps d'achever tout ce qu'il avait

projeté, ses successeurs ont prouvé combien ils appréciaient ses plans en les mettant eux-mêmes à exécution.

Tous ces desseins du Souverain-Pontife supposent une application continuelle et un travail incessant. En effet, toujours affligé d'infirmités, il ne faisait jamais de longs voyages à la campagne. Il avait monté, à cinq ou six kilomètres de Rome, une petite villa où il allait de temps en temps passer quelques heures. Dans sa jeunesse il avait aimé la chasse, et l'on disait que la paisible jouissance de son ancienne récréation lui était parfois agréable. Il n'occupa jamais la campagne papale de Castel Gandolfo sur les bords du lac d'Albano, dans un site si ravissant.

Tous ses instants étaient occupés par les devoirs du pontificat. Il se levait à cinq heures. Il passait la première partie du jour dans ses exercices de piété : la méditation, la prière et la célébration des divins mystères. Il assistait toujours ensuite à une messe célébrée par l'un de ses chapelains. Une tasse de café ou de bouillon, sans autre nourriture solide, était tout ce qu'il prenait jusqu'à l'heure de son dîner. Il donnait ses audiences depuis huit heures, au plus tard, jusqu'à midi; puis il se retirait pour ses affaires privées, se reposait quelques instants et passait une heure en prière. Après cela, il faisait une course en voiture et rentrait pour reprendre ses occupations publiques jusqu'à dix heures. Alors seulement il prenait son unique repas qui était

d'une frugalité extrême; aussi sa dépense personnelle ne dépassait pas un dollar par jour. Son mets favori et le plus ordinaire était le *baccalà*.

La simplicité que Léon XII apportait dans son intérieur, il la mettait dans les audiences qu'il accordait très souvent. Elles étaient toujours marquées de bienveillance et elles se passaient d'une manière toute paternelle et très aimable tant pour le fond que pour la forme. Il fallait en quelque sorte se contraindre pour n'être pas trop familier, dit le cardinal Wiseman, qui était alors l'un des directeurs du Collège Anglais à Rome et qui eut souvent l'occasion de se présenter au Saint-Père pour traiter non seulement des affaires de son établissement, mais encore des affaires ecclésiastiques relatives à son pays. Quelque insignifiante que fût la personne ou la cause, le Saint-Père montrait toujours le même intérêt et la même bienveillance. Il accueillait l'homme le plus humble comme le plus élevé et il s'appliquait à traiter toutes les causes qui lui étaient soumises comme les affaires les plus importantes. En tout il se montra bon et aimable.

Mais au-dessus de toutes les autres qualités même les plus éminentes régnait la sainteté. Il semble même positif qu'il connut d'avance et avec précision et certitude l'heure de sa mort. Il officia selon la coutume à la fête de Noël et même le 2 février 1829, à la fête de la Purification, jour auquel on chante un *Te Deum* en action de grâces pour avoir été préservé du ter-

rible tremblement de terre de 1703. Mais entre ces deux solennités il laissa voir qu'il connaissait sa fin prochaine. Il prit congé du prélat Testa, secrétaire pour les lettres latines aux puissances étrangères, à la dernière audience hebdomadaire qu'il eut, en lui disant d'un ton très affectueux : « Dans peu de jours nous ne nous verrons plus. » Il remit ensuite l'anneau que les Papes portent habituellement à la garde du Majordome ou grand intendant de la maison pontificale. Comme celui-ci hésitait à s'en charger, le Saint-Père lui dit qu'il était le gardien de cet objet et qu'il pourrait facilement se perdre dans la confusion qu'allait amener un événement qui devait bientôt se produire.

Voici un autre fait plus frappant encore. Le prélat Gasparini, autre secrétaire pour les lettres latines, se rendit un soir à l'audience habituelle. Après avoir achevé son travail, le Pape lui dit avec le calme et l'affabilité qu'il mettait dans ses relations :

« — J'ai à vous demander une faveur que j'apprécierai beaucoup.

« — Votre Sainteté n'a qu'à me commander », fut la réponse naturelle.

« — Voici, dit le Pape, en mettant devant lui un papier. J'ai composé mon épitaphe, et je vous serais très obligé si vous vouliez la corriger et la mettre dans le style convenable.

« — J'aimerais mieux recevoir une autre commission que celle-là, dit le secrétaire. Cependant,

j'espère que Votre Sainteté n'est pas pressée.

« — Si, mon cher Gasparini, vous devez me l'apporter le plus tôt possible. »

A l'audience de la semaine suivante Gasparini apporta l'épitaphe corrigée. Le Pape la lut et la loua hautement. Il plia ensuite le papier et le mit sous un serre-papiers en marbre surmonté d'un lion en argent et qui était habituellement sur son bureau. On la retrouva à la même place quelques jours après sa mort. Il termina ses affaires avec sa sérénité ordinaire et prit congé de son secrétaire avec de nouveaux remerciements et une affection plus sensible.

Le 6 février il descendit par un escalier privé chez le cardinal Bernetti, alors secrétaire d'Etat, et il eut avec lui une longue conférence. Il retourna dans son cabinet et reprit son travail. Ce fut là que la maladie le prit. On crut généralement qu'une opération mal pratiquée avait aggravé le mal. Le Saint-Père demanda lui-même les derniers Sacrements qu'il reçut avec une ferveur admirable et mourut en paix le 10 du même mois 1829, à l'âge de soixante-neuf ans et six mois, après un règne de quatre ans et quatre mois. Nous avons essayé de donner une idée des choses vraiment grandes qu'il accomplit dans ce court espace de temps et des vertus dont il ne cessa de donner l'exemple.

Son corps fut inhumé dans la basilique Vaticane, devant l'autel de Saint-Léon le Grand dont les reliques reposent dans la masse même.

Là, au milieu du pavé qui correspond par ses lignes au petit dôme au-dessus, fut incrustée en bronze l'inscription suivante composée par lui et que nul ne saurait lire sans être touché de son élégante simplicité :

LEONI . MAGNO
PATRONO . COELESTI
ME . SUPPLEX . COMMENDANS
HIC . APUD . SACRAS . EJUS . CINERES
LOCUM . SEPULTURAE . ELEGI
LEO XII
HUMILIS . CLIENS
HAEREDUM . TANTI . NOMINIS
MINIMUS

Dom Piolin.

FIN

# TABLE DES MATIÈRES





Bar-le-Duc. — Typ. Schorderet et Cie. — 351.

